

RAPPORT ANNUEL
2009

saft
Leader mondial des batteries de haute technologie



Saft prépare la croissance de demain

Saft est le premier* concepteur, développeur et producteur mondial de batteries de haute technologie pour les applications de l'industrie de la défense. Le Groupe a mis en place les éléments indispensables au déploiement de sa stratégie dans le domaine des batteries lithium-ion de haute technologie, des véhicules propres et du stockage des énergies renouvelables.



15

sites de production
dans le monde

3 830

collaborateurs
au plan mondial

559,3 M€

de chiffre
d'affaires en 2009

Le premier* fabricant mondial de batteries à base de nickel pour les applications à usage industriel dans le domaine du transport aérien et ferroviaire, des applications stationnaires et de l'éclairage de sécurité.

Le premier* fabricant mondial de piles au lithium primaire pour l'industrie de l'électronique et de la défense.

Le premier* fabricant européen de batteries de haute technologie spécialisées pour la défense et l'espace et n°1 mondial* de batteries lithium-ion pour les satellites.

* Estimation du management.

Message du Président	02
Directoire et Conseil de surveillance	04
Chiffres clés 2009	06
Faits marquants 2009	08

Saft en Bourse	10
Historique	
organigramme du Groupe	12
Activités du Groupe	14
Coentreprises	22

Présence internationale	24
Recherche et développement	28
Développement durable	33
Rapport financier	37
Informations complémentaires	174



Message du Président

« Cette année, nous avons mis en place les éléments indispensables au déploiement de notre stratégie dans le domaine des véhicules propres et du stockage des énergies renouvelables. »

2009 a été particulièrement difficile pour les sociétés industrielles partout dans le monde. Cependant, en s'appuyant sur son réseau international, Saft est parvenu à maximiser son accès aux marchés et à résister à la crise économique mondiale. Grâce à un mix d'activités favorable, dont 30 % environ bénéficient de financements des pouvoirs publics, certains marchés se sont particulièrement bien tenus. Nos performances ont été satisfaisantes dans le secteur ferroviaire et vigoureuses dans le secteur militaire. Nous devrions assister à un retour à la normale de notre activité de remplacement dès que la croissance économique repartira.

Notre stratégie de réduction des coûts a porté ses fruits et nous sommes parvenus à maintenir la rentabilité au niveau de 2008. Nous avons pris en compte dans la conception de nos produits les démarches innovantes pour réaliser des économies et trouver d'autres sources d'approvisionnement. La fusion des divisions Rechargeable Battery Systems et Industrial Battery Group permet une utilisation plus intensive de nos actifs et les premières économies résultant de ce regroupement ont été enregistrées au second semestre 2009.

Un des aspects positifs de l'environnement économique mondial a été la mise en place de plans de relance engagés par les gouvernements. Aux États-Unis, la Loi américaine pour la reprise et le réinvestissement (*American Recovery and Reinvestment Act*, ARRA) a alloué 2 milliards de dollars aux systèmes batteries de technologie avancée. Saft a saisi cette opportunité sans égale pour capitaliser sur son avance technologique et s'apprête à réaliser les investissements les plus conséquents de son histoire. Saft et

Johnson Controls-Saft ont en effet été sélectionnés pour recevoir un montant total de 400 millions de dollars de subventions à l'investissement de la part du Département américain de l'Énergie afin de construire des unités de grande capacité pour la production de batteries de technologies avancées. Saft construira une unité de production de 200 millions de dollars à Jacksonville, en Floride, et Johnson Controls-Saft investira 300 millions de dollars dans le Michigan. Pour mener à bien cette expansion, Saft a procédé à une augmentation de capital de 120 millions de dollars en novembre. L'unité de Jacksonville, qui est également subventionnée par l'État de Floride et la municipalité, sera mise en service en 2011 ; elle accroîtra très sensiblement la production de la société.

Le Groupe renforce également ses capacités en Europe. La nouvelle unité de production de Johnson Controls-Saft à Nersac, France, qui a commencé à produire des batteries destinées à la Mercedes Classe S au deuxième trimestre 2009, développe déjà ses capacités afin de produire les batteries destinées à la BMW Série 7 hybride en 2010.

Étant donné son caractère stratégique pour notre croissance future, la recherche et développement demeure une priorité clé, même dans une conjoncture difficile. Nous poursuivons nos investissements dans le perfectionnement de notre technologie lithium-ion (Li-ion) afin que la technologie de deuxième génération soit prête pour accompagner l'évolution des besoins.

Saft participe également à plusieurs projets de démonstrateurs de stockage d'électricité associés au déploiement des énergies

renouvelables en Europe et aux États-Unis. Ces projets visent à tester les systèmes de batteries Li-ion pour permettre le stockage de l'énergie photovoltaïque et éolienne, pour la consommation résidentielle, le transfert de charge et le support au réseau. Nous observons ainsi l'évolution du modèle économique et servirons ce marché dès qu'il prendra forme.

Saft reste leader du marché dans de nombreux domaines, notamment l'alimentation de secours dans l'industrie, les télécommunications et l'aviation. Dans nos activités traditionnelles, technologies intégrées aux applications, produits qualifiés et relations de longue durée avec nos clients sont nos principaux atouts. Grâce à une clientèle diversifiée aussi bien sur les marchés matures que sur les marchés émergents, Saft est bien placé pour profiter de la reprise de la croissance.

Cette année, nous avons mis en place les éléments indispensables au déploiement de notre stratégie dans le domaine des véhicules propres et du stockage des énergies renouvelables. Pour l'avenir, les capacités de production dont nous disposerons grâce à nos investissements aux États-Unis nous permettront d'atteindre nos objectifs de croissance à moyen terme et de donner une nouvelle dimension à notre société dès 2012.



John Searle,
Président du Directoire

Une société à Directoire et Conseil de surveillance





Membres des organes de direction et de contrôle

1 John Searle

Président

2 Bruno Dathis

Directeur Financier

3 Thomas Alcide

Directeur général de la division SBG,
Président de Saft America Inc.

4 Xavier Delacroix

Directeur général de la division IBG

5 Jill Ledger

Directrice de la Communication
et des Relations Investisseurs

Comité exécutif

Le Groupe Saft dispose également d'un Comité exécutif, instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Outre les membres du directoire du Groupe, le Comité exécutif comprend :

6 François Bouchon

Directeur de l'unité stockage d'énergie

7 Igal Carmi

Directeur général de la société
Tadiran Batteries Ltd

8 Franck Cecchi

Directeur des opérations, Johnson Controls-Saft

9 Richard Doisneau

Directeur Technologique Corporate

Frederic Thielen, Directeur des Achats, a rejoint le Comité exécutif le 1^{er} janvier 2010.



Conseil de surveillance

10 Yann Duchesne

Président

11 Jean-Marc Daillance

Vice-Président

12 Bruno Angles

13 Ghislain Lescuyer

Comité d'audit

Jean-Marc Daillance

Président

Bruno Angles

Yann Duchesne

Comité des rémunérations

Yann Duchesne

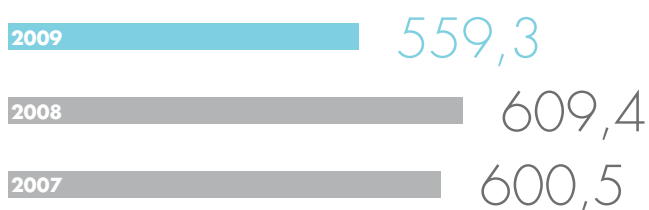
Président

Ghislain Lescuyer

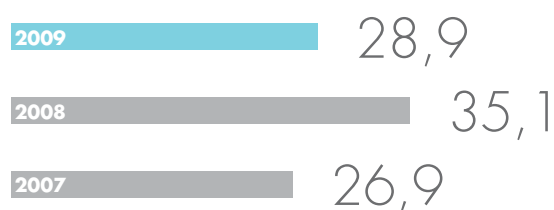
Bruno Angles

Chiffres clés 2009

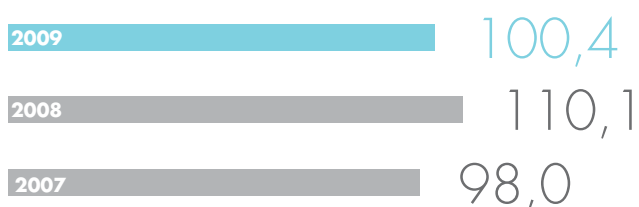
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



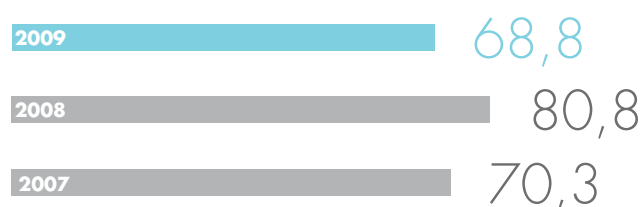
Résultat net (en millions d'euros)



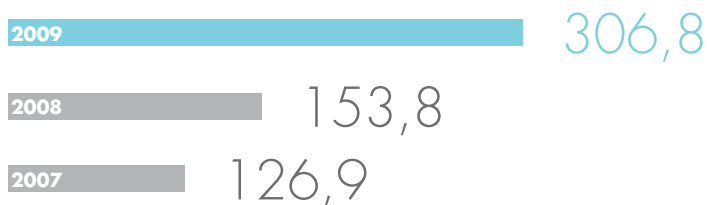
EBITDA (en millions d'euros)



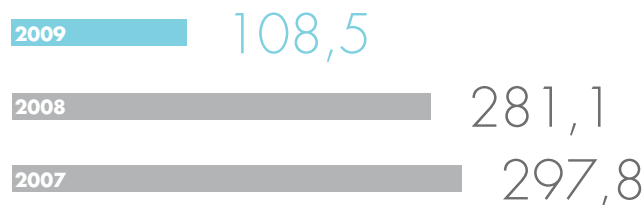
EBIT (en millions d'euros)



Capitaux propres consolidés (en millions d'euros)



Dettes financières nettes (en millions d'euros)



Chiffre d'affaires 2009 par activité



241,6 M€

Specialty Battery Group

317,7 M€

Industrial Battery Group
dont RBS 60,0 M€

Chiffre d'affaires 2008 par activité



240,8 M€

Specialty Battery Group

368,6 M€

Industrial Battery Group
dont RBS 76,5 M€

Exercice clos le 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	2009		Exercice clos le 31 décembre 2008		Exercice clos le 31 décembre 2007	
	Retraité *	Publié	Publié	% de variation	Retraité **	Publié
Chiffre d'affaires	559,3	559,3	609,4	(8,2) %	600,5	600,5
Marge brute	161,6	161,6	171,8	(5,9) %	156,7	156,7
Marge brute (%)	28,9 %	28,9 %	28,2 %		26,1 %	26,1 %
EBITDA **	101,0	100,4	110,1	(8,3) %	98,0	96,1
EBITDA (%)	18,1 %	17,9 %	18,1 %		16,3 %	16,0 %
EBIT **	69,4	68,8	80,8	(14,1) %	70,3	68,4
EBIT (%)	12,4 %	12,3 %	13,2 %		11,7 %	11,4 %
Résultat opérationnel	68,7	68,1	80,7	(14,9) %	69,1	69,1
Résultat avant impôts	36,9	36,3	41,9	(11,9) %	38,2	38,2
Résultat net	29,5	28,9	35,1	(16,0) %	26,9	26,9
BPA (euros par action) ***	1,53	1,50	1,71	(19,5) %	1,31	1,31

L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel avant amortissements, dépréciations, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

L'EBIT se définit comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

* Les données 2009 retraitées s'entendent hors coûts de 0,7 million d'euros engagés sur le projet d'unité de production de Jacksonville. Les variations 2008/2009 sont calculées à partir des données 2009 retraitées.

** L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) et le résultat opérationnel (EBIT) ci-dessus présentés au titre de l'exercice 2007 incorporent un produit de 1,9 million d'euros au titre des crédits d'impôt recherche. Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, ce produit était comptabilisé au poste « Autres produits et charges opérationnels » et n'était donc pas inclus dans les soldes ci-dessus mentionnés. Ce changement de comptabilisation est explicité dans la note annexe 2 aux comptes consolidés. Les crédits d'impôt recherche se sont élevés respectivement à 5,8 et 5,9 millions d'euros en 2008 et 2009.

*** Bénéfice par action 2008 et 2007 ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en 2009.

Faits marquants 2009

Janvier

Johnson Controls-Saft et Azure Dynamics Inc (AZD) ont annoncé un contrat de cinq ans portant sur la fourniture de batteries de technologie lithium-ion (Li-ion) pour équiper les véhicules hybrides commerciaux nord-américains.

Ford Motor Company attribue à Johnson Controls-Saft un contrat pour la fourniture de batteries destinées à son premier véhicule hybride raccordable au réseau (*Plug-In Hybrid Electric Vehicle* ou « PHEV »). Johnson Controls-Saft fournira le système batterie complet produit en série par Ford, dont le lancement est prévu en 2012. Rechargeable sur une prise standard de 120 volts, la batterie permettra de parcourir 40 miles (environ 65 km) en mode tout-électrique.

Février

DCNS et Saft ont signé un accord-cadre renforçant leur coopération sur les technologies de stockage d'énergie électrique pour les applications militaires du domaine naval. Ce contrat structure la coopération des deux groupes en pôle national pour les technologies innovantes applicables au stockage d'énergie électrique pour l'ensemble des produits de la défense navale (frégates, sous-marins, torpilles, drones sous-marins et de surface, etc.).

Raytheon a conclu avec Saft un contrat de plus de 13 millions de dollars pour fournir les systèmes batteries rechargeables Li-ion qui alimenteront l'« Improved Target Acquisition System » (ITAS).

Mars

Boeing a signé avec Saft un contrat-cadre de cinq ans pour la fourniture de batteries Li-ion haute performance en vue d'équiper ses satellites. Ces batteries légères contribuent à limiter la taille globale des satellites, ce qui permet des réductions de coûts significatives pour les constructeurs de vaisseaux spatiaux.

Avril

Saft a remporté une première commande importante de systèmes batteries pour un projet avec Siemens Mobility en Chine. Les batteries apporteront des performances élevées, une fiabilité et un coût total de possession (TCO) réduit aux nouvelles rames du métro de Shanghai. Dans le cadre de ce contrat de quatre ans, Saft fournira à Siemens Mobility et à son partenaire chinois, CSR Zhuzhou Electric Locomotive (ZELC), les batteries embarquées de 58 nouvelles rames actuellement en construction pour la ligne 11 du métro de Shanghai.

Mai

Tadiran Batteries, filiale à 100 % de Saft Groupe, a remporté un contrat exclusif de deux ans pour fournir des batteries lithium à la société américaine Neptune Technology Group Inc., l'un des leaders mondiaux des systèmes de relevés de compteurs automatisés pour les entreprises de distribution d'eau. Les batteries PulsesPlus™ de Tadiran conviennent aux applications exigeantes que sont les compteurs d'eau et de gaz, les systèmes de relevé de compteurs et de péage autoroutier automatisé,

les équipements médicaux, les systèmes de localisation d'urgence et de suivi, ainsi que les applications militaires.

Saft crée une gamme de batteries Smart VHT nickel-métal hydrure (Ni-MH) rechargeables spécifiquement conçue pour les besoins des systèmes photovoltaïques hors réseaux et les systèmes d'énergie éolienne. Comparativement aux batteries traditionnelles, le module Smart VHT offre de meilleures performances, un coût de possession total (TCO) réduit et une intégration améliorée.

Juin



Saft équipe l'avion de chasse F-35 Lightning II JSF en phase de production initiale. Pour la première fois, la puissance nécessaire aux systèmes vitaux d'un avion de chasse est délivrée par des batteries Li-ion.

Le nouvel avion à réaction régional chinois ARJ21 sera équipé de batteries Saft. Le programme ARJ21 est la première application OEM de Saft pour un avion commercial conçu et fabriqué en Chine. La dernière génération de batteries rechargeables ULM® (à très faible maintenance) fournira l'énergie pour l'alimentation de secours à bord, le démarrage de l'APU et le système de distribution électrique continue.

La NASA a conclu avec Saft America un contrat de plusieurs millions de dollars portant sur le développement d'une technologie Li-ion de dernière génération qui

permettra à la NASA de fortement réduire le poids des équipements de ses futures missions. La nouvelle technologie devra fournir une très haute énergie spécifique afin de faire fonctionner des rovers (LRV), des atterrisseurs, des PLSS (Portable Life Support System) et d'autres applications spatiales destinées à des expéditions sur la Lune.

Août

Saft a été sélectionné par le Département de l'Énergie américain pour recevoir un financement pour son usine de fabrication de batteries Li-ion à Jacksonville. Le Département de l'Énergie américain lui versera une subvention de 95,5 millions de dollars sous réserve d'aboutissement des négociations. Cette subvention est accordée pour l'implantation d'une usine de grande capacité destinée à fabriquer des éléments et à intégrer des batteries Li-ion pour les véhicules militaires hybrides, l'aviation, les réseaux intelligents, le secours des réseaux télécoms et le stockage des énergies renouvelables. Saft investira dans sa nouvelle usine dès la conclusion des contrats avec le Département de l'Énergie américain, l'État de Floride et la ville de Jacksonville. Cette unité de production à la pointe de la technologie permettra de livrer rapidement des solutions batteries compétitives au marché américain et aux marchés internationaux.

Saft a annoncé qu'un projet industriel de Johnson Controls-Saft, sa coentreprise avec Johnson Controls, a été sélectionné pour recevoir des subventions de 299 millions de dollars conformément aux dispositions du Federal American Recovery and Reinvestment Act (ARRA). Ce projet a pour objet la construction de son premier site de fabrication d'éléments et de batteries Li-ion pour véhicules hybrides et électriques. L'usine sera construite à Holland, dans le Michigan, et servira les clients stratégiques

de la Société dans le monde entier, notamment Ford, pour son premier véhicule hybride raccordable au réseau qui sera commercialisé en 2012, et Azure Dynamics. Sous réserve d'aboutissement des négociations de ce contrat, Johnson Controls-Saft se verra également accorder des aides et crédits d'impôts par l'État du Michigan, pour un montant total pouvant atteindre 148,5 millions de dollars.

Septembre



Saft a annoncé un partenariat avec Apollo Solar dans le cadre du projet « SEGIS » *Solar Energy Grid Integration Systems* (intégration de l'énergie solaire aux réseaux électriques). L'objectif de ce projet est d'élaborer des produits de haute performance qui permettront de mieux intégrer l'énergie photovoltaïque au sein des systèmes d'énergie intelligents des particuliers et des entreprises.

Saft a remporté une commande de systèmes batteries de 4,2 millions d'euros du ministère de la Défense britannique. Les batteries BA 5590 sont conçues pour alimenter divers équipements de radiocommunication militaires et d'autres systèmes vitaux tels que les instruments de surveillance et les lunettes de vision de nuit.

Saft s'est associé à Schneider Electric dans le cadre d'un programme innovant d'énergie solaire hors réseau à Madagascar. Ce projet nommé BipBop (*Business, Investment, People at the Bottom of the Pyramid*) constitue la première étape du programme d'accès à l'énergie de Schneider Electric et vise à créer un cercle vertueux faisant converger l'activité, l'innovation et la responsabilité sociale. La nouvelle installation assure aux

120 habitants de Marovato une énergie propre et sûre, disponible environ six heures par jour, principalement en soirée.

Novembre

Saft a lancé sa technologie exclusive Super Phosphate™ destinée aux applications de défense exigeantes. Super Phosphate™ est la batterie Li-ion la plus puissante du marché ; elle est conçue pour les applications de défense exigeant une grande puissance et une fiabilité maximale.

Saft a lancé une augmentation de capital de 120 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, afin de financer ses deux projets industriels de production de batteries Li-ion aux États-Unis et de renforcer sa flexibilité financière.

Décembre



Johnson Controls-Saft a été sélectionnée pour fournir les batteries Li-ion destinées à la chaîne de traction Force Drive™ d'Azure Dynamics, qui équipera le véhicule électrique Ford Transit Connect. Cet utilitaire tout électrique sera mis en production fin 2010.

Les batteries Li-ion de Saft ont alimenté les huit voitures en compétition lors du Trophée Andros électrique sur glace.



Saft en Bourse

Le cours de l'action Saft a progressé de plus de 93 % en 2009, dans un volume de titres échangés stable par rapport à 2008. L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 120 millions d'euros clôturée le 2 décembre 2009 a rencontré un large succès avec un taux de souscription de 180 %.

Fiche signalétique

Cotation : Euronext Paris

Marché : Eurolist Compartiment B

Indices : SBF 120, CAC MID 100, CAC IT, CAC Industrial Index

Code ISIN : FR 0010208165

Calendrier financier 2010

Résultats annuels 2009	19 février 2010
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2010	29 avril 2010
Assemblée générale	9 juin 2010
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2010 et résultats du premier semestre 2010	28 juillet 2010
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2010	3 novembre 2010

Principaux actionnaires (au 2 février 2010)

Pictet Asset Management : **5,37 %**

Fidelity Investments : **5,03 %**

Carmignac Gestion : **4,99 %**

Taube, Hodson, Stonex Partners : **4,98 %**

Fortis Investment Management : **4,94 %**

Schroders : **4,91 %**

Oppenheimer Funds Inc. : **4,84 %**

Dirigeants et personnel : **2,67 %**

Répartition du capital (sur la base d'une analyse de l'actionnariat de septembre 2009)



Actionnaires institutionnels :

- en France : **29,55 %**
- au Royaume-Uni : **24,82 %**
- autres pays d'Europe : **11,11 %**
- aux États-Unis : **29,20 %**
- dans le reste du monde : **0,63 %**

Actionnaires individuels* : **3,81 %**

*y compris dirigeants et salariés du Groupe

Autres : **0,88 %**

Dividende (en euros)

2008	0,68
2007	0,68
2006	0,68

Il sera proposé à l'Assemblée générale de juin 2010 la distribution d'un dividende de 0,68 euro par action.

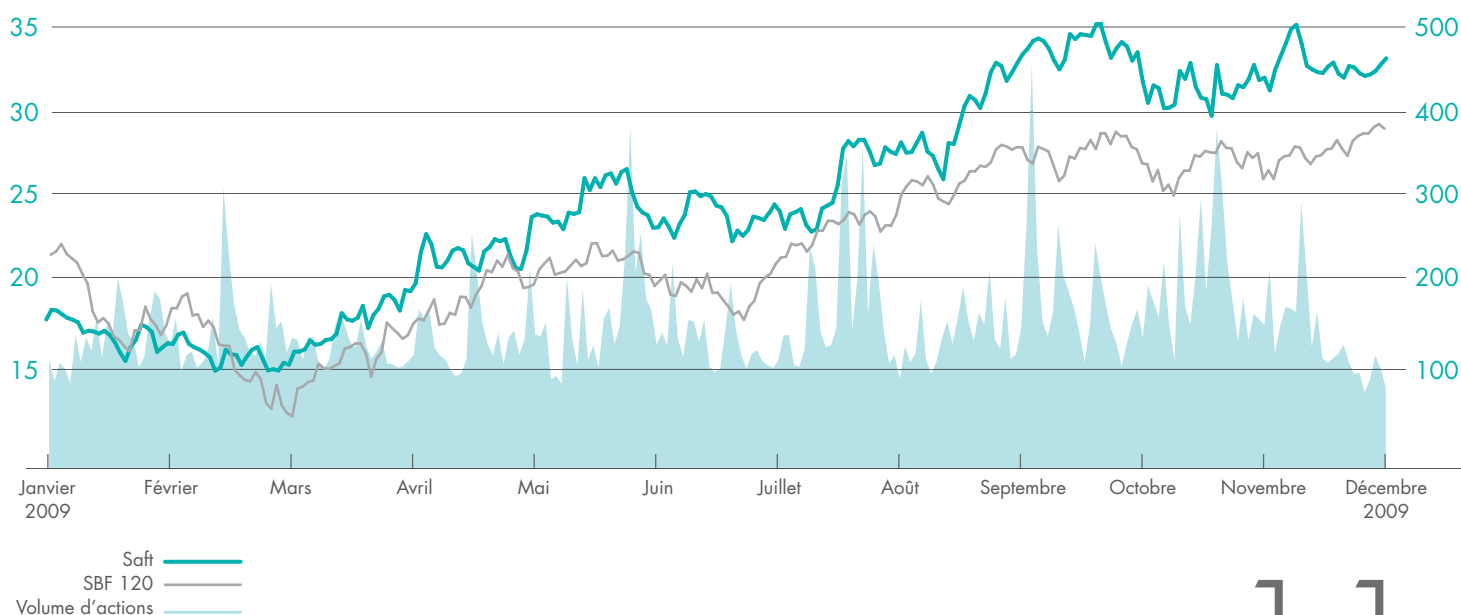
Données boursières

Cours de l'action (en euros)	2009	2008	2007
Plus haut	36,99	32,16	34,48
Plus bas	14,76	18,38	22,41
Dernier cours de l'année	33,76	19,30	30,21
Évolution sur l'année (dividende inclus)	+ 93,51 %	- 36,49 %	+ 24,82 %
Évolution du CAC40 sur l'année	+ 22,32 %	- 42,02 %	+ 2,78 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	+ 23,73 %	- 40,18 %	+ 1,68 %
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	833	357	559
Volume annuel (en millions de titres)	24,57	24,53	17,79
Nombre de titres composant le capital au 31 décembre	24 684 093	18 514 086	18 514 086
Taux de rotation annuel du capital	x 1,28	x 1,32	x 0,96

Évolution du cours de l'action du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

(en euros)

Volume
(en milliers d'actions)



Historique et organigramme du Groupe

Historique

1918

Création, par deux électrochimistes d'origine suisse, de la Société des Accumulateurs Fixes et de Traction (Saft SA) en France en vue de fabriquer et de distribuer des batteries à base de nickel pour des applications industrielles et des chariots de manutention.

1928

Rachat de Saft par la Compagnie générale d'Électricité (devenue par la suite Alcatel).

1940-1980

Développement des activités de Saft au Royaume-Uni (années 40) et aux États-Unis (années 70).

Au début des années 80, Saft démarre des activités en Asie (Singapour).

1980-1995

Admission des actions de la société Saft SA à la cote officielle de la Bourse de Paris. Au début des années 90, Alcatel rachète la totalité des actions de Saft SA, qui sont retirées de la cote en 1995.

Afin de se renforcer sur le marché des batteries industrielles, acquisition de deux des principaux concurrents du Groupe, respectivement Alcad et Nife, et de la société tchèque Ferak à la fin des années 80 et au début des années 90.

2000

Acquisition de Tadiran, fabricant israélien de piles au lithium, ayant ses activités en Israël, aux États-Unis et en Allemagne, et qui détenait une participation de 50 % dans Sonnenschein Lithium en Allemagne.

2001

Réduction des activités de la division batteries rechargeables (désormais appelée division RBS) avec la fermeture d'une unité de fabrication à Tijuana (Mexique), cession de son unité d'assemblage de batteries en Corée, et de son unité de distribution Uniross ; ces restructurations représentent une réduction d'effectifs d'environ 1 300 personnes.

Acquisition de Hawker Eternacell, leader dans le domaine des piles au lithium pour les Forces armées américaines et britanniques. Augmentation de la participation de Saft dans ASB de 22 % à 50 % et de sa participation dans Sonnenschein Lithium de 50 % à 100 %. Ces sociétés font aujourd'hui partie de la division SBG.

2003

Acquisition de la société allemande Friemann und Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo), et des actifs d'Emisa et de Centra, auprès d'Exide. Ces sociétés produisent des batteries industrielles à base de nickel, des piles au lithium pour le secteur de la défense et des batteries équipant les torpilles.

2004

Acquisition auprès d'Alcatel de l'ensemble des activités du Groupe par les Fonds Dougthy Hanson.

2005

Réorganisation du Groupe autour de la société Saft Groupe SA à laquelle sont rattachées, directement ou indirectement, l'intégralité des filiales opérationnelles du Groupe, et admission des actions de Saft Groupe SA

aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 29 juin 2005.

Implantation d'une unité de production dans le sud de la Chine, à Zhuhai, par création d'une filiale détenue à 100 %.

Acquisition de 51 % du capital d'AMCO Power Systems, fabricant indien de batteries nickel-cadmium basé à Bangalore.

2006

Création de la coentreprise Johnson Controls-Saft afin de répondre aux besoins du marché des véhicules hybrides et électriques. Saft détient 49 % et Johnson Controls 51 % de cette coentreprise.

2008

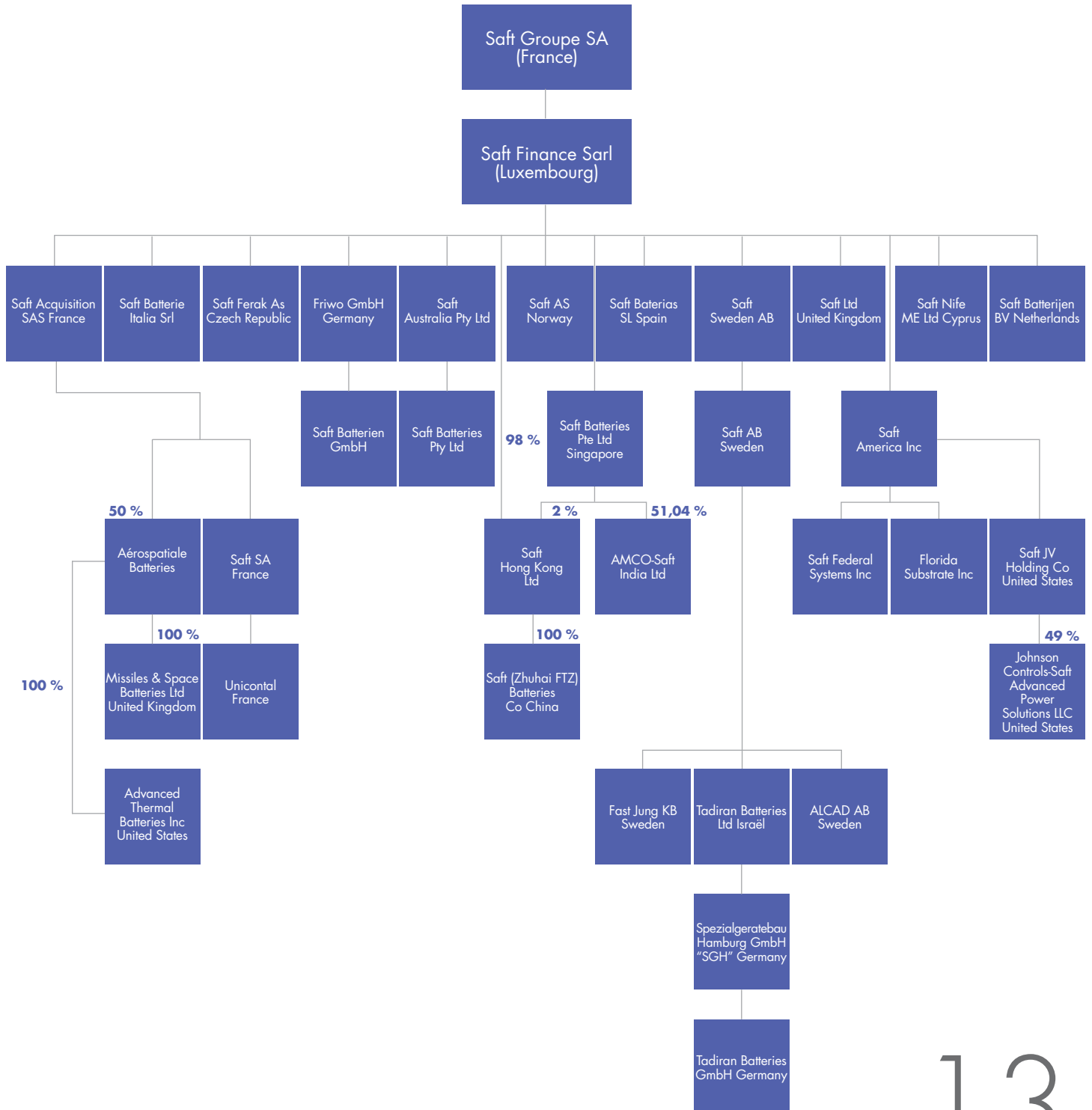
Démarrage de la nouvelle ligne de production de Johnson Controls-Saft à Nersac en France, dédiée aux batteries lithium-ion pour les véhicules hybrides et électriques.

2009

Lancement de deux projets industriels d'envergure consistant en la construction de deux grandes unités de fabrication de batteries au lithium-ion en Floride (projet Saft) et dans le Michigan (projet de la coentreprise Johnson Controls-Saft).

Afin de financer ces deux projets et de renforcer sa flexibilité financière, le Groupe procède à une augmentation de capital de 120 millions d'euros.

Organigramme du Groupe





Industrial Battery Group

La division Industrial Battery Group (IBG) du Groupe est mondialement reconnue comme le premier concepteur, développeur et fabricant de solutions de batteries à base de nickel pour les secteurs de l'industrie et des transports. Ses batteries constituent la référence du secteur industriel en matière de robustesse, de fiabilité et de durée de vie – même dans des conditions extrêmes. IBG fabrique également des batteries rechargeables pour une large gamme de systèmes autonomes, d'outils et de matériels professionnels. Saft, qui attache une grande importance à l'innovation, développe des technologies de batteries lithium-ion (Li-ion) de dernière génération pour des applications émergentes, et pour les secteurs d'activité traditionnels du Groupe.

Faits marquants

■ IBG a intégré les activités Éclairage de sécurité et Électronique professionnelle de la division RBS (Rechargeable Battery Systems) le 1^{er} juillet 2009. Les activités de Saft sont ainsi groupées par type de technologie, ce qui permet de coordonner les ressources sur les sites de production et de réaliser des synergies industrielles.

■ L'unité européenne chargée du développement des systèmes batteries Li-ion et Ni-MH s'est étoffée en 2009 et compte aujourd'hui 80 ingénieurs et techniciens. Cette unité développe des systèmes batteries complexes et fournit des systèmes de gestion électronique des batteries afin de garantir des performances optimales pour les applications exigeantes de l'aviation, du transport ferroviaire, des télécommunications, de la défense, du stockage d'énergie associé aux énergies renouvelables et au support du réseau. Elle construit les prototypes et systèmes de démonstration qui devraient générer l'activité de notre unité de production des éléments d'accumulateurs Li-ion de Jacksonville, aux États-Unis.

La division IBG représente aujourd'hui 57 % de l'activité du Groupe. Ses ventes ont été diversement affectées par le ralentissement économique. Dans l'aviation, les ventes ont reculé sous l'effet de la contraction générale de l'activité sur ce secteur. Dans les télécommunications, la nouvelle gamme de produits de Saft, Tel. X, a été qualifiée par plusieurs opérateurs dans le monde en 2009 et la demande se développe peu à peu. Dans le transport ferroviaire, les ventes ont progressé d'environ 2,3 %. IBG a prouvé sa résilience face à la crise et a maintenu sa marge opérationnelle (marge d'EBITDA) à 16,5 %, hors impact du projet de Jacksonville (16,6 % en 2008).

Saft a mis au point plusieurs produits Li-ion pour les applications télécoms. La nouvelle unité de grande capacité qui doit être construite à Jacksonville, en Floride, assurera la production pour ce marché.

Les marchés de puissance et d'énergie liés au réseau électrique sont les principaux secteurs émergents ciblés par Saft. La transformation de la production d'électricité, marquée par le développement progressif de systèmes décentralisés et la gestion intelligente de la production et de la demande, exigera de nouvelles solutions de batteries. Ainsi, l'intégration croissante des sources d'énergie renouvelables – principalement solaire et éolienne – dans les réseaux d'électricité nécessitera des capacités de stockage et de régulation. Les solutions de haute puissance permettent aux compagnies d'électricité de gérer la production intermittente d'énergies renouvelables et de stabiliser leurs réseaux. Côté demande, les batteries joueront un rôle crucial, notamment dans le développement de solutions de stockage d'énergie résidentiel, Saft travaille actuellement sur deux projets visant à développer des systèmes de stockage d'énergie solaire distribuée : Sol-ion en Europe et SEGIS (intégration de l'énergie solaire aux réseaux électriques) aux États-Unis. Grâce à ses investissements en capacités de production aux États-Unis, Saft est bien positionné sur ces marchés émergents à fort potentiel.

Le transport ferroviaire

Sur les marchés émergents comme sur les marchés traditionnels, Saft fournit aux principaux exploitants ferroviaires et constructeurs de trains des batteries à base de nickel destinées aux systèmes d'alimentation de secours (communication, éclairage, climatisation) et aux systèmes de sécurité critiques (freinage d'urgence, ouverture des portes). Ces batteries sont utilisées dans les métros, les tramways et les trains à grande vitesse.

Les ventes de batteries à base de nickel destinées aux systèmes de transport ferroviaire ont progressé de 2,3 % en 2009. Saft participe à de nombreux projets de train et de tramway auxquels le groupe fournit des batteries de secours standard et, dans certains cas, des batteries pour systèmes de traction. Les investissements dans le transport urbain se poursuivent, et ce secteur est prometteur d'une croissance continue. En 2009, les marchés ferroviaires européen, américain et chinois ont progressé.

L'industrie aéronautique

Saft est le premier producteur mondial de batteries de haute technologie pour l'aéronautique. Que ce soit pour les avions civils ou militaires, les batteries Saft assurent des fonctions de sécurité critique : elles sont utilisées pour l'alimentation de secours, pour l'avionique et pour le démarrage des moteurs. Saft est un fournisseur privilégié de tous les grands constructeurs aéronautiques des pays industriels et de toutes les grandes armées de l'air. Le Groupe est le fournisseur exclusif des batteries pour les avions Airbus.

Les ventes dans l'aéronautique ont reculé en 2009 en raison du déclin généralisé enregistré sur ce secteur, mais les commandes militaires ont augmenté par rapport à 2008. Sur le marché de l'aviation civile, Saft travaille sur une application OEM pour fournir des systèmes batteries destinés à l'alimentation de secours de l'avion à réaction régional chinois, l'ARJ21, premier avion commercial conçu et construit en Chine. Saft renforce ainsi sa présence sur le marché chinois en expansion avec sa technologie nickel-cadmium (Ni-Cd) rechargeable ULM® (à très faible maintenance).

Principales applications

Systèmes de sécurité pour avions, systèmes de vérification au sol et démarrage, trains à grande vitesse, réseaux de transport urbain (tramways, métros), systèmes de secours pour le secteur pétrolier et gazier et les infrastructures industrielles, production et distribution électrique, stockage d'énergie renouvelable, réseaux de télécommunications, éclairage de secours, électronique professionnelle.

317,7 M€

de chiffre d'affaires en 2009

56,8 %

du chiffre d'affaires consolidé

16,5 %

de marge d'EBITDA*

* avant impact du projet de Jacksonville

Les batteries stationnaires à usage industriel

La division IBG développe et produit des batteries à base de nickel permettant de disposer d'énergie de secours en cas de défaillance du réseau, en particulier dans l'industrie pétrolière et gazière, laquelle représente près de 50 % du chiffre d'affaires de ce segment. Parmi les autres applications, citons les systèmes d'alimentation de secours pour le secteur de la production et de la distribution d'électricité, et les systèmes de signalisation ferroviaire.

En 2009, le marché industriel stationnaire a été marqué par une certaine faiblesse en Amérique et en Europe au second semestre, mais par une bonne tenue en Inde et en Asie du Sud-Est. Saft devrait bénéficier des plans de relance, qui soutiendront les investissements d'infrastructure dans de nombreux pays.

Les nouveaux systèmes de stockage d'énergie

La division IBG de Saft est bien positionnée pour bénéficier des nouvelles opportunités offertes sur le marché du stockage de l'énergie par la demande croissante d'énergies renouvelables. Les batteries lithium-ion sont idéalement adaptées à au moins deux applications à forte valeur ajoutée – les solutions de batteries pour le stockage d'énergie collectif/résidentiel et les grands systèmes de stockage pour le support réseau et la qualité de courant. Le Groupe est en étroite relation avec de nombreux clients présents sur ces marchés et a déjà livré des systèmes destinés à des projets de stockage associé aux énergies renouvelables, tant pour des applications de réseau que résidentielles.

La croissance de ces applications sera soutenue par les objectifs environnementaux.

Les batteries de secours pour les réseaux de télécommunications

Le rôle des batteries de secours des réseaux de télécommunications est de fournir de l'énergie en cas de défaillance du réseau. Lorsque la fiabilité est un facteur critique, les opérateurs peuvent préférer la technologie nickel aux batteries au plomb, d'autant que les batteries sont souvent installées dans des armoires télécoms externes dans des zones éloi-



gnées, soumises à des conditions climatiques extrêmes. Le coût plus élevé de cette technologie est compensé par la durée de vie prolongée de ces batteries.

Avec une ligne de fabrication dédiée dans son unité de production de Valdosta, Géorgie (États-Unis), Saft a investi pour produire la nouvelle génération de batteries Ni-Cd destinées aux applications de télécommunications. La gamme Tel. X a été testée et qualifiée par plusieurs opérateurs dans le monde. Les opérateurs de réseaux ont choisi la gamme Tel. X pour remplacer les batteries au plomb dans les installations situées en extérieur. En parallèle, des produits Li-ion sont également développés pour ce secteur, où les exigences de durée de vie des batteries de certaines applications justifient l'investissement dans une technologie de pointe. Les produits Intensium et Li-ion de Saft pour les télécommunications sont conçus pour des utilisations de longue durée et sans maintenance dans les réseaux sans fil et les applications raccordées et non raccordées au réseau, dans les pays industrialisés et émergents.

L'éclairage de secours

Saft est un acteur majeur de l'éclairage de secours. Ses batteries équipent les systèmes d'éclairage des bâtiments publics, des immeubles de bureaux et des immeubles à usage d'habitation, et doivent répondre à de très strictes réglementations et normes de sécurité nationales. Les technologies et les produits du Groupe sont certifiés pour satisfaire à ces exigences.

Deux facteurs ont pesé sur les ventes de systèmes d'éclairage de secours en 2009 : le recul de la demande dû au très net ralentissement du secteur de la construction, doublé du déstockage opéré par les fabricants, bien que la demande semble désormais stabilisée. En Europe, Saft a préservé sa part de marché.

Les produits d'éclairage font de plus en plus appel aux diodes électroluminescentes (DEL), moins consommatrices d'énergie que les

ampoules traditionnelles. Cette évolution permet de réduire la taille des systèmes de batteries. En parallèle, les fabricants cherchent à doubler la durée de vie utile de leurs produits (de quatre à huit ans à 40°C) et les batteries sont l'élément déterminant en la matière. La gamme de produits Saft Eco-life, équipés de batteries à base de nickel offrant une longévité deux fois supérieure à celle des batteries traditionnelles, est conçue pour satisfaire les applications les plus exigeantes.

Les systèmes d'électronique professionnelle

Saft conçoit, développe et fabrique des batteries rechargeables à base de nickel destinées à un vaste éventail d'applications professionnelles, notamment les instruments de mesure, les équipements médicaux, les applications électroniques industrielles de haute technologie, les lampes torches et les lampes portables, et l'outillage professionnel pour les marchés de la construction et de l'agriculture. Sur ces segments à forte valeur ajoutée, la force de Saft tient à la conception de produits fiables et hautement performants, ainsi qu'à un service client de grande qualité.

Saft participe également à divers projets photovoltaïques non raccordés au réseau, destinés notamment à alimenter l'éclairage des voies de circulation et des aires de stationnement, des abribus et des systèmes d'irrigation. Saft s'efforce constamment de mieux adapter ses batteries aux besoins de ses clients, par exemple en développant des éléments expressément conçus pour l'utilisation en cyclage partiel dans les appareils médicaux portables. La mobilité industrielle, comme les appareils de levage électriques, est une autre des applications industrielles prometteuses.



Specialty Battery Group

La division Specialty Battery Group (SBG) de Saft est reconnue comme le numéro un mondial de la conception, du développement et de la fabrication de systèmes batteries primaires au lithium et rechargeables au lithium-ion (Li-ion) de haute performance, destinés aux secteurs de l'électronique, de la défense et de l'espace. Les technologies de pointe développées par la société offrent des solutions réputées pour leur format compact, leur grande fiabilité, leur légèreté et leur longévité. SBG conçoit, développe et fabrique par ailleurs des batteries à base d'argent, rechargeables et non rechargeables, pour les applications de la défense traditionnelle telles que les missiles et les torpilles.

Faits marquants

■ SBG a conclu des contrats à long terme avec la quasi-totalité des grands fabricants de satellites américains dans le cadre desquels les technologies Li-ion de Saft ont été sélectionnées pour la construction de futurs satellites. Saft a également signé un contrat de plusieurs millions de dollars avec la NASA portant sur le développement de la technologie Li-ion de dernière génération afin d'équiper les missions de l'Agence spatiale dans les dix à vingt prochaines années.

■ Le marché des batteries au lithium destinées à l'alimentation des équipements militaires a renoué avec la croissance. Saft a remporté plusieurs contrats, notamment avec les forces armées américaines, australiennes, britanniques, canadiennes, françaises et indiennes.

■ SBG a commencé à commercialiser ses batteries Super-Phosphate™. L'élément VL 10V Fe est la batterie lithium-phosphate de fer la plus puissante du marché.

Malgré les difficultés engendrées par la conjoncture économique mondiale en 2009, SBG est parvenue à maintenir ses performances aux niveaux de 2008. Ses ventes ont subi un fort recul sur certains marchés civils, mais celui-ci a été compensé par une augmentation d'environ 18 % dans le secteur militaire ; le secteur de l'espace s'est également inscrit en progression, Saft ayant remporté un contrat de plusieurs millions de dollars pour la fourniture de systèmes batteries destinés à 35 lanceurs Ariane 5. Le chiffre d'affaires global de la division est resté stable : à taux de change constants, il ressort à - 0,8 % par rapport à 2008. La marge d'EBITDA a légèrement progressé, de 21,4 % à 21,8 %, sous l'effet conjugué d'une gestion des coûts avisée et de fortes réductions des coûts dans l'ensemble du Groupe.

SBG a également concentré ses efforts sur le service client afin de maintenir la qualité et la fiabilité qui la distinguent. Malgré les très fortes chutes observées dans certains secteurs de l'économie, SBG a conservé tous ses clients stratégiques et maintenu ses parts de marché. Dans la perspective de la reprise économique sur les marchés civils, SBG a mis en place une organisation flexible dans ses unités de production et a constitué des stocks suffisants pour répondre rapidement à la demande lorsque les clients seront prêts à passer commande.

L'expansion des capacités de fabrication se poursuit. La production de l'usine de Zhuhai en Chine répond à des niveaux de qualité constante exigés par l'industrie. Le site est prêt à produire 24 heures sur 24 pour les marchés civils dès que ceux-ci renoueront avec une forte croissance.

Saft poursuit ses travaux sur de multiples technologies Li-ion afin de développer son offre de batteries primaires et rechargeables pour de nouveaux marchés. SBG conduit d'importants programmes de recherche axés sur les nouvelles technologies primaires pour les applications militaires et civiles. Saft est très bien positionné pour fournir la technologie Li-ion aux marchés traditionnels et aux marchés émergents de la puissance et de l'énergie. À long terme, la société veille au maintien de sa compétitivité en redéveloppant et en améliorant ses produits en continu.

L'électronique civile

Saft est le premier fournisseur mondial de technologies lithium primaire pour l'industrie. Grâce à leurs hautes performances, leur longévité, leur légèreté et leur très grande fiabilité, les batteries au lithium sont utilisées pour alimenter un large éventail d'applications spécialisées. Ce sont des composants essentiels des compteurs électriques, des systèmes de relevé de compteurs automatisé, des systèmes d'alarme, des systèmes de péage autoroutier automatisé, des équipements électroniques et médicaux et des systèmes de localisation par satellite. Le premier avantage de Saft sur ce marché réside dans la fiabilité éprouvée et les excellentes performances qui caractérisent depuis plus de trente ans nos deux marques, Saft et Tadiran, toutes deux au premier rang mondial du lithium primaire pour les applications professionnelles.

Dans le sillage du ralentissement économique de 2009, l'électronique professionnelle bénéficiera de programmes publics de relance de l'activité sur certains secteurs desservis par la société. De nombreux produits Saft entrent dans des applications de pointe allant des compteurs intelligents pour gérer la demande d'électricité et la consommation de gaz et d'eau, aux dispositifs de contrôle de la charge et de la qualité de la fourniture d'électricité pour les réseaux intelligents.

Le lithium militaire et les systèmes de défense de nouvelle génération

Saft conserve sa position parmi les premiers acteurs mondiaux de la conception, du développement et de la fabrication de solutions lithium haute performance pour les applications militaires. Ces batteries alimentent toute une gamme d'équipements allant des systèmes de communication et des lunettes de vision nocturne aux caméras d'imagerie thermique et aux lance-missiles. Les forces armées allemandes, américaines, australiennes, britanniques, françaises, indiennes et israéliennes comptent parmi les principaux clients de SBG.

En 2009, les ventes mondiales de batteries militaires au lithium ont fortement progressé. La société a notamment obtenu la reconduction de ses contrats avec Bharat Electronics pour la fourniture de batteries radio rechargeables destinées à l'armée indienne, et avec l'armée américaine et

Principales applications

Compteurs d'électricité, télépéages, systèmes de communication militaires, satellites, torpilles, lanceurs spatiaux, véhicules militaires hybrides, petits sous-marins, missiles, lunettes de vision nocturne, systèmes GPS, équipements médicaux, systèmes de localisation par satellite, bouées sonars.

241,6 M€

de chiffre d'affaires en 2009

43,2 %

du chiffre d'affaires consolidé

22 %

de marge d'EBITDA

le ministère de la Défense britannique pour des batteries primaires au lithium.

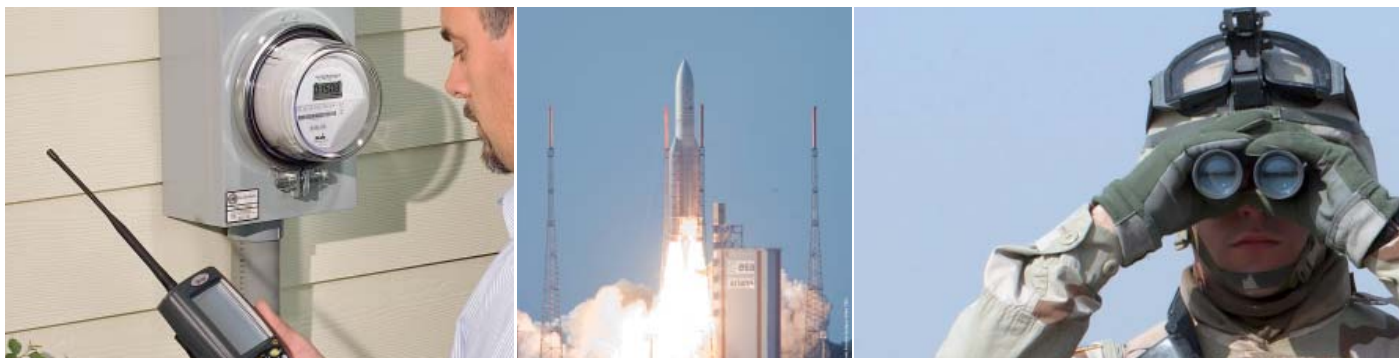
Les systèmes de défense de nouvelle génération sont principalement destinés aux programmes de développement conduits avec les équipementiers européens et américains de la défense, qui sont souvent financés par les pouvoirs publics. Ils sont également conçus pour équiper divers véhicules militaires hybrides et sous-marins, qui exigent tous des systèmes de batteries à haute densité d'énergie ou de forte puissance, alliant fiabilité et légèreté.

Pour Saft, cette activité représente un gisement de croissance très prometteur. La société a développé plusieurs technologies Li-ion utilisant différents couples électrochimiques qui ont été testés et qualifiés dans de nombreux programmes de défense aux États-Unis. Dans le secteur militaire, des travaux de développement sont poursuivis dans plusieurs domaines en parallèle et SBG travaille avec plusieurs agences de l'État américain et avec tous les grands équipementiers. La force de Saft est d'être présent dans tous les domaines faisant appel à des applications Li-ion de haute performance. La batterie Super-Phosphate™ de Saft est un candidat sérieux pour plusieurs applications stratégiques de la marine dans plusieurs pays.

La défense traditionnelle

La division SBG conçoit et fabrique des batteries à base d'argent qui fournissent l'énergie pour la propulsion des torpilles, mais également pour les systèmes de guidage des missiles. Les principaux clients de Saft dans ce secteur sont les maîtres d'œuvre militaires avec lesquels SBG a conclu des contrats à long terme. Chaque système de batterie sur ce marché est conçu pour une application spécifique, mais tous doivent être robustes, résister aux chocs et avoir une aptitude au stockage prolongé.

Sur ce marché, l'activité concerne essentiellement la maintenance des systèmes qui équipent déjà les clients en Europe. Le secteur de la défense traditionnelle des missiles et torpilles adopte progressivement les solutions Li-ion pour l'entraînement, mais dans un avenir prévisible, les systèmes de combat resteront à base d'argent.



L'espace

Saft est le leader mondial de la conception, du développement et de la fabrication de batteries équipant les satellites destinés aux télécommunications, au secteur scientifique et à la défense. Ses batteries équipent également les lanceurs de satellites, les outils et les autres équipements auxiliaires, car tous les dispositifs utilisés dans l'espace ont besoin de batteries.

Les batteries constituent la seule source d'énergie des satellites lorsque leurs panneaux solaires ne sont pas exposés au soleil. Elles doivent résister à des températures extrêmes, à des vibrations et à des contraintes mécaniques, et une fois le satellite mis sur orbite, leur fonctionnement doit rester fiable pendant des années. Sur ce marché longtemps dominé par les technologies nickel-cadmium (Ni-Cd) et nickel-hydrogène (Ni-H₂), Saft investit fortement depuis dix ans dans le développement de solutions innovantes basées sur la technologie Li-ion. Cette technologie de pointe conjugue réduction de poids, amélioration des capacités de stockage d'énergie et meilleure gestion thermique.

Saft commercialise aujourd'hui des batteries Li-ion pour tous types de satellites – satellites géosynchrones, satellites en orbite terrestre basse et moyenne, et microsatsellites. Au total, 44 satellites équipés de batteries Li-ion de Saft sont actuellement en orbite, dont certains sont en service depuis déjà cinq ans. Si la technologie de ces batteries est identique à celle utilisée dans les applications terrestres,

les produits conçus pour les applications spatiales sont soumis à un processus de fabrication encore plus rigoureux. Au fil de la croissance de ce secteur, Saft se forge une remarquable réputation pour la fiabilité et la sécurité de ses produits destinés aux applications spatiales. Dans un secteur qui sélectionne ses options technologiques pour une durée de quinze à vingt ans, la longévité des produits Saft est un avantage particulièrement intéressant.

La NASA a choisi Saft pour développer des batteries Li-ion de dernière génération pour ses futures missions spatiales. La société a été sélectionnée pour son expertise dans l'électrochimie et son savoir-faire dans le domaine des technologies Li-ion à forte densité énergétique. Cette technologie fournira une très haute énergie spécifique à des rovers, des atterrisseurs, des PLSS (*portable life support system*) et d'autres applications sur la Lune.

Coentreprises

Saft détient une importante participation dans deux coentreprises et joue un rôle actif dans la direction et la gestion de ces deux sociétés.



Johnson Controls–Saft Advanced Power Solutions

Le marché des véhicules électriques et hybrides : une réalité industrielle

Saft valorise son expertise technologique au sein de Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions, une coentreprise formée avec Johnson Controls, équipementier automobile américain de premier rang. Créée en 2006 afin de développer, de produire et de commercialiser des batteries de haute technologie lithium-ion (Li-ion), Johnson Controls-Saft sert le marché en plein essor des véhicules hybrides et électriques en capitalisant tout particulièrement sur l'expertise acquise dans la technologie Li-ion.

En 2007, la société a construit une nouvelle ligne de production en France, à Nersac. Inaugurée en janvier 2008 en présence de sept grands constructeurs automobiles originaires de trois continents, cette usine est la première au monde à produire des batteries Li-ion pour véhicules électriques et hybrides. Ses batteries équipent le premier véhicule hybride de série, la Mercedes Classe S 400, depuis avril 2009 et la BMW Série 7 hybride, commercialisée début 2010.

Une demande en forte croissance

Le marché présente un potentiel de croissance considérable. En Europe, la quasi-totalité des constructeurs automobiles ont annoncé leur intention de développer des véhicules propres. Selon les études, le marché des véhicules hybrides a atteint environ 800 000 véhicules en 2009, et pourrait représenter 3,2 milliards de dollars par an d'ici 2012. Selon certaines banques d'investissement, ce chiffre pourrait avoisiner près de 15 milliards de dollars en 2015, si on y inclut les véhicules hybrides raccordables au réseau et les véhicules électriques.

Une présence mondiale

Johnson Controls-Saft a établi une présence mondiale afin d'être plus proche de ses clients. Outre l'usine de Nersac, la société possède des centres de R&D aux États-Unis à Milwaukee et en France à Bordeaux, ainsi que des centres d'excellence en ingénierie de systèmes, de tests et de production intégrée aux États-Unis à Milwaukee, en Allemagne à Hanovre et en Chine à Shanghai.

Grâce à sa combinaison gagnante de leadership technologique, de réseau commercial et d'expertise en gestion de projets, la société est bien placée pour devenir un acteur mondial de premier plan et le premier fournisseur européen sur ce segment en forte croissance. C'est une entreprise passionnante, susceptible de générer une valeur substantielle pour ses sociétés mères.

2009 : préparer la croissance future

Johnson Controls-Saft dispose déjà d'une unité de production à Nersac (France) et a engagé en 2009 une deuxième tranche d'investissement afin d'assurer la montée en volume ; sa capacité de production en batteries de puissance a été doublée avec la commercialisation de la Mercedes Classe S 400 hybride et de la BMW Série 7 hybride, et le lancement de l'industrialisation d'éléments d'énergie pour les véhicules hybrides raccordables et tout électriques.

En août 2009, la société a été sélectionnée par le Département américain de l'Énergie pour produire des éléments et des batteries lithium-ion dans le Michigan. Cet investissement sera financé par l'État fédéral américain à hauteur de 299 millions de dollars (50 % du projet) et par l'État du Michigan à hauteur de 148,5 millions de dollars sous forme de crédits d'impôt. La mise en production est prévue début 2012.

En 2009, Johnson Controls-Saft a annoncé avoir conclu de nouveaux contrats :

- un contrat de fourniture avec Ford Motor Company pour un système batterie complet destiné à son premier véhicule hybride raccordable au réseau produit en série, dont le lancement est prévu pour 2012 ;
- un accord de fourniture avec Azure aux États-Unis pour équiper les véhicules hybrides commerciaux nord-américains, ce qui constitue un premier succès sur le segment des véhicules commerciaux hybrides ;
- un second contrat pour fournir les batteries Li-ion destinées à la chaîne de traction Force Drive™ d'Azure Dynamic, qui équipera le véhicule électrique utilitaire Ford Transit Connect, avec un démarrage série en 2011 ;
- un contrat de développement de batteries pour véhicules hybrides avec Land Rover, qui devrait conduire à un futur programme de production ;
- un contrat de fourniture avec Volkswagen pour une flotte de véhicules électriques.

ASB Group

Spécialiste des batteries thermiques

Saft détient 50 % de cette société en coparticipation avec EADS. Le Groupe ASB fabrique des batteries thermiques pour missiles tactiques et armes intelligentes, et compte deux filiales : MSB en Écosse et ATB aux États-Unis.

ASB a poursuivi sa croissance en 2009 et enregistré d'excellents résultats. La société compte poursuivre son expansion sur le marché américain, où une ligne de production a été mise en service en 2006.

Présence internationale

Production

Saft doit sa position dominante sur le marché à son excellence technique et à sa présence industrielle et commerciale internationale, sans égale. Implanté dans 10 pays, le Groupe compte 15 sites de production, hors sites des deux coentreprises Johnson Controls-Saft et ASB.

Le service commercial et le service marketing se déploient sur 24 bureaux commerciaux répartis sur les différents continents. Chaque division du Groupe dispose de sa propre équipe commerciale, celle-ci pouvant le cas échéant travailler pour l'autre division sur certains marchés de taille modeste. Chaque équipe commerciale est responsable du processus de qualification des batteries pour les applications auxquelles elles sont destinées et du suivi des principaux clients du Groupe. Dans certains secteurs ou zones géographiques, ces équipes commerciales sont complétées par des agents commerciaux et par des distributeurs avec lesquels le Groupe travaille de longue date.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs commerciaux du Groupe au 31 décembre 2009, par division et par région géographique.

Distribution, vente et marketing

	Au 31 décembre 2009		Total
	IBG	SBG	
Europe	63	45	108
États-Unis	34	25	59
Asie	17	3	20
Reste du monde	4	6	10
2009	118	79	197

Notes: IBG Europe comprend le bureau de Chypre, qui couvre le Moyen-Orient. SBG Reste du monde comprend le Moyen-Orient.

Les équipes commerciales de la division IBG sont organisées par zone géographique. Elles couvrent 6 régions du monde : l'Europe occidentale, centrale et orientale, l'Amérique du Nord, le sous-continent indien, le Moyen-Orient et l'Asie. L'Afrique et l'Amérique latine sont rattachées à la zone Europe.

Dans le cadre de la réorganisation de Saft en deux lignes de produits intervenue en juillet 2009, IBG a fusionné ses activités industrielles avec RBS, et les équipes commerciales chargées des activités éclairage de sécurité et électronique professionnelle ont été réparties entre les deux principales divisions. Cette restructuration s'est accompagnée d'une réduction d'effectifs. Dans un objectif de rentabilité, la plupart des équipes commerciales effectuent un certain pourcentage de ventes croisées.

Les équipes commerciales de la division SBG lithium sont organisées autour des marques sous lesquelles sont vendus ses produits ; cette division dispose ainsi d'équipes commerciales internationales indépendantes, organisées par zone géographique, l'une responsable de la vente des batteries commercialisées sous la marque Saft®, l'autre responsable des produits commercialisés sous la marque Tadiran®. Dans certains pays, SBG partage ses ressources d'ingénieurs commerciaux avec la division IBG, lesquels assurent les ventes de toutes les technologies pour ces pays. Enfin, des équipes commerciales locales spécialisées se consacrent aux secteurs de l'espace et de la défense.

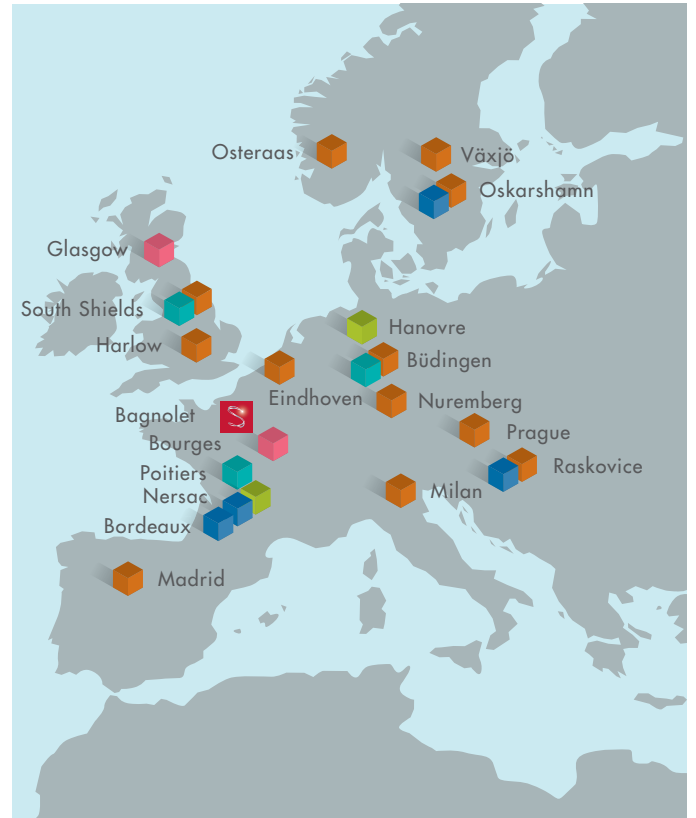
Sur la plupart des marchés de batteries de haute technologie ciblés par Saft, la marque Saft® est un critère décisif dans la décision d'achat des clients. La marque reflète la réputation du Groupe comme producteur de batteries fiables, sûres et de haute performance et constitue un avantage concurrentiel important.

Le Groupe commercialise ses produits sous la marque Saft® et sous d'autres marques reconnues, ce qui lui permet de bénéficier de positions fortes sur certains marchés spécialisés dans le monde entier. Parmi les principales, citons : Alcad®, Tadiran®, Friwo®, Nife® et Ferak®.


S'ajoutent aux marques commerciales de nombreuses marques déposées, comme par exemple la marque ULM® qui est utilisée pour la commercialisation de batteries destinées à l'industrie aéronautique. SBG a également déposé plusieurs noms de produits, dont MP Intégration®, CANProbe®, CAN Bus® et Super-Phosphate® dans sa gamme Li-ion. Saft dépose ses marques pour les protéger dans tous les pays où le Groupe vend ses produits.


Les sites industriels et commerciaux du Groupe sont indiqués plus loin en pages 26 - 27.


Saft, une implantation internationale








- 
Site de production Specialty Battery Group
 Batteries au lithium et à l'argent primaires et rechargeables de haute performance pour les marchés de l'électronique, de la défense et de l'espace.

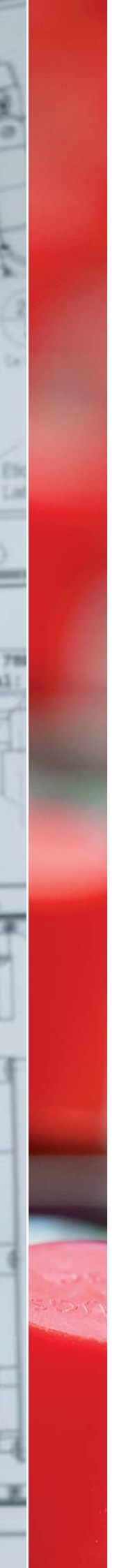
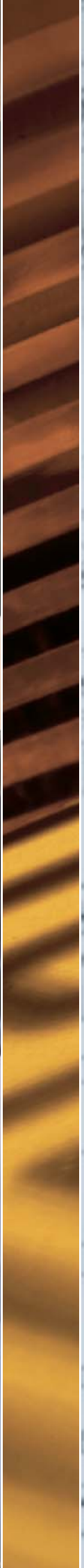
- 
Site de production Industrial Battery Group
 Batteries rechargeables au nickel et au lithium pour applications industrielles de pointe.

- 
Réseau de vente Saft

- 
ASB
 (Saft 50 %, EADS 50 %)

- 
Johnson Controls-Saft
 (Saft 49 %, Johnson Controls Inc. 51 %)

- 
Site en construction



Recherche et développement

Pour une société fondée sur les technologies de pointe telle que Saft, la recherche et le développement (R&D) s'inscrivent dans une dynamique continue. Le Groupe s'appuie sur son expérience pour améliorer ses produits et mettre en œuvre de nouvelles technologies afin d'accompagner l'évolution des besoins de sa clientèle.

Faits marquants

■ Lancement des batteries Super-Phosphate™, destinées aux applications industrielles. Ces produits reposent sur une avancée majeure dans le domaine de la technologie phosphate de fer. L'équipe de recherche de Cockeysville a adapté cette technologie générique à certaines applications militaires spécifiques. Le développement de ces applications se poursuivra en 2010.

■ Développement de la batterie Intensium pour les applications télécoms. Cette batterie intègre les nouveaux éléments lithium-ion prismatiques de haute puissance.

En 2009, malgré le ralentissement économique, l'effort de R&D a été maintenu et renforcé, le budget ressortant à 37 millions d'euros (soit une augmentation de 6 % par rapport à 2008). Ce chiffre représente 6,6 % du chiffre d'affaires consolidé, une nette augmentation par rapport au taux de 5,6 % de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2009, la fonction R&D employait 365 personnes, renforcées lorsque nécessaire par des ressources externes.

Le développement des produits tient une place prépondérante dans l'effort technique ; les salariés sur tous les principaux sites de production travaillent au développement de nouveaux produits génériques et à l'intégration, dans les batteries, de conceptions adaptées aux besoins spécifiques des applications. La recherche de Saft est principalement localisée à Bordeaux (France), avec une équipe de taille plus modeste à Cockeysville, dans le Maryland (États-Unis). Les résultats de la recherche sont mis à la disposition des équipes de développement dans l'ensemble du Groupe. Saft et sa coentreprise Johnson Controls-Saft bénéficient de synergies dans leur travail de R&D, dans des domaines tels que les études électrochimiques et la coopération avec les fournisseurs.

Conformément à la vision stratégique de Saft, une part croissante des travaux de recherche porte sur les nouveaux marchés des énergies renouvelables.

Le projet européen Sol-ion, dont Saft est partenaire, testera des systèmes de batteries de stockage dans 75 installations photovoltaïques résidentielles en France et en Allemagne. Aujourd'hui, les systèmes résidentiels injectent leur production d'électricité dans le réseau électrique ; l'objectif du stockage par batteries est de permettre à de petits producteurs de stocker l'énergie qu'ils génèrent pour leurs besoins personnels ultérieurs et d'éviter ainsi les surcharges imprévisibles, susceptibles de déstabiliser le réseau. Le développement de l'énergie photovoltaïque rend ce secteur très prometteur. Ce projet de démonstrateur à l'échelle résidentielle fait appel à des assemblages de batteries comportant 50 à 100 accumulateurs Li-ion. Cette technologie étant essentiellement modulaire, elle constitue une première approche dans la perspective d'unités de stockage de plusieurs milliers d'éléments. À plus long terme, les très grands systèmes de stockage d'énergie électrique par batteries comporteront plusieurs dizaines de milliers d'éléments. D'autres types de batteries serviront de « réserves de puissance » pour réguler l'offre et la demande d'électricité au niveau du réseau.

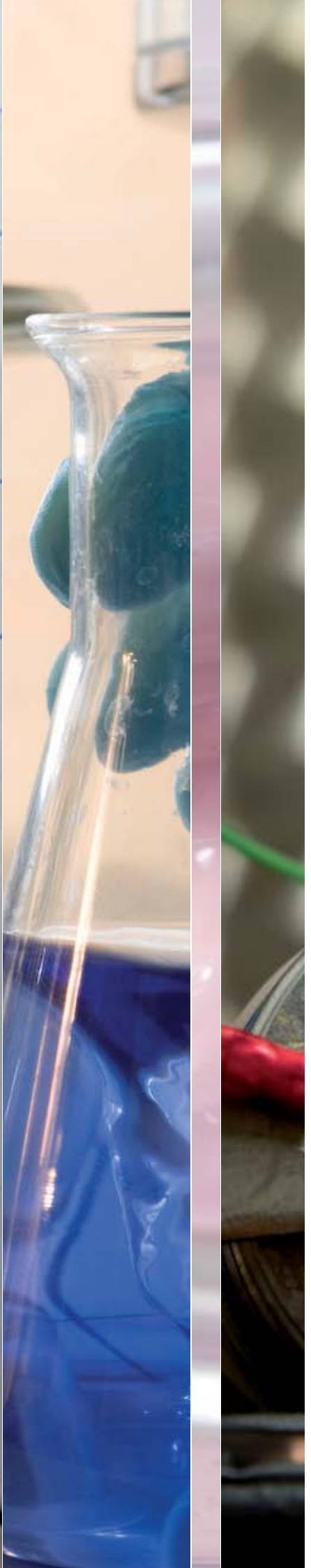
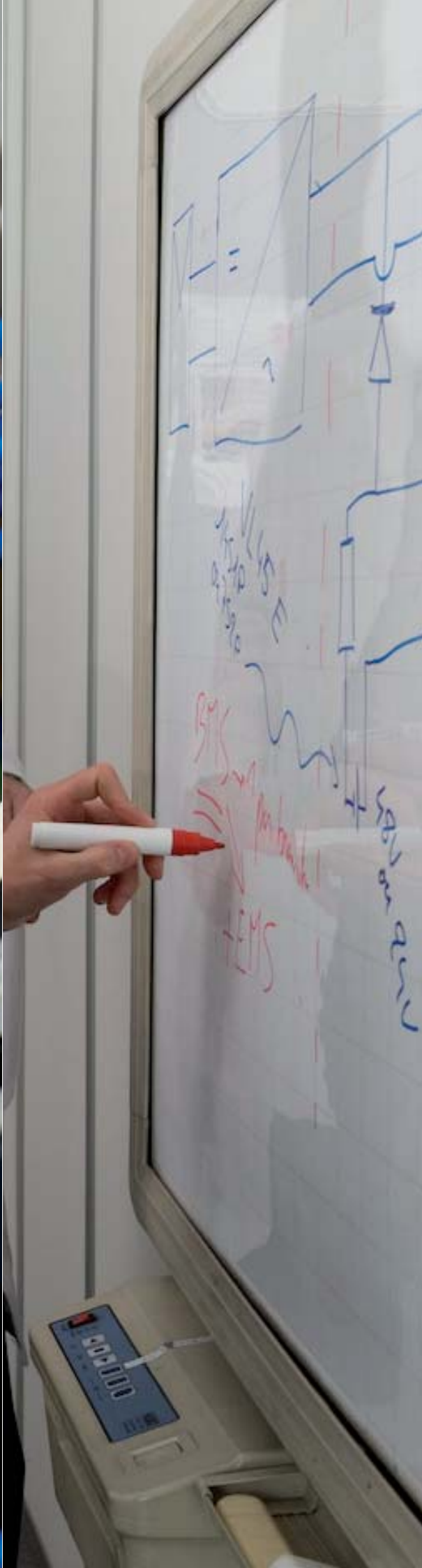


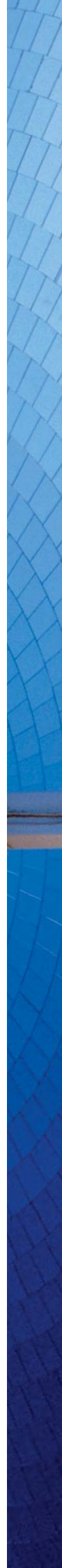
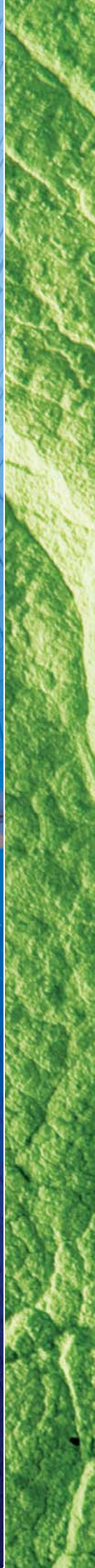
Les travaux dans les domaines de recherche « génériques », en amont des applications, suivent le rythme des avancées scientifiques. La technologie lithium-ion est aujourd'hui sensiblement plus diversifiée, et Saft a adapté ses capacités afin d'analyser et d'évaluer de nouveaux couples électrochimiques. Dans les matériaux de pointe, l'effort porte sur la recherche de solutions innovantes en associant les matériaux existants et sur la collaboration avec les fournisseurs pour synthétiser de nouveaux matériaux. Saft conduit également des recherches sur les algorithmes visant à optimiser l'utilisation des batteries. Les programmes de recherche définissent les principes et les grandes orientations du développement des produits.

La technologie de batteries de Saft est réputée pour sa robustesse et sa longévité. Ces caractéristiques sont des critères importants pour tous les programmes de développement de produits, et les ingénieurs de Saft analysent les conséquences de l'évolution des conceptions des systèmes batteries existants afin de maintenir ou d'améliorer leurs performances. L'objectif, dans les années qui viennent, est d'aller plus loin et d'allonger sensiblement la durée de vie utile des batteries rechargeables.

Les projets d'investissement en capacités de production aux États-Unis marquent, pour le Groupe, une étape importante dans le développement des batteries lithium-ion. Dans cette perspective de production à grande échelle, Saft poursuivra ses recherches afin de préparer la prochaine génération de la technologie lithium-ion.

« Les programmes de recherche définissent les principes et les grandes orientations du développement des produits. »





Développement durable

« Fidèle à sa démarche proactive, et au-delà du simple respect de ses obligations légales, Saft s'implique dans de nouveaux outils – tels que l'analyse du cycle de vie – pour améliorer ses performances environnementales. »

Dépasser les obligations réglementaires

Le Groupe Saft est depuis longtemps attentif à ses responsabilités environnementales.

Saft a pris très tôt des mesures et a souvent fait plus que le minimum légal.

Depuis plus de vingt ans, la société collecte ses batteries à base de nickel pour les recycler sans coût pour les clients. Saft tient à reprendre ses produits, non seulement en Europe où la reprise vient tout juste d'être imposée par la loi, mais aussi en Amérique du Nord et dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, où elle n'est pas obligatoire. Cet engagement couvre les plus grands marchés sur lesquels nos produits sont vendus. Le Groupe a également établi une infrastructure de collecte et de recyclage utilisable par les entités (importateurs, distributeurs, utilisateurs finaux) auxquelles la gestion de la fin de vie des produits peut incomber en droit local. Grâce aux récents efforts consentis dans les nouveaux États membres, il existe désormais des solutions de recyclage dans chaque grand marché de l'Union européenne.

En amont, dans le processus de fabrication, tous les intrants de procédés font l'objet d'un suivi. L'analyse des tendances sur plusieurs années montre que la société réduit constamment sa consommation d'eau et d'énergie. Dans chaque unité de production, les responsables environnementaux veillent à apporter des améliorations constantes afin de minimiser les rejets dans l'environnement et la

production de déchets. Toutes les unités de production en Europe (excepté la plus petite) sont désormais certifiées ISO 14001.

Le programme européen REACH, qui couvre les produits chimiques industriels, exige des actions continues car de nouvelles substances sont régulièrement ajoutées à la liste des produits réglementés et doivent être analysées. Saft suit de près ces réglementations afin d'anticiper les changements. Le Groupe s'efforce de déterminer les substances susceptibles d'être visées et de limiter l'utilisation qu'il en fait.

Il en va de même des questions relatives à la santé et la sécurité au travail. Saft adopte une vision à long terme et effectue des projections sur plusieurs années afin de devancer les changements de réglementation. Le Groupe a pour principe de se tenir informé des recherches sur les effets potentiels à long terme des substances qu'il utilise et met en œuvre des politiques d'atténuation qui vont souvent au-delà de ses obligations légales afin de réduire les risques au plus strict minimum.

« Saft est depuis longtemps attentif à ses responsabilités environnementales. »



Écoconception et analyse du cycle de vie

La mise en œuvre de ces outils commence à produire des effets positifs. L'écoconception vise à réduire les incidences environnementales en intégrant les modifications dès la phase d'étude et de conception des produits. L'analyse du cycle de vie est l'outil employé pour analyser les incidences à chaque étape du cycle de vie, des matières premières au recyclage et à l'élimination finale.

L'analyse du cycle de vie des batteries et accumulateurs de Saft montre que nos produits sont porteurs de bénéfices environnementaux. Pour une obligation donnée de service et de performance, les produits Saft ont une durée de vie utile plus longue, sont remplacés moins souvent, sont plus légers et ont donc, sur leur vie entière, un plus faible impact sur l'environnement que d'autres batteries. Le processus d'analyse conduit à rechercher des associations nouvelles de matériaux, plus performantes, susceptibles d'allonger la durée de vie utile ou de livrer plus de puissance pour la même quantité de matériau. L'analyse de la consommation d'énergie permet de trouver des solutions plus économes en énergie. À titre d'exemple, il est possible d'éliminer une étape de frittage dans la fabrication de certaines batteries au nickel – ce qui réduit la consommation d'énergie – sans nuire aux performances.

L'analyse du cycle de vie a des conséquences directes et indirectes. Directement, elle peut conduire à la modification des matériaux et des procédés. Indirectement, du point de vue de la chaîne d'approvisionnement, les fournisseurs sont de plus en plus sensibilisés à ce concept et s'efforcent eux aussi d'améliorer leurs performances environnementales. Un cercle vertueux est ainsi enclenché.

Enfin, l'analyse du cycle de vie a également des bénéfices pour les clients. Les rapports d'évaluation sont effectués par des prestataires indépendants et validés par des évaluateurs tiers, ce qui garantit la fiabilité des données. Ces données et évaluations peuvent être à leur tour utilisées par les clients de Saft pour documenter les performances de leurs propres produits. Après les déchets et les produits chimiques, on s'intéresse maintenant aux effets plus généraux de tous les produits, dans des domaines comme la consommation d'énergie et la production de CO₂. La mise en œuvre de l'analyse du cycle de vie dans toute la chaîne du produit est appelée à revêtir une importance croissante.



RAPPORT FINANCIER

Rapport de gestion	39
États financiers consolidés 2009 certifiés	103
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	156
Comptes sociaux annuels certifiés	159
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	168
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	170

Avertissement

Les informations contenues dans le rapport de gestion, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentées dans ce document ont été arrêtées par le Directoire, revues par le Comité d'Audit et par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des informations prospectives qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

Rapport de gestion

I. Faits marquants de l'exercice	40
II. Événements récents et orientations 2010	52
III. Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA	53
IV. Gouvernement d'entreprise et rémunérations des mandataires sociaux	54
4.1 Organisation et fonctionnement des organes de direction et de surveillance	54
4.2 Rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance	57
4.3 Autres informations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	64
4.4 Déclarations concernant les organes de direction et de surveillance	67
V. Risques	68
5.1 Facteurs de risque	68
5.2 Gestion des risques et contrôle interne	
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	78
VI. Capital et actionariat	89
6.1 Capital social de Saft Groupe SA	89
6.2 Droits de vote	89
6.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	89
6.4 Répartition du capital	90
6.5 Titres non représentatifs du capital	90
6.6 Plans d'options de souscription	91
6.7 Dividendes	93
6.8 Autorisations en vigueur	93
VII. Développement durable	94
7.1 Environnement, hygiène et sécurité	94
7.2 Ressources humaines et données sociales consolidées	98
VIII. Activité et résultats de Saft Groupe SA	101

I. Faits marquants de l'exercice

1.1 Activité et résultats consolidés de l'exercice

En dépit de la croissance de certaines activités du Groupe, le chiffre d'affaires, consolidé pour l'exercice 2009 est en baisse de 9,6 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2008.

Après un premier semestre marqué par des conditions de marché difficiles, le troisième trimestre a constitué dans plusieurs secteurs le point bas du cycle avec l'achèvement de la phase de déstockage massif. Le quatrième trimestre, en amélioration sensible par rapport aux deux trimestres précédents, enregistre les premiers signes de reprise.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, la rentabilité du Groupe, avec une marge d'EBITDA de 18,1 % hors coûts liés au projet de la nouvelle usine Lithium-Ion de Jacksonville, est conforme aux prévisions de début d'année et en ligne avec la performance du Groupe sur l'exercice 2008.

Les chiffres clés du résultat de cet exercice 2009 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre			
	2009		2008	% de variation**
	retraité*	publié	publié	
Chiffre d'affaires	559,3	559,3	609,4	(9,6 %)
Marge brute	161,6	161,6	171,8	(5,9 %)
Marge brute (%)	28,9 %	28,9 %	28,2 %	
EBITDA***	101,0	100,4	110,1	(8,8 %)
EBITDA (%)	18,1 %	17,9 %	18,1 %	
EBIT****	69,4	68,8	80,8	(14,9 %)
EBIT (%)	12,4 %	12,3 %	13,2 %	
Résultat opérationnel	68,7	68,1	80,7	(15,6 %)
Résultat avant impôts	36,9	36,3	41,9	(13,4 %)
Résultat net	29,5	28,9	35,1	(17,7 %)
BPA (€ par action)*****	1,20	1,17	1,71	(12,2 %)

* Les données retraitées de l'exercice 2009 excluent pour un montant de 0,7 million d'euros les coûts engagés par le Groupe au titre du projet de nouvelle unité de production de Jacksonville, États-Unis.

** Les variations sont mesurées à taux courants à l'exception de la variation du chiffre d'affaires qui est mesurée à taux de change constants. Elles sont calculées sur la base des données publiées.

*** L'EBITDA se définit comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges.

**** L'EBIT se définit comme le résultat d'exploitation avant frais de restructuration et autres produits et charges.

***** Bénéfice par action 2008 ajusté pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009 s'établit à 559,3 millions d'euros, en diminution de 9,6 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2008.

Il s'analyse comme suit par segment de marché :

	2009	2008
Applications stationnaires de secours	138,4	162,2
Transports (Aviation et Rail)	124,5	135,7
Petites batteries au nickel	54,7	70,7
Total IBG	317,6	368,6
Marchés du lithium civil	134,5	151,2
Marchés de la défense	107,1	89,6
Total SBG	241,6	240,8

Les ventes de produits utilisant la technologie du Lithium-ion représentent en 2009 près de 12 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre environ 10 % en 2008. Les poids des ventes de batteries de remplacement sont estimés pour 2009 à 40 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 39 % en 2008.

La marge brute du Groupe, à 161,6 millions d'euros s'établit à 28,9 % du chiffre d'affaires, contre 28,2 % en 2008.

La marge d'EBITDA 2009 s'est élevée à 100,4 millions d'euros, soit 17,9 % du chiffre d'affaires, contre une marge de 110,1 millions d'euros, soit 18,1 % du chiffre d'affaires en 2008. Retraité des coûts liés au projet de construction de l'unité de production Lithium-Ion de Jacksonville, le niveau de marge d'EBITDA est stable par rapport à l'exercice 2008, à 18,1 % du chiffre d'affaires et conforme à la prévision de début d'exercice.

Cette bonne performance résulte de la conjonction de plusieurs facteurs et principalement :

- de la baisse des prix moyens d'achat des métaux, notamment du nickel ;
- de la diminution des coûts d'achat des autres matières premières, résultat d'une politique active de renforcement des approvisionnements auprès de fournisseurs à bas coûts ;
- des premiers effets des mesures de réduction de coûts mises en œuvre ;
- enfin, d'un impact global de change positif.

Ainsi, les matières premières représentent 48,8 % du coût des ventes en 2009, contre 49,2 % en 2008.

La marge d'EBIT s'est établie à 68,8 millions d'euros en 2009, soit 12,3 % du chiffre d'affaires, contre 80,8 millions d'euros et 13,2 % du chiffre d'affaires en 2008. La charge d'amortissement et de dépréciation des actifs non courants, à 31,6 millions d'euros s'est sensiblement accrue de 2,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des investissements réalisés en 2008 avec notamment la mise en service de la nouvelle ligne de production de la gamme de produits Tel.X destiné au marché des télécommunications.

Le résultat opérationnel 2009 du Groupe s'établit à 68,1 millions d'euros contre 80,7 millions d'euros, pour l'exercice 2008, marquant un retrait de 15,6 %.

Le résultat financier de l'exercice est une charge nette de 18,5 millions d'euros, en amélioration de plus de 10 millions d'euros par rapport à la charge nette constatée en 2008. L'exercice 2008 avait été marqué par la constatation d'une perte de change nette de 12,5 millions d'euros principalement due à la dette du Groupe en euros localisée en Suède.

Après une charge d'impôt de 7,4 millions d'euros, représentant un taux global d'imposition de 20 % conforme aux attentes, le résultat net du Groupe pour l'exercice 2009 s'est établi à 28,9 millions d'euros, contre un résultat net de 35,1 millions d'euros en 2008.

Le bénéfice par action 2009 s'établit ainsi de 1,50 euro, contre un bénéfice par action ajusté de 1,71 euro en 2008.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité, à 93,4 millions d'euros, sont en hausse de 11,8 millions d'euros par rapport à l'exercice 2008. Après prise en compte des flux liés au refinancement de la dette bancaire intervenu en juillet 2009 et qui se traduisent globalement par une diminution de la dette bancaire de 34,3 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice 2008, le free cash-flow du Groupe⁽¹⁾ s'est élevé à 43,1 millions d'euros en 2009, contre 55,4 millions d'euros en 2008.

Bénéficiant de cette forte génération de cash-flows, la trésorerie du Groupe à la clôture de l'exercice s'établit à 207,4 millions au 31 décembre 2009, après prise en compte de l'augmentation capital pour un montant net de 114,9 millions d'euros. Cette trésorerie sécurise le financement des importants projets industriels du Groupe sur la période 2010-2012.

L'endettement net du Groupe a été fortement réduit au cours de l'exercice 2009 pour s'établir, après opération de refinancement ci-après analysée, à 108,5 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 281,1 millions d'euros un an auparavant.

Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010 la distribution d'un dividende de 0,68 euro par action.

(1) Défini comme les flux de nets trésorerie générés par l'activité et non affectés aux opérations d'investissements et de financement, mais avant acquisitions de titres de sociétés (et notamment les financements de Johnson Controls-Saft) et avant paiement des dividendes.

1.2 Résultats par ligne de produits

Comme annoncé au début de l'exercice 2009, les deux lignes de produits IBG (Industrial Battery Group) et RBS (Rechargeable Batteries Systems) ont été fusionnées au sein d'une nouvelle division « IBG » en date du 1^{er} juillet 2009. Toutefois, afin de permettre la comparabilité des données de l'exercice 2009 par rapport à l'exercice précédent, nous avons maintenu et présentons pour 2009 la performance de chacune des anciennes lignes de produits.

Le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA par ligne de produits ont évolué comme suit :

Ligne de produit	Exercice clos le 31 décembre 2009				Exercice clos le 31 décembre 2008		
	CA (M€)	Variation 2009/2008 en %	EBITDA (M€)	EBITDA marge (%)	CA (M€)	EBITDA (M€)	EBITDA marge (%)
IBG (y/c RBS)	317,7	(15,3 %)	52,3*	16,5 %	368,6	61,1	16,6 %
IBG hors RBS	257,7	(13,5 %)	53,5*	20,8 %	292,1	58,7	20,1 %
Ex. RBS	60,0	(22,5 %)	(1,2)	(2,0 %)	76,5	2,4	3,1 %
SBG	241,6	(0,8 %)	53,2	22,0 %	240,8	51,6	21,4 %
Autres **	-	-	(4,5)	n.s	0,0	(2,6)	n.s
Total	559,3	- 9,6 %	101,0*	18,1 %	609,4	110,1	18,1 %

À taux de change réels, à l'exception de la variation du chiffre d'affaires qui est à taux constants.

* Retraité pour exclure les coûts de 0,7 million d'euros liés au démarrage du projet de construction de l'unité Lithium-Ion de Jacksonville.

** Le centre de coûts « Autres » comprend les services du siège tels que l'informatique, la recherche, la direction générale, la finance et l'administration.

a) Industrial Battery Group (IBG)

La diminution du chiffre d'affaires d'IBG de 15,3 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2008 résulte d'une évolution contrastée de ses différents marchés.

Le **marché des batteries de secours pour infrastructures industrielles** est globalement resté stable par rapport à l'exercice 2008. Après avoir enregistré une croissance au cours du premier semestre, ce secteur a été marqué par un ralentissement au cours du second semestre 2009. Cette activité de fourniture de batteries de secours pour les infrastructures industrielles est en effet une activité de fin de cycle.

En ce qui concerne le **marché des réseaux de télécommunications**, second marché d'applications stationnaires de la division, le lancement en décembre 2008 de la nouvelle gamme de produits Tel.X a d'ores et déjà permis un élargissement de la base de clientèle. Toutefois, la croissance des volumes sur ces nouveaux produits n'a pas permis de compenser le fort ralentissement depuis le second semestre 2008 des ventes avec un client important. Le chiffre d'affaires 2009 de cette activité a donc très fortement reculé par rapport à l'exercice 2008.

Globalement, les activités stationnaires ont représenté 44 % du chiffre d'affaires de la division selon son nouveau périmètre, contre 44 % en 2008 et 41,5 % en 2007. Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires des activités stationnaires a enregistré une contraction de 12,6 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2008.

Le chiffre d'affaires des **marchés du transport** (Aviation et Rail) a enregistré une baisse de 9,2 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2008. Au sein de ces activités, le secteur de l'aviation, qui constitue majoritairement un marché de remplacement, et pour lequel un ralentissement avait été constaté dès le second semestre 2008, est resté un marché difficile tout au long de l'année 2009, compte tenu notamment du déstockage qui a perduré jusqu'au troisième trimestre. Toutefois, le quatrième trimestre a permis de constater la fin de la période de déstockage chez les principaux distributeurs de pièces de rechange pour le secteur aéronautique.

Le marché ferroviaire a pour sa part continué à croître à un rythme modéré au cours de l'exercice 2009.

En 2009, les marchés du transport ont représenté 39 % du chiffre d'affaires de la division (contre 37 % en 2008 et 36,8 % en 2007).

Les **marchés des petites batteries au nickel** (anciennement division RBS), après une forte baisse de près de 30 % au cours du premier semestre, ont enregistré les premiers signes d'amélioration au cours du troisième, mais surtout du quatrième trimestre. Ce redressement a été constaté au sein de tous les segments de marché, qu'il s'agisse de l'éclairage de sécurité ou des marchés de l'électronique professionnelle. Cette évolution est encourageante et résulte pour partie de gains de parts de marché dans le secteur de l'éclairage de sécurité en Europe, après le retrait de certains marchés d'un concurrent important.

Sur l'ensemble de l'exercice, ces marchés auront toutefois subi une baisse de plus de 20 %, niveau supérieur à la baisse anticipée au début de l'exercice 2009. Plus de 75 % de la baisse du chiffre d'affaires de ces activités résulte de la baisse des volumes, le solde résultant de la baisse des prix consécutive à la baisse des prix du nickel (mécanisme de surcharge).

Ces marchés ont représenté 17 % du chiffre d'affaires d'IBG en 2009, contre respectivement 19 % et 22 % en 2008 et 2007.

L'impact global des baisses de prix sur le chiffre d'affaires de la division IBG est estimé pour l'exercice 2009 entre 1 % à 2 % du chiffre d'affaires, les prix s'étant stabilisés au second semestre 2009. Cette stabilisation des prix correspond par ailleurs à celle du cours du nickel au second semestre 2009.

Sur le plan de la profitabilité, l'exercice 2009 a été marqué par un renforcement attendu de la marge d'EBITDA des activités historiques de la division IBG, celle-ci s'étant établie, hors coûts de 0,7 million d'euros afférents au projet de nouvelle unité de production de Jacksonville, à 20,8 % du chiffre d'affaires, contre 20,1 % en 2008.

Cette bonne performance résulte principalement d'une amélioration de la marge brute qui a bénéficié de la réduction des coûts d'achat des métaux et autres matières premières. En 2009, le prix moyen de la tonne de nickel au comptant sur le LME a été de 14 655 \$ contre un prix moyen de 21 030 \$ en 2008. De 11 700 \$/t au premier semestre 2009, le prix moyen du nickel s'est stabilisé au second semestre avec un cours moyen sur cette période de 17 615 \$/t.

Le groupe n'a toutefois pas pleinement bénéficié de cette baisse compte tenu de la politique de couverture mise en œuvre afin de préserver la rentabilité d'une large partie du carnet de commande des activités historiques de la division IBG. 60 % des besoins estimés de la division pour l'année 2010 sont d'ores et déjà couverts à la clôture de l'exercice.

Dans la mesure du possible, Saft continuera à appliquer la stratégie consistant à acheter à terme une partie des besoins de la division à un prix conforme à celui qui sera facturé aux clients sur les commandes qu'ils ont passées à IBG.

Outre l'amélioration de la marge brute, l'excédent brut d'exploitation de la division enregistre les premiers effets positifs de la fusion avec la division RBS, liés à la réorganisation des équipes commerciales et techniques opérée au cours du premier semestre.

Enfin, la profitabilité de la division a bénéficié d'un impact global positif de change lié au renforcement de l'euro contre la couronne suédoise, devise dans laquelle opère l'importante unité de production suédoise du Groupe, basée à Oskarsham. L'impact positif lié au renforcement du dollar en 2009 a été relativement modeste pour IBG et a été presque totalement compensé par l'affaiblissement de la livre sterling contre l'euro.

S'agissant des activités de l'ancienne division RBS, la marge d'EBITDA sur l'exercice 2009 a été légèrement négative à - 1,2 million d'euros, soit - 2,0 % du chiffre d'affaires contre une marge d'EBITDA positive de 2,4 millions d'euros (3,1 % du chiffre d'affaires en 2008). Après un premier semestre négatif de 1,9 million d'euros, le second semestre a bénéficié des premiers effets de la fusion avec la division IBG avec une marge d'EBITDA positive de 0,7 million d'euros.

Sur le plan commercial et du développement de nouveaux marchés, l'exercice 2009 a été marqué par de nombreux succès et notamment :

- Un premier contrat de fourniture de batteries de secours au nickel pour l'ARJ21, avion à réaction commercial conçu et fabriqué en Chine par le consortium ACAC.
- La participation au programme *Solar Energy Grid Intergration Systems* (« SEGIS ») financé par le Département de l'Énergie américain (« DoE »). En collaboration avec Apollo Solar, groupe spécialisé dans la conception et la fabrication d'électronique de puissance pour les systèmes d'énergie solaire, Saft fournira un système de batteries lithium-ion de technologie avancée afin de pourvoir au stockage de l'énergie photovoltaïque et la mise à disposition différée de cette énergie vers le réseau.
- Un partenariat avec Schneider Electric pour la fourniture de batteries au nickel Sunica™ pour des systèmes autonomes de stockage d'énergie photovoltaïque en milieu rural à Madagascar.
- Enfin, dans le secteur du rail, le Groupe accroît sa pénétration du marché chinois avec le gain de deux importants contrats pour la fourniture de batteries de secours pour les nouveaux trains destinés aux lignes 10 (38 trains) et 11 (58 trains) du réseau de métro de Shanghai.

Enfin, il convient d'ajouter qu'un an après le lancement de la nouvelle gamme de produits Tel.X pour le secteur des télécommunications, si les volumes sont restés limités en 2009, ce produit a été adopté par plusieurs opérateurs de réseaux télécommunications leaders sur leurs marchés respectifs, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Europe.

Sur le plan industriel, l'année a été marquée par le démarrage de la nouvelle ligne de production dédiée à la fabrication de la nouvelle gamme de produits « Tel.X » destinés au marché des réseaux de télécommunications implantée dans l'unité de Valdosta aux États-Unis. Cette nouvelle gamme de produits doit permettre au Groupe d'accroître sa pénétration encore faible sur ce marché.

D'autre part, IBG a annoncé un accord de coopération avec la société russe ESMA permettant le développement, la fabrication et la commercialisation de supercondensateurs asymétriques au nickel aux États-Unis, les premières applications étant le démarrage à basse température des véhicules lourds.

Les investissements industriels et frais de R&D capitalisés de la division en 2009 se sont élevés à 12,5 millions d'euros. L'investissement le plus significatif, d'un montant de 2,4 millions d'euros, concerne l'automatisation d'une activité d'assemblage des blocs de batterie au sein de l'unité d'Oskarsham, en Suède.

b) Speciality Battery Group (SBG)

Tirée tout au long de l'année par les marchés militaires dont la croissance annuelle a été de 17,8 % à taux constants, la division Speciality Battery Group a dû faire face, à compter du second trimestre, à une baisse significative des marchés civils en lithium primaire, notamment le marché des compteurs aux États-Unis.

Le chiffre d'affaires 2009 de la division est ainsi resté globalement stable, à 241,6 millions d'euros, en croissance de 0,3 % à taux de change courants et marquant une légère réduction de 0,8 % à taux de change constants.

La croissance des **marchés militaires** fait suite aux nombreux gains de contrats enregistrés tant en 2008 (dont le renouvellement du contrat pluriannuel auprès de l'Agence américaine de Logistique de la Défense – « DLA ») qu'au cours de l'année 2009. Le premier pays client ne représente toutefois aujourd'hui que moins du tiers du chiffre d'affaires de ce marché et la division SBG a enregistré en 2009 d'importants succès commerciaux dans une vingtaine de pays, parmi lesquels :

- Un nouveau contrat de 13 millions de dollars avec Raytheon pour la fourniture de systèmes de batteries rechargeables lithium-Ion pour alimenter l' *Improved Target Acquisition System*.
- Un important contrat de 4,2 millions d'euros (£3,7 millions) avec le ministère de la Défense britannique pour la fourniture de batteries militaires primaires au lithium pour des applications de type radiocommunication, localisation par satellite GPS, et vision nocturne.
- Un contrat de plus de 3 millions d'euros avec Bharat Electronics Ltd en Inde pour la fourniture de batteries lithium-Ion destinées à la défense pour une nouvelle application.

En outre, Saft et DCNS ont au cours de l'exercice conclu un important accord de coopération sur les technologies de stockage d'énergie électrique pour les applications militaires du domaine naval.

Les marchés militaires ont représenté 44 % du chiffre d'affaires de la division en 2009, contre 37 % en 2008 et 40 % en 2007.

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires des **marchés civils** ont enregistré une contraction de 13,1 % à taux de change constants par rapport à l'exercice 2008. Ils ont représenté 56 % du chiffre d'affaires de la division, contre 63 % en 2008 et 60 % en 2007.

Le principal **segment des compteurs et de l'électronique** dont la baisse brutale est intervenue au second trimestre 2009 a enregistré une meilleure performance au cours du quatrième trimestre, avec un chiffre d'affaires en baisse limitée par rapport à 2008. Cette évolution confirme que les second et troisième trimestres ont constitué le point bas du cycle de cette activité et que la phase de déstockage s'est achevée au cours du troisième trimestre.

Le **marché des satellites et lanceurs** a pour sa part enregistré en 2009 une légère croissance de son chiffre d'affaires à taux de change constants. Sur ce marché, un contrat important a été conclu au cours de l'exercice, par lequel Saft fournira à EADS Atrium les batteries pour les 35 prochains lanceurs Ariane 5.

La marge d'EBITDA de la division s'est établie à 22,0 % du chiffre d'affaires en 2009, contre 21,4 % en 2008. L'amélioration de la profitabilité des opérations résulte pour une large part d'un effet global positif de change, la baisse des coûts d'achat des matières premières et la réduction des frais indirects de production et des frais de structure ayant globalement compensé l'impact de la baisse limitée des volumes.

Sur le plan industriel, les principaux investissements de la division SBG en 2009 ont été concernés les unités de Kyriat-Ekron (Israël) et de Cockeysville (Maryland - États-Unis). En l'absence en 2009 de projet significatif, le total des investissements et frais de R&D capitalisés s'est élevé à 8,0 millions d'euros, contre 12,3 millions d'euros en 2008.

c) Autres activités

Les charges non allouées aux divisions opérationnelles et qui regroupent principalement les frais des fonctions centrales, telles que l'informatique, la recherche, la direction financière et administrative et la direction générale, se traduisent par un résultat opérationnel de cette division « Autres » de - 4,5 millions d'euros en 2009, contre un résultat de - 2,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

L'évolution du résultat provient principalement de moindres refacturations aux unités opérationnelles ainsi que de frais de R&D en augmentation de 0,8 million d'euros par rapport à l'exercice 2008.

d) Johnson Controls-Saft (JC-S)

L'exercice 2009 a été marqué par l'accomplissement d'un grand nombre de progrès par Johnson Controls-Saft et la signature d'importants contrats, notamment :

- en janvier 2009, un contrat d'approvisionnement d'une durée de cinq années pour la fourniture de batteries au lithium pour équiper les véhicules hybrides commerciaux nord-américains produits par la société Azure Dynamics Inc ;
- en février, Ford Motor Company a attribué à Johnson Controls-Saft un contrat de fourniture du système de batterie complet pour son premier véhicule hybride électrique rechargeable dont le lancement est prévu pour 2012. Ce contrat a une durée de cinq ans ;
- en novembre 2009 de deux contrats de développement, le premier avec le groupe Volkswagen pour la fourniture de batteries Lithium-Ion pour une flotte de véhicules électriques et le second avec le groupe Jaguar-Land Rover pour le développement d'une batterie pour véhicule hybride ;
- enfin, début décembre 2009, d'un contrat de fourniture des batteries Lithium-Ion pour équiper le véhicule électrique Ford Transit Connect. Cet utilitaire tout-électrique sera mis en production à fin 2010.

Le chiffre d'affaires de la coentreprise s'est établi à 24,0 millions d'euros en 2009, contre 17,9 millions d'euros en 2008 et 12,3 millions d'euros en 2007.

Sur le plan industriel, l'exercice 2009 a tout d'abord été marqué par le démarrage de la production, à partir de son unité de fabrication de Nersac en France, pour la livraison à Daimler des batteries destinées à la Mercedes hybride S 400 commercialisée depuis le mois de juin dernier. Cette berline constitue le seul véhicule hybride actuellement sur le marché bénéficiant d'une batterie lithium-ion.

D'autre part Saft et son partenaire ont décidé de développer une nouvelle usine de fabrication de batteries lithium-ion pour le marché des véhicules hybrides et électriques. Cette unité importante sera située à Holland dans le Michigan, États-Unis, sur un site industriel existant. La mise en service de cette usine devrait démarrer courant 2011 et le projet être finalisé fin 2012. Cette usine, destinée à répondre à la demande du marché américain, mais aussi des marchés internationaux des véhicules propres, sera notamment utilisée pour servir les contrats de production d'ores et déjà remportés avec Ford et Azure Dynamics.

L'unité de production de Holland, dont le coût total est estimé par Johnson Controls-Saft à environ 300 millions de dollars devant être apportés sur la période 2010-2012 (investissements capitalistiques et charges opérationnelles de mise en œuvre de l'usine), a été sélectionnée pour bénéficier, outre d'un financement fédéral de 50 % décrit ci-dessous, d'importantes aides de l'État du Michigan (aides et crédits d'impôts), pour un montant total pouvant s'élever à 148,5 millions de dollars. Ce dernier montant se décompose en un crédit d'impôt remboursable (au titre du *Battery Cell Manufacturing Refundable Tax Credit*) pouvant atteindre 100 millions de dollars (versés en quatre annuités à partir de 2012) et d'un ensemble d'aides/crédits d'impôts pour un montant total pouvant atteindre 48,5 millions de dollars. La plupart de ces aides/crédits d'impôts s'étalent sur plusieurs exercices (certains pouvant aller jusqu'à plus de dix ans). Ces aides/crédits d'impôts vont majoritairement venir réduire les charges opérationnelles de l'usine de Holland dans les années futures. En contrepartie de ces aides et crédits d'impôts, Johnson Controls-Saft devra respecter un certain nombre d'engagements liés principalement à la création d'emplois et au respect d'un niveau de salaire moyen minimum.

La réalisation de l'unité de production de Holland constitue la première étape d'un projet industriel de construction d'unités de production de batteries lithium-ion aux États-Unis par la joint-venture d'un montant total d'environ 600 millions de dollars. Ce projet industriel a été sélectionné pour bénéficier de subventions sous la forme d'un programme de partage des coûts (« cost-sharing ») à hauteur de 50 % pour un montant maximum de 299 millions de dollars (dont 13 millions de dollars sont destinés à financer un investissement conduit dans le cadre du projet Holland par un fournisseur de Johnson Controls-Saft) accordées conformément aux dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA). L'octroi de ces subventions, qui ont été demandées par Johnson Controls Inc. au bénéfice du projet industriel de Johnson Controls-Saft et devraient être perçues de manière étalée au rythme de l'avancement du projet, reste néanmoins soumis à l'aboutissement des négociations avec le Département de l'Énergie américain (« DoE »).

L'unité de production de Holland doit rapidement permettre à la coentreprise de développer son activité de fabrication de batteries lithium-ion sur le marché des véhicules hybrides et électriques. Saft se fixe pour objectif que Johnson Controls-Saft atteigne le point mort au niveau du résultat opérationnel (EBIT) entre 2012 et 2013 avec un chiffre d'affaires annuel de 175 millions de dollars dès 2012-2013. D'autre part, l'objectif concernant l'usine de Holland est que celle-ci atteigne un chiffre d'affaires annuel de 450 millions de dollars, à pleine utilisation de ses capacités.

Un contrat conditionnel a d'ores et déjà été signé avec le Département américain de l'Énergie permettant à la coentreprise de demander jusqu'à 10 % des subventions préalablement à la signature du contrat définitif. Le contrat définitif garantissant le financement par le DoE de 50 % des dépenses engagées devrait être signé au premier trimestre 2010, les derniers détails administratifs devant être finalisés dans les semaines à venir.

Les appels de fonds prévus sur ce projet en 2010 sont estimés à 25 millions de dollars en quote-part Saft et leur financement est d'ores et déjà assuré.

Sur le plan des résultats financiers, la quote-part du Groupe dans le résultat 2009 de la joint-venture s'est élevée à - 14,6 millions d'euros contre une quote-part de perte de - 11,4 millions d'euros en 2008. Le résultat annuel de Johnson Controls-Saft prend en compte les premiers coûts de démarrage du projet de nouvelle usine de production Holland, pour 1 million de dollars, ainsi qu'une charge de dépréciation de frais de développement capitalisés et relatifs à un projet de système de batterie Ni-MH pour un constructeur automobile.

Cette quote-part de résultat est enregistrée dans la rubrique « Quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

Les appels de fonds réalisés par la coentreprise au cours de l'exercice 2009 se sont élevés à 75,7 millions de dollars, soit 25,6 millions d'euros (37,1 millions de dollars) pour la quote-part Saft, contre 12,8 millions d'euros (18,9 millions de dollars US) en 2008. Ces appels de fonds sont supérieurs au montant initialement estimé, en raison d'une part d'une sensible augmentation du besoin en fonds de roulement, d'autre part du démarrage du projet industriel au Michigan (4,2 millions de dollar en 2009) et enfin, de la volonté des partenaires de renforcer la structure financière de la joint-venture dans sa phase de développement.

Saft examinera les perspectives et les progrès accomplis à la date de chaque appel de fonds. Saft considère néanmoins que JC-S est très bien placé pour l'avenir et, si ses progrès continuent comme prévu, Saft a l'intention de conserver sa participation de 49 % dans la coentreprise, et a d'ores et déjà assuré le financement de sa quote-part du projet ci-avant décrit.

e) ASB

Le chiffre d'affaires du groupe ASB s'est élevé en 2009 à 26,1 millions d'euros, contre 24,1 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Le résultat net de l'exercice 2009 s'est élevé à 1,3 million d'euros, contre 1,4 million d'euros au cours de l'exercice 2008 et 0,6 million d'euros en 2007.

La quote-part du Groupe dans ce résultat est enregistrée dans la rubrique « Quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

1.3 Autres éléments des résultats consolidés

Les frais de distribution et de vente de l'exercice 2009 sont en légère augmentation de 1,3 % par rapport à l'exercice 2008. Outre l'impact des augmentations de salaires, cette évolution résulte principalement du renforcement des équipes commerciales, notamment sur le segment de marché stationnaire et des réseaux de télécommunications ainsi que des frais de salons.

Les frais administratifs ont pour leur part légèrement diminué de 2,5 % à 42,4 millions d'euros pour l'exercice 2009, contre 43,5 millions d'euros en 2008.

Enfin, les frais de recherche et développement du Groupe constatés en résultat se sont accrus de 2,5 millions d'euros sous le double effet, d'une part de la diminution de 1,7 million d'euros des frais capitalisés en 2009 (3,9 millions d'euros) et, d'autre part, d'un renforcement des équipes de recherche à concurrence de 10 personnes au cours de l'année 2009.

a) Frais de restructuration

Les frais de restructuration enregistrés au cours de l'exercice se sont élevés à 2,8 millions d'euros, contre 0,2 million d'euros en 2008. Ils correspondent d'une part aux coûts de la fermeture de l'implantation commerciale de Singapour pour les divisions SBG et RBS et, d'autre part, aux coûts des réorganisations engagées au sein de la division RBS dans le cadre de la fusion avec la division IBG, fusion effective au 1^{er} juillet 2009. À ce titre, un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant 23 postes d'indirects sur le site de Nersac (France) a été annoncé fin 2009. La mise en œuvre de ce plan est prévue début 2010.

b) Autres produits et charges opérationnels

Ceux-ci se sont élevés à 2,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, contre 0,1 million sur l'exercice 2008 et correspondent principalement à la perception d'une indemnité d'éviction dans le cadre d'un contrat de bail.

c) Résultat opérationnel

Après frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 68,1 millions d'euros en 2009, en baisse de 15,6 % par rapport à l'exercice 2008, l'amélioration de la marge brute ayant été partiellement neutralisée par la moindre absorption des frais fixes résultant de la baisse des volumes d'activité. Cette baisse du résultat opérationnel, qui intègre pour 0,7 million d'euros de charges liées au projet de Jacksonville, résulte enfin de la hausse des frais de recherche et développement et des charges de restructuration.

d) Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a atteint - 18,5 millions d'euros en 2009, contre une charge nette de - 28,8 millions d'euros en 2008.

La charge de la dette s'est élevée en 2009 à 13,7 millions d'euros, contre 16,3 millions d'euros, au cours de l'exercice précédent. La charge d'intérêt après prise en comptes des instruments de couverture s'est globalement réduite de 3,8 millions d'euros, la baisse des taux de bases bancaires ayant été partiellement compensée à partir de juillet 2009 par la hausse de la marge sur la dette bancaire, hausse consécutive au refinancement de la dette.

La charge de la dette en 2009 incorpore l'amortissement accéléré de frais bancaires lié au financement mis en place en juin 2005 et remboursé par anticipation en juillet 2009 pour un montant de 0,6 million d'euros.

Le résultat net de change du groupe au titre de l'exercice 2009 est une perte nette de 2,2 millions d'euros contre une perte nette de 12,5 millions d'euros en 2008. La perte nette de l'exercice provient principalement de la réévaluation au cours de clôture des positions de trésorerie en euros et en dollars US au sein de l'entité suédoise. La perte nette de l'exercice 2008 résultait principalement d'une perte de change non réalisée de 16,0 millions d'euros sur la partie de la dette du Groupe en euros localisée en Suède.

Les modalités de refinancement de la dette bancaire du Groupe en juillet 2009 ont permis d'éliminer ces effets de change en localisant l'intégralité de la dette vis-à-vis des banques dans la zone euro, au sein de l'entité française Saft Acquisition.

e) Résultat avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'est élevé à 36,3 millions d'euros en 2009, marquant une diminution de 5,6 millions d'euros, soit 13,3 % par rapport à l'exercice 2008. Outre le résultat financier, le résultat courant prend en compte la quote-part du Groupe dans les résultats des coentreprises au sein duquel le Groupe est présent.

Comme mentionné ci-avant, la quote-part du Groupe dans le résultat de Johnson Controls-Saft s'est élevée à - 14,6 millions d'euros en 2009 (contre - 11,4 millions d'euros en 2008). La quote-part du Groupe dans le bénéfice net de la joint-venture avec EADS, ASB, s'est élevée à 1,3 million d'euros en 2009, contre 1,4 million d'euros en 2008.

f) Impôts

La charge globale d'impôt pour l'exercice 2009 s'élève à 7,4 millions d'euros, contre une charge de 6,8 millions au cours de l'exercice 2008. Cette charge représente un taux global d'imposition de 20,3 %, en augmentation, conformément aux attentes, par rapport au faible taux effectif d'imposition de 16,3 % constaté sur l'exercice 2008.

g) Résultat net part du Groupe, résultat par action et dividende

Le résultat net en part du Groupe s'est élevé à 28,9 millions d'euros en 2009, contre 35,1 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 17,7 %.

Le résultat par action, calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, soit 18 974 281 actions, s'établit ainsi à 1,50 euro, contre un bénéfice par action retraité de 1,71 euro au titre de l'exercice 2008.

Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2010 un dividende de 0,68 euro par action, identique à celui versé au titre de l'exercice précédent.

1.4 Recherche et Développement

Les efforts de Recherche et Développement ont encore été accrus en 2009 tant en termes d'effectifs que de dépenses. À la fin de l'année 2009, les équipes de recherche et développement s'élevaient à 365 ingénieurs et techniciens, soit un effectif en hausse de 10 collaborateurs par rapport à 2008. Ce renforcement des équipes concerne principalement les activités de développement et notamment les équipes de développement des systèmes de gestion des batteries.

Les dépenses de Recherche et Développement, y compris les subventions et les financements des clients (et avant déduction du crédit d'impôt recherche), ont représenté 6,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2009 à comparer à 5,6 % en 2008 et 5,5 % en 2007. Plus de 65 % des coûts de recherche et développement engagés en 2009 ont été financés par le Groupe, contre 60 % en 2008 et 61 % en 2007.

En 2009, la part des efforts de recherche consacrés à la technologie du Lithium-ion a représenté plus de la moitié de l'effort total de recherche et développement du Groupe. Les travaux sur les systèmes et algorithmes destinés à la gestion du comportement des batteries voient leur part dans la recherche et le développement croître significativement par rapport aux exercices précédents.

Enfin, le Groupe maintient une importante activité en matière de prospective.

1.5 Investissements et actifs immobilisés

a) Investissements

Les investissements réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2009 ont été très importants.

Les investissements industriels directs se sont élevés à 16,7 millions d'euros en 2009, contre 22,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2008 et 18,0 millions d'euros en 2007. Aucun investissement individuellement significatif à l'échelle du Groupe n'a été effectué en 2009 ou un nombre important de projets a eu pour objectif la modernisation d'équipements ou l'automatisation de certaines tâches aux fins de réduction des coûts de production.

Les investissements du Groupe en actifs incorporels se sont élevés à 4,8 millions d'euros en 2009, contre 5,8 millions d'euros en 2008 et 6,5 millions en 2007. Ils correspondent à concurrence de 3,9 millions d'euros à des frais de développement capitalisés.

Après prise en compte des financements de la joint-venture Johnson Controls-Saft pour un montant de 25,6 millions d'euros (contre 12,8 millions d'euros en 2008 et 5,4 millions d'euros en 2007), les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont globalement élevés à 46,8 millions d'euros, en forte augmentation de plus de 7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2008.

b) Propriétés immobilières, usines et équipements

Les immobilisations productives significatives du Groupe sont détenues en pleine propriété par le Groupe. Aucune charge majeure individuelle ne pèse sur les immobilisations du Groupe.

1.6 Trésorerie et financements

a) Flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 93,4 millions d'euros, en augmentation de 11,8 millions d'euros par rapport à l'exercice 2008. Cette augmentation dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires résulte principalement d'une réduction sur l'exercice de 12 millions d'euros du besoin en fonds de roulement, de moindres flux nets d'intérêts à concurrence de 2,3 millions d'euros et enfin d'une baisse des flux liés à la fiscalité de 4,1 millions d'euros consécutivement au remboursement par les autorités fiscales, tant en France qu'aux États-Unis, de créances d'impôt.

La réduction de 12 millions d'euros du besoin en fonds de roulement résulte principalement de la baisse générale d'activité. Toutefois, et malgré l'impact négatif sur le besoin en fonds de roulement de la mise en place, en France, de la Loi de Modernisation de l'Économie (impact net estimé de 2 à 3 millions d'euros), le besoin en fonds de roulement opérationnel, mesuré en pourcentage des ventes sur trois mois a été réduit de 3 points en 2009 par rapport à la situation de fin d'année précédente. Cette amélioration a été particulièrement sensible dans les stocks.

Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés par les activités d'investissement se sont élevés à 46,8 millions d'euros, contre 39,7 millions d'euros en 2008 et 27,1 millions d'euros en 2007. L'augmentation résulte principalement du financement de la coentreprise Johnson Controls-Saft qui, comme explicité ci-avant, s'est élevé à 25,6 millions d'euros 2009, contre 12,8 millions d'euros en 2008.

En l'absence de projet majeur cette année, les investissements industriels sont en sensible réduction par rapport à l'exercice 2008, année qui avait été marquée par un important investissement de 8,2 millions de dollars US (5,6 millions d'euros) dans une ligne de production destinée à une nouvelle gamme de produits pour le marché des réseaux de télécommunications.

Flux de trésorerie générés par les activités de financement

Les flux liés aux opérations de financement ont été importants au cours de l'exercice 2009. En premier lieu, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à plusieurs augmentations de capital pour un montant total de 120,9 millions d'euros.

La principale augmentation de capital, réalisée avec maintien des droits préférentiels de souscription au cours du mois de novembre 2009. Cette opération a permis de sécuriser le financement des deux projets industriels du Groupe et de sa joint-venture Johnson Controls-Saft sur la période 2010-2012, projets décrits par ailleurs. Lancée le 5 novembre, cette augmentation de capital a été clôturée avec succès le 2 décembre 2009, avec un taux de sursouscription de 180 %. Elle a permis de lever 114,9 millions d'euros, nets des commissions et frais.

D'autre part, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à quatre augmentations de capital, trois dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions (ou stock-options) par ses salariés et la quatrième dans le cadre du paiement d'une partie du dividende 2009 en actions. Ces émissions d'actions nouvelles ont généré un financement complémentaire de 6,0 millions d'euros.

D'autre part, la dette bancaire du Groupe a diminué de 34,3 millions d'euros au cours de l'exercice. À l'issue du refinancement intervenu en juillet 2009, le montant en principal de la dette a été réduit de 19,4 millions d'euros. La diminution globale sur l'exercice intègre d'autre part un effet favorable de change de 5,8 millions d'euros et une réduction des intérêts courus de 4,4 millions d'euros par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Elle intègre enfin l'évolution des frais bancaires liés aux financements et non encore amortis en résultat.

Enfin, les flux de trésorerie générés par les activités de financement incorporent la réception de subventions pour un montant de 4,4 millions d'euros ainsi que le paiement de dividendes pour 7,0 millions d'euros, contre 12,6 millions d'euros en 2008. La baisse du montant payé au titre des dividendes résulte de l'option par des actionnaires représentant près de 45 % du capital pour le paiement du dividende en actions.

Ainsi, les activités de financement du Groupe ont généré au cours de l'exercice un flux total de trésorerie positif de 84,8 millions d'euros, contre un flux global négatif de 11,9 millions d'euros en 2008 et de 12,8 millions d'euros en 2007.

Cash-flow libres⁽¹⁾

En conséquence, le cash-flow libre (ou *free cash flow*) généré par le Groupe au cours de l'exercice 2009 s'est élevé à 43,1 millions d'euros après amortissement de la dette bancaire à hauteur de 19,4 millions d'euros. Le cash-flow libre pour l'exercice 2008, période au cours de laquelle aucun remboursement de dette n'était intervenu, s'était élevé à 55,4 millions d'euros.

b) Trésorerie et endettement

Ainsi, à l'issue de l'exercice 2009, la trésorerie du Groupe s'élève à 207,4 millions d'euros, contre 68,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Comme décrit dans la note annexe 17 aux comptes consolidés, le Groupe a procédé au cours de l'exercice au refinancement de sa dette bancaire qui arrivait à échéance en juillet 2010. Cette opération, finalisée le 3 juillet 2009, assure le financement à moyen terme des activités existantes du Groupe et renforce sa liquidité.

Les nouvelles facilités de crédit contractées sont constituées :

- deux prêts à terme de 150 millions d'euros et 240 millions de dollars respectivement. Ces prêts ont une maturité de trois ans (jusqu'au 2 juillet 2012) avec remboursement in fine ;
- un crédit revolving de 33,5 millions d'euros, également d'une durée de trois ans, les tirages sur cette facilité pouvant être effectués en différentes devises.

La marge initiale est fixée à 2,75 % au-dessus de l'Euribor pour les prêts en euros et à 3 % au-dessus du Libor pour le prêt en US dollars. À partir du 1^{er} janvier 2010, la marge est déterminée semestriellement en fonction du niveau d'endettement net du Groupe rapporté à la marge d'EBITDA consolidée du Groupe au cours des douze mois précédent la date de fixation. Celle-ci pourra ainsi varier de 2,0 % à 3,0 % pour les facilités en euros et de 2,25 % à 3,25 % pour la facilité en US dollar.

(1) Défini comme les flux de nets trésorerie générés par l'activité et non affectés aux opérations d'investissements et de financement, mais avant acquisitions de titres de sociétés (et notamment les financements de Johnson Controls-Saft) et avant paiement des dividendes

Le nouvel accord de refinancement comprend, au même titre que le précédent, un certain nombre de stipulations usuelles pour ce type de contrat.

Compte tenu des financements levés par le Groupe au cours de l'exercice et notamment des augmentations de capital ci-avant décrites, de la très bonne génération de trésorerie issue de l'activité ainsi que du remboursement partiel de la dette bancaire, l'endettement net du Groupe a été fortement réduit au cours de l'exercice 2009 pour s'établir en fin d'année à 108,5 millions d'euros, contre 281,1 millions d'euros un an auparavant.

Le ratio d'endettement financier net sur l'EBITDA s'établit ainsi à 1,09 au 31 décembre 2009, contre un maximum contractuel de 3,0.

Cette réduction par rapport à un ratio de 2,55 à la clôture de l'exercice 2008 va conduire, en 2010, à une diminution de 75 p.b (soit 0,75 %) de la marge payée par le Groupe sur sa dette bancaire depuis son refinancement.

Enfin, et comme décrit en notes annexes 3 et 17 aux États financiers consolidés, le Groupe a étendu, en début d'année 2010, la couverture du risque de taux sur sa dette bancaire en euros et en US dollars.

Ces différents éléments ont contribué au renforcement du bilan consolidé du Groupe dont les capitaux propres, en augmentation de 153 millions d'euros, s'élèvent ainsi à 306,8 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 153,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

1.7 Bilan du Groupe

Le bilan du Groupe au 31 décembre 2009 fait apparaître :

- une légère diminution des actifs non courants de 6,1 millions d'euros,
- une diminution sensible des actifs et passifs courants hors trésorerie, reflétant la baisse d'activité,
- une excellente situation de trésorerie de 207,4 millions d'euros,
- un renforcement des fonds propres de 153 millions d'euros à 306,8 millions d'euros après prise en compte des augmentations de capital pour un total de 120,9 millions d'euros et d'un résultat net de 28,9 millions d'euros,
- une diminution de 34,3 millions d'euros de la dette financière du Groupe, baisse principalement imputable à son amortissement partiel à hauteur de 19,4 millions d'euros.

Ainsi, le total du bilan s'élève à 897,9 millions d'euros au 31 décembre 2009.

1.8 Autres éléments marquants de l'exercice 2009

a) Assemblée Générale Annuelle et dividende

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 3 juin 2009, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2008 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions. Compte tenu des modalités retenues, le prix d'émission des actions a été fixé à 22,87 euros par action. La période d'option s'est achevée le 25 juin 2009. Des actionnaires représentant près de 45 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions. Ainsi, 241 815 actions ordinaires nouvelles ont été émises et livrées le 6 juillet 2009, ce qui a représenté, à cette date, un taux de dilution de 1,3 %.

D'autre part, les actionnaires ont, de par leur décision en Assemblée Générale, permis au Groupe de réactiver courant juillet le contrat de liquidité du titre, contrat par lequel un prestataire de services d'investissement, agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat, anime le marché secondaire du titre et sa liquidité.

Enfin, les actionnaires ont renouvelé ou donné au Directoire compétence aux fins de décider, dans certaines limites, de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société.

b) Projets d'investissements

Le Groupe conduit actuellement la réalisation aux États-Unis de deux grands projets industriels consistant en la construction et la mise en service d'ici 2011-2012 de deux unités de fabrication de batteries au lithium-ion en Floride (projet Saft) et dans le Michigan (projet de la contreentreprise Johnson Controls-Saft).

Ces deux projets ont été sélectionnés afin de bénéficier d'aides publiques fédérales octroyées par le *Department of Energy* dans le cadre des dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA) du 17 février 2009, le système fédéral américain d'aide à la relance. Les projets conduits par Johnson Controls-Saft et Saft ont été les principaux bénéficiaires des aides publiques attribuées dans le cadre de l'ARRA en août 2009.

Construction d'une usine Saft de fabrication de batteries lithium-ion en Floride

Le projet de Saft vise à construire à Jacksonville en Floride une usine de fabrication de batteries lithium-ion. Cette usine de grande capacité doit permettre au Groupe, à travers sa filiale Saft America Inc., de servir des nouveaux marchés en fabriquant des éléments et intégrant des batteries lithium-ion pour les véhicules hybrides militaires, l'aviation, les réseaux intelligents, le secours des réseaux télécoms ainsi que les solutions de stockage des énergies renouvelables. La mise en service de cette usine, réalisée directement par Saft, devrait démarrer dès 2011 et se finir en 2012.

Ce projet, d'un coût global d'environ 200 millions de dollars devant être apportés sur la période 2010-2012 (comprenant à la fois les investissements capitalistiques et les charges opérationnelles relatives à la mise en œuvre de l'usine), a été sélectionné pour recevoir une subvention sous la forme d'un programme de partage des coûts (*cost-sharing*) à hauteur de 50 % pouvant atteindre 95,5 millions de dollars dans le cadre des dispositions du *Federal American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA). L'octroi de cette subvention, qui devrait être perçue de manière étalée au rythme de l'avancement du projet, reste néanmoins soumis à l'aboutissement des négociations finales avec le Département de l'Énergie américain (voir ci-après). Il s'agit du seul projet bénéficiant de ces dispositions qui ne soit pas directement relatif à l'automobile.

Saft a également été sélectionné afin de bénéficier d'aides complémentaires de l'État de Floride et de la ville de Jacksonville pour un montant pouvant atteindre 20,8 millions de dollars. La plupart de ces aides/crédits d'impôts s'étalent sur plusieurs exercices (certains pouvant aller jusqu'à plus de dix ans). Ces aides/crédits d'impôts vont majoritairement venir réduire les charges opérationnelles de l'usine de Jacksonville dans les années futures. En contrepartie de ces aides et crédits d'impôt, la Société devra respecter un certain nombre d'engagements liés principalement à la création d'emplois et au respect d'un niveau de salaire moyen minimum.

Cette unité de production, à la pointe de la technologie, doit permettre d'assurer rapidement une disponibilité de solutions batteries compétitives sur le marché américain et les marchés internationaux.

Le design de l'usine de Jacksonville a été modifié afin d'accroître la capacité de production de 200 à 300 millions de dollars. Saft se fixe pour objectif à l'horizon 2015, la réalisation à partir de cette unité d'un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de dollars et une marge d'EBITDA de 15 %.

Un contrat conditionnel a d'ores et déjà été signé avec le Département américain de l'Énergie permettant à Saft de demander jusqu'à 10 % des subventions préalablement à la signature du contrat définitif. Le contrat définitif garantissant le financement par le Département de l'Énergie américain de 50 % des dépenses engagées devrait être signé au premier trimestre 2010, les derniers détails administratifs devant être finalisés dans les semaines à venir.

Construction par la joint-venture Johnson Controls-Saft d'une usine de fabrication de batteries lithium-ion pour véhicules hybrides et électriques dans le Michigan

Ce projet est décrit ci-avant dans la section 2.4 du présent rapport sur la gestion du Groupe.

Compte tenu de l'augmentation de capital de 114,9 millions d'euros (net de frais) réalisée par le Groupe fin 2009, les besoins de financement sur la période 2010-2012 générés par les deux projets industriels ci-dessus présentés sont, pour la quote-part Saft, d'ores et déjà couverts.

1.9 Transactions entre parties liées

La nature des transactions du Groupe réalisées en 2009 avec les parties liées reste inchangée par rapport celles réalisées au cours de l'exercice précédent.

Les ventes du Groupe à la coentreprise Johnson Controls-Saft au cours de l'exercice, la quote-part du Groupe dans les résultats 2009 des coentreprises ASB et Johnson Controls-Saft que le Groupe contrôle conjointement ainsi que sa quote-part dans les bilans respectifs de ces sociétés sont présentées en note annexe 28 aux États Financiers Consolidés 2009.

1.10 Évolution du périmètre en 2009

Il n'y a pas eu de changement de périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2009.

1.11 Principes de préparation des États Financiers Consolidés

En application du règlement européen du 16 juin 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États Financiers Consolidés du Groupe Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'approuvé dans l'Union européenne et conformes aux IFRS de l'IASB.

Les nouvelles normes IFRS et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2009.

II. Événements récents et orientations 2010

Aucun événement intervenu depuis le 31 décembre 2009 n'est de nature à remettre en cause de manière significative la situation financière du Groupe à cette date.

Il convient toutefois de mentionner qu'au cours du mois de janvier 2010, le Groupe a étendu la couverture du risque de taux d'intérêt sur sa dette bancaire. Les opérations de couverture complémentaires mises en place à cet effet sont décrites en notes annexes 3 et 17 aux États Financiers Consolidés.

Perspectives pour 2010

Si les prévisions actuelles des économistes d'une croissance économique mondiale de l'ordre de 3,5 % à 4 % en 2010 se concrétisent, le Groupe Saft devrait bénéficier d'une telle évolution. Toutefois, compte tenu d'une part du poids de l'activité de fin de cycle que constitue le marché des batteries de secours pour les infrastructures industrielles et, d'autre part, de l'incertitude quand au rythme auquel le marché du lithium civil pour les compteurs devrait redémarrer, l'évolution du chiffre d'affaires 2010 devrait se situer dans une fourchette de 0 à + 5 %, à taux de change constants, et notamment une parité €/US \$ de 1,39.

La sensibilité des ventes du Groupe Saft à la parité de change US \$/€ reste inchangée, à savoir :

- une sensibilité de même sens de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires pour une variation de 10 % du cours de change euro/dollar,
- une sensibilité de même sens de l'ordre de 6 % de la marge d'EBITDA pour une variation de 10 % du cours de change euro/dollar.

Saft prévoit le maintien de sa rentabilité en 2010, avec une marge d'EBITDA d'au moins 18 % du chiffre d'affaires hors impact des coûts liés au projet de Jacksonville (coûts estimés entre 5 et 6 millions de dollars).

III. Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA

Sociétés contrôlées par Saft Groupe SA

(Chiffre d'affaires en milliers d'euros et hors transactions intragroupes)

Dénomination sociale	Pays d'immatriculation	Activité	2007	2008	2009
Saft Groupe SA	France	Holding	-	-	-
Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo)	Allemagne	Production, achats et ventes	3 824	3 368	3 018
Saft Batterien GmbH	Allemagne	Achats et ventes	2 443	1 742	1 304
SGH GmbH	Allemagne	Holding	227	227	0
Tadiran Batteries GmbH	Allemagne	Production, achats et ventes	20 155	16 992	15 758
Saft UK Ltd	Angleterre	Production, achats et ventes	14 499	13 155	12 858
Saft Australia Pty Ltd	Australie	Holding	-	-	-
Saft Batteries Pty Ltd	Australie	Assemblage, achats et ventes	7 539	8 846	7 772
Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co, Ltd	Chine	Production, achats et ventes	3 824	4 745	6 198
Saft Nife ME Ltd	Chypre	Achats et ventes	5 338	7 719	8 701
Saft Baterias SL	Espagne	Achats et ventes	10 444	12 454	13 558
Saft JV Holding Co	États-Unis	Holding	-	-	-
Florida Substrate Inc. (« PPF »)	États-Unis	Production de bandes de plaque	1 653	2 940	784
Saft America Inc.	États-Unis	Production, achats et ventes	171 461	158 863	137 373
Saft Federal Systems Inc. (« Tadiran »)	États-Unis	Achats et ventes	29 192	33 992	31 569
Saft SA	France	Production, achats et ventes	220 732	224 826	200 914
Saft Acquisition SAS	France	Holding	-	-	-
Saft Hong Kong Ltd	Hong Kong	Holding et commercial	6 380	6 430	8 889
Amco-Saft India Ltd (51 %)	Inde	Production, achats et ventes	3 596	5 048	6 671
Tadiran Batteries Ltd	Israël	Production, achats et ventes	11 491	11 303	10 196
Saft Batterie Italia Srl	Italie	Achats et ventes	1 159	487	822
Saft Finance Sarl	Luxembourg	Holding	480	823	480
Saft AS Norway	Norvège	Achats et ventes	1 199	828	1 143
Saft Batterijen BV	Pays-Bas	Achats et ventes	311	272	425
Saft Ferak AS	République tchèque	Production, achats et ventes	12 373	15 831	10 691
Saft Batteries Pte Ltd	Singapour	Achats et ventes	6 234	6 414	8 913
Alcad AB	Suède	Achats et ventes	22 079	24 758	25 699
Fast Jung KB	Suède	Société civile immobilière	-	-	-
Saft AB	Suède	Production, achats et ventes	43 893	47 370	45 534
Saft Sweden AB	Suède	Holding	-	-	-
Total sociétés consolidées par intégration globale			600 529	609 433	559 270

Coentreprises consolidées par mise en équivalence par Saft Groupe SA

(Chiffre d'affaires en millions d'euros)

Dénomination sociale	Pays d'immatriculation	Activité	Pourcentage de détention par le Groupe Saft	2007	2008	2009
ASB	France	Production et commercialisation de batteries thermiques	50 %	21,6	24,0	26,0
Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC	États-Unis	Production et commercialisation de batteries pour véhicules hybrides et électriques	49 %	12,3	17,9	24,0

IV. Gouvernement d'entreprise et rémunérations des mandataires sociaux

Une société à Directoire et Conseil de Surveillance. Une équipe de direction internationale.

Directoire

John Searle, Président

Thomas Alcide, Directeur Général de la division SBG, Président de Saft America Inc.

Bruno Dathis, Directeur Financier

Xavier Delacroix, Directeur Général de la division IBG

Élizabeth Ledger, Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs

Conseil de Surveillance

Yann Duchesne, Président

Jean-Marc Daillance, Vice-Président

Bruno Angles

Ghislain Lescuyer

4.1 Organisation et fonctionnement des organes de direction et de surveillance

Saft Groupe SA a été constituée le 7 juin 2005 sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette structure permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle, et le contrôle de cette direction. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les fonctions de gestion et de direction de la Société sont exercées par le Directoire et la fonction de contrôle par le Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires. Un Règlement Intérieur complète les statuts, fixe les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance et de contrôle et organise les rapports avec le Directoire.

Le fonctionnement et la composition des organes de direction et de surveillance sont présentés ci-après.

a) Directoire

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui fixe le nombre de ses membres. Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales. Toutefois, conformément à la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que l'octroi de cautionnements, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire doit en outre obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation de la Société et ses filiales. Le Directoire doit également obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à trente (30) millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société et qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel. Le Directoire doit aussi obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour l'émission de tout titre obligataire et pour mettre en œuvre toute délégation ou autorisation consentie par l'Assemblée Générale, et notamment pour l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques pouvant être choisies en dehors des actionnaires. Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans.

La composition du directoire au cours de l'exercice 2009 a été la suivante :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions et principaux mandats
John Searle Président	23 mars 2005	15 mai 2009	15 mai 2011	Président-Directeur Général de Saft SA Gérant de Saft Finance Sarl Administrateur de Saft America Inc Chairman de Saft Ltd, Chairman de Tadiran Batteries Ltd, Président-Directeur Général de Aérospatiale Batteries Administrateur de MSB Chairman de Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC
Thomas Alcide	22 avril 2005	15 mai 2009	15 mai 2011	Directeur Général de SBG Président et CEO de Saft America Inc, Saft Federal Systems Inc Florida Substrate Inc, Saft JV Holding Co Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co Ltd
Bruno Dathis	5 mai 2008	15 mai 2009	15 mai 2011	Directeur Financier
Xavier Delacroix	11 janvier 2007	15 mai 2009	15 mai 2011	Directeur Général d'IBG Administrateur de Saft SA Président du Conseil de Surveillance de Saft Ferak AS Administrateur de Amco-Saft India Ltd, Saft AB Administrateur de Saft Baterias SL
Élizabeth Ledger	22 avril 2005	15 mai 2009	15 mai 2011	Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs

b) Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de quatre membres. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de son mandat, propriétaire de 100 actions inscrites au nominatif.

Les membres du Conseil de Surveillance adhèrent au « Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance – Code de bonne conduite du Conseil de Surveillance » dont les principales dispositions sont présentées en pages 181 à 184 du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président. Le Conseil de Surveillance est assisté de deux Comités permanents, un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations, dont les attributions et les modalités de fonctionnement sont énoncées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats en 2009
Yann Duchesne	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Président du Conseil de Surveillance	Senior Principal de Doughty Hanson & Co. (Grande-Bretagne) Administrateur d'IPSOS (France) Balta Industries Group (Belgique) Administrateur de Tumi Inc. (États-Unis) Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (France) et de HDF Finance Président du Conseil de Surveillance de KP1 (France)
Jean-Marc Daillance	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
Bruno Angles	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du Conseil de Surveillance	Managing Director, Head of France, Macquarie European Infrastructure Funds Administrateur de MAF (Macquarie Autoroutes de France), APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), AREA, SAS Eiffarie, SAS Financière Eiffarie, SAS Adelaç Membre du Conseil de Surveillance de Pisto Président du Conseil d'Administration de Holding Farnier, Compteurs Farnier Président du Conseil d'Administration de la Fondation de l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées À l'étranger, administrateur ou Président de diverses sociétés du groupe Macquarie
Ghislain Lescuyer	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du Conseil de Surveillance	Executive Vice-Président d'AREVA (Business Unit Products)

Le Conseil de Surveillance veille à compter en son sein des membres indépendants conformément aux règles de bonne gouvernance et aux préconisations du Code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des Sociétés cotées de décembre 2008, dans la mesure où ils satisfont notamment les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou de la société mère ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement de la Société ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ; et
- ne pas avoir de liens juridiques avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, plus de 10 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au regard de ces critères, trois des membres du Conseil de Surveillance doivent être considérés comme indépendants : Messieurs Jean-Marc Daillance, Bruno Angles et Ghislain Lescuyer.

Les membres du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations sont les suivants :

Comité d'Audit

Jean-Marc Daillance, Président
Bruno Angles
Yann Duchesne

Comité des Rémunérations

Yann Duchesne, Président
Ghislain Lescuyer
Bruno Angles

Le Conseil de Surveillance, son Comité d'Audit et son Comité des Rémunérations se sont réunis au cours de l'année 2009 aux dates suivantes :

- Conseil de Surveillance : les 28 janvier, 13 février, 20 mars, 3 et 27 avril, 30 juin, 27 et 31 juillet, 6 et 29 octobre ;
- Comité d'Audit : les 28 janvier, 13 février, 27 avril, 26 juin, 27 juillet, 29 octobre ;
- Comité des Rémunérations : les 13 février, 9 et 20 mars, 3 et 27 avril, 31 juillet.

L'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que l'organisation du contrôle interne sont d'autre part décrites au sein du rapport du Président du Conseil de Surveillance présenté en pages 78 à 87 du présent document de référence.

Comité Exécutif

Le Groupe Saft dispose en outre d'un Comité Exécutif (ou Saft Management Committee), instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Outre les membres du directoire du Groupe, le Comité Exécutif comprend M. Igal Carmi, Directeur Général de la société Tadiran Batteries Ltd, M. François Bouchon, Directeur du Développement Stratégique, M. Franck Cecchi, Chief Operating Officer de la Joint-Venture Johnson Controls-Saft, M. Richard Doisneau, Chief Technical Officer, ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 2010, M. Frédéric Thielen, Directeur des Achats du Groupe. Le Comité Exécutif se réunit mensuellement.

Gouvernement d'entreprise

La Société se conforme au Code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des Sociétés cotées de décembre 2008, à l'exception des points mentionnés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance en page 81 du présent document de référence. Le texte de ce Code peut être consulté sur le site du Medef (www.medef.fr).

4.2 Rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance

a) Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale du 3 juin 2009 a fixé à 200 000 euros le montant global maximum de l'allocation annuelle des jetons de présence de l'exercice 2009 à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance, mandataires sociaux non dirigeants			
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Yann Duchesne			
Jetons de présence	30 562,50 €	47 738,00 €	48 693,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Jean-Marc Daillance			
Jetons de présence	30 375,00 €	31 825,00 €	32 462,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Bruno Angles			
Jetons de présence	30 375,00 €	31 825,00 €	32 462,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Ghislain Lescuyer			
Jetons de présence	30 375,00 €	31 825,00 €	32 462,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant	Néant
Total	121 687,50 €	143 213,00 €	146 079,00 €

Seuls les membres du Conseil de Surveillance peuvent prétendre à des jetons de présence.

b) Rémunérations des membres du Directoire

Les rémunérations brutes, avantages de toute nature et options sur actions versées aux membres du Directoire de Saft Groupe SA par la Société, les sociétés contrôlées par Saft Groupe SA au sens de l'article L.233-1 6 du Code de commerce ou des sociétés qui contrôlent Saft Groupe SA au sens du même article, s'établissent comme suit :

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
John Searle – Président du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	551 845 €	623 122 €	655 139 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	88 650 €	87 680 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
Total	551 845 €	711 772 €	742 819 €

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Thomas Alcide – Membre du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	173 556 €	194 190 €	222 889 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	73 875 €	71 240 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
Total	173 556 €	268 065 €	294 129 €

La rémunération de Monsieur Thomas Alcide, ici exprimée en euros, est calculée et payée en USD.

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Bruno Dathis – Membre du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	Néant	159 808 €	247 830 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	73 500 €	71 240 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
Total	Néant	233 308 €	319 070 €

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Xavier Delacroix – Membre du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	183 624 €	215 216 €	228 314 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	73 875 €	71 240 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
Total	183 624 €	289 091 €	299 554 €

	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Élizabeth Ledger – Membre du Directoire			
Rémunération totale due au titre de l'exercice	132 406 €	153 190 €	160 464 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	47 280 €	49 320 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.	n.a.
Total	132 406 €	200 470 €	209 784 €

Les rémunérations totales se ventilent comme suit par nature:

	Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
John Searle – Président du Directoire						
Rémunération fixe	477 259 €	477 259 €	493 757 €	493 757 €	514 033 €	514 033 €
Rémunération variable	67 170 €	67 170 €	121 949 €	121 949 €	98 402 €	133 690 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature :						
- Véhicule de fonction	7 416 €	7 416 €	7 416 €	7 416 €	7 416 €	7 416 €
Total	551 845 €	551 845 €	623 122 €	623 122 €	619 851 €	655 139 €

	Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Thomas Alcide – Membre du Directoire						
Rémunération fixe	152 757 €	152 757 €	155 905 €	155 905 €	178 999 €	178 999 €
Rémunération variable	18 650 €	18 650 €	36 283 €	36 283 €	39 821 €	42 494 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature						
- Véhicule de fonction	2 149 €	2 149 €	2 002 €	2 002 €	1 396 €	1 396 €
Total	173 556 €	173 556 €	194 190 €	194 190 €	220 216 €	222 889 €

La rémunération et les avantages en nature de Monsieur Thomas Alcide, ici exprimés en euros, sont calculés et payés en USD.

	Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Bruno Dathis – Membre du Directoire						
Rémunération fixe	Néant	Néant	159 165 €	159 165 €	205 698 €	205 698 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant	44 973 €	41 030 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature						
- Véhicule de fonction	Néant	Néant	643 €	643 €	1 102 €	1 102 €
Total	Néant	Néant	159 808 €	159 808 €	251 773 €	247 830 €

	Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Xavier Delacroix – Membre du Directoire						
Rémunération fixe	133 268 €	133 268 €	154 836 €	154 836 €	179 429 €	179 429 €
Rémunération variable	9 340 €	9 340 €	33 871 €	33 871 €	39 502 €	39 560 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature :						
- Véhicule de fonction	2 137 €	2 137 €	4 579 €	4 579 €	4 925 €	4 925 €
- Indemnité de logement	38 879 €	38 879 €	21 930 €	21 930 €	4 400 €	4 400 €
Total	183 624 €	183 624 €	215 216 €	215 216 €	228 256 €	228 314 €

Élizabeth Ledger – Membre du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	115 619 €	115 619 €	124 897 €	124 897 €	129 786 €	129 786 €
Rémunération variable	13 759 €	13 759 €	24 465 €	24 465 €	24 003 €	26 911 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature :						
- Véhicule de fonction	3 028 €	3 028 €	3 828 €	3 828 €	3 767 €	3 767 €
Total	132 406 €	132 406 €	153 190 €	153 190 €	157 556 €	160 464 €

Les critères de détermination du montant de la part variable des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont : la croissance du chiffre d'affaires, la marge d'EBITDA (défini comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges), et le niveau du besoin en fonds de roulement opérationnel (*Operating Working Capital*) tels que mesurés au niveau des comptes consolidés de Saft Groupe SA.

L'identité, au sein des tableaux ci-avant présentés, entre les montants « dus » et « versés » de la part variable des rémunérations des membres du Directoire au titre des exercices antérieurs à 2009 résulte du fait que la fixation de la part variable au titre desdits exercices était postérieure à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Pour le Président du Directoire, il est prévu de lui accorder une indemnité contractuelle de rupture du contrat de travail dont la base de calcul est constituée des rémunérations fixe et variable ainsi que des avantages en nature et le versement est subordonné au respect de conditions performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi, ce versement n'aura lieu que si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % du maximum de la prime annuelle sur objectifs ;
- EBIT (défini comme le résultat d'exploitation avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels) de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies a été mis en place au 1^{er} janvier 2007 au bénéfice des dirigeants et cadres de la société Saft Acquisition SAS, dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI). Ce régime a été étendu au bénéfice des autres dirigeants et cadres salariés du Groupe en France le 1^{er} janvier 2008. Les membres du Directoire salariés du Groupe en France bénéficient de ce régime dont le financement est entièrement à la charge du Groupe.

Les sommes constatées ou provisionnées au titre de ce régime au bénéfice des membres du Directoire se sont élevées à 47 340 euros en 2009 (40 669 euros en 2008).

c) Options de souscription attribuées par l'émetteur durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice (a)	Prix d'exercice (a)	Période d'exercice
John Searle	23 mars N° 4 2009	Souscription	87 680 €	16 000	19,80 €	du 24/3/2013 au 23/3/2016
Thomas Alcide	23 mars N° 4 2009	Souscription	71 240 €	13 000	19,80 €	du 24/3/2013 au 23/3/2016
Bruno Dathis	23 mars N° 4 2009	Souscription	71 240 €	13 000	19,80 €	du 24/3/2013 au 23/3/2016
Xavier Delacroix	23 mars N° 4 2009	Souscription	71 240 €	13 000	19,80 €	du 24/3/2013 au 23/3/2016
Élizabeth Ledger	23 mars N° 4 2009	Souscription	49 320 €	9 000	19,80 €	du 24/3/2013 au 23/3/2016
Total				64 000		

(a) Avant ajustements consécutifs à l'augmentation de capital en date du 2 décembre 2009 tels que décrits ci-après dans la section VI « Capital et Actionariat » en page 91 du présent document de référence.

d) Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2009 par les dirigeants mandataires sociaux

Les options de souscription d'actions nouvelles levées au cours de l'exercice 2009 par les dirigeants mandataires sociaux sont les suivantes :

Nom	Date de l'opération	Prix unitaire de souscription (€)	Nombre d'actions souscrites	Montant total (€)
Thomas Alcide	11 août 2009	26,00	12 500	325 000
Xavier Delacroix	27 août 2009	26,00	4 464	116 064
Élizabeth Ledger	26 août 2009	26,00	8 000	208 000

e) Historique des attributions d'options de souscription consenties aux dirigeants et aux dix premiers salariés non mandataires ou levées par ceux-ci

Informations sur les options de souscription						
Plan et date de l'Assemblée	Plan n° 1 29 juin 2005	Plan n° 1bis 29 juin 2005	Plan n° 2 22 juin 2006	Plan n° 3 17 décembre 2007	Plan n° 3bis 17 décembre 2007	Plan n° 4 12 juin 2008
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire selon le cas	29 juin 2005	28 sept. 2005	27 nov. 2006	22 janv. 2008	5 nov. 2008	23 mars 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	421 500	34 500	400 000	390 000	10 000	400 000
- dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :						
John E.Searle	15 000	-	20 000	15 000	-	16 000
Élizabeth Ledger	8 000	-	8 000	8 000	-	9 000
Thomas Alcide	12 500	-	12 500	12 500	-	13 000
Xavier Delacroix	6 000	-	10 000	12 500	-	13 000
Bruno Dathis	-	-	-	-	10 000	13 000
- dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	70 000		63 500	60 500	-	63 500
Point de départ d'exercice des options	30 juin 2009	28 sept. 2009	28 nov. 2010	23 janv. 2012	6 nov. 2012	24 mars 2013
Date d'expiration	29 juin 2015	27 sept. 2015	27 nov. 2016	22 janv. 2018	5 nov. 2018	23 mars 2016
Prix de souscription initial	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €
Prix de souscription ajusté suite augmentation de capital	23,33 €	27,36 €	23,33 €	24,22 €	23,33 €	17,76 €
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2009 :						
- par les dirigeants mandataires sociaux	24 964	-	-	-	-	-
- par les salariés non mandataires sociaux	205 950	2 500	-	-	-	-
Nombre d'options de souscription annulées ou caduques du plan :	97 500	3 000	30 000	11 500	0	1 000
- dont options attribuées aux mandataires sociaux	32 500	-	12 500	-	-	-
- dont options attribuées aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	30 000		-	-	-	-
- dont options attribuées aux autres salariés non mandataires sociaux	38 000	17 500	11 500	0	1 000	-
Nombre ajusté (a) d'options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice et pouvant être souscrites :	104 379	32 333	412 424	422 002	11 145	444 877
- dont par les mandataires sociaux	18 429	-	56 281	53 511	11 145	71 354
- dont par les 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	11 148		70 773	67 449	-	70 798
- dont par les autres salariés non mandataires sociaux	107 135		285 370	301 042	-	302 725

f) Actions de performances consenties aux dirigeants

Le Groupe n'a à ce jour jamais émis de programme d'actions de performance.

g) Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société au 31 décembre 2009

Membres du Conseil de Surveillance :

	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Yann Duchesne	136	n.s.	n.s.
Jean-Marc Daillance	130	n.s.	n.s.
Bruno Angles	135	n.s.	n.s.
Ghislain Lescuyer	135	n.s.	n.s.

n.s : non significatif

Membres du Directoire :

	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
John Searle	258 175	1,05 %	1,05 %
Thomas Alcide	36 420	0,15 %	0,15 %
Bruno Dathis	415	n.s.	n.s.
Xavier Delacroix	26 960	0,11 %	0,11 %
Élizabeth Ledger	65 760	0,27 %	0,27 %

n.s : non significatif

h) Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et personnes assimilées

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers réalisées durant l'exercice 2009 ont été les suivantes :

Mandataires sociaux	Achats d'actions*		Ventes d'actions	
	Date	Nombre d'actions	Date	Nombre d'actions
John Searle	2 décembre 2009	22 929	-	-
Thomas Alcide	2 décembre 2009	-	12 août 2009	12 500
Bruno Dathis	2 décembre 2009	106	-	-
Xavier Delacroix	2 décembre 2009	3 501	27 août 2009	4 464
Elizabeth Ledger	2 décembre 2009	5 760	26 août 2009	8 000

* Hors exercice d'options de souscription d'actions nouvelles et hors exercice de l'option pour le paiement du dividende en action.

Ces opérations ont été communiquées à l'AMF et sont détaillées sur le site Internet du Groupe (<http://www.saftbatteries.com>) dans la rubrique « Information réglementée AMF ».

4.3 Autres informations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

a) Directoire

Tableau de synthèse des informations relatives aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
John Searle Président du Directoire	Oui	Oui (à cotisations définies)	Oui	Oui
Thomas Alcide Membre du Directoire	Oui	Non	Non	Non
Bruno Dathis Membre du Directoire	Oui	Oui (à cotisations définies)	Non	Non
Xavier Delacroix Membre du Directoire	Oui	Oui (à cotisations définies)	Non	Non
Élizabeth Ledger Membre du Directoire	Oui	Oui (à cotisations définies)	Non	Non

John Searle

Président du Directoire

Né en 1954

Britannique

Date de première nomination : 23 mars 2005

Date d'échéance de mandat : 15 mai 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 258 175

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

John Searle est Président du Directoire de la Société. Il est en charge des activités opérationnelles du Groupe Saft depuis 2002. John Searle est également Président-Directeur Général de la société Saft SA. Il a intégré le Groupe Saft en 1990 et a assuré diverses fonctions commerciales et de direction au Royaume-Uni puis en France. En 1999, John Searle a été nommé à la tête de la division Specialty Battery Group. Préalablement à son entrée dans le Groupe Saft, il a été Directeur opérationnel chez Manchester Steel et Directeur commercial chez Saunders Valve au Royaume-Uni. John Searle est diplômé en ingénierie de l'Université de Cambridge. John Searle n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 55 du document de référence.

Thomas Alcide

Membre

Né en 1958

Américain

Date de première nomination : 22 avril 2005

Date d'échéance de mandat : 15 mai 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 36 420

Adresse professionnelle : Saft America Inc. – 313 Crescent street, Valdese, NC 28690 – États-Unis

Thomas Alcide est Directeur de la division SBG depuis 2004. Précédemment, il a été Directeur de la division des batteries lithium du Groupe de 2002 à 2004 et Directeur de l'usine de Valdese jusqu'en 2002. Auparavant, il a occupé divers postes d'encadrement au sein du Groupe aux États-Unis. Avant de rejoindre Saft en 1988, Thomas Alcide a occupé des fonctions d'ingénieur au sein de Duracell. Il est titulaire d'un diplôme en ingénierie de la California Coast University et a un diplôme en technologie électronique de l'Arizona Institute of Tehnology. Thomas Alcide n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 55 du document de référence.

Bruno Dathis

Membre

Né en 1958

Français

Date de première nomination : 7 mai 2008

Date d'échéance de mandat : 15 mai 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 415

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Bruno Dathis a intégré le Groupe Saft en mars 2008 comme Directeur Financier. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université de Paris. Il est également expert comptable. Associé au sein du cabinet Ernst & Young, Bruno rejoint Balmain en 1999 en tant que Directeur Financier et membre du Conseil d'Administration. Il rejoint Myers Industries Incorporated (NYSE) en 2004 au poste de Directeur Financier pour la division européenne Allibert-Buckhom. Bruno Dathis n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 55 du document de référence.

Xavier Delacroix

Membre

Né en 1964

Français

Date de première nomination : 11 janvier 2007

Date d'échéance de mandat : 15 mai 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 26 960

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Xavier Delacroix est Directeur Général de la division IBG depuis janvier 2007. Il a intégré le Groupe Saft en 1992 au sein de la division Espace Défense, et il est devenu Directeur du site de Poitiers (division SBG) en début d'année 2006. Xavier Delacroix a débuté sa carrière au sein de la Délégation Générale de l'Armement (DGA). Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ESTACA et d'un master de l'ENSAM de Paris. Xavier Delacroix n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 55 du document de référence.

Élizabeth Ledger

Membre

Née en 1961

Britannique

Date de première nomination : 22 avril 2005

Date d'échéance de mandat : 15 mai 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 65 760

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Élizabeth Ledger est Directrice de la communication et des relations investisseurs de Saft, après avoir dirigé la communication du Groupe depuis 1999 et sa communication interne depuis 1998. Auparavant, Élizabeth Ledger a occupé différents postes au sein du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale du Royaume-Uni de 1983 à 1991. De 1991 à 1998, elle a été consultante en communication d'entreprises de RSCG Consulting. Elle est Présidente de l'association Recharge, qui regroupe les fabricants mondiaux de batteries rechargeables. Ancienne élève étrangère de l'École nationale d'Administration, elle est également titulaire d'une licence de langues de l'Université de Leeds, et d'une maîtrise en marketing de l'Université de Manchester. Élizabeth Ledger n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 55 du document de référence.

b) Conseil de Surveillance

Yann Duchesne

Président du Conseil de Surveillance

Né en 1956

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 136

Adresse professionnelle : Doughty Hanson & Co – 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG – Grande-Bretagne

Yann Duchesne est Président du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est Senior Principal de Doughty Hanson à Londres depuis janvier 2003. Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company pendant vingt ans et a dirigé pendant de nombreuses années le département corporate finance et private equity de ce Cabinet de Consultants en France. En 1997, il est devenu le Directeur Général du bureau de Paris de McKinsey & Company. Auteur d'un livre sur la politique économique (« France SA »), il s'est vu décerner la Légion d'honneur. Yann Duchesne est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École des Mines de Paris et de l'I.E.P. de Paris. Yann Duchesne est membre du Conseil de Surveillance des sociétés Laurent Perrier et HDF Finance. Il est également Président du Conseil de Surveillance de KP1 et Administrateur d'IPSOS, de Balta Industries et de la société Tumi Inc.

Jean-Marc Daillance

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Né en 1957

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 130

Adresse professionnelle : 54, avenue Sainte Foy – 92200 Neuilly-sur-Seine

Jean-Marc Daillance est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005 et Vice-Président depuis le 14 mai 2007. Après différentes responsabilités au sein du groupe Zodiac depuis 1984, il a été Directeur Général branche Marine de Zodiac et membre de son Comité Exécutif de 2002 à août 2007, puis Président du Directoire de Zodiac Marine Holding jusqu'en janvier 2008. Ces dernières années, Jean-Marc Daillance a par ailleurs exercé les mandats suivants : Président de Zodiac European Pools (France), Zodiac International SASU (France), Zodiac Pool Care Europe SASU (France), P.S.A. (France), Evac International O.y, Chairman de Zodiac Group Australia Pty Ltd, Zodiac Pool Care Inc., Gérant de Debes & Wunder GmbH, Zodiac Kern GmbH, Directeur Général de Marine Holding US Corp. Auparavant, il avait été ingénieur à la SAT (Paris) et chez IBM Corporation à Raleigh (États-Unis). Jean-Marc Daillance est ancien élève de l'École Polytechnique et est titulaire d'un Master of Business Administration de la Harvard Business School. Il a été Vice-Président de la Harvard Business School Alumni Association (Boston) et est Administrateur du Harvard Business School de France et de la Société amicale des anciens élèves de l'École Polytechnique.

Bruno Angles

Membre du Conseil de Surveillance

Né en 1964

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 135

Adresse professionnelle : Macquarie European Infrastructure Funds, 41, avenue Georges V – 75008 Paris

Bruno Angles est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est également managing Director, Head of France des Macquarie European Infrastructure Funds, depuis 2007. Bruno Angles est également administrateur de diverses sociétés parmi lesquelles SAS Eiffarie, SAS Financière Eiffarie, SAS Adelaç, APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), AREA et membre du Conseil de Surveillance de la société Pisto. Il est Président du Conseil d'Administration des sociétés Holding Farnier et Compteurs Farnier. Il était précédemment Senior Partner de Mercer Delta (2006-2007) après avoir été Directeur Général de Vinci Energies (2004-2005). Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company de 1996 à 2004 dont il est devenu Directeur associé en 2000. Il a également été Directeur Général de la Société du Tunnel du Mont Blanc (SMTB) (1994-1996), Conseiller technique au Cabinet de Bernard Bosson (1993-1994), et Chef du service des grands travaux de la Direction départementale de l'équipement (DDE) d'Île-et-Vilaine (1990-1993). Bruno Angles est ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, et diplômé du Collège des Ingénieurs. Il est Président de la Fondation de l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées.

Ghislain Lescuyer

Membre du Conseil de Surveillance

Né en 1957

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009 : 135

Adresse professionnelle : AREVA T&D – Tour Areva – 1, place de la Coupole - 92084 Paris-la-Défense

Ghislain Lescuyer est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est également Executive Vice-President d'Areva-TD depuis 2007. Auparavant, il a été Directeur Exécutif (activité plates-formes d'accès et « gateways »), puis Directeur Général Adjoint de Thomson de 2003 à 2007, et a occupé divers postes notamment chez Europ@web où il a été Directeur Général de 2000 à 2003 ; ainsi que chez Bull à partir de 1994 où il a été nommé Coprésident de Bull in Services en 1999. Il a également été Conseiller de direction du Cabinet McKinsey & Company (1989-1993), et Directeur des ventes de la Société Hewlett-Packard (1983-1987). Ghislain Lescuyer est Ingénieur civil des Télécommunications et titulaire d'un Master of Business Administration.

4.4 Déclarations concernant les organes de direction et de surveillance

Les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflit d'intérêt potentiel à l'égard de Saft Groupe SA.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels ces personnes ont été sélectionnées en tant que mandataires sociaux.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de Saft Groupe SA, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié, de l'obligation statutaire, pour les membres du Conseil de Surveillance, d'être propriétaires d'au moins 100 actions de la Société pendant la durée de leur mandat et des obligations qui pourraient être applicables aux mandataires sociaux dirigeants de conservation d'actions. Les mandataires sociaux n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de direction et de surveillance de l'émetteur à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêt potentiel ou actuel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

V. RISQUES

5.1 Facteurs de risque

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a d'autres risques que ceux listés ci-après, que la Société juge pertinents et significatifs.

a) Risques liés aux activités commerciales et à la stratégie de Saft

Risques liés au développement des technologies

Les développements technologiques pourraient entraîner la perte des avantages concurrentiels du Groupe.

Les activités commerciales de Saft sont centrées sur les marchés spécialisés des batteries de haute technologie. Saft occupe la première place sur plusieurs de ces marchés parce qu'il offre à ses clients des produits à haute valeur ajoutée grâce à des technologies innovantes et à sa capacité à adapter ses produits aux évolutions des spécifications de ses clients. Actuellement, les batteries standards utilisant les technologies couramment disponibles ne satisfont pas les besoins des clients de Saft. Cependant, il ne peut être exclu que des avancées technologiques dans la fabrication de batteries permettent à des batteries standards de répondre à ces besoins.

Incertitudes sur le succès de la technologie lithium-ion et sécurité des produits

Le Groupe développe et commercialise des éléments et systèmes de batteries au lithium-ion. Le marché des batteries au lithium-ion est un marché relativement nouveau et aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe quant au succès de cette technologie.

Incertitudes liées à la rapidité des évolutions technologiques et au développement de technologies émergentes

Le marché des batteries de haute technologie est un marché sur lequel la technologie évolue rapidement. Saft estime que les batteries au lithium destinées à être fabriquées au sein des futures unités de Jacksonville (unité Saft en cours de construction en Floride) et de Holland (unité Johnson Controls-Saft en cours de construction dans l'État du Michigan) peuvent permettre de satisfaire un certain nombre de besoins exprimés au sein de différents segments d'activité, notamment ceux du stockage des énergies renouvelables et de l'automobile. Il ne peut être exclu néanmoins que des avancées technologiques dans la fabrication des batteries permettent à des technologies différentes de répondre aux mêmes besoins. Enfin, d'autres sociétés ont récemment développé des batteries à partir de technologies émergentes susceptibles de concurrencer la technologie développée par le Groupe.

Afin de poursuivre le développement de ses activités, le Groupe doit donc être capable d'anticiper et de s'adapter aux progrès technologiques. Dans cette perspective, l'activité de recherche et développement est un facteur clé de réussite. La difficulté ou l'impossibilité éventuelle pour le Groupe à faire face aux évolutions technologiques, actuelles ou futures, ou à obtenir les ressources et/ou financements nécessaires en recherche et développement, et la concurrence de technologies émergentes concurrentes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le Groupe est exposé à la concurrence et à une pression sur les prix.

Certains segments d'activités du Groupe sont exposés à la concurrence de fabricants de batteries à bas coûts, notamment en Chine. La pression que cette concurrence exerce sur les prix empêche le Groupe de répercuter dans ses prix de vente la hausse du coût des matières premières sur ces segments. Bien que le Groupe possède des implantations industrielles dans certains pays dits à bas coûts de main-d'œuvre notamment en République tchèque, en Chine et en Inde, il ne peut être exclu que de nouveaux entrants en provenance de pays dans lesquels les coûts de main-d'œuvre sont très faibles souhaitent concurrencer le Groupe sur ses autres activités et le contraignent ainsi à réduire ses prix et ses marges en conséquence.

Le Groupe est dépendant de certains clients stratégiques qui pourraient réduire leur demande de produits du Groupe.

Les ventes de Saft sont réalisées au profit de divers clients industriels présents dans des secteurs très variés tels que les industries aéronautique et ferroviaire, l'infrastructure routière, les transports en commun, l'industrie pétrolière, les télécommunications, la production de gaz et d'électricité, la défense et l'espace. Toutefois, le Groupe réalise une partie significative de ses ventes avec certains clients stratégiques. Ainsi, pour l'exercice 2009, les ventes du Groupe auprès de son plus important client ont représenté moins de 4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Saft tente de diversifier son portefeuille de clients afin de ne pas être dépendant d'un client unique ou d'un nombre trop limité de clients. Le Groupe s'efforce de limiter son exposition aux fluctuations conjoncturelles qui peuvent affecter certains secteurs d'activité, mais le Groupe demeure, dans certains secteurs dépendants de clients stratégiques, par exemple dans les domaines des télécommunications ou de la Défense. Un changement dans les relations commerciales avec ces clients pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses activités commerciales dans les secteurs concernés.

Des problèmes de qualité affectant les produits du Groupe pourraient nuire à sa réputation et détériorer sa position concurrentielle.

Le succès des activités commerciales de Saft dépend de la qualité de ses produits et des rapports avec ses clients. Dans l'éventualité où les produits de Saft ne répondraient pas aux exigences de ses clients, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et de marketing. Saft ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits.

Le Groupe dépend de ses dirigeants et d'autres salariés clés.

Le succès de Saft dépend dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe de direction qui jouit d'une excellente réputation dans l'industrie. En outre, les processus de production et les activités de recherche et développement du Groupe reposent sur un grand nombre d'ingénieurs et autres salariés clés. Rien ne permet de garantir que ces dirigeants et autres salariés clés continueront de travailler au sein du Groupe dans le futur. Le succès du Groupe dépendra tout particulièrement de sa capacité à attirer, former, conserver et motiver des salariés et des cadres hautement qualifiés. Compte tenu de la forte concurrence pour de telles compétences, rien ne permet de garantir que Saft soit en mesure de satisfaire les critères précités. Le départ d'un ou plusieurs dirigeants ou salariés clés, ou encore l'incapacité de Saft à attirer d'autres salariés de qualité, pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses résultats.

La délocalisation des opérations des clients du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur son activité.

La confirmation de la tendance, suivie par un grand nombre de clients du Groupe, à délocaliser leurs activités commerciales et sites de production en Asie ou vers d'autres pays à faible coût de main-d'œuvre pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe. Ainsi, les clients industriels traditionnels du Groupe qui ont délocalisé, ou envisagent de délocaliser tout ou partie de leurs productions vers des pays à faible coût de main-d'œuvre pourraient décider d'acquérir leurs batteries auprès de concurrents du Groupe déjà présents dans ces pays. Dans ce contexte et afin d'assurer le suivi et la gestion de ce risque, le Groupe développe ses implantations dans des pays à bas coûts de main-d'œuvre, notamment en République tchèque, en Chine et en Inde.

Des désaccords entre Saft et ses partenaires au sujet de leurs filiales communes pourraient nuire aux activités commerciales de Saft.

Depuis le 10 janvier 2006, Saft et Johnson Controls, premier équipementier automobile américain, gèrent Johnson Controls – Saft Advanced Power Solutions LLC (JC-S), société américaine à responsabilité limitée créée suite à une joint-venture spécialisée dans le secteur des batteries de technologie avancée destinées aux véhicules hybrides et aux véhicules électriques. Saft détient une participation de 49 % dans JC-S et intervient conjointement avec Johnson Controls dans la gouvernance JC-S. Bien qu'à ce jour Saft entretienne de bonnes relations avec Johnson Controls, si les rapports entre Saft et Johnson Controls venaient à se détériorer ou si les termes de leur accord n'étaient plus respectés, les actifs et activités commerciales de Saft pourraient en être affectés. En outre, en cas de conflits entre les parties, de mésentente en termes de management de JC-S ou en cas de résolution du contrat, un effet négatif significatif sur les activités commerciales du Groupe dans ce secteur pourrait être enregistré.

Des risques similaires existent au titre des participations égalitaires détenu par l'une des filiales de Saft et EADS France dans la société ASB, qui produit principalement des piles thermiques à usage militaire, les relations entre les actionnaires étant régies par un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006.

Risques liés aux engagements vis-à-vis de l'État français

Dans le cadre de la convention conclue entre la Société et l'État français, les filiales opérationnelles françaises de la Société pourraient être amenées à devoir maintenir en France l'exploitation de certaines activités et le développement de certains produits destinés à la Défense nationale française, pendant une durée supérieure à six mois, nonobstant le fait qu'une telle exploitation ou un tel développement pourrait ne plus s'avérer économiquement viable et par conséquent affecter la situation financière de ces filiales. Saft estime cependant que, compte tenu des produits concernés par ces engagements, les conséquences de ces engagements ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la situation financière du Groupe.

Il est possible que le Groupe échoue dans ses efforts visant à intégrer ses acquisitions.

L'acquisition d'autres lignes de produits, de technologies ou d'unités de production, nouvelles ou complémentaires notamment par le biais d'acquisitions d'autres sociétés, fait partie intégrante de la stratégie de développement du Groupe.

Ces acquisitions pourraient être payées par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société ou des sociétés du Groupe. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet de réduire le résultat net combiné du Groupe et en conséquence le bénéfice par action. Ces acquisitions pourraient également avoir pour conséquence d'accroître le niveau d'endettement du Groupe ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité du Groupe. Enfin, il n'est pas à exclure que ces acquisitions fassent apparaître des passifs, entraînent des coûts non prévus et perturbent l'organisation du Groupe.

Risques liés aux projets industriels de construction des unités de fabrication d'éléments et batteries au lithium-ion aux États-Unis et notamment aux subventions gouvernementales devant être reçues.

Le Groupe démarre actuellement la construction de deux unités de fabrication d'éléments et batteries au lithium-ion aux États-Unis. La première est réalisée par Saft seul dans l'État de Floride (site de Jacksonville) et la seconde dans le cadre de la joint-venture avec Johnson Controls Inc. dans l'État du Michigan (site de Holland). Une description détaillée de ces projets et de leur financement figure dans le rapport de gestion du Groupe en pages 45, 50 et 51 du présent document de référence.

Complexité de la mise en œuvre des projets industriels de construction des unités de fabrication d'éléments et batteries au lithium-ion aux États-Unis et notamment de l'obtention des permis et autorisations nécessaires

La réalisation de ces projets industriels est un processus complexe faisant intervenir de nombreux paramètres. En particulier, la construction des deux unités de fabrication et leur mise en exploitation nécessitent notamment l'obtention de différents permis de construire et autorisations d'exploiter.

Subventions attribuées par le Département de l'Énergie américain

Les projets industriels de Saft et de la joint-venture Johnson Controls-Saft ont été sélectionnés par le Département de l'Énergie américain pour recevoir respectivement une subvention de 95,5 millions de dollars pour l'unité de fabrication de Jacksonville et de 299 millions de dollars pour l'unité de fabrication de Holland. Bien que des contrats conditionnels aient été signés pour chacun de ces deux projets avec le Département de l'Énergie américain, l'obtention définitive de ces subventions ainsi que les conditions et les modalités pratiques de leur versement (notamment le calendrier des versements, qui peut s'étendre sur plusieurs années) et leur allocation précise restent soumises à l'aboutissement de négociations avec le Département de l'Énergie américain. Si les négociations n'aboutissaient pas à la conclusion d'accords définitifs ou si le Département de l'Énergie américain imposait des conditions à l'obtention des subventions que Saft ou Johnson Controls considéreraient comme inacceptable d'un point de vue commercial, les subventions pourraient ne pas être accordées ou l'être seulement partiellement.

L'obtention des subventions étant un élément déterminant de la décision d'entreprendre la construction de nouvelles unités de fabrication, leur non-obtention, aux termes et au niveau actuellement anticipés pourrait conduire à des retards importants dans la construction et la mise en production des unités de fabrication, ce qui pourrait amener le Groupe à envisager un redimensionnement du projet de Jacksonville et à analyser avec son partenaire l'opportunité d'un redimensionnement du projet d'Holland-Michigan. La survenance de tels événements pourrait ainsi avoir un effet significatif défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, en contrepartie des aides et crédits d'impôts accordés, d'une part par l'État de Floride et la ville de Jacksonville et, d'autre part, par l'État du Michigan, dans le cadre de ces projets, la Société s'est engagée à respecter un certain nombre d'engagements liés principalement à la création d'emplois avec un niveau de salaire moyen minimum, dont le non-respect pourrait entraîner des pénalités voire une remise en cause des subventions accordées.

Enfin, l'obtention de subventions gouvernementales implique un droit de regard des autorités ayant octroyé ces subventions sur les résultats, les estimations de coûts et les dépenses de Saft et de Johnson Controls Saft se rapportant aux projets pour lesquels des subventions ont été accordées. Ce droit de regard pourrait impliquer des enquêtes ou des procédures administratives et pourrait entraîner des sanctions ou la perte partielle ou totale des subventions accordées.

Survenance possible de désaccords entre les partenaires de la joint-venture Johnson Controls-Saft

La construction de l'usine de Holland est réalisée dans le cadre de la joint-venture Johnson Controls-Saft (pour une description de l'accord entre Saft et Johnson Controls Inc., voir page 176 du document de référence). Bien qu'à ce jour les deux partenaires entretiennent de bonnes relations sur la base d'un partenariat solide, la survenance éventuelle de désaccords significatifs entre Saft et Johnson Controls Inc., alors que les règles de gouvernance de la joint-venture imposent l'accord des deux parties pour toutes les décisions importantes, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la bonne fin de ce projet.

Risques liés au développement des nouveaux marchés pour lesquels Saft réalise ces unités de fabrication.

Incertitudes sur les perspectives de développement des marchés visés par ces unités de fabrication, en particulier en raison de l'incertitude attachée à l'évolution des secteurs de l'énergie et de l'industrie automobile

Les perspectives de développement des activités du Groupe à partir des produits devant être fabriqués au sein des futures unités de fabrication de Jacksonville (unité Saft en Floride) et de Holland (unité Johnson Controls-Saft dans l'État du Michigan) restent soumises, comme toute activité commerciale, à un certain nombre de risques.

Depuis 2008, la conjoncture économique mondiale a connu une forte dégradation résultant de la crise économique et financière qui a notamment eu des impacts sur la volatilité des taux de change et des coûts de l'énergie. Il n'est pas exclu que les nouveaux marchés pour lesquels Saft met en œuvre ses projets d'unités de fabrication continuent d'être particulièrement affectés par la crise actuelle, en

particulier les secteurs de l'énergie et de l'industrie automobile, qui ont récemment connu de fortes réductions de volume et pressions sur les prix. Une absence de retour à la croissance de ces marchés, voire une détérioration encore plus importante de leur environnement économique pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les perspectives de développement des unités de fabrication d'éléments et de batteries au lithium-ion.

Dépendance à l'égard des politiques nationales et internationales en matière d'énergie

Le Groupe entend développer sa présence sur les marchés des véhicules hybrides et électriques ainsi que sur les marchés du stockage des énergies renouvelables. Ces marchés sont fortement dépendants de décisions politiques, tant au niveau national qu'international, qui peuvent se traduire par la mise en œuvre de mécanismes de subventions et/ou d'incitations fiscales, ainsi que par diverses législations notamment destinées à réduire les émissions polluantes. Le Groupe ne peut garantir que les politiques actuelles favorisant le développement des marchés susvisés se poursuivront et donc que le développement de ses activités sur ces marchés rencontrera le succès escompté.

Influence du prix des matières premières et énergies

Le développement des nouveaux marchés pour lesquels Saft met en œuvre ces projets d'unités de fabrication pourrait être affecté par des fluctuations dans les prix et/ou l'approvisionnement de matières premières et/ou d'énergies fossiles (pétrole et gaz naturel par exemple). En particulier, la demande de véhicules hybrides et électriques pour lesquels l'unité de fabrication de la joint-venture Johnson Controls-Saft sera créée dépend, entre autres, du coût des énergies fossiles (pétrole, gaz). Une baisse importante du prix des énergies fossiles pourrait ainsi provoquer une diminution de la demande de batteries lithium-ion destinées aux véhicules hybrides et électriques.

Incertitude sur le rythme et les perspectives de développement des nouveaux marchés

Les nouveaux marchés sur lesquels Saft se positionne, notamment ceux du stockage des énergies renouvelables et des batteries pour véhicules hybrides et électriques développés au travers de la coentreprise Johnson Controls-Saft, sont des marchés relativement nouveaux, dont les volumes de production demeurent à ce jour limités. De plus, bien que les perspectives de développement de ces marchés au cours des prochaines années soient généralement considérées comme importantes, les estimations relatives au niveau que ces marchés pourraient atteindre varient significativement et le rythme précis de ce développement demeure incertain. Par conséquent, le développement de ces marchés pourrait ne pas atteindre les niveaux envisagés et la rentabilité future des investissements pourraient s'en trouver affectée.

Enfin, le succès des activités du Groupe liées aux nouveaux projets d'unités de fabrication dépend de la qualité des produits qui y seront développés. Le Groupe ne peut garantir que ces produits répondront à tout moment aux exigences de ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation du Groupe et détériorer sa position concurrentielle.

La réalisation de ces risques est susceptible de remettre en cause la capacité du Groupe et de sa coentreprise Johnson Controls-Saft à générer sur ces nouvelles unités de fabrication la rentabilité escomptée dans les délais envisagés, ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques liés à la concurrence sur les nouveaux marchés pour lesquels Saft réalise ces unités de fabrications et aux contrats y afférents.

Les nouveaux marchés développés par Saft sont exposés à une forte concurrence. La pression que cette concurrence peut exercer sur les prix pourrait contraindre le Groupe à limiter ses prix et réduire ses marges en conséquence. De plus, certains concurrents, déjà présents ou désireux de s'implanter sur ces marchés, peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles du Groupe ; certains clients de ces marchés (comme les fabricants automobiles pour les batteries pour véhicules hybrides et électriques et notamment les fabricants devant bénéficier de subventions du Gouvernement américain pour la fabrication de ce type de batteries) pourraient également envisager d'internaliser la conception ou la production des produits et éléments proposés par le Groupe et sa coentreprise Johnson Controls-Saft.

En outre, bien que le Groupe entretienne avec certains de ses clients des relations de longue date, les contrats existants conclus par le Groupe concernant ces nouveaux marchés ne permettent pas de garantir que le Groupe pourra créer dans le futur des relations pérennes avec ses actuels cocontractants ou qu'il pourra conclure un nombre de nouveaux contrats suffisant afin que les nouvelles unités de production soient rentables.

b) Risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe

Les prix de certaines des matières premières utilisées par le Groupe sont très volatiles et leur fluctuation entraîne des variations significatives du prix de revient des produits du Groupe.

Les fluctuations des cours des métaux que Saft utilise pour produire ses batteries peuvent avoir un impact significatif sur la rentabilité du Groupe. Certains des métaux utilisés par Saft dans la fabrication de ses batteries se négocient sur les marchés internationaux de matières premières, en particulier le nickel et le cobalt. Les autres métaux, tels que le lithium, ne sont pas négociés sur les marchés internationaux de matières premières, les prix étant négociés directement avec les fournisseurs. Le prix du cadmium est celui publié par le *London Metal Bulletin*. Les coûts de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande, et sont donc incontrôlables par le Groupe.

Les coûts des matières premières ont beaucoup augmenté en 2006 et 2007, notamment le prix du nickel auquel est exposé la division IBG. Cette volatilité des prix des matières premières devrait continuer à avoir un impact sur les résultats opérationnels du Groupe, rendant les comparaisons de période à période extrêmement difficiles. Dans l'éventualité d'une augmentation mondiale des coûts de matières premières, le Groupe ne peut garantir qu'il lui sera possible d'en acheter à un coût raisonnable ou de répercuter les augmentations sur ses clients.

Toutefois, à partir de fin 2006, le Groupe a pu, avec un certain décalage, faire passer avec succès les augmentations de coûts du nickel à ses clients. Pour les segments de marché de l'ancienne division RBS, cela s'est fait à travers une surcharge de nickel. Pour les activités de l'ancienne division IBG, cela s'est traduit par des augmentations de prix.

Saft gère son exposition aux prix des matières premières de manière centralisée, sous des directives approuvées par le Comité de Direction. Cela peut inclure la couverture d'une partie de ses besoins prévisionnels de nickel et de cobalt, en recourant soit à des contrats d'achat à terme, soit à des produits dérivés généralement libellés en dollars.

Les plus-values ou moins-values résultant de ces contrats de couverture sont affectées aux coûts de vente de la division, dont le besoin est couvert dans la mesure où ces contrats sont désignés comme des contrats de couverture au sens de la norme IAS 39. Les gains ou pertes résultant de la mise au marché et de la réalisation de contrats n'étant pas désignés comme des contrats de couverture, sont comptabilisés en « Autres charges et produits opérationnels ».

Actuellement, la politique de couverture du risque de prix sur le nickel consiste à couvrir 60 % à 70 % des besoins estimés de la division IBG à un horizon de douze mois. Cette politique ne s'applique toutefois pas aux marchés des petites batteries au nickel (activités de l'ancienne division RBS), marchés sur lesquels un mécanisme d'indexation des prix de vente (mécanisme de « surcharge ») a été mis en place il y a plusieurs années.

Les informations quantitatives sur la gestion du risque de fluctuation du cours des matières premières figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés présentée en page 120 du présent document de référence.

Par ailleurs, la poudre de nickel, utilisée par Saft dans la fabrication de ses batteries Ni-Cd, n'est disponible qu'auprès d'un fournisseur unique. Saft dépend donc exclusivement de ce fournisseur pour son approvisionnement en poudre de nickel. Bien que Saft ait toujours entretenu de bonnes relations avec ce fournisseur dans le passé, il ne peut être garanti que le Groupe puisse continuer à se procurer de la poudre de nickel auprès de ce fournisseur à des prix raisonnables.

La nature cyclique de l'industrie et les événements géopolitiques ont eu un impact négatif sur le résultat d'exploitation du Groupe qui pourrait continuer à en subir les conséquences.

Le résultat d'exploitation du Groupe est lié en partie à la nature cyclique de ses activités et aux besoins de ses clients. Une diminution des dépenses d'investissement dans un ou plusieurs des principaux secteurs d'activité auxquels appartiennent les clients du Groupe (aéronautique, télécommunications, aviation, ferroviaire, défense, satellites, services publics notamment) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les ventes et le résultat d'exploitation du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe est également lié à l'activité, par nature imprévisible, des Forces armées qu'il approvisionne. Une modification de la conjoncture géopolitique mondiale pourrait conduire à des variations importantes des ventes de batteries du Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe dépend en partie du niveau des dépenses publiques.

Une partie importante du chiffre d'affaires consolidé de Saft est corrélée aux dépenses dans le secteur de la Défense. Ces dépenses sont déterminées, pour chaque pays, sur la base d'une combinaison complexe de considérations géopolitiques et de contraintes budgétaires. Les dépenses militaires peuvent donc varier significativement d'une année à l'autre. De ce fait, l'existence de conditions économiques et politiques défavorables ou d'indicateurs économiques en baisse dans le secteur de la défense pourrait affecter négativement le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, il est fréquent que les contrats portant sur les produits destinés à l'industrie de la défense ou de l'espace soient attribués en priorité aux entreprises nationales. Saft peut par conséquent, dans certains pays, être désavantagé par rapport aux fournisseurs locaux. Compte tenu de l'importance stratégique des industries de la défense et de l'espace, ainsi que de la sensibilité politique propre à ces secteurs, les considérations politiques continueront de jouer un rôle important dans le choix des fournisseurs.

Le Groupe est soumis à un nombre important de règles en matière d'approvisionnement.

Le Groupe doit se conformer aux règles en matière d'attribution, de gestion et d'exécution des marchés publics. Ces règles dictent la conduite des relations commerciales du Groupe et occasionnent parfois des coûts supplémentaires. Par ailleurs, le Groupe pourrait encourir, en cas de violation de certaines de ces règles, des sanctions civiles ou pénales. Une telle violation pourrait également conduire à la résiliation de contrats, voire à l'interdiction pour l'avenir de participer à des appels d'offres pour des contrats similaires. Ces règles avantagent généralement les autorités et les organismes publics en leur accordant des conditions plus favorables que celles constatées dans les transactions négociées entre personnes privées.

La transformation des Forces armées et la planification d'opérations militaires sont susceptibles de modifier les priorités en matière d'approvisionnement des clients du Groupe.

Les récents conflits internationaux ainsi que la lutte contre le terrorisme international ont souligné la nécessité pour les États de pouvoir déployer rapidement des armées dotées d'équipements sophistiqués et ont relancé la demande pour des solutions nouvelles dans ce secteur. Les événements géopolitiques récents ont également mis en évidence les nouveaux besoins en moyens logistiques et en systèmes de collecte d'informations, ainsi que la nécessité de maintenir des moyens opérationnels après la fin des hostilités. Les Forces armées des différents États envisagent d'importants changements en ce sens dans leurs structures organisationnelles, leurs technologies et les moyens employés. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre à de tels changements et ainsi perdre une partie de sa clientèle dans le secteur de la défense.

Certaines batteries produites par le Groupe sont soumises à des restrictions à l'exportation.

Le marché des exportations représente un marché significatif pour le Groupe.

Certaines batteries produites par le Groupe peuvent être exportées uniquement à la condition d'obtenir préalablement une licence, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Israël ou en Allemagne.

Les procédures de délivrance de telles licences sont généralement longues. La distribution des produits du Groupe est dépendante de ces restrictions qui soit ne s'appliquent pas, soit s'appliquent partiellement aux concurrents non européens du Groupe.

Par ailleurs, les sociétés américaines et les sociétés situées sur le territoire des États-Unis doivent se conformer à la réglementation américaine relative au contrôle des exportations qui restreint la diffusion de certaines informations, produits et matériels aux personnes morales ou physiques étrangères. Le Groupe pourrait ne plus être en mesure d'exercer ses activités aux États-Unis et ses clients pourraient ne plus pouvoir s'approvisionner en batteries aux États-Unis, si :

- les licences d'exportation n'étaient pas obtenues à temps ;
- les licences d'exportation obtenues ne permettaient pas le transfert de tous les produits commandés ; ou,
- les licences d'exportation obtenues contenaient des conditions ou des restrictions posant d'importants problèmes techniques ou commerciaux.

De tels événements pourraient significativement affecter le chiffre d'affaires consolidé et le résultat d'exploitation du Groupe.

Si d'autres pays venaient à édicter des restrictions similaires ou si les procédures existantes de délivrance de licences d'exportation devenaient plus contraignantes, la distribution de certains produits du Groupe pourrait être affectée significativement. De plus, le Groupe ne peut prédire si des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation dans certains pays, ce qui pourrait également avoir un effet significatif sur la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Le Groupe est soumis aux risques inhérents à la présence de ses opérations dans plusieurs pays.

Une fraction importante du chiffre d'affaires consolidé de Saft est réalisée en dehors des marchés américains et européens, et des risques spécifiques existent dans chacun des pays concernés. La survenance d'événements tels que des conflits armés, des catastrophes naturelles, des fluctuations de devises, ou encore des restrictions commerciales pourraient avoir un effet significatif sur la conduite et les résultats des activités de Saft.

c) Risques de marché et de financement

Risque de change

Les informations relatives au risque de change et à sa gestion figurent à la note annexe 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2009.

Comme explicité dans cette note, l'exposition du Groupe au risque de change est principalement liée à la variation du dollar contre l'euro. Le Groupe estime qu'une variation de 10 % du cours de change de l'US\$ contre l'euro aurait un impact de même sens de l'ordre de 4 % sur son chiffre d'affaires et une variation de même sens de l'ordre de 6 % de son EBITDA (tel que défini dans les États Financiers Consolidés du Groupe).

Bien que moins sensible aux variations individuelles contre l'euro des devises autres que l'US\$, le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA sont affectés par leurs variations. Le poids total des autres devises dans le chiffre d'affaires du Groupe est d'environ 13 % en 2009 (13 % également en 2008).

Risque de crédit

Les informations relatives au risque de crédit et à sa gestion figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2009.

Risque de liquidité

Les informations relatives au risque de liquidité et à sa gestion figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2009.

Comme explicité dans cette note, le principal risque de liquidité du Groupe tient à son endettement financier.

Au 31 décembre 2009, sur la base des comptes consolidés à cette date, la dette bancaire du Groupe s'élève à 315,9 millions d'euros. Les nouvelles modalités de la dette bancaire du Groupe, refinancée en date du 3 juillet 2009, sont décrites dans la note annexe 17 aux comptes consolidés 2009. Ces modalités comportent le remboursement en date du 3 juillet 2012 du solde de la dette à cette date, soit 150 millions d'euros et 240 millions de dollars américains.

Le montant élevé de la dette de Saft pourrait avoir pour conséquences de :

- rendre le Groupe plus vulnérable à l'évolution défavorable des conditions économiques et industrielles notamment la hausse des taux d'intérêt, dans la mesure où une fraction importante de la dette du Groupe est soumise à des taux d'intérêt variables ;
- obliger le Groupe à consacrer une fraction importante de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, réduisant ainsi sa capacité à financer son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses programmes de réduction de coûts ou d'autres opérations de croissance externe ;
- limiter la capacité distributrice du Groupe ;
- limiter la capacité du Groupe à planifier ou réagir aux changements affectant ses activités ou les marchés sur lesquels il opère ;
- limiter la capacité du Groupe à lancer de nouveaux produits, à développer de nouvelles technologies ou à tirer profit de nouvelles opportunités ;
- affaiblir la position concurrentielle du Groupe face à des concurrents proportionnellement moins endettés ; et
- limiter la capacité du Groupe à s'endetter davantage à l'avenir, compte tenu des covenants contenus dans les contrats d'emprunt auxquels les sociétés du Groupe ont souscrit.

Les contrats d'emprunt contiennent des engagements financiers. Le non-respect de l'un d'entre eux pourrait autoriser les prêteurs à demander le remboursement anticipé des sommes empruntées. Des événements imprévisibles, et échappant au contrôle du Groupe, pourraient l'empêcher de respecter certains de ses engagements financiers.

Cependant, les sociétés du Groupe génèrent – et Saft estime qu'elles continueront de générer – dans l'avenir des flux de trésorerie suffisants pour faire face à leurs obligations contractuelles au titre des emprunts en cours.

Le Groupe Saft dispose enfin d'une ligne de crédit multidevise de 33,5 millions d'euros de nature à réduire le risque de liquidité.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux

Les informations relatives au risque de taux et à sa gestion figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2009.

Risque sur actions

Le Groupe a mis en place un contrat de liquidité afin d'améliorer la liquidité des actions de Saft Groupe SA, et est donc exposé au risque de variation des cours sur ses propres actions. Le montant affecté à ce contrat au cours de l'exercice 2009 était limité à 2,0 millions d'euros.

Les données relatives aux opérations sur ses propres actions réalisées au cours de l'exercice sont présentées en page 89 du présent document de référence.

d) Risques juridiques et environnementaux

L'activité du Groupe l'expose à des risques environnementaux.

Dans le cadre de ses activités liées à la fabrication de piles et batteries, le Groupe utilise d'importantes quantités de matières dangereuses telles que le nickel, le cobalt, le cadmium ou le lithium, ainsi que de petites proportions de mercure dans les applications de la défense sous leurs formes chimiques élémentaires ou composées. Pour cette raison, le Groupe est tenu de se conformer à un certain nombre de lois et réglementations qui touchent à l'environnement, à la santé et à la sécurité – cela aussi bien au niveau international que local. Ces réglementations imposent des obligations de plus en plus strictes dans les domaines des rejets aériens et aqueux, de l'utilisation, du stockage, et de l'élimination des substances dangereuses de l'enlèvement de l'amiante, ainsi que dans les domaines de la gestion de l'amiante et de la remise en état des sols.

Les objectifs centraux du Groupe tiennent compte de ces exigences légales et les systèmes de gestion mis en œuvre pour en assurer le respect au niveau des différents sites de fabrication ont été documentés et certifiés pour l'ensemble des sites européens les termes de la norme internationale ISO 14000.

Par ailleurs, Saft Finance Sarl – filiale directe de Saft Groupe SA – s’est vue accorder diverses garanties contractuelles touchant aux aspects environnementaux et couvrants notamment – dans certaines limites – les coûts qu’implique la remise en état des sites et terrains affectés par les opérations du Groupe antérieures à 2004. Les effets de ces garanties courent jusqu’en 2014.

Risques réglementaires

Le Groupe peut devoir supporter des coûts opérationnels en croissance notable ainsi que des obligations d’investissements significatifs si des législations, des politiques ou des demandes additionnelles des autorités de contrôle étaient votées, décidées ou exigées. Des réglementations additionnelles pourraient aussi limiter la capacité du Groupe de modifier ses processus ou d’agrandir ses usines, de continuer son activité, et pourraient le contraindre à mettre en œuvre des mesures de prévention des pollutions, ou de subir de nouveaux coûts pour la remise en état de sites existants. La non-conformité avec ces exigences pourrait déclencher le versement d’amendes administratives ou pénales, ou de dédommagements civils.

Dans certains pays, les lois en matière d’environnement couvrent non seulement les sites où le Groupe opère aujourd’hui, mais également les sites où le Groupe a exercé des activités industrielles ou autres, dans lesquels l’activité industrielle s’est interrompue, ou qui ont été vendues. De nombreux sites actuels ou passés du Groupe ont un long passé d’activité industrielle. De plus, le Groupe pourrait, dans le futur, être mis à contribution pour la remise en état de sites ou d’usines, propriétés ou opérées par une tierce partie, et sur ou dans lesquels le Groupe a stocké ou éliminé des déchets qu’il a générés.

D’autre part, de fait de la forte densité d’énergie des piles et accumulateurs au lithium fabriqués par le Groupe, ces batteries peuvent poser des risques de sécurité et plus particulièrement des risques d’incendie. Même si Saft a mis en place des procédures de sécurité pour ses activités de recherche et de développement et pour ses opérations de production, il est impossible de garantir que de tels accidents ne vont pas survenir à l’avenir. De plus, même si le Groupe est détenteur d’assurances couvrant les risques environnementaux ainsi que les risques de destruction de biens et de constructions, tout accident survenant sur l’un de ses sites ou pendant l’utilisation des produits fabriqués par le Groupe peut générer des retards de production ou d’expédition significatifs ou des demandes de compensation basées sur la responsabilité civile. De telles conséquences pourraient avoir un impact négatif sur l’activité, la situation ou les résultats du Groupe.

Le 26 septembre 2006, une nouvelle directive sur les piles et accumulateurs a été publiée dans le *Journal Officiel* de l’Union européenne sous la référence 2006/66/CE. Cette directive vise, d’une part à s’assurer que les piles et accumulateurs sont bien collectés et recyclés en fin de vie, et d’autre part à limiter l’utilisation du mercure pour la plupart des piles et accumulateurs à usage non militaire et du cadmium pour des batteries à usage non industriel et non professionnel, cela à partir de septembre 2008.

Excepté pour quelques segments très mineurs du portefeuille Saft, ces restrictions commerciales ne touchent pas les produits de notre Groupe. Cette directive ne devrait donc pas avoir d’incidence mesurable sur les opérations du Groupe. En outre, depuis le milieu des années 1980, Saft a participé à la mise en place et au développement d’un réseau de partenaires pour la collecte et le recyclage dans la plupart des pays industrialisés. Ce réseau – site <http://www.saftbatteries.com> pour tout détail – permet à Saft de respecter, moyennant quelques adaptations, l’obligation de reprise que cette nouvelle directive impose aux producteurs de piles et accumulateurs de l’Union européenne.

Toutefois, la Commission européenne est susceptible à tout moment de réexaminer les dérogations actuelles à l’interdiction du cadmium et pourrait émettre des propositions d’interdiction supplémentaires, celles-ci pouvant éventuellement affecter des segments de marché dans lesquels le Groupe Saft est présent.

De plus, le 30 décembre 2006, un nouveau règlement de l’Union européenne nommé REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation des Substances Chimiques) a été publié dans le *Journal Officiel* de l’Union européenne. L’objectif de REACH est d’améliorer la protection de la santé humaine et de l’environnement par le biais d’une identification meilleure et plus précoce des propriétés des substances chimiques. Ce règlement prévoit aussi la substitution des substances chimiques les plus dangereuses, nommées « substances extrêmement préoccupantes » dans REACH, et ce lorsque des alternatives adéquates ont été identifiées. Certaines des substances utilisées largement dans les batteries industrielles sont classées dangereuses sous le régime juridique en vigueur, et pourraient être considérées comme des « substances extrêmement préoccupantes » par REACH.

Les salariés et anciens salariés du Groupe peuvent avoir été exposés et, dans une certaine mesure, l’être encore, à des substances toxiques ou dangereuses.

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe utilise et a utilisé d’importantes quantités de matières toxiques ou dangereuses. Malgré les procédures de sécurité et de surveillance mises en place au niveau du Groupe et de chaque site de production en particulier, des salariés du Groupe pourraient avoir été exposés à ces substances et développer des pathologies qui pourraient les conduire à rechercher la responsabilité du Groupe.

La responsabilité du Groupe du fait de ses produits pourrait être engagée et les garanties contractuelles octroyées aux clients du Groupe être mises en œuvre.

Le Groupe conçoit, développe et vend des batteries de haute technologie, notamment à destination des industries ferroviaire, aéronautique et spatiale. Dans certains des contrats conclus par Saft, celui-ci consent des garanties de bon fonctionnement et de conformité de ses produits aux spécifications définies par les clients d'une durée allant de une à dix années. En cas de dysfonctionnement d'une batterie produite par Saft, la responsabilité délictuelle ou contractuelle de Saft peut être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. De plus, lorsqu'un appareil équipé d'une batterie Saft est défaillant, il ne peut être exclu que le fabricant de l'appareil allègue que la batterie Saft est la cause de la défaillance, même lorsque la batterie correspond aux spécifications contractuelles. Ce risque est particulièrement présent dans le cas de batteries destinées aux avions et aux satellites, où il est souvent très difficile de déterminer la source de la défaillance.

Le dysfonctionnement d'un appareil équipé d'une batterie Saft pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement, monopoliser des ressources techniques et économiques, et entacher la réputation commerciale de Saft. Le Groupe risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. De tels coûts pourraient engendrer une réduction significative de la trésorerie de Saft et réduire de manière significative sa rentabilité. Par ailleurs, Saft pourrait être également amené à accorder des réductions à ses clients sur des commandes futures, ce qui affecterait ses bénéfices futurs. Enfin, Saft pourrait être amenée à perdre certains clients ce qui pourrait réduire significativement son chiffre d'affaires consolidé.

Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est implanté. Saft n'a, à ce jour, aucune information lui indiquant que les contrôles fiscaux en cours, n'ayant pas donné lieu à notification, pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe. Les contrôles fiscaux en cours à clôture de l'exercice ou clos au cours de l'exercice sont décrits en note annexe 19 aux comptes consolidés 2009, en page 142 du présent document de référence.

Risques de technologie

Le Groupe Saft n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, que ce soit en interne ou en tiers, dont la perte pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le Groupe offre des produits sous des marques variées, dont la protection est nécessaire pour sa réputation de fabricant de qualité.

L'activité du Groupe repose sur l'utilisation d'un certain nombre de marques, de licences et de clauses contractuelles protégeant ses marques. Dans plusieurs segments sur lesquels le Groupe opère, sa réputation est étroitement associée à ses marques.

Le Groupe effectue un travail de veille destiné à empêcher ou mettre fin à toute atteinte à ses marques. L'utilisation non autorisée des marques du Groupe est cependant difficile à contrôler et celui-ci ne peut garantir l'efficacité des mesures qui pourraient être prises pour en empêcher l'utilisation non autorisée, en particulier dans les pays étrangers où les lois ne garantissent pas toujours efficacement la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe. Le Groupe ne peut pas garantir que ses marques ne seront pas contrefaites ou utilisées sans son consentement ou que de tels actes n'aient pas un effet négatif important sur sa réputation ou sur son résultat d'exploitation.

Des obligations de confidentialité peuvent empêcher la direction de la Société d'avoir accès à des données techniques et commerciales ainsi qu'à d'autres informations concernant certaines de ses filiales. Ces obligations pourraient empêcher la Société de divulguer certaines informations aux investisseurs.

Certaines filiales du Groupe fournissent les Forces armées de divers pays, notamment celles des États-Unis, d'Israël et de France, et peuvent être soumises à des obligations de confidentialité restreignant la transmission d'informations sensibles à toute personne n'étant pas ressortissant du pays concerné. Ces contraintes empêcheraient la direction de Saft d'avoir accès à certains documents techniques et commerciaux concernant ces filiales, dans la mesure où ceux-ci seraient confidentiels. Cela serait susceptible d'affecter la capacité de la direction de Saft à prendre des décisions stratégiques informées ou à accéder à certaines informations nécessaires pour la préparation de ses états financiers. De plus, même si la Direction Générale de Saft avait accès à ces informations, des obligations de confidentialité pourraient l'empêcher de révéler avec précision celles relatives aux activités commerciales ou à des projets que des investisseurs pourraient considérer comme significatifs.

Litiges

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence et pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, de fait exceptionnel, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société aurait connaissance, qui serait en suspens, ou dont elle serait menacée) qui serait susceptible d'avoir, ou aurait eu récemment un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe Saft. Le montant des provisions constituées au titre des litiges en cours figure en note annexe 21 aux comptes consolidés.

Assurances

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques relatifs à la production et à la commercialisation de ses batteries et à les assurer à des taux raisonnables. Afin d'optimiser sa politique de couverture de l'ensemble des sociétés du Groupe, Saft fait appel à la filiale française du courtier en assurances, Marsh, qui négocie les polices d'assurance en son nom. Enfin, de manière générale la plupart des polices d'assurance du Groupe prévoit un plafond de couverture applicable soit par sinistre, soit par an et par sinistre. Dans la plupart de ces polices, les couvertures sont limitées par un certain nombre d'exclusions usuelles pour ce type de contrats et de franchises d'un montant peu significatif.

Le Groupe est assuré pour sa responsabilité civile par la société XL Insurance Company Ltd. Cette police d'assurance couvre le Groupe dans le monde entier pour toutes les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités, du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels et immatériels causés aux tiers. La couverture maximum offerte dans le cadre de ce contrat est plafonnée à 60 millions d'euros par an et par sinistre, avec des sous-plafonds de (i) 15 millions d'euros (pour les dommages immatériels non consécutifs, les pollutions accidentelles et les fautes inexcusables résultant de maladies professionnelles), et de (ii) 5 millions d'euros (pour les biens confiés).

Les différents sites du Groupe sont assurés contre les dommages aux biens et les pertes d'exploitation qui pourraient en résulter dans le cadre d'un contrat d'assurance conclu avec la société XL Insurance Company Ltd, assureur appariteur. Certains biens et certains types de dommages, qui varient en fonction du territoire sur lequel se produit le sinistre, sont exclus du champ d'application de ce contrat. L'engagement maximum de l'assureur est de 150 millions d'euros par sinistre, avec des sous-plafonds en fonction de la nature (i) du dommage (fixé à 50 millions d'euros pour les événements naturels et à 15 millions d'euros pour les tremblements de terre, les ouragans, les tempêtes et les inondations) et (ii) des biens assurés (fixés à 15 millions d'euros pour les acquisitions nouvelles, les recours de tiers et les frais et préjudices divers). Cette couverture est destinée à éviter toute perte significative et à assurer le maintien de l'exploitation en cas de sinistre.

Le Groupe est assuré pour tous les risques liés au transport de ses biens de production ou d'équipement, de produits finis, semi-finis et de matières premières par les assureurs Allianz Marine & Aviation et Axa Corporate Solutions Assurance SA. L'engagement maximum des assureurs est limité à 5 millions d'euros par sinistre. Cette police comporte une franchise et des exclusions usuelles pour ce type de contrats, mais ne prévoit pas de sous-plafond par type de sinistre.

Le Groupe a également souscrit auprès d'Allianz Marine & Aviation, assureur appariteur, une police d'assurance particulière destinée à la couverture des risques de responsabilité du fait des produits aéronautiques (à l'exception des produits spatiaux). Ce contrat couvre, dans la limite des exclusions stipulées, les risques du Groupe encourus du fait de ses activités de fournisseur de l'industrie aéronautique. Le montant maximum de couverture est fixé à 300 millions d'euros par sinistre avec un sous-plafond de 125 millions de dollars pour arrêts de vols.

Le Groupe a souscrit avec Allianz Marine & Aviation, assureur appariteur, une police d'assurance destinée à couvrir la responsabilité du fait des produits spatiaux. Le montant maximum de couverture par sinistre est de 20 millions d'euros pour les produits livrés après le 1^{er} mars 2005 et de 10 millions d'euros pour les produits livrés antérieurement à cette date.

Le Groupe est également couvert contre les risques de pertes financières résultant d'actes frauduleux commis par un tiers ou un préposé à son encontre ou à l'encontre d'un client. Cette assurance est souscrite auprès de la société AIG Europe. Le montant maximum de couverture par sinistre est de 10 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a souscrit une police d'assurance en matière environnementale auprès de la société AIG Europe. Cette police couvre, sous certaines conditions, les risques environnementaux liés aux sites de production du Groupe situés en dehors des États-Unis avec un plafond de 15 millions d'euros par an et par sinistre. S'agissant des sites de production situés aux États-Unis, le Groupe a souscrit une police d'assurance auprès d'AIG Environmental, Inc. couvrant les risques environnementaux avec un plafond de 10 millions de dollars américains.

Les polices d'assurance couvrant la responsabilité civile et les risques environnementaux du Groupe excluent la couverture des garanties contractuelles consenties par le Groupe donnant lieu à des obligations qui excèdent les obligations légales.

5.2 Gestion des risques et contrôle interne – Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport vous est présenté conformément à l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier et de l'article L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce.

Il a été approuvé par les membres du Conseil de Surveillance lors de la séance du conseil en date du 15 février 2010.

Le présent rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- de l'évolution des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Groupe ; et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Pour produire ce rapport, le Président du Conseil de Surveillance s'est fondé sur les éléments d'information suivants :

- le règlement intérieur du Conseil et les travaux réalisés par les comités spécialisés du Conseil durant l'année 2009 ;
- le compte-rendu d'activité et les synthèses de rapports de l'audit interne du Groupe ;
- les entretiens tenus avec un certain nombre de membres de la direction du Groupe et notamment la Direction Financière, la Direction Juridique et le département d'audit et contrôle interne.
- la prise de connaissance de la synthèse des travaux des Commissaires aux Comptes, notamment ceux relatifs à l'examen du contrôle interne comptable et financier.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa séance du 25 janvier 2010.

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF des sociétés cotées de décembre 2008. Le texte de ce code peut être consulté sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des dispositions de ce code ne sont pas appliquées par la Société.

a) Gouvernement d'Entreprise

1) La composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance, qui comprend quatre membres, et qui n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2009 est la suivante :

- Monsieur Yann Duchesne, Président,
- Monsieur Jean-Marc Daillance, Vice-président,
- Messieurs Bruno Angles et Ghislain Lescuyer.

Messieurs Jean-Marc Daillance, Bruno Angles et Ghislain Lescuyer sont indépendants. Les critères retenus par le Conseil de Surveillance pour qualifier l'indépendance de l'un de ses membres sont ceux établis par le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep/Medef. Ces critères sont listés en page 56 du présent document de référence.

Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

Un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance a été établi en 2005. Amendé en 2006, il n'a pas fait l'objet de modifications au cours de l'exercice 2009. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société (www.saftbatteries.com) dans la rubrique Espace investisseurs / information réglementée AMF/ Rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. Les principales dispositions du Règlement Intérieur sont par ailleurs présentées en pages 181 à 184 du présent document de référence.

Mission du Conseil de Surveillance

Précisément définie dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, la mission du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle permanent de la gestion du Directoire. À ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société. En outre, les décisions du Directoire mentionnées dans les statuts de la Société et dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, nécessitent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant à la majorité (le Président du Conseil de Surveillance ayant une voix prépondérante).

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit à minima selon un rythme trimestriel. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance s'est réuni dix fois (contre 7 fois au cours de l'exercice 2008), aux dates suivantes : les 28 janvier, 13 février, 20 mars, 3 avril, 27 avril, 30 juin, 27 juillet, 31 juillet, 6 octobre et 29 octobre 2009.

Le taux moyen de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions s'est établi à 97,5 %. Aucun taux de présence individuel n'est inférieur à 90 %.

Au cours de l'année 2009, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêtés des comptes :

- Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2008 ainsi que le rapport annuel 2008, les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2009 et le rapport financier y afférent.
- Il a arrêté les rapports et résolutions présentées à l'Assemblée Générale annuelle du 3 juin 2009.
- Il a approuvé les honoraires 2008 des Commissaires aux Comptes.

Revue d'activité :

- Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2009 et du Plan Stratégique 2009-2011.
- Il a examiné les rapports trimestriels d'activité du Directoire.
- Il a autorisé la conclusion de conventions réglementées.
- Il a autorisé diverses cautions, avals et garanties émises.

Communication financière :

- Le Conseil de Surveillance a revu l'ensemble des communiqués de presse relatifs au chiffre d'affaires et aux résultats semestriels et annuels du Groupe. Il a d'autre part examiné les documents de présentation de ces résultats aux analystes financiers.

Rémunérations :

- Le Conseil de Surveillance a procédé à la fixation et la répartition des jetons de présence de ses membres.
- Il a fixé la rémunération des membres du Directoire et des membres du « Saft Management Committee ».
- Il a autorisé le Directoire à mettre en œuvre un nouveau plan de stock-options.

Gouvernement d'entreprise :

- Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et sur les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.
- Il a procédé au renouvellement des mandats des membres du Directoire.
- Il a examiné puis mis en œuvre les principes du code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008.
- Il a examiné et approuvé la Charte d'Éthique du Groupe.
- Il a enfin pris connaissance des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après.

Opérations spécifiques :

- Le Conseil de Surveillance a examiné le projet de refinancement de la dette bancaire du Groupe et autorisé la signature d'une convention de crédit pour les besoins de ce refinancement.
- Il a examiné le projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et autorisé le Directoire à mettre en œuvre la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de mettre en œuvre cette augmentation de capital.

Les Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance est doté de deux Comités spécialisés permanents, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations, dont les rôles et le fonctionnement sont précisés dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance. Ces deux comités ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil de Surveillance et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit du Groupe est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, tous membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité d'Audit sont Messieurs Jean-Marc Daillance, Président, Bruno Angles et Yann Duchesne. De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites en pages 56, 66 et 67 du présent document de référence, les trois membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

Le Comité d'Audit :

- a pour mission d'étudier les états financiers sociaux et consolidés, annuels et intermédiaires, avant leur présentation au Conseil de Surveillance, ainsi que tout document financier publié par la Société ;
- revoit ces états financiers avec le Directoire et les Commissaires aux Comptes, pour s'assurer que la présentation des états financiers aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes est satisfaisante ;
- est tenu informé des règles comptables appliquées au sein du Groupe et examine toute proposition de modification des normes ou principes comptables ;
- est responsable de la mise en œuvre du processus de sélection des Commissaires au Comptes de la Société ;
- revoit avec les Commissaires aux Comptes et la Direction Financière et Comptable, l'adéquation et l'efficacité des contrôles financiers et comptables et formule toute recommandation pour l'amélioration des procédures de contrôle interne ;
- peut étudier toute question portée à sa connaissance et dispose d'un droit de consultation directe, indépendant et confidentiel des Commissaires aux Comptes, des dirigeants et du personnel de Saft ainsi que de l'ensemble des documents de gestion, des livres et registres de la Société ;
- participe à l'examen de tout projet de transaction financière revêtant une importance significative pour le Groupe ;
- valide le plan d'audit interne annuel ainsi que les conclusions des missions d'audit interne conduites durant l'exercice écoulé. Le Comité d'Audit prend en outre connaissance du rapport d'activité de l'audit interne et suit la réalisation des actions préconisées dans ce rapport.

Le Comité d'Audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice écoulé (soit autant de fois qu'en 2008) aux dates suivantes : les 28 janvier, 13 février, 27 avril, 26 juin, 27 juillet, et le 29 octobre 2009.

Le taux de participation des membres du Comité d'Audit aux réunions s'est établi à 100 % en 2009.

Au cours de ses réunions, le Comité d'Audit a notamment examiné les sujets et dossiers suivants avant leur transmission au Conseil de Surveillance :

- Lors de l'arrêté des comptes annuels 2008 et semestriels 2009, le Comité d'Audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes, revu les états financiers et autres informations financières y afférentes, entendu les Commissaires aux Comptes et pris connaissance de leurs rapports.
- Il a également revu le montant des honoraires versés aux Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2008.
- Il a examiné les divers communiqués de presse sur les chiffres d'affaires trimestriels et les résultats annuels et semestriels ainsi que les divers documents de présentation de ces résultats aux analystes financiers.
- Il a examiné le budget annuel 2009 ainsi que les rapports trimestriels d'activité du Directoire.
- Il a pris connaissance du rapport annuel d'activité et des différents travaux réalisés par l'audit interne du Groupe, et notamment :
 - le plan d'audit 2009 ;
 - le suivi réalisé en 2009 des points relevés lors des audits de sites et/ou thématiques réalisés au cours de l'année 2008 ;
 - le suivi des résultats de l'autoévaluation de la qualité du contrôle interne réalisée par chaque unité opérationnelle du groupe au regard des processus clés du Groupe ;
 - le diagnostic réalisé sur la gouvernance d'entreprise par comparaison des pratiques du Groupe avec les différentes recommandations émises tant par l'Afep/Medef que l'AMF.
- Enfin, il a participé à l'examen des projets de refinancement de la dette bancaire et d'augmentation de capital du Groupe.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres issus du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité des Rémunérations sont Messieurs Yann Duchesne, Président, Ghislain Lescuyer et Bruno Angles.

Le Comité des Rémunérations a pour mission de revoir et de faire des propositions au Conseil de Surveillance sur les questions suivantes :

- les jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance,
- la rémunération des membres du Directoire et des membres du « Saft Management Committee »,
- les plans de stock-options.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité des Rémunérations s'appuie notamment sur des rapports et études externes traitant de ces sujets.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité des Rémunérations s'appuie notamment sur des rapports et études externes traitant de ces sujets.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni six fois au cours de l'exercice écoulé (contre 7 fois en 2008) aux dates suivantes : les 13 février, 9 mars, 20 mars, 3 avril, 27 avril et 31 juillet 2009.

Le taux de présence des membres du Comité des Rémunérations aux réunions s'est établi à 100 %.

Au cours de ses réunions, le Comité des Rémunérations a notamment statué sur :

- l'évolution annuelle des rémunérations du Président et des membres du Directoire, ainsi que des membres du « Saft Management Committee » (SMC) ;
- les modalités de calcul et la fixation de la part variable de la rémunération 2008 des membres du SMC ;
- la fixation des objectifs quantitatifs de performance du groupe servant de base au calcul de la part variable de la rémunération 2009 des membres du Comité de Direction du Groupe (« SMC ») ;
- les jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2009 ;
- les attributions faites au cours de l'exercice 2009 d'options de souscription d'actions ;
- Les conditions d'octroi de stock-options aux membres du Directoire, les conditions d'exercice des dites stock-options et de cession par les membres du Directoire, des actions acquises par l'exercice de leurs stock-options, conformément au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ;
- le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président du Directoire, à la lumière de la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

En janvier 2009, le Conseil de Surveillance a procédé à une autoévaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail avec l'aide d'un cabinet externe spécialisé.

Cette autoévaluation a porté sur les principaux thèmes suivants :

- la composition du Conseil de Surveillance,
- son fonctionnement par rapport aux enjeux stratégiques du Groupe,
- les règles de fonctionnement interne et modes opératoires du Conseil et de ses Comités spécialisés,
- enfin, la qualité des informations mises à la disposition du Conseil et les processus de prise de décision au sein du Conseil.

Ce diagnostic a permis l'identification d'un certain nombre de points d'amélioration ayant d'ores et déjà donné lieu à des évolutions dans le fonctionnement des organes de gouvernance. Ce processus d'autoévaluation formalisée, que le Conseil de Surveillance entend renouveler périodiquement, est de nature à renforcer l'efficacité de la prise de décision au regard de l'intérêt de la société.

Enfin, une revue du fonctionnement du Conseil de Surveillance sur l'année écoulée a été effectuée lors du Conseil du mois de février 2010.

Conformité de la Société par rapport aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef des sociétés cotées de décembre 2008

La Société est en conformité avec les recommandations du code Afep-Medef à l'exception des points suivants :

- Cumul entre mandat social et contrat de travail de Monsieur John Searle, Président du Directoire : le Conseil de Surveillance, après avoir examiné la situation de Monsieur John Searle, a estimé que si la recommandation du code Afep-Medef pouvait se comprendre pour un dirigeant nouvellement arrivé dans une entreprise, celle-ci n'était pas justifiable pour un dirigeant ayant effectué un long parcours réussi dans le Groupe, et ce notamment comme salarié non titulaire d'un mandat social. Le Conseil de Surveillance a en conséquence décidé d'autoriser le maintien du contrat de travail entre la Société Saft Acquisition SAS et Monsieur John Searle avec son mandat de Président du Directoire de la Société.
- Plans d'options sur actions : aucune règle spécifique ne fixe la fréquence et/ou la périodicité de mise en œuvre des plans d'options sur actions. Le Groupe considère en effet qu'il convient en ce domaine de maintenir une certaine flexibilité sachant que tout programme de stock-options doit faire l'objet d'une autorisation préalable des actionnaires en Assemblée Générale.
- Comité de sélection et des nominations : lors de sa séance du 25 janvier 2010, le Conseil de Surveillance a décidé d'élargir les attributions du Comité des Rémunérations à la sélection et à la nomination des membres des instances dirigeantes du Groupe. Il a modifié en conséquence sa dénomination en « Comité des Rémunérations et des Nominations ».

2) Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Saft Groupe SA dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi.

Les statuts de la Société ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance stipulent cependant que certaines décisions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans les domaines suivants :

- cession d'immeubles et de participations et octroi de garanties,
- investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe,
- investissements dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'engagement au-delà d'un certain montant,
- l'émission de tout titre obligataire et pour la mise en œuvre de toute délégation en la matière.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance doit avoir communication des documents prévisionnels et de gestion et des rapports d'analyse de ces derniers établis par le Directoire.

3) Dispositions statutaires relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 13, 14 et 22 des statuts de la Société. Ces statuts peuvent être consultés sur le site www.saftbatteries.com dans la rubrique « Espace Investisseur/Information actionnaires ».

4) Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des mandataires sociaux de la Société est placée sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, qui se fonde sur les avis et recommandations du Comité des Rémunérations.

Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Pour 2009, un montant global maximum de 200 000 euros de jetons de présence a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a, conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, fixé comme suit les montants individuels et forfaitaires de jetons de présence pour l'exercice 2009 :

- Monsieur Yann Duchesne, Président : 48 693 euros (47 738 euros en 2008),
- Messieurs Bruno Angles, Jean-Marc Daillance et Ghislain Lescuyer : 32 462 euros chacun (31 825 euros en 2008).

Membres du Directoire

La composition du Directoire, qui comprend cinq membres, était la suivante au 31 décembre 2009 :

- Monsieur John Searle, Président,
- Monsieur Thomas Alcide,
- Monsieur Bruno Dathis,
- Monsieur Xavier Delacroix,
- Madame Elizabeth Ledger.

La rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations. Elle comporte une part fixe annuelle, déterminée en fonction du niveau de responsabilité et de l'expérience de chacun et en référence aux pratiques de marché. Elle comporte également une part variable déterminée en fonction d'objectifs de performance financière du Groupe, relatifs aux ventes, à l'EBITDA (*l'EBITDA se définit comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges*) et au besoin de fonds de roulement opérationnel (*l'operating working capital*). Le montant de la part variable peut représenter jusqu'à 60 % de la part fixe, sauf circonstances particulières.

En ce qui concerne le Président du Directoire, il est prévu de lui accorder, en cas de départ contraint, une indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail dont le versement est subordonné au respect de conditions de performance du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi ce versement n'aura lieu que si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % du maximum de la prime annuelle sur objectifs,
- EBIT de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Cette clause prévoit le paiement de dix-huit mois de rémunération moyenne, et le cumul éventuel de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence ne devra en tout état de cause pas excéder vingt-quatre mois de rémunération.

Les informations détaillées sur les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire figurent sous forme de tableaux détaillés dans la section « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion du Groupe pour l'exercice 2009, en pages 58 à 64 du présent document de référence.

Les membres du Directoire percevant des jetons de présence au titre de leurs mandats au sein des coentreprises et/ou filiales du Groupe Saft rétrocèdent ces jetons à la Société.

À l'exception du Président du Directoire, les membres salariés en France du Directoire bénéficient des accords d'intéressement et de participation de Saft SA.

Le Président et trois des membres du Directoire (Madame Élisabeth Ledger, Messieurs Bruno Dathis et Xavier Delacroix) bénéficient du même régime de retraite supplémentaire à cotisations définies que celui des cadres salariés en France du Groupe, régime mis en place dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI) et dont le financement est à la charge du Groupe. Ce régime de retraite répond aux critères du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef.

Le Président et les membres du Directoire bénéficient chacun de la mise à disposition d'un véhicule dont les coûts de location et d'utilisation sont pris en charge par la Société.

5) Politique d'attribution des options d'actions

Nature des options

Les options sur actions attribuées sont des options de souscription d'actions nouvelles, conformément aux décisions prises lors des Assemblées Générales des 29 juin 2005, 22 juin 2006, 17 décembre 2007 et 16 juin 2008.

Critères de définition des catégories de bénéficiaires

Ces options de souscription sont attribuées sur proposition du Directoire par décision du Conseil de Surveillance. Les bénéficiaires de ces options font partie de l'encadrement du Groupe. Lors de chaque plan d'options de souscription d'actions, le nombre de bénéficiaires d'options est d'environ une centaine de salariés du Groupe. Les membres du « Saft Management Committee » (dont font partie les membres du Directoire de Saft Groupe SA), ne peuvent collégalement percevoir plus de 25 % des options attribuées lors de chaque plan.

Périodicité des plans

Les plans d'options de souscription d'actions sont mis en œuvre à une fréquence supérieure à un an. Quatre plans principaux ont été adoptés par le Directoire depuis que la Société est cotée : juin 2005, novembre 2006, janvier 2008 et mars 2009.

Conditions arrêtées pour l'exercice des options

Les conditions arrêtées pour l'exercice des options sont les suivantes : des périodes d'interdiction de levées sont définies et communiquées à l'ensemble des bénéficiaires d'options. Durant ces périodes, aucun des attributaires ne peut exercer ses options.

Concernant les membres du Directoire, le Conseil de Surveillance a fixé :

- à 15 % le nombre d'actions devant être conservé pendant toute la durée du mandat pour toute levée d'options effectuée et relative aux options attribuées. Cette règle s'applique à compter du plan autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 décembre 2007, et a décidé que :
- lors de chaque nouvelle attribution de stock-options, la valeur des stock-options attribuées à chaque membre du Directoire, déterminée par application des normes IFRS, ne devra pas excéder un plafond de 35 % (trente-cinq pour cent) de l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle de chaque attributaire,
- le pourcentage maximum de stock-options pouvant être attribué à l'ensemble des membres du Directoire par rapport à l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale des Actionnaires ne pourra pas excéder 25 % (vingt-cinq pour cent), et le pourcentage maximum attribué à chaque membre du Directoire ne pourra pas excéder 6 % (quatre pour cent) de cette enveloppe globale,
- les membres du Directoire en activité attributaires d'options sur actions ne pourront pas recourir à des opérations de couverture de leur risque,
- aucune décote ne pourra être appliquée lors de l'attribution de stock-options aux membres du Directoire,
- l'exercice de leurs stock-options par les membres du Directoire devra être lié aux conditions de performance suivantes : EBITDA positif sur l'exercice d'attribution des stock-options (sous réserve que ces stock-options soient attribuées au plus tard le 30 juin) et les deux exercices suivant (ou les trois exercices suivants si l'attribution intervient postérieurement au 30 juin),
- les membres du Directoire devront s'abstenir d'exercer leurs options pendant :
 - une période de 60 jours précédant la publication des communiqués sur les résultats annuels,
 - une période de 30 jours précédant la publication du communiqué sur les résultats semestriels,
 - une période de 15 jours précédant la publication des communiqués sur les chiffres d'affaires trimestriels.

Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans le document de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux rémunérations des mandataires sociaux est présenté sous forme des tableaux figurant dans la section « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion du Groupe pour l'exercice 2009.

b) Gestion des risques et procédures de contrôle interne

1) Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne qui lui permettent de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés et de son contrôle sur les sociétés du Groupe. Le Groupe Saft comprend la société mère Saft Groupe SA et ses filiales consolidées, comme indiqué dans la note annexe 4 aux États Financiers Consolidés. Le Groupe ne comprend pas les coentreprises ASB et Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC qui ne sont pas consolidées par intégration mais sont mises en équivalence.

Définition et objectifs du contrôle interne

Le Groupe a adopté une définition du contrôle interne compatible avec celle élaborée par le *Committee of Sponsoring Organization (COSO)* de la *Treadway Commission* dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis.

Au sein du Groupe, le contrôle interne est défini comme un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, le Directoire et l'ensemble du personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe, en accord avec les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux de la Société.

Le système de contrôle interne du Groupe doit ainsi apporter une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs consistant à garantir :

- le respect des lois et règlements applicables, des politiques définies par le Groupe, et des procédures internes,
- la protection des actifs du Groupe,
- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier,
- la fiabilité des informations comptables et financières.

Limites du contrôle interne

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne du Groupe Saft ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe et la maîtrise de l'ensemble de ses risques.

En effet la probabilité d'atteindre ces objectifs est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne et notamment aux erreurs humaines commises, au cas de collusion délibérée entre plusieurs personnes qui permettent d'éluder le dispositif de contrôle en place ou au cas où la mise en place, voire le maintien d'un contrôle, serait plus onéreuse que le risque qu'il est censé pallier.

Acteurs du contrôle interne

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a souhaité faire évoluer l'organisation des fonctions d'audit et de contrôle en internalisant totalement la fonction de pilotage de ces activités. Les fonctions de pilotage du contrôle et de l'audit interne sont donc désormais assurées par un responsable totalement dédié à ces fonctions.

Les processus de contrôle interne du Groupe

Le Groupe structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO précité :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication et,
- le pilotage du contrôle interne.

Environnement de contrôle

Le Groupe a mis en place un environnement de contrôle fort qui repose notamment sur le rôle du « Saft Management Committee » (SMC) qui est l'instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Le SMC se réunit au moins une fois par mois sous l'autorité du Président du Directoire. Sur la base des dossiers qui lui sont présentés et des informations échangées lors de ces réunions, il fournit l'impulsion nécessaire aux orientations ou aux prises de décisions des organes du Groupe et assure le pilotage des activités et des projets au plus haut niveau.

L'environnement de contrôle fait l'objet d'un effort d'amélioration continue qui est inscrit dans les objectifs du Groupe et s'est notamment traduit par l'adoption d'un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et la présence d'un Comité d'Audit et d'un Comité des Rémunérations au sein du Conseil de Surveillance de la Société.

Au cours de l'exercice 2009, plusieurs actions ont permis de renforcer l'environnement de contrôle du Groupe. Celui-ci s'est doté d'une charte d'éthique groupe et d'un comité spécifique dédié à la sécurité des systèmes d'information (« ISSC » ou *Information Systems Security Committee*). Au cours de l'année 2009, ce comité a notamment procédé à une revue de la charte des systèmes d'information, afin de renforcer la sensibilisation des utilisateurs à la confidentialité et la nécessaire protection des données.

Évaluation des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe est exposé passe par l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe. L'évaluation des risques permet notamment d'orienter les activités de contrôle et certains travaux de l'audit interne.

Afin de maîtriser cette composante essentielle du contrôle interne, la direction du Groupe réalise régulièrement une cartographie des risques et des contrôles sur l'ensemble de ses processus, cartographie qui permet :

- d'une part, de hiérarchiser les risques potentiels en fonction de l'impact et de l'appréciation du niveau de contrôle pour chacun d'entre eux ; et,
- d'autre part, de procéder à une autoévaluation du dispositif de contrôle interne du Groupe.

La cartographie des risques du Groupe a été actualisée en fin d'année 2009. Cette actualisation n'a pas mis en évidence d'évolution significative dans les principaux risques par rapport à ceux identifiés lors de la précédente mise à jour réalisée en 2007. Elle s'est en revanche traduite par une évolution de la hiérarchisation des principaux risques liés aux activités du Groupe et à l'environnement dans lequel il évolue.

Les résultats de cette nouvelle cartographie ont en outre conduit le Groupe à faire évoluer la description des facteurs de risque tels que présentés en pages 68 à 77 du présent document de référence.

À partir des recommandations recueillies auprès des personnels ayant participé au processus d'actualisation de cette cartographie, un plan d'action a été élaboré par la Direction Générale du Groupe. Ces différents éléments ont été présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance en janvier 2010.

Enfin, une cartographie spécifique des risques liés aux systèmes d'information est en cours d'élaboration.

Activités de contrôle

Ces activités portent, d'une part sur le suivi de l'activité et de la performance des divisions du Groupe, d'autre part, sur l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la direction du Groupe et, enfin sur le respect des lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque division et de l'application des politiques du Groupe avec les acteurs suivants :

- le département en charge du contrôle de gestion qui assure un suivi mensuel détaillé de l'activité des filiales et unités opérationnelles à partir du budget, des réalisations et des prévisions réactualisées périodiquement. Le reporting mensuel établi par chaque unité opérationnelle ou filiale à partir d'un outil informatisé dédié (progiciel Magnitude) est revu attentivement par les contrôleurs de gestion de divisions et le SMC, et fait l'objet d'investigations spécifiques auprès de la filiale si nécessaire ;
- le Président du Directoire, le Directeur Financier et les Directeurs des divisions industrielles du Groupe qui se réunissent chaque mois pour analyser les performances mensuelles de chaque division et des unités qu'elles regroupent, qu'elles soient commerciales (notamment les commandes, les ventes, etc.) ou financières ainsi que les prévisions et leur actualisation périodique.

Sous l'impulsion du « Saft Management Committee », un corps de règles et de procédures a été défini pour chacune des directions générales des divisions industrielles du Groupe.

D'autre part, le Groupe dispose d'un manuel de contrôle interne qui couvre l'ensemble des contrôles clés, c'est-à-dire ceux considérés comme étant essentiels pour le bon fonctionnement des opérations de Saft. Ce manuel est mis à jour en tant que de besoin.

Ce manuel de contrôle interne a été le support, au cours de l'année 2008, à un processus d'autoévaluation par chaque entité opérationnelle de la qualité de son contrôle interne pour chacun des 17 processus identifiés au niveau du Groupe. Les résultats de ce processus d'autoévaluation ont été consolidés puis analysés par l'audit interne du Groupe. Les résultats de ce processus ont conduit à la mise en place par chaque unité d'un plan d'action court terme destiné à renforcer les points d'amélioration relevés. Ils ont d'autre part permis d'orienter le plan d'audit 2010.

Information et communication

Cette composante du dispositif de contrôle interne du Groupe vise à identifier, recueillir et diffuser sous une forme et dans des délais appropriés, l'information pertinente qui permet à la totalité du personnel du Groupe d'assumer ses responsabilités. Il s'agit des flux d'informations qui sous-tendent des procédures de contrôle internes efficaces, depuis les orientations fixées par le Directoire jusqu'à leur exécution dans chacune des unités et sociétés du Groupe.

Le Groupe est doté d'outils permettant un partage optimal des informations entre le Directoire, le « Saft Management Committee » et les filiales ou unités opérationnelles, au travers de ses systèmes intranet et de messagerie qui permettent à chacun de ses acteurs d'avoir accès à une information qualitative et quantitative pertinente relative à leurs responsabilités.

Cela est réalisé en allouant à chaque catégorie d'information un canal de communication adapté et efficace permettant de véhiculer :

- les informations relatives au suivi budgétaire ;
- les informations comptables et financières remontant des filiales vers le siège du Groupe ;
- les informations opérationnelles et fonctionnelles échangées entre le « Saft Management Committee » et la direction de chaque division industrielle.

À titre d'illustration, le contrôle financier des filiales est assuré par les contrôleurs de gestion de divisions et les responsables du contrôle de gestion de chaque unité ou filiale et soumis au « Saft Management Committee » au moyen des documents suivants :

- le plan d'affaires à trois ans (actualisé une fois par an) ;
- le budget élaboré une fois par an et faisant l'objet d'un suivi d'écarts, et d'une actualisation complète (reforecast) a minima à la fin de chaque trimestre ;
- le reporting financier mensuel structuré par le progiciel dédié Magnitude.

De la même manière, un système d'information et de contrôle spécifique existe en matière de décision et de suivi des investissements. La direction du Groupe dispose ainsi d'une information mensuelle dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'engagement stricte et formalisée, placée sous l'autorité d'un responsable dédié. Les autorisations d'investissement pour des montants supérieurs à 30 000 euros sont contresignées par le Président du Directoire.

Enfin, Saft s'attache à renforcer les outils de gestion et de mise à disposition de l'information, tels que l'intranet et les bases de données partagées permettant, au sein du Groupe, un meilleur accès et partage de l'information.

Pilotage

Les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soit évaluée, dans le temps, la pertinence.

Pour cela un système de suivi permanent a été mis en place, notamment par le biais de l'audit interne.

La fonction d'audit interne au sein du Groupe Saft a vocation à réaliser des missions d'audit sur l'ensemble des entités, des activités et des processus du Groupe. Son programme d'audit est présenté au « Saft Management Committee » et approuvé par le Comité d'Audit. Les plans d'action développés par les entités du Groupe qui ont été soumises à un audit interne donnent systématiquement lieu à un suivi. L'audit interne a notamment pour mission de vérifier de façon indépendante l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle interne et applique les normes professionnelles d'audit interne édictées par les organisations professionnelles internationales (*Institute of Internal Auditors*).

Dans le cadre du plan d'audit interne 2009, les principales missions suivantes ont été mises en œuvre :

- Suivi de la mise en œuvre des points d'amélioration identifiés lors des audits d'unités opérationnelles réalisés en 2008, pour les sites de production de Poitiers, de Zhuhai (Chine) et de Bangalore (Inde) et les sites commerciaux de Hong Kong, de Singapour et de Sydney.
- Audit spécifique au sein d'un site afin de remédier à une faiblesse identifiée de contrôle interne*.
- Consolidation et analyse des résultats de l'autoévaluation du contrôle interne. Ce travail s'est traduit par :
 - une campagne de communication de ces résultats et des points d'amélioration identifiés, tant auprès des contrôleurs financiers des unités opérationnelles du Groupe, que des directeurs d'unités et des responsables de divisions du Groupe ;
 - la proposition par chaque unité du Groupe de plans d'action qui feront l'objet d'un suivi de la part du département d'audit et contrôle interne en 2010.

Afin d'améliorer le processus d'autoévaluation existant, le Groupe réfléchit à la mise en place un outil informatisé dédié.

* Mission aujourd'hui achevée et n'ayant conduit à constater aucune conséquence significative de quelque nature que ce soit pour la société et le Groupe Saft.

Les procédures de contrôle interne associées à l'élaboration de l'information financière et comptable

La production de l'information financière et comptable du Groupe Saft est assurée par la Direction Financière qui coordonne l'arrêté des comptes de Saft Groupe SA et de ses filiales. Outre les points relatifs à l'information comptable et financière mentionnés ci-avant dans chacune des composantes du dispositif de contrôle interne, il convient de souligner les points spécifiques suivants :

- un logiciel de consolidation commun au Groupe permet, au travers d'une liasse de reporting standard, de remonter de manière homogène les informations comptables et financières nécessaires à l'action de la Direction Générale et à l'information du public. Ces informations sont régulièrement enrichies afin d'améliorer la qualité de l'information financière disponible au niveau du Groupe ;
- la production de l'information comptable et financière statutaire est effectuée sur la base d'un calendrier et d'un ensemble de procédures et de contrôles formalisés. La traçabilité des opérations de clôture est assurée par la constitution d'un dossier de clôture pour chacune des entités ;
- la Direction Financière du Groupe Saft s'appuie notamment sur les directions financières de chaque filiale et les procédures de contrôle de gestion et de contrôle budgétaire existantes au sein du Groupe. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière aux différents niveaux de l'organisation et de réagir sans délai à toute dérive constatée ;
- le Groupe Saft a élaboré et utilise un « Manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Ce manuel définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe. Il précise les règles de consolidation à respecter. Il intègre une analyse détaillée des normes IFRS et de leurs modalités d'application dans le Groupe Saft et a été mis en ligne sur le site intranet du Groupe ;
- la mise à disposition sur l'intranet du Groupe d'un socle de procédures comptables et financières régulièrement revues et mises à jour.

2) Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du Code de commerce)

À l'exception des clauses de changement de contrôle figurant dans les contrats d'emprunts et décrites en note annexe 17 aux comptes consolidés, la Société n'a pas conclu d'accord significatif qui serait modifié ou prendrait fin automatiquement en cas de changement de contrôle de la Société.

Les engagements de la Société vis-à-vis des États français et israélien sont respectivement décrits en pages 176 et 177 du présent document de référence.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de Saft Groupe SA.

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Saft Groupe SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2010
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC
SYC SA
Serge Yablonsky

VI. Capital et actionariat

6.1 Capital social de Saft Groupe SA

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société s'élevait à 24 684 093 euros, divisé en 24 684 093 actions de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.

6.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2009, le nombre de droits de vote était de 24 651 561, nombre correspondant au nombre des actions constituant le capital, soit 24 684 093 actions, déduction faite des 32 532 actions autodétenues au 31 décembre 2009 et privées du droit de vote. Il n'existe pas de droit de vote double.

Évolution du capital depuis la création de la Société :

Date	Type d'opération	Actions créées	Actions totales	Capital en €
28/07/2009	Augmentation de capital suite exercice d'options pour le paiement du dividende en actions	241 815	18 755 901	18 755 901
14/09/2009	Augmentation de capital suite exercice d'options de souscription d'actions	112 764	18 868 665	18 868 665
12/10/2009	Augmentation de capital suite exercice d'options de souscription d'actions	94 700	18 963 365	18 963 365
19/11/2009	Augmentation de capital suite exercice d'options de souscription d'actions	24 400	18 987 765	18 987 765
02/12/2009	Augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription	5 696 328	24 684 093	24 684 093

Au cours de ces quatre dernières années, l'évolution dans la structure de l'actionariat a essentiellement été marquée par la cession, par les fonds de Doughty Hanson & Co, au mois d'avril 2007, de leur participation résiduelle de 36,6 % du capital de Saft que Doughty Hanson & Co détenait depuis l'introduction en Bourse du Groupe en juin 2005.

6.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Un programme de rachat d'actions de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009.

L'objectif du programme de rachat d'actions est de permettre l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prestataire de service d'investissements intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre Saft est la société Exane BNP Paribas (16, avenue Matignon – 75008 Paris) qui disposait pour ce faire de 2 millions d'euros de moyens financiers.

Au cours de l'exercice 2009, c'est-à-dire depuis le 28 juillet 2009, date de réactivation du contrat de liquidité, les mouvements d'achat et vente de titres de la Société ont été les suivants :

- achat : 91 493 titres au cours moyen d'achat de 32,50 euros par action,
- vente : 115 264 titres au cours moyen de vente de 32,87 euros par action.

Le nombre total de titres traités en 2009 dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 206 757 titres. La Société n'a supporté aucun frais de négociation au titre de ces opérations.

Au 31 décembre 2009, la Société détenait 32 532 de ses propres actions (représentant 0,13 % du capital). Leur valeur globale, évaluée au cours d'achat, s'élève à cette date à 984 599 euros. Leur valeur de marché au 31 décembre 2009 est de 1 098 281 euros.

6.4 Répartition du capital

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital était la suivante :

- Dirigeants et personnel 2,67 %
- Flottant 97,33 %

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la Société au 31 décembre 2009 sont détaillés en page 63 du présent document de référence. Ils représentaient à cette date 1,57 % du capital. L'actionnariat salarié identifié représentait quant à lui 1,1 % du capital (dont 0,09 % via le FCPE Saft Energy).

Au 2 février 2010, les principaux actionnaires, sur la base des déclarations de franchissements de seuils, étaient les suivants :

- Pictet Asset Management 5,37 %
- Fidelity Investments 5,03 %
- Carmignac Gestion 4,99 %
- Taube, Hodson, Stonex Partners 4,98 %
- Fortis Investment Management S.A. 4,94 %
- Schroders 4,91 %
- Oppenheimer Funds Inc 4,84 %

À la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire n'exerce une influence notable sur le Groupe à la date d'enregistrement du document ;
- il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'actions de concert.

Les principaux actionnaires au 31 décembre 2008, étaient :

- Oppenheimer Funds Inc. 9,31 %
- Schroders 5,55 %
- Pictet Asset Management 5,37 %
- Taube, Hodson, Stonex Partners 5,04 %
- Fortis Investments Management 5,03 %

Les principaux actionnaires au 31 décembre 2007, étaient :

- Schroders 19,24 %
- Fortis Investments Management 5,16 %
- Oppenheimer Funds Inc. 5,01 %
- Bestinver 5,00 %

6.5 Titres non représentatifs du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

6.6 Plans d'options de souscription

a) Description des plans existants

Plans d'options

Les principales caractéristiques initiales des plans d'options de souscription émis par le Groupe au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Numéro du plan	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 3 bis	Plan n° 4
Date du plan	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008	23/03/2009
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000	400 000
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée de vie du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	7 ans

Information sur les éléments d'ajustement des plans de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 2 décembre 2009

L'augmentation de capital du 2 décembre 2009 a conduit, conformément aux dispositions légales et aux règlements des divers plans émis à cette date, à ajuster le nombre d'options de souscription d'actions existantes ainsi que leur prix d'exercice. Ces ajustements ont été les suivants :

Plan	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté au 2 décembre 2009	Nombre d'options au 2 décembre 2009	Nombre ajusté d'options au 31 décembre 2009	Coefficient d'ajustement
Plan n° 1 du 29 juin 2005	26,00	23,33	95 036	104 379	1,114
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	30,50	27,36	29 000	32 333	1,114
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	26,00	23,33	370 000	412 424	1,114
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	27,00	24,22	378 500	422 002	1,114
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	26,00	23,33	10 000	11 145	1,114
Plan n° 4 du 23 mars 2009	19,80	17,76	399 000	444 877	1,114

b) Évolution du nombre d'options

Le nombre d'options sur actions a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options exerçables
Options en circulation au 31/12/2006	818 900	26,16 €	-
Options attribuées	-		
Options annulées	(42 000)		
Options exercées	-		
Options en circulation au 31/12/2007	776 900	26,18 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(48 500)		
Options exercées	-		
Options en circulation au 31/12/2008	1 128 400	26,47 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(15 000)		
Options exercées	(233 414)		
Ajustement du nombre d'options suite à l'augmentation de capital	147 174		
Options en circulation au 31/12/2009	1 427 160	21,95 €	136 712

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009 se décompose comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options ajusté	Prix d'exercice ajusté	Durée de vie contractuelle résiduelle
Plan n° 1 du 29 juin 2005	104 379	23,33 €	5,5 ans
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	32 333	27,36 €	5,7 ans
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	412 424	23,33 €	6,9 ans
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	422 002	24,22 €	8,1 ans
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	11 145	23,33 €	8,9 ans
Plan n° 4 du 23 mars 2009	444 877	17,76 €	6,2 ans

c) Juste valeur des instruments attribués

Les justes valeurs des stock-options sont déterminées par un évaluateur indépendant à partir d'un modèle binomial.

Les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options sont les suivantes :

Date d'attribution	Plan n°1 29/06/2005	Plan n°1 bis 28/09/2005	Plan n°2 27/11/2006	Plan n°3 22/01/2008	Plan n°3 bis 05/11/2008	Plan n°4 23/03/2009
Cours à la date d'attribution	26,00 €	31,00 €	23,26 €	23,10 €	23,35 €	19,06 €
Prix d'exercice initial	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €
Durée de vie attendue	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Volatilité attendue	40 %	40 %	40 %	40 %	42,25 %	40 %
Taux sans risque	3,20 %	3,20 %	3,73 %	3,84 %	3,51 %	2,75 %
Taux de distribution de dividendes	3,00 %	3,00 %	2,90 %	2,90 %	3,24 %	3,57 %
Juste valeur	10,40 €	12,53 €	6,08 €	5,91 €	7,35 €	5,48 €

La volatilité attendue de l'action a été déterminée à partir de la volatilité historique de groupes comparables.

d) Impact sur le résultat des paiements basés sur actions

Le montant des charges comptabilisées au cours des trois derniers exercices au titre de paiements basés sur actions en application d'IFRS 2 se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Options attribuées le 29 juin 2005	315	682	883
Options attribuées le 28 septembre 2005	50	100	108
Options attribuées le 27 novembre 2006	439	452	493
Options attribuées le 22 janvier 2008	456	435	-
Options attribuées le 5 novembre 2008	18	3	-
Options attribuées le 23 mars 2009	347	-	-
Total	1 625	1 672	1 484

6.7 Dividendes

La politique de distribution du Groupe consiste, après prise en considération des besoins en capitaux de la Société, du rendement des capitaux, de la rentabilité actuelle et future de la société ainsi que de la pratique de marché en matière de distribution de dividendes, notamment dans le secteur d'activité du Groupe, à viser un objectif de distribution de 30 % à 40 % du résultat net.

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 3 juin 2009, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2008 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions sur la base d'un prix d'émission de 22,87 euros par action.

La période d'option s'est achevée le 25 juin 2009. Des actionnaires représentant près de 45 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions.

Ainsi, 241 815 actions ordinaires nouvelles seront émises et livrées le 6 juillet 2009, ce qui représentait, à cette date, un taux de dilution de 1,3 %.

Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2010 la distribution d'un dividende de 0,68 euro par action.

Les dividendes versés par la société au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Mise en paiement	Dividende	Nombre d'actions	Distribution
2006	5 juillet 2007	0,68 €	18 480 756	12 566 914
2007	7 juillet 2008	0,68 €	18 475 053	12 563 036
2008	6 juillet 2009	0,68 €	10 316 277 ^(a)	7 015 068

[a] Sur un nombre total de 18 461 763 actions composant le capital social (hors actions d'autocontrôle) à la date de versement du dividende, des actionnaires représentant un total de 8 145 486 actions ont opté pour le paiement du dividende en actions, tel que décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

6.8 Autorisations en vigueur

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (art. L.225-100 al.7 du Code de commerce)

Plafonds autorisés					
Description de l'autorisation	Date de l'autorisation	Date d'échéance	Actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital (montant nominal de l'émission)	Date d'exercice	Montant utilisé
Augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 (12 ^e résolution)	3 août 2011	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 9,5 millions d'euros maximum	4 novembre 2009	5 696 328 €
Augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un droit de priorité	Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 (11 ^e résolution)	3 août 2011	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 3,7 millions d'euros maximum	Non utilisé en 2009	Néant
Augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un PEE ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 (13 ^e Résolution)	3 août 2011	250 000 euros (montant nominal)	Non utilisé en 2009	Néant

VII. Développement durable

7.1 Environnement, hygiène et sécurité

L'environnement, l'hygiène et la sécurité sont des priorités essentielles chez Saft. Les piles et accumulateurs fabriqués par le Groupe fournissent de l'énergie électrique sans aucune émission lors de leur utilisation, et les impacts de nos produits pendant les autres phases de leur cycle de vie ; essentiellement la fabrication et le recyclage, sont analysés avec l'objectif d'identifier des directions d'amélioration. Saft s'efforce en outre de minimiser l'utilisation de matières premières primaires au bénéfice de matières premières secondaires (issues du recyclage), c'est pourquoi les produits de Saft contribuent au développement durable.

a) Politique et organisation

Depuis déjà de nombreuses années, la conformité réglementaire et la réduction des impacts environnementaux de l'activité du Groupe sont au cœur des valeurs de Saft. Afin de mettre en œuvre cette politique, le Groupe a créé une équipe dédiée dotée de la responsabilité de suivre et minimiser les impacts de ses activités et produits pendant l'ensemble de leur cycle de vie.

Cette équipe environnementale fonctionne sous la coordination du Directeur Environnement du Groupe et comprend des responsables environnement sur chaque site de production ainsi qu'un responsable éco-conception.

Les responsables environnement des sites sont sous l'autorité directe des Directeurs de sites industriels qui sont eux-mêmes responsables opérationnels de la mise en œuvre de la politique du Groupe. Cette équipe de spécialistes environnementaux assure la conformité avec les réglementations environnementales et coordonne les actions d'amélioration continue. Elle s'assure aussi que les obligations à venir soient identifiées suffisamment en amont pour qu'elles puissent être traduites en plans d'action de façon immédiate.

Le responsable éco-conception met en œuvre les méthodologies d'analyse du cycle de vie (ACV) au sein du Groupe et fournit une assistance aux équipes de développement au sein de chaque division. L'objectif est de fournir à ces dernières l'assistance requise qui leur permettra d'identifier les axes de réduction d'impacts au sein des produits développés et fabriqués dans leur division.

b) Conformité avec les lois et règlements

Dans tous les pays où Saft dispose d'une usine, le Groupe est en conformité avec des réglementations locales sévères qui, bien que nationales ou internationales, visent souvent à réglementer la manipulation, le stockage et les émissions des substances classées.

c) REACH

En 2008, Saft a achevé l'étude de l'évaluation de l'impact de REACH sur son activité ; les filiales du Groupe situées en Union européenne ont préenregistré les substances qu'elles fabriquent ou importent de fournisseurs extraeuropéens, et ont procédé à de nombreux échanges avec leurs chaînes d'approvisionnement européennes pour s'assurer que celles-ci prenaient les dispositions permettant d'être conformes aux obligations d'enregistrement de REACH.

En 2009, afin de conduire au mieux les obligations d'enregistrement qui pointent à l'horizon, Saft joue un rôle actif dans la conduite des consortia et SIEF (forums d'information et d'échanges sur les substances) au sein desquels sont partagés les coûts des dossiers d'enregistrement, les études techniques et les obligations administratives.

Saft ne prévoit pas que le processus d'enregistrement de REACH conduise à l'arrêt de la commercialisation de certains de ses produits.

d) La directive batteries (2006/66/CE)

Au cours des années, le Groupe a progressivement développé une politique de collecte et de recyclage de ses batteries usagées, et plus particulièrement de sa gamme à base de nickel. Cette politique trouve sa source dans notre usine suédoise d'Oskarshamn qui opère une usine de recyclage originellement bâtie pour traiter les déchets de production du site, et qui a progressivement étendu son activité. Pendant les années 1980, elle commença à recycler les batteries usagées de nos clients industriels suédois intéressés par la réutilisation des déchets comme matière première dans la fabrication de nouveaux articles.

Le Groupe a progressivement étendu ce service vers les clients d'autres pays du nord de l'Europe, puis pendant les années 1990, ce service de recyclage est devenu une politique qui a été proposée à l'ensemble des clients de l'Union européenne ainsi que ceux en Amérique du Nord. À cette fin, le Groupe a identifié des sociétés capables de collecter des batteries usagées en provenance d'usagers finaux industriels, de les trier et de les expédier vers notre usine de recyclage d'Oskarshamn.

Plus récemment, des actions ont été engagées en vue d'identifier des points de collecte au sein des nouveaux membres de l'Union européenne ainsi qu'en direction de pays plus lointains, tels que Taïwan, l'Australie et l'Afrique du Sud, et maintenant en direction de plusieurs pays africains. Au cours des prochaines années, les efforts se concentreront sur le développement de points de collecte au sein des pays en voie de développement, pays dont les infrastructures de traitement des déchets sont moins développées.

Parallèlement, des partenariats avec plusieurs recycleurs se sont mis en place en Europe et en Amérique du Nord, et nous sommes en mesure de proposer des solutions de recyclage pour tous les systèmes chimiques fabriqués par le Groupe.

Le résultat de cette politique et de sa mise en œuvre est que la vaste majorité des clients ont la possibilité de venir déposer leurs batteries usagées à un point de collecte à partir duquel ces déchets peuvent être pris en charge et expédiés auprès d'un recycleur autorisé, en conformité avec les règles applicables aux transport transfrontaliers de déchets.

Saft mène les démarches visant à s'assurer que le Groupe sera en conformité totale avec la directive 2006/66/CE de l'Union européenne concernant la conception et la fin de vie des piles et accumulateurs, et ce au fur et à mesure de sa transposition au sein de chaque État membre.

Le Groupe s'est déjà mis en conformité avec les obligations relatives à la conception de cette directive (marquage de la capacité, marquage de la poubelle barrée et des interdictions de substances).

e) Indicateurs de performance environnementale

Le Groupe Saft a progressivement mis en œuvre différents indicateurs pour évaluer les impacts de son activité sur le milieu naturel. Ces indicateurs font l'objet d'une consolidation et d'un suivi interne aux fins de cette évaluation, mais sont aussi communiqués aux autorités de contrôle locales dans le cadre du suivi de l'exploitation imposé par les permis d'exploiter auxquels nos sites industriels sont généralement astreints.

Quantité d'eau utilisée

La quantité totale d'eau utilisée dans nos sites pour les opérations de production comme pour l'utilisation sanitaire est suivie. L'eau de nos sites est, soit fournie par les services ou compagnies des eaux municipales ou locales, soit au moyen de prélèvements directs en nappe phréatique en accord avec les autorisations en vigueur.

La quantité d'eau consommée est directement liée au volume d'activité du Groupe et dépend très fortement du mix-produit. En effet, la quantité d'eau consommée par unité produite est très différente selon les technologies de batteries fabriquées. Il est donc difficile d'interpréter simplement l'évolution de ces quantités au cours du temps. Une réduction des quantités consommées peut être obtenue par la mise en place de processus industriels moins consommateurs d'eau ou par la mise en œuvre de systèmes en boucle fermée (notamment pour les installations de refroidissement).

Il faut noter que seule une fraction mineure des quantités d'eau utilisées par le Groupe est incorporée à nos produits. La très grande majorité est retournée au milieu naturel (sous phase liquide ou gazeuse) après traitement adapté, et en conformité avec les spécifications techniques des permis d'exploiter de nos sites.

Les résultats des efforts du Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2006, la quantité d'eau utilisée a baissé de 36 %. Depuis 2003, date à laquelle nous avons consolidé les données sur cet indicateur, ce chiffre est de - 42 %.

Qualité des eaux rejetées

Les substances chimiques ayant un impact sur l'environnement et présentes dans les rejets aqueux ont été identifiées et font l'objet d'un suivi des concentrations et des quantités rejetées. Les eaux de process sont traitées par des stations d'épuration au sein du site (c'est le cas le plus fréquent) ou par des stations d'épurations municipales (dans le cadre de conventions de traitement qui fixent des spécifications d'acceptabilité du rejet).

Différentes techniques peuvent être mises en œuvre pour réduire les quantités de matières présentes dans les rejets aqueux : changements de procédés de fabrication et réduction des émissions.

Cependant, les caractéristiques des produits finis construits sont très liées aux process de fabrication eux-mêmes générateurs des rejets aqueux, et il est donc complexe de changer ces process sans changer les performances des batteries construites, qui doivent par ailleurs répondre à des spécifications très précises.

Un point d'amélioration plus direct est l'action sur la conception ou le fonctionnement des stations de traitement des eaux.

Les résultats des efforts du Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2006, les émissions dans l'eau sont en baisse de 35 % et de 16 % respectivement pour le cadmium et le nickel. Ces chiffres sont de 48 % et de 56 % de baisse respectivement depuis la consolidation des données.

Qualité de l'air rejeté

De façon similaire, les substances chimiques ayant un impact sur l'environnement et présentes dans les rejets aériens ont été identifiées et font l'objet d'un suivi des concentrations et des quantités rejetées. De façon générale, l'air rejeté des zones de production font l'objet de mesures de filtration avant expulsion.

Différentes techniques peuvent être mises en œuvre pour réduire les quantités de matières présentes dans les rejets aériens : changements des procédés de fabrication et réduction des émissions (filtration des particules, condensation de certaines substances, telles que les solvants, etc.).

Cependant, les caractéristiques des produits finis construits sont très liées aux processus de fabrication eux-mêmes générateurs des rejets aériens, et il est donc complexe de changer ces processus sans changer les performances des batteries construites, qui doivent par ailleurs répondre à des spécifications très précises.

Un point d'amélioration plus direct est l'action sur la conception ou le fonctionnement des équipements de captage et de traitement de l'air rejeté.

Les résultats des efforts du Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2006, les émissions dans l'air sont en baisse de 60 % et de 71 % respectivement pour le cadmium et le nickel. Ces chiffres sont de 33 % et de 63 % de baisse respectivement depuis la consolidation des données.

Nature et quantité de déchets générés

Tous les flux de déchets générés par nos sites sont identifiés et pesés, puis consignés dans des registres avec la destination suivie. Il est donc possible de suivre avec précisions le devenir de nos déchets, qu'ils soient classés dangereux ou non dangereux, et qu'ils suivent une filière de recyclage ou non.

La quantité de déchets générés peut être réduite au moyen d'une amélioration du contrôle des processus de fabrication. Cependant, la nature très évolutive de nos gammes et la nécessité de lancer de nouveaux produits avec de nouveaux processus industriels conduit à la génération de produits non conformes durant les phases de montées en cadence, produits non conformes qui sont classés comme déchets.

Nous nous efforçons en permanence d'identifier de nouvelles solutions de recyclage et de mieux séparer les flux de déchets au sein de nos usines afin de réduire la fraction de déchets non recyclés.

Les résultats des efforts du Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2006, la quantité de déchets générée par le Groupe a baissé de 10 %.

Énergie consommée

La consommation d'énergie sous toutes ses formes, électrique (quelle que soit sa méthode de production), gaz naturel ou vapeur, est mesurée. Si les processus industriels peuvent être rendus plus efficaces, il apparaît que cette consommation peut être réduite au moyen de l'amélioration énergétique des bâtiments (chauffage, éclairage, air conditionné, etc.) et par la capture et la réutilisation des flux chauds précédemment perdus.

Les résultats des efforts du Groupe sont représentés dans le tableau ci-après. Depuis 2006, la consommation d'énergie a baissé de 11 %. Depuis la consolidation des données pour cet indicateur en 2006, ce chiffre est de 16 %.

Certification ISO 14001

Le Groupe poursuit une politique de certification des systèmes de management environnementaux des sites industriels. L'an dernier, nous avons annoncé la certification de nos sites de Nersac et de Poitiers, cette année le Groupe peut annoncer la certification ISO 14001 de notre site de Bordeaux, certification achevée lors du quatrième trimestre 2008.

Sites de production certifiés ISO 14001	Date de certification
Saft Bordeaux – France	2008
Saft Poitiers Défense et Espace – France	2007
Saft Poitiers Division Piles au Lithium – France	2007
Saft Nersac – France	2007
Friwo – Allemagne	2004
Saft Ferak – République tchèque	2003
Tadiran – Israël	2000
Saft Oskarshamn – Suède	1999
Tadiran – Allemagne	1999

f) Objectifs environnementaux assignés à nos filiales étrangères

Le Groupe ne fait pas de distinction entre les efforts requis des sites situés en France et ceux localisés dans d'autres pays. Toutes les implantations du Groupe sont sujettes aux mêmes attentes en termes de conformité réglementaire, de réduction des impacts environnementaux et de partage des meilleures pratiques.

En raison de l'acquisition partielle et récente d'Amco-Saft Limited en Inde, les politiques du Groupe se mettent en place de façon progressive. Le site d'Amco-Saft à Bangalore, Inde et celui de Zhuhai, Chine seront intégrés progressivement dans les indicateurs consolidés du Groupe.

g) Impacts environnementaux des activités du Groupe *

	Unités	2009	2008	2007	2006	Évolution par rapport à 2006	Évolution depuis le début des mesures consolidées
Qualité des rejets aqueux							Depuis 2003
Quantité de Cd	t	0,022	0,032	0,037	0,034	(35 %)	(48 %)
Quantité de Ni	t	0,051	0,078	0,071	0,061	(16 %)	(56 %)
Qualité des rejets aériens							Depuis 2003
Quantité de Cd	t	0,010	0,011	0,011	0,025	(60 %)	(33 %)
Quantité de Ni	t	0,046	0,056	0,067	0,160	(71 %)	(63 %)
IPA	t	177	156	125	140	26 %	-
Consommation d'eau							Depuis 2003
Consommation totale	000t	502	671	739	789	(36 %)	(42 %)
En provenance du réseau de distribution	000t	335	410	484	661	(49 %)	(53 %)
En provenance de la nappe phréatique	000t	166	261	255	128	30 %	4 %
Génération de déchets							Depuis 2005
Quantité de déchets générés	t	6 821	7 711	7 871	7 583	(10 %)	3 %
Dangereux	t	2 547	2 572	2 572	2 628	(3 %)	4 %
dont recyclés	t	828	958	979	928	-	-
Banals	t	4 274	5 140	5 226	4 955	(14 %)	2 %
dont recyclés	t	2 945	3 405	3 041	2 438	-	-
Consommation énergétique							Depuis 2005
Consommation totale dont :	MWh	215 779	234 300	235 486	243 532	(11 %)	(16 %)
- Electricité	MWh	121 379	126 802	130 207	129 863	(7 %)	(10 %)
- Gaz	MWh	79 905	95 397	92 979	102 169	(22 %)	(28 %)
- Vapeur	MWh	14 496	12 100	12 300	11 500	26 %	31 %

* Excluant le groupe ASB, Amco-Saft Inde, Saft-Zhuhai' Chine.

Il doit être noté que de nombreux indicateurs sont en amélioration grâce à une combinaison d'efforts opérationnels et d'investissements déployés au sein du Groupe.

h) Provisions pour risques environnementaux

Le Groupe a provisionné certains risques environnementaux pour un montant total de 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre respectivement 12,8 et 12,2 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007) pour couvrir les coûts futurs de reprise et de recyclage des accumulateurs usagés et pour couvrir certains coûts de dépollution de sols dont la majorité ne se matérialisera qu'à l'occasion d'un éventuel arrêt d'activité industrielle sur le site considéré.

Le changement par rapport à l'an dernier résulte essentiellement d'une évolution de la parité Euro/Dollar américain.

i) Conservation des ressources

Le développement durable passe aussi par la conservation des ressources. Le programme de recyclage de Saft apporte une contribution significative à cet objectif. De plus, comme détaillé ci-dessus, Saft s'efforce de minimiser les consommations d'eau et d'énergie lors des phases de fabrication.

Les technologies de batteries Saft économisent des matières premières du fait de la longévité supérieure de nos batteries par rapport à des conceptions ou des technologies plus traditionnelles.

Les batteries Saft contribuent au développement des sources d'énergie renouvelables, car notre Groupe a conçu des batteries dont les caractéristiques sont spécifiques aux besoins de ces segments. Ces batteries Saft sont déjà installées dans des systèmes photovoltaïques autonomes et sont en phase de test sur des systèmes connectés au réseau électrique.

7.2 Ressources humaines et données sociales consolidées

Au total, Saft compte 3 830 salariés répartis dans le monde. Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a vu ses effectifs diminuer de 4,3 % dans un contexte économique de baisse d'activité.

Nombre de salariés du Groupe répartis par pays

Pays	31 décembre 2007	31 décembre 2008	31 décembre 2009
France ⁽¹⁾	1 751 ⁽²⁾	1 773 ⁽²⁾	1 714 ⁽²⁾
États-Unis	753	729	697
Suède	461	483	434
Israël	306	325	313
République tchèque	215	219	197
Autres ⁽³⁾	492	475	475
Total	3 978	4 004	3 830

(1) Comprend Saft SA, Saft Acquisition SAS et Unicontal

(2) Groupe ASB exclu

(3) Comprend AMCO-Saft India Ltd et Saft Zhuhai Chine

Sur un effectif moyen de 3 896 personnes, l'emploi intérimaire a représenté en moyenne 7 % de l'effectif en 2009 contre 9 % au cours de l'exercice 2008.

Nombre de salariés du Groupe répartis par division

Divisions	2007	2008	2009
SBG	1 652	1 717	1 679
IBG (y compris RBS)	2 212	2 168	2 029
IBG hors RBS	1 606	1 575	1 468
Ex RBS	606	593	561
Activités de support Groupe	114	119	122
Total	3 978	4 004	3 830

1. Répartition des salariés du Groupe par catégorie et par genre

Les femmes représentent 35,7 % de l'effectif global du Groupe, contre 36,5 % au 31 décembre 2008.

La répartition par catégorie socioprofessionnelles est comme suit :

- Ingénieurs et cadres : 146 femmes / 633 hommes
- Techniciens et administratifs : 371 femmes / 714 hommes
- Ouvriers : 852 femmes / 1114 hommes

Nombre d'embauches au sein du Groupe sur l'année 2009

En 2009, le Groupe a embauché 75 personnes en contrat à durée indéterminée – dont 39 ingénieurs et cadres, 18 techniciens et administratifs, 18 ouvriers ; et 223 personnes en contrat à durée déterminée dont 22 ingénieurs et cadres, 54 techniciens et administratifs, 147 ouvriers.

Nombre de départs de salariés du Groupe sur l'année 2009

Le nombre de départs du Groupe en 2009 s'élève à 472 au total, parmi lesquels 73 sont des départs à la retraite et 51 sont liés à des départs collectifs pour motif économique principalement sur le site de Valdosta en Géorgie (États-Unis), mais aussi en Europe (Royaume-Uni, Allemagne).

Un plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant 23 postes d'indirects sur le site de Nersac (France) a été annoncé fin 2009. La mise en œuvre de ce plan est prévue début 2010.

a) Une richesse d'expertises et de valeurs pérennes

Le Groupe se distingue par un taux de fidélisation élevé de son personnel : 25 % du personnel a plus de 25 ans d'ancienneté. Cette stabilité des équipes est notamment due à une culture d'entreprise forte, pérennisée par les transferts de compétences et le partage d'expérience au niveau mondial.

L'implication des salariés et leur capacité d'autonomie constituent des valeurs clés du modèle économique du Groupe. Enfin, Saft s'appuie sur la richesse des échanges apportés par ses équipes multiculturelles.

b) Le développement de la mobilité

Le Groupe encourage aussi bien la mobilité géographique que fonctionnelle de ses collaborateurs et communique sur les opportunités au sein de l'organisation notamment via un système de publication des postes vacants et les entretiens de carrière.

c) Une stratégie continue de formation et de partenariat

Le Groupe a poursuivi sa politique de développement des compétences par des actions de formation avec, durant l'exercice 2009, 78 % des effectifs formés (répartis comme suit : 37 % femmes et 63 % hommes) contre 64 % en 2008 et un total de 56,734 heures de stages rémunérées (61 156 heures en 2008).

Des programmes de formations globaux sont également déployés au niveau international dans les domaines des Techniques de Vente, du Management, de la Gestion de Projets.

Au-delà du renforcement de l'efficacité des équipes, le Groupe a également la volonté de développer une culture et un langage communs dans ces domaines.

De même, des activités de sponsoring d'écoles et d'associations professionnelles aux États-Unis, en Israël, en Suède, en République tchèque et en France.

d) Un rôle sociétal international

Le Groupe a notamment participé et levé des fonds pour la « Cancer Society » aux États-Unis, et a sponsorisé plusieurs initiatives dédiées à l'éducation des enfants dans le besoin en République tchèque et en Israël.

e) L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

En France, les membres du personnel bénéficient de compléments de rémunération sous des formes légales diverses : intéressement, participation, plans d'épargne d'entreprise.

f) Un système de rémunération attractif

Renforcer l'engagement des équipes passe par une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositifs de rémunération, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. La rémunération des ingénieurs et cadres comporte une part fixe et une part variable en fonction d'objectifs fixés en début d'année. Ces objectifs sont en partie liés aux performances financières du Groupe ou de l'entité, et en partie individualisés.

g) Les rémunérations et leur évolution

Une augmentation moyenne des salaires n'a pas de caractère représentatif, compte tenu des évolutions spécifiques à chaque pays.

h) Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

35 accords collectifs ont été signés en 2009 au sein du Groupe, contre 26 en 2008.

i) Les conditions d'hygiène et de sécurité

La définition des accidents du travail diverge selon les pays. Néanmoins le Groupe a retenu une définition commune pour l'ensemble des pays et de ses filiales, à savoir : tous les accidents de travail, hors trajet, ayant entraîné un arrêt d'au moins une journée.

Le nombre d'accidents du travail ainsi définis s'est élevé en 2009 à 68, contre 81 en 2008, et le nombre de journées de travail perdues pour accidents du travail s'élève à 1 080, contre 2 247 en 2008.

Catégories socioprofessionnelles

Global (femmes et hommes)	2008	2009
Ingénieurs et cadres	20 %	21 %
Employés et techniciens	27 %	28 %
Ouvriers	53 %	51 %
Femmes : 35,7 % des effectifs en 2009, contre 36,5 % en 2008		
Ingénieurs et cadres	20 %	19 %
Employés et techniciens	34 %	34 %
Ouvriers	44 %	43 %
Hommes : 64,3 % des effectifs, contre 63,5 % en 2008		
Ingénieurs et cadres	80 %	81 %
Employés et techniciens	66 %	66 %
Ouvriers	56 %	57 %
Pyramide des âges		
Moins de 25 ans	7 %	6 %
De 25 à 39 ans	31 %	30 %
De 40 à 49 ans	28 %	29 %
50 ans et plus	34 %	35 %
Ancienneté		
De 0 à 4 ans	31 %	28 %
De 5 à 14 ans	24 %	26 %
De 15 à 24 ans	20 %	21 %
Plus de 25 ans	25 %	25 %
Travailleurs handicapés (en fonction des définitions légales des pays)		
Nombre de travailleurs handicapés salariés	93	98
Formation professionnelle		
Nombre de salariés formés	2 482	3 005
Soit en % des effectifs	67 %	78 %
Nombre d'heures de formation	61 156	56 734
Absentéisme		
Taux annuel global	4,3 %	4,4 %
Accidents du travail		
Taux de fréquence	11,1	9,2
Taux de gravité	0,3	0,15
Sécurité		
Nombre de personnes formées à la sécurité	2 562	2 768
Soit en % des effectifs (inscrits + intérim moyen)	59 %	66 %

VIII. Activité et résultats de Saft Groupe SA

La Société Saft Groupe SA a une activité de holding financière. Elle détient 100 % des parts sociales de la Société Saft Finance Sàrl qui détient directement ou indirectement les différentes filiales du Groupe Saft.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'est élevé à 6,0 millions d'euros, contre 6,6 millions d'euros en 2008. Il correspond principalement à la rémunération des différents services rendus par la Société aux différentes filiales du Groupe Saft.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5,0 millions d'euros en 2009 (5,1 millions d'euros en 2008) et sont principalement constituées d'honoraires et du coût des prestations rendues par Saft SA. Le résultat d'exploitation, à 0,95 million d'euros, contre un résultat d'exploitation de 1,46 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 7,1 millions d'euros et correspond aux dividendes perçus des filiales du Groupe. Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2008 s'étaient élevés à de 33,5 millions d'euros.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel 0,6 million d'euros (charge de 0,2 million d'euros en 2008), correspondant aux bonis et malis sur le rachat d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité, le résultat net 2009 de Saft Groupe SA s'est élevé à 8,5 millions d'euros, contre 34,4 millions d'euros en 2008.

En ce concerne l'affectation de ce résultat 2009, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 0,68 euro par action.

Le total du bilan s'élève à 344,2 millions d'euros, soit une augmentation de 124 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte des cinq augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2009 pour un montant total de 120,9 millions d'euros et décrites en pages 138 et 139 du présent document de référence.

L'actif immobilisé est constitué essentiellement des parts sociales de Saft Finance Sàrl pour 269 millions d'euros. L'actif circulant est principalement composé de la trésorerie qui s'élève à 74,7 millions d'euros.

Après augmentation de capital et résultat de la période, le passif du bilan est principalement constitué des capitaux propres pour 341,9 millions d'euros, les dettes courantes ne s'élevant qu'à 2,4 millions d'euros.

Résultat des cinq derniers exercices

Nature des indications (en euros)	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice					
a) capital social	18 514 086	18 514 086	18 514 086	18 514 086	24 684 093
b) nombre d'actions ordinaires existantes	18 514 086	18 514 086	18 514 086	18 514 086	24 684 093
c) nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
a) chiffre d'affaires hors taxes	1 543 717	6 156 200	6 359 932	6 576 701	5 996 869
b) résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 090 768)	1 039 958	1 084 488	34 508 681	8 648 852
c) impôts sur les bénéfices	-	-	-	62 956	106 371
d) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6 090 768)	1 039 958	1 084 488	34 445 725	8 542 481
e) résultats distribués	12 012 048	12 566 914	12 563 036	12 553 998	n.d
Résultats par action					
a) résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,33)	0,06	0,06	1,86	0,35
b) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,33)	0,06	0,06	1,86	0,35
c) dividende attribué à chaque action	0,65	0,68	0,68	0,68	n.d
Personnel					
a) effectif moyen des salariés employés	-	-	-	-	-
b) montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

n.d : non déterminé.

Le Groupe Saft a été constitué au cours de l'année 2005.

Avertissement

Les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Directoire, revus par le Comité d'Audit et par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

États financiers consolidés 2009 certifiés

I. Bilan consolidé	104
II. Compte de résultat consolidé	105
III. État consolidé du résultat global	105
IV. Tableau de flux de trésorerie consolidés	106
V. Variation des capitaux propres consolidés	107
VI. Notes annexes aux États Financiers Consolidés	107
Note 1. Informations relatives à l'entreprise	107
Note 2. Principes comptables	108
Note 3. Risques de marché et politique de gestion des risques financiers	120
Note 4. Périmètre de consolidation	127
Note 5. Changement du périmètre de consolidation	128
Note 6. Informations par segment d'activité et par zone géographique	128
Note 7. Immobilisations incorporelles nettes	132
Note 8. Écarts d'acquisition	133
Note 9. Immobilisations corporelles nettes	134
Note 10. Tests de perte de valeur des actifs	135
Note 11. Autres actifs financiers non courants	136
Note 12. Stocks	137
Note 13. Créances clients et autres créances	137
Note 14. Instruments financiers dérivés	137
Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	138
Note 16. Capitaux propres	138
Note 17. Emprunts	139
Note 18. Autres passifs financiers non courants	142
Note 19. Impôts	142
Note 20. Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres avantages au personnel	144
Note 21. Provisions pour autres passifs et autres dettes	148
Note 22. Fournisseurs et comptes rattachés	149
Note 23. Charges par nature	149
Note 24. Frais de restructuration	150
Note 25. Autres charges et produits opérationnels	150
Note 26. Produits et charges financiers	150
Note 27. Résultat par action	151
Note 28. Transactions entre parties liées et participation dans les entreprises associées	151
Note 29. Engagements au titre d'obligations contractuelles et autres engagements hors bilan	152
Note 30. Rémunération des dirigeants	153
Note 31. Paiements fondés sur des actions	154
Note 32. Événements postérieurs à la clôture	155
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	156

I. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actif non courant				
Immobilisations incorporelles nettes	7	228,2	236,0	242,2
Écarts d'acquisition	8	104,8	107,3	103,5
Immobilisations corporelles nettes	9	109,9	112,6	108,0
Immeubles de placement	9	0,2	0,2	0,4
Participation dans des entreprises associées	28	30,0	19,5	17,2
Impôts différés actifs	19	10,1	13,3	10,5
Autres actifs financiers non courants	11	0,9	1,3	2,6
		484,1	490,2	484,4
Actif courant				
Stocks	12	63,1	79,2	78,5
Créances clients et autres créances	13	141,1	153,8	156,7
Instruments financiers dérivés	14	2,2	0,1	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	207,4	68,8	42,3
		413,8	301,9	277,8
Total de l'actif		897,9	792,1	762,2

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	16			
Capital		24,7	18,5	18,5
Prime d'émission		92,5	(27,7)	(15,1)
Actions propres		(0,3)	(1,0)	(0,7)
Réserves de conversion		11,8	7,6	(3,0)
Réserves de juste valeur		12,8	9,1	16,5
Réserves de consolidation		164,3	146,7	109,9
Intérêts minoritaires		1,0	0,6	0,8
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		306,8	153,8	126,9
Dettes				
Dettes non courantes				
Emprunts	17	312,7	324,3	332,4
Autres passifs financiers non courants	18	8,1	5,5	6,1
Impôts différés passifs	19	69,0	66,8	68,5
Pensions et indemnités de départ à la retraite	20	8,5	9,5	9,5
Provisions pour autres passifs et autres dettes	21	33,3	38,5	37,5
		431,6	444,6	454,0
Dettes courantes				
Fournisseurs et comptes rattachés	22	136,4	152,9	153,1
Dettes d'impôts	19	5,3	2,3	5,6
Emprunts	17	3,2	25,6	7,7
Instruments financiers dérivés	14	2,1	5,6	1,3
Pensions et indemnités de départ à la retraite	20	1,0	0,2	0,2
Provisions pour autres passifs et autres dettes	21	11,5	7,1	13,4
		159,5	193,7	181,3
Total du passif		897,9	792,1	762,2

II. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	6	559,3	609,4	600,5
Coût des ventes	23	(397,7)	(437,6)	(443,8)
Marge brute		161,6	171,8	156,7
Frais de distribution et de vente	23	(32,3)	(31,9)	(30,8)
Frais administratifs	23	(42,4)	(43,5)	(40,5)
Frais de recherche et de développement	23	(18,1)	(15,6)	(15,1)
Frais de restructuration	24	(2,8)	(0,2)	0,8
Autres charges et produits opérationnels	25	2,1	0,1	(2,0)
Résultat opérationnel		68,1	80,7	69,1
Produits et charges financiers	26	(18,5)	(28,8)	(23,3)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	28	(13,3)	(10,0)	(7,6)
Résultat avant impôt		36,3	41,9	38,2
Impôt sur le bénéfice	19	(7,4)	(6,8)	(11,3)
Résultat net de la période		28,9	35,1	26,9
Dont résultat part du Groupe		28,5	35,1	26,9
Dont intérêts minoritaires		0,4	0,0	0,0
Résultat par action (en euros)	27	1,50	1,90	1,46
Résultat par action dilué (en euros)	27	1,50	1,90	1,46

III. État consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net de la période		28,9	35,1	26,9
Autres éléments du résultat global				
Couvertures de flux de trésorerie		5,6	(5,8)	(3,3)
Couverture d'investissements nets	17	(0,3)	(6,7)	5,5
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	20	0,3	1,6	1,6
Différences de conversion		4,1	10,4	1,0
Impôts sur les éléments imputés directement aux capitaux propres ou transférés des capitaux propres		(1,9)	3,5	(1,1)
Total des autres éléments du résultat global		7,8	3,0	3,7
Résultat global de la période		36,7	38,1	30,6
<i>Revenant :</i>				
Aux actionnaires de la société		36,3	38,3	30,5
Aux intérêts minoritaires		0,4	(0,2)	0,1

IV. Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net	28,9	35,1	26,9
Ajustements :			
Résultat dans les entreprises associées (net de dividendes)	13,8	10,5	7,7
Charge d'impôt	7,4	6,8	11,3
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels et corporels	31,6	29,3	27,7
Produits et charges financiers	18,5	28,8	23,3
Variation des provisions	(1,2)	(5,7)	(9,7)
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	1,5	0,8	(2,5)
	100,5	105,6	84,7
Variation des stocks	15,9	(1,7)	(10,9)
Variation des créances clients et autres créances	6,3	3,2	(24,5)
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	(10,2)	0,0	3,9
Variation du besoin en fonds de roulement	12,0	1,5	(31,5)
Flux de trésorerie généré par l'activité avant coût de l'endettement et impôt	112,5	107,1	53,2
Charges financières nettes payées	(14,5)	(16,8)	(20,5)
Impôt payé	(4,6)	(8,7)	(10,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	93,4	81,6	22,2
Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement			
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	(25,6)	(12,8)	(5,4)
Achat d'immobilisations corporelles	(16,7)	(22,6)	(18,0)
Achat d'immobilisations incorporelles	(4,8)	(5,8)	(6,5)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	0,1	1,3	0,2
Variations des autres actifs et passifs financiers non courants	0,2	0,2	2,6
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(46,8)	(39,7)	(27,1)
Flux de trésorerie généré par les opérations de financement			
Produit de l'émission d'actions	120,9	0,0	0,0
Achats / Ventes d'actions propres et contrat de liquidité	0,8	0,7	0,0
Nouveaux emprunts	315,3	0,0	0,0
Remboursement d'emprunts	(349,6)	0,0	0,0
Augmentation / (diminution) des autres dettes à long terme	4,4	0,0	(0,3)
Dividendes payés aux actionnaires	(7,0)	(12,6)	(12,5)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement	84,8	(11,9)	(12,8)
Variation nette de la trésorerie	131,4	30,0	(17,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	68,8	42,3	61,6
Gains / (pertes) de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	7,2	(3,5)	(1,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	207,4	68,8	42,3

V. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre de titres composant le capital	Pour actionnaires majoritaires			Pour intérêts minoritaires	Total capitaux propres
		Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat consolidé		
Situation au 01/01/2007	18 514 086	18,5	(2,6)	90,8	0,7	107,4
Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)		0,0	0,0	1,5	0,0	1,5
Dividende versé		0,0	(12,5)	0,0	0,0	(12,5)
Rachat d'actions propres		0,0	0,0	(0,1)	0,0	(0,1)
Résultat global de la période		0,0	0,0	30,5	0,1	30,6
Situation au 31/12/2007	18 514 086	18,5	(15,1)	122,7	0,8	126,9
Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)		0,0	0,0	1,7	0,0	1,7
Dividende versé		0,0	(12,6)	0,0	0,0	(12,6)
Rachat d'actions propres		0,0	0,0	(0,3)	0,0	(0,3)
Résultat global de la période		0,0	0,0	38,3	(0,2)	38,1
Situation au 31/12/2008	18 514 086	18,5	(27,7)	162,4	0,6	153,8
Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)		0,0	0,0	1,6	0,0	1,6
Augmentation capital avec maintien des droits préférentiels de souscription du 2 décembre 2009	5 696 328	6,0	114,4	(5,5)	0,0	114,9
Augmentations de capital par exercice de droits de souscription d'actions nouvelles (stock-options)	231 864	0,2	5,8	0,0	0,0	6,0
Dividende versé	241 815	0,0	0,0	(7,0)	0,0	(7,0)
Achats / Ventes d'actions propres		0,0	0,0	0,8	0,0	0,8
Résultat global de la période		0,0	0,0	36,3	0,4	36,7
Situation au 31/12/2009	24 684 093	24,7	92,5	188,6	1,0	306,8

VI. Notes annexes aux États Financiers Consolidés

Note 1. Informations relatives à l'entreprise

La Société Saft Groupe SA (la « Société » et avec ses filiales consolidées, le « Groupe » ou « Saft ») a été constituée le 23 mars 2005. Société anonyme de droit français, elle a son siège 12, rue Sadi Carnot, 93170 Bagnole, et est cotée à la Bourse de Paris (compartiment B d'Euronext) depuis le 29 juin 2005.

En date du 29 janvier 2010, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des États Financiers Consolidés de Saft Groupe SA.

Les États Financiers Consolidés sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Note 2. Principes comptables

2.1 Principes de préparation des États Financiers Consolidés

En application du règlement européen 16 juin 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États Financiers Consolidés du Groupe Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union européenne. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les États Financiers Consolidés ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs (y compris les instruments dérivés) et passifs financiers (instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2008 et 2007.

Les États Financiers Consolidés du Groupe sont établis selon les principes et méthodes comptables présentés ci-après. Ces principes sont identiques à ceux appliqués par la Société pour ses États Financiers Consolidés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Les principales hypothèses et estimations prises en compte dans la préparation des États Financiers Consolidés sont décrites à la note 2.31.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

En ce qui concerne la présentation des comptes, l'application de la norme révisée IAS 1 a conduit le Groupe à modifier la présentation des états de synthèse et des notes annexes suivantes :

- L'État du Résultat Global, état semblable à l'État Consolidé des Produits et Charges comptabilisés sur la période (État « SoRIE ») antérieurement présenté par le Groupe Saft, par la reprise en première ligne de cet état du résultat net de la période.
- L'État de Variation des Capitaux Propres par la présentation, sur une ligne unique intitulée « Résultat Global », d'une part du résultat net de l'exercice et, d'autre part, des charges et produits non comptabilisés en résultat, antérieurement présentés dans la rubrique « Résultats reconnus directement en capitaux propres ».

La norme IFRS 8 (secteurs opérationnels) a été appliquée pour la première fois par le Groupe au 1^{er} janvier 2009 en remplacement de la norme IAS 14. Cette norme définit un secteur opérationnel comme étant une composante d'une entité dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances (approche managériale). Les secteurs examinés par le Directoire n'étant pas différents des secteurs précédemment retenus en application de la norme IAS 14, la mise en place de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur le choix des secteurs présentés.

En ce qui concerne la présentation des résultats par secteurs opérationnels, celle-ci est effectuée à partir de l'EBITDA et l'EBIT, agrégats qui, au même titre que le résultat opérationnel, sont utilisés pour la mesure de la performance de chaque secteur par le Directoire. Ces agrégats se définissent comme suit :

- l'EBITDA se définit comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels ;
- l'EBIT se définit comme le résultat d'exploitation avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2009. Les normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, tels qu'adoptés par l'IASB, mais non entrés en vigueur dans l'Union européenne n'ont pas d'incidence sur les États Financiers du Groupe et sont présentés en note 2.32.

2.2 Méthodes de consolidation

Les États Financiers Consolidés au 31 décembre 2009 comprennent les États Financiers de Saft Groupe SA et de ses filiales. Les États Financiers des filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ont été retraités afin d'être présentés conformément aux principes comptables du Groupe.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dont le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition ou goodwill (voir note 2.7).

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

La mise en équivalence s'applique également à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %.

Les titres mis en équivalence, y compris les écarts d'acquisitions y afférents, sont initialement inscrits au bilan à leur coût. Ils sont ultérieurement augmentés ou diminués de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs.

La quote-part du Groupe dans le résultat de la période des sociétés mises en équivalence est comptabilisée en compte de résultat sur la ligne « Quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

2.3 Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Jusqu'au 30 juin 2009, le Groupe opérait organisé en trois principaux secteurs opérationnels (tels que ci-après définis et décrits en note 6). Le premier niveau d'information sectoriel du Groupe est le secteur opérationnel, le second étant le secteur géographique. À compter du 1^{er} juillet 2009, le Groupe a fusionné deux de ses trois secteurs opérationnels.

Toutefois, l'information sectorielle propre à chacun des anciens secteurs opérationnels avant fusion est présentée au titre de la totalité de l'exercice 2009 afin de permettre la comparabilité des données de cet exercice par rapport aux deux exercices précédents. Inversement, l'information sectorielle au titre des exercices 2007 et 2008 a été retraitée afin de permettre la comparaison des données des trois années 2007, 2008 et 2009 selon le nouveau périmètre du secteur opérationnel résultant de la fusion ci-avant mentionnée.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les États Financiers Consolidés, telles que décrites à la présente note annexe 2. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur l'EBITDA, l'EBIT et le résultat opérationnel.

2.4 Conversion des transactions et comptes exprimés en devises étrangères

Les éléments repris dans les États Financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise de fonctionnement).

En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont initialement enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.5 Conversion des États Financiers établis en devises étrangères

Les États Financiers Consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la devise de fonctionnement du Groupe et sa devise de présentation des comptes.

Les bilans des sociétés dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture, et leurs comptes de résultat et tableaux de flux de trésorerie au cours de change moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets du Groupe dans des entités étrangères, des emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements, sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion ».

Lorsqu'une entité située hors de la zone euro est cédée, ces écarts de conversion sont repris par le résultat en augmentation ou diminution du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc convertis en euros au taux de clôture.

Les tableaux ci-dessous montrent les principaux cours de change utilisés pour la préparation des États Financiers Consolidés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

	2009		2008		2007	
	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre
Couronne norvégienne	8,73	8,30	8,22	9,75	8,02	7,96
Couronne suédoise	10,58	10,25	9,61	10,87	9,25	9,44
Couronne tchèque	26,43	26,47	24,95	26,87	27,76	26,63
Dollar américain	1,39	1,44	1,47	1,39	1,37	1,47
Dollar australien	1,77	1,60	1,74	2,03	1,64	1,68
Dollar de Singapour	2,02	2,02	2,08	2,00	2,06	2,12
Livre anglaise	0,89	0,89	0,80	0,95	0,68	0,73

2.6 Immobilisations incorporelles hors goodwill

Conformément à la norme IAS 18 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe correspondent pour l'essentiel :

- aux marques et relations clientèles acquises en janvier 2004 à l'occasion de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel ;
- aux technologies, en partie protégées, acquises lors de l'opération ci-dessus décrite ;
- aux projets de développement immobilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 38.

Les marques ont été évaluées selon la méthode de valorisation par les royalties, identique à celle utilisée pour valoriser les technologies. Les marques font l'objet d'investissements réguliers, elles ont une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties.

La valeur des relations clientèles a été déterminée à partir de la somme actualisée des surprofits générés par la clientèle au cours de la durée de vie résiduelle des relations commerciales. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques que ces relations commerciales procurent, à savoir :

- Division Specialty Battery Group : 20 ans ;
- Division Industrial Battery Group : 14 ans.

Saft détient un large portefeuille de technologies grâce à ses fortes capacités de Recherche et Développement, dont environ 75 % sont dédiés au développement et à la standardisation de ses produits. La plupart des technologies de Saft sont protégées compte tenu de leur importance stratégique.

À l'occasion de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel, les technologies de Saft ont été valorisées selon la méthode des royalties qui consiste à évaluer la valeur de la redevance que Saft devrait payer à un tiers pour pouvoir les utiliser.

Chaque technologie est amortie selon le mode linéaire sur la base de taux d'amortissement déterminés en fonction de leur maturité et perspectives commerciales comme suit :

• Lithium-ion	21 ans
• Lithium Primaire	11 ans
• Nickel-Cadmium	11 ans
• Nickel Metal Hydrure	7 ans
• Autres Technologies	4 ans

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38, lorsque les six conditions d'activation suivantes sont strictement réunies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa mise en vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ;
- disponibilité des ressources (techniques, financières et humaines) nécessaires à l'achèvement du développement ;
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût des projets de développement capitalisés à l'actif est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle le projet a satisfait pour la première fois aux six critères ci-dessus listés. Les frais de développement initialement pris en charges ne sont pas activés au cours de périodes futures.

Les frais de développement sont amortis sur une durée déterminée :

- soit sur la durée d'utilisation du procédé ou la durée de commercialisation du produit, si elle peut être déterminée ;
- soit selon la durée de vie de la technologie correspondante.

L'amortissement des frais de développement capitalisés ne débute que lors de la commercialisation du produit.

Les durées de vie des frais de développement capitalisés sont généralement comprises entre trois et vingt et un ans. Elles sont revues chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de façon prospective.

Les dépenses de Recherche et Développement refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle, sont incluses dans le coût des ventes et/ou les travaux en cours sur contrats à long terme.

2.7 Goodwill (écarts d'acquisition)

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise par rapport à la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Les goodwill sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT aux fins de la réalisation des tests de dépréciation. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

Les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie sont déterminées :

- à partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'Unité Génératrice de Trésorerie sur la durée du plan (trois ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;
- par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2009 sont présentées en note annexe 10.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

La valeur brute des immobilisations corporelles est diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur comptabilisées.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilisation estimée suivante :

Bâtiments administratifs et commerciaux	20 à 40 ans
Constructions et matériel industriel :	
• bâtiments industriels	20 à 25 ans
• bâtiments industriels en leasing	15 ans
• ouvrages d'infrastructure	10 à 20 ans
• installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
• sauf petit outillage	3 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à but locatif ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils ne sont pas détenus pour être vendus, utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

Les immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'actif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront au Groupe et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode utilisée pour comptabiliser les immeubles de placement est la méthode du coût historique amorti.

Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location-financement, tel que défini par la norme IAS 17, sont comptabilisées à l'actif, comme décrit à la note 2.28.

2.9 Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés qu'ils génèrent.

Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives.

Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2009 sont présentées en note annexe 10.

2.10 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » relative aux actifs et passifs financiers.

Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment difficultés financières, actif net négatif de la société, absence ou baisse significative de performance, absence de rentabilité et/ou de perspective de rentabilité de la participation), une provision pour dépréciation est constatée par le résultat. En cas d'évolution ultérieure favorable, la provision est reprise en capitaux propres si elle porte sur des actions (reprise possible par le résultat dans le cas d'une obligation).

Prêts et créances

Les prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les créances financières du Groupe comprennent principalement les dépôts et cautionnements versés.

Un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs.

2.11 Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.12 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, diminuées d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité. La dépréciation est constatée au compte de résultat, en résultat opérationnel.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie, figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités. Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspondent à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur.

Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière.

2.14 Capitaux propres

Capital

Les actions ordinaires sont classées au poste « Capital ». Les coûts relatifs à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés net d'impôt en déduction du produit de l'émission.

Autres éléments de capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- les primes d'émission correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de Saft Groupe SA par rapport à la valeur nominale des actions ;
- les actions propres enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont enregistrés directement dans les capitaux propres ;
- les réserves de conversion qui enregistrent les écarts de change provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro ;
- les réserves de juste valeur qui enregistrent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie futurs et de couverture des investissements... ;
- les réserves de consolidation comprenant les résultats non distribués de la société mère du Groupe ainsi que la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- les intérêts des actionnaires minoritaires au sein des filiales du Groupe consolidés par l'utilisation globale.

2.15 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération à long terme qui se dénoueront en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options sur actions est comptabilisée en charges en contrepartie d'un compte de capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 Emprunts

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en dettes courantes, sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement de ces emprunts pour au moins douze mois à la date de la clôture.

2.17 Autres passifs financiers non courants

Évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39, les autres passifs financiers non courants comprennent principalement :

- les avances conditionnées remboursables, notamment celles versées par l'État français en faveur de la recherche ;
- les autres dettes financières à long terme décrites en note 18. Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », ce passif résultant de l'acquisition du secteur batteries du Groupe Alcatel, a été enregistrée pour sa valeur actualisée.

Le montant de cette dette est diminué des paiements effectivement effectués par le Groupe.

2.18 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires ;
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les différences temporaires dues au titre de la distribution éventuelle de réserves des filiales sont comptabilisées, sauf dans la mesure où le Groupe contrôle la distribution et qu'il est probable que ces différences temporaires ne seront pas réalisées dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

2.19 Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.).

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de Sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État.

Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode « Projected Unit Credit ».

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'État et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite (régime de retraite en Allemagne et régime de retraite complémentaire des cadres en France, par exemple) ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié (indemnités de fin de carrière en France et en Israël notamment).

Par ailleurs, le Groupe participe en Suède à un régime multiemployeur à prestations définies et ne dispose pas d'informations suffisantes pour le comptabiliser comme régime à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles.

Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'exercice au cours duquel ils sont évalués, en application de l'option ouverte par la norme IAS19 amendée en décembre 2004. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat opérationnel de l'exercice correspondant.

2.20 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, notamment pour les provisions liées aux coûts de recyclage des batteries en fin de vie qui sont retournées.

Les coûts effectivement supportés par le Groupe peuvent diverger de ces estimations, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

Provisions pour restructurations

Le coût des restructurations est intégralement provisionné pour un exercice donné lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture dudit exercice par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Le montant de cette provision couvre essentiellement le paiement des indemnités de licenciement, des préavis non effectués, des formations des personnes sortant des effectifs et prend également en compte les coûts liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, les dépréciations de stocks et d'autres actifs liés directement à des mesures de restructuration sont également prises en compte dans ces provisions.

Provisions pour autres obligations et charges

Les provisions pour affaires comptabilisées par le Groupe couvrent les garanties sur produits vendus ainsi que certains risques spécifiques. Les provisions concernant les garanties sur des produits couvrent essentiellement le risque de retours justifiés pendant la période de garantie de produits vendus. Cette garantie peut aller de douze mois pour les batteries standards à dix ans, hors cas exceptionnels. Le Groupe comptabilise également des provisions pour faire face à des réclamations de clients sur des produits livrés.

Les provisions pour affaires sont déterminées à partir d'informations indiquant que des problèmes techniques sont survenus sur des produits, soit vendus, soit en stock. Les sources d'informations peuvent être internes (service assurance qualité) ou externes (service commercial après réclamations reçues des clients). Ces informations sont traitées par les services techniques et les services qualité qui analysent et déterminent statistiquement les quantités concernées.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie sur les produits vendus en se fondant sur les conditions contractuelles et les données statistiques établies sur la base de l'expérience passée ainsi que sur des estimations et des hypothèses établies par le Groupe en fonction des informations relatives aux risques sous-jacents.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées à partir de réclamations formelles faites par les clients du Groupe. Les informations contenues dans ces réclamations formelles sont confrontées aux données techniques internes permettant ainsi d'évaluer le montant du risque.

2.21 Chiffre d'affaires et contrats de construction

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de TVA, des remises accordées et des pénalités de retard.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe et que le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en serait tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'expédition au réseau de distribution. Les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés à la même date.

Contrats de construction

Aux termes de la norme IAS 11 « Contrats de construction », un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou autodépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité.

Les contrats de construction conclus par le Groupe Saft concernent principalement la conception et la construction de systèmes de batteries dans les domaines militaires et des satellites.

Conformément à la norme IAS 11, le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment, sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat.

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables.

Les travaux en cours sur contrats à long terme sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent, ni frais administratifs, ni frais commerciaux. La variation des pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif pour la partie correspondant à des travaux non encore effectués. Le montant des coûts encourus, augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison), est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « Créances sur contrats à long terme ». S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme ».

2.22 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend principalement :

- le coût de production, qui inclut le coût d'acquisition des matières premières et autres composants utilisés pour la production, les charges directes de production (principalement les salaires) et les charges indirectes de production dans la mesure où elles sont rattachées à la production des produits vendus ;
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions pour retour ; et
- les frais de vente (transports, emballages et commissions sur vente).

2.23 Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes.

2.24 Résultat opérationnel

Il inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales, les frais de Recherche et Développement, les autres produits et charges, les frais de restructuration.

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement aux éléments suivants :

- les gains et pertes sur les contrats de couverture d'achat et de ventes de matières premières qui ne satisfont pas aux critères de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les plus ou moins-values sur cessions de titres de participation ;
- les résultats de cession ou de coût de la mise au rebut des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les charges et produit hors gestion courante de la Société et qui se caractérisent principalement par leur nature et leur montant inhabituels.

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant résultat financier et impôt sur le bénéfice.

2.25 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers incluent les produits et charges d'intérêt, les variations de valeur des actifs financiers (actifs détenus à des fins de transaction ou placements disponibles à la vente), les dépréciations des autres immobilisations financières, les gains et pertes de change, les variations de valeur des instruments financiers (à l'exception des instruments de couverture d'actifs ou de passifs non financiers) et d'autres charges et produits financiers nets.

Les charges financières intègrent également la composante financière du coût des pensions et indemnités de fin de carrière, ainsi que celle liée à l'actualisation des actifs et/ou passifs. Les charges et produits d'intérêt sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.26 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des contrats portant sur des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix de certains métaux.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

2.27 Comptabilité de couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non financier ou un passif non financier, le profit ou la perte cumulé correspondant est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la ou des périodes au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisé).

Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées par les deux dispositions précédentes, les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat financier de la ou des périodes au cours desquelles la transaction future couverte affecte le résultat. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur est utilisée lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné en tant que couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'une dette figurant au bilan (ou d'un engagement ferme).

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont réévalués à leur juste valeur pour la part du risque couvert. Les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant sont comptabilisés en résultat.

Couverture d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés en capitaux propres ; le profit ou la perte se rapportant à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat, en résultat financier.

Les pertes et les profits cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.28 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont classés en tant que contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés au bilan au début du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure à la juste valeur du bien loué.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple.

Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisé sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.29 Distribution de dividendes

La distribution de dividendes a pour conséquence la constatation d'une dette dans les États Financiers de l'exercice au cours duquel la distribution a été votée.

2.30 Établissement des États Financiers Consolidés intermédiaires

Les produits perçus et les charges encourues de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire, s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

Les impôts sont calculés dans les États Financiers Consolidés intermédiaires en réalisant une projection du taux d'imposition que l'entité estime sur l'ensemble de l'exercice.

2.31 Utilisation d'hypothèses et d'estimation

Le processus d'établissement des États Financiers Consolidés, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les États Financiers, tels que les amortissements et les provisions.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations lors de l'établissement des États Financiers Consolidés portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des goodwill et autres valeurs immobilisés,
- le calcul des engagements de retraite et assimilés,
- certaines provisions.

Les hypothèses et estimations utilisées par le Groupe lors de la réalisation des tests de perte de valeur des actifs sont décrites dans la note annexe 10 ci-après présentée.

2.32 Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes postérieurement au 1^{er} janvier 2009, et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, comprennent notamment :

- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 : modifie en profondeur les modalités d'application de la méthode de l'acquisition telle qu'en vigueur actuellement selon la norme IFRS 3.
- Amendement à IAS 39 - Éléments éligibles à une opération de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 : l'amendement précise en particulier les conditions dans lesquelles le risque « inflation » d'un emprunt peut être couvert au plan comptable, ainsi que le traitement de l'inefficacité liée à la valeur temps des options qualifiées de couvertures.
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 : précisions apportées sur la nature des risques couverts et le traitement comptable d'une telle couverture.

Note 3. Risques de marché et politique de gestion des risques financiers

Risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectifs de préserver la continuité de son exploitation tout en étant en mesure d'offrir un rendement à ses actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure du capital optimale.

Afin d'optimiser la structure de son capital, le Groupe peut être conduit à ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, à rembourser une partie de son capital aux actionnaires, à émettre de nouvelles actions ou à vendre des actifs pour réduire le montant de son endettement.

Risque de liquidité

Identification et mesure du risque

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de nonaccès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après) et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Concernant le risque de liquidité lié à l'endettement, la dette bancaire du Groupe et les modalités de son amortissement sont décrites dans la note annexe 17. Ces modalités comportent le remboursement en date du 2 juillet 2012 du solde de la dette à cette date, soit 150 millions d'euros et 240 millions de dollars US.

Enfin, les engagements contractuels pris auprès des banques en vertu du nouveau contrat de financement concernant la dette senior, requièrent que le Groupe se conforme aux ratios financiers suivants (mesurés semestriellement) :

- ratio maximum de l'endettement financier net sur l'EBITDA contractuel : 3,00 pour chaque période de douze mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre avec un maximum de 2,80 pour chaque période de douze mois se terminant le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 ;
- ratio minimum d'EBITDA contractuel sur la charge nette d'intérêts : 4,50 pour chaque période de douze mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre.

La définition de l'EBITDA est incluse dans les engagements contractuels pris auprès des banques. Cette définition est en ligne avec celle qu'utilise le Groupe dans le cadre de sa communication financière. L'EBITDA est défini comme étant le résultat opérationnel avant amortissement, coût de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

L'endettement financier net est défini comme étant les emprunts moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. Dans le cadre du contrat de financement, il est calculé en euros sur la base de la moyenne des cours de change €/ \$ au cours de la période.

L'évolution de ces ratios à la clôture de l'exercice est présentée ci-après :

Ratio d'endettement :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(207,4)	(68,8)	(42,3)
Emprunts	310,7	341,1	330,4
Intérêts courus	2,0	6,4	7,6
Crédit-bail et autres dettes financières	3,2	2,4	2,1
Dettes nettes	108,5	281,1	297,8
EBITDA (12 derniers mois)	100,4	110,1	96,1
Ratio d'endettement net sur l'EBITDA^(a)	1,09	2,55	3,10

(a) Pour les périodes semestrielles commençant le 31 décembre 2009, ce ratio est calculé à partir du montant de la dette nette calculée au taux moyen €/ \$ de l'exercice.

Ratio de couverture des intérêts nets :

	2009	2008	2007
Charge nette d'intérêts	11,4	14,4	15,8
EBITDA (12 derniers mois)	100,4	110,1	96,1
Ratio d'EBITDA sur charge nette d'intérêts	8,8	7,6	6,1

Enfin, au-delà de sa trésorerie, le Groupe dispose d'une capacité de financement additionnelle sous la forme d'une ligne de crédit revolving multidevise de 33,5 millions d'euros.

Ainsi, au 31 décembre 2009, la situation du Groupe au regard de la liquidité est la suivante:

	2009	2008	2007
Lignes de crédit confirmées non utilisées	33,5	14,5	13,6
Lignes de crédit non confirmées et non utilisées	27,1	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207,4	68,8	42,3
Total	268,0	83,3	55,9

Gestion du risque

Le Groupe dispose de systèmes centralisés dits de « cash pooling » qui permettent une centralisation au niveau du Groupe, sur les principales devises, des liquidités disponibles au sein des différentes filiales du Groupe. Ces systèmes permettent une gestion centralisée de la liquidité du Groupe.

La Direction de la trésorerie Groupe surveille sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie de chacune et de l'ensemble des unités et filiales du Groupe. La position hebdomadaire de trésorerie du Groupe fait l'objet d'un reporting à la Direction Générale.

Le Groupe dispose d'autre part d'une gestion prévisionnelle de la liquidité au travers des prévisions de cash-flows issus du budget et/ou du plan à trois ans élaborés à la fin de chaque exercice.

Risque de taux d'intérêt

Identification et mesure du risque

Hormis les actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après), le Groupe n'encourt pas de risque significatif de taux d'intérêt sur ses actifs financiers, principalement constitués de sa trésorerie. Au 31 décembre 2009, 100 % de la trésorerie du Groupe est constitué de disponibilités ou de parts d'OPCVM monétaires au jour le jour. L'encours maximum en OPCVM au cours de l'exercice 2009 s'est élevé à 116 millions d'euros.

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. La dette financière à long terme du Groupe, décrite en note 17 aux États Financiers Consolidés, est une dette à taux variable, qu'il s'agisse de sa fraction en euros ou de celle en dollars US.

Le risque de taux d'intérêt du Groupe est mesuré et géré de manière centralisée par la direction de la trésorerie du Groupe qui centralise les excédents et les besoins de trésorerie courants des filiales et met en place les financements externes appropriés.

Gestion du risque

La stratégie et les politiques de gestion du risque de taux sont validées par la Direction Générale du Groupe.

En date du 31 décembre 2009, le Groupe a couvert comme suit le risque de fluctuation des taux d'intérêt de sa dette à long terme :

- le taux d'intérêt US LIBOR de la dette senior en dollars US est plafonné au taux de 6 % avec un taux plancher de 3,145 % ; l'encours couvert est de 210 millions de dollars (pour une dette totale en dollars US de 240 millions de dollars au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2009, ce contrat remplit les critères de couverture au sens de la norme IAS 39. Il est donc comptabilisé à sa juste valeur au bilan, seule la variation de la valeur temps de l'option étant enregistrée au compte de résultat ;
- le taux d'intérêt Euribor de la dette senior en euros est plafonné au taux maximum de 5 % ; l'encours couvert est de 130 millions d'euros (pour une dette totale en euros de 150 millions d'euros au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2009, ce contrat ne remplit pas les critères de couverture au sens de la norme IAS 39. Il est donc comptabilisé à sa juste valeur au bilan, la variation de juste valeur étant enregistrée au compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments dérivés de gestion du risque de taux du Groupe s'analysent comme suit :

Nature de l'instrument (en millions)	Devise	Notionnel		Valeur de marché		
		≤ à 5 ans	> 5 ans	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Collar						
Payeur fixe/Receveur Euribor 6M	USD	210,0	-	(2,1)	(3,5)	(0,8)
Cap						
Payeur fixe/Receveur US Libor 6M	EUR	130,0	-	0,0	0,1	0,2

L'impact des variations de juste valeur des instruments financiers de gestion du risque de taux d'intérêt sur le résultat de l'exercice 2009 du Groupe s'élève à 0,1 million d'euros, montant comptabilisé en résultat financier.

Comme décrit en note annexe 17, au cours de mois de janvier 2010, le Groupe a étendu la couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable compte tenu de la nouvelle maturité de la dette à l'issue du refinancement intervenu en date du 3 juillet 2009.

La gestion à court terme du risque de taux d'intérêt consiste principalement, dans le respect des objectifs fixés par la Direction Générale, à :

- optimiser le coût de la dette à long terme au travers de la fixation des périodes d'intérêt (de un à six mois) en fonction des anticipations de la courbe des taux sur un horizon de six mois ;
- optimiser le rendement des excédents de trésorerie. Les décisions prises en ce domaine sont soumises à autorisation préalable de la Direction Générale.

Le risque de taux d'intérêt sur la dette bancaire du Groupe s'analyse comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dette en USD			
Taux fixe	0,0	0,0	0,0
Taux variable	163,7	183,5	173,2
Dette en euros			
Taux fixe	0,0	0,0	0,0
Taux variable	147,0	157,6	157,2
Total Passifs financiers à taux variables	310,7	341,1	330,4
Actifs financiers à taux variables	0,0	0,0	0,0
Position nette avant gestion	310,7	341,1	330,4
Cap en couverture de la dette en euros	(130,0)	(130,0)	(130,0)
Collar en couverture de la dette en USD	(145,8)	(150,9)	(142,7)
Position nette après gestion	34,9	60,2	57,7

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur la dette à taux variable au 31 décembre 2009 aurait pour conséquence une augmentation de la charge annuelle d'intérêt (avant impôt) de 1,7 million d'euros, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture ci-avant décrits. L'impact sur les capitaux propres (hors résultat) serait nul car une augmentation de 1 % des taux n'aurait pas d'impact sur la juste valeur des instruments remplissant les critères de couverture (collar sur la dette en USD).

Risques de fluctuation du cours des matières premières

Identification et mesure du risque

Le Groupe est exposé principalement à la variation de prix des matières premières utilisées dans ses processus de production, soit par le biais d'achat de produits industriels ou plus directement d'achat de matières premières brutes ou transformées. Les prix de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande, et sont donc incontrôlables par le Groupe.

Leur fluctuation pourrait donc avoir un impact significatif sur les coûts de production et, en conséquence, sur la profitabilité du Groupe.

La principale matière première (hors énergie) utilisée par le Groupe est le nickel dont les prix se négocient sur le « London Metal Exchange » (LME), marché international de matières premières. Les autres achats de métaux non ferreux, toutefois moins significatifs, concernent le cobalt, le cadmium et le lithium. Les prix du cobalt se négocient de gré à gré sur la base des cotations du LME. Le prix du cadmium est indexé sur celui publié dans le « London Metal Bulletin ». Le prix du Lithium est négocié directement avec les fournisseurs.

L'exposition du Groupe aux fluctuations du prix du nickel affecte la division Industrial Battery Group (IBG et ce, y compris les anciennes activités RBS) dont la consommation annuelle (nette des recyclages) est d'environ 1 500 à 2 000 tonnes.

Le prix moyen du nickel sur le LME a été réduit de 30 % de 2008 à 2009 passant d'une moyenne de 21 030 USD/tonne au cours de l'exercice 2008 à une moyenne de 14 654 USD/tonne au cours de l'exercice 2009.

Gestion du risque

La politique de couverture suivie par le Groupe pour se prémunir des fluctuations du cours du nickel consiste principalement à couvrir, de manière centralisée, tout ou partie des besoins estimés au sein de la division IBG (hors activités de l'ancienne division RBS). Ainsi, au 31 décembre 2009, la couverture portait sur près de 60 % des besoins estimés totaux de la division IBG pour l'année 2010 (hors activités de l'ancienne division RBS). Cette couverture est réalisée au moyen de contrats d'achat à terme ou d'instruments dérivés (swaps et/ou options) libellés en dollars US, devise d'achat du nickel.

La politique dite de « surcharge », appliquée dans les marchés des petites batteries au nickel de l'ancienne division RBS, consistant à indexer les prix de vente de ces produits sur le cours du nickel sur le « London Metal Exchange », ne nécessite pas de couverture spécifique et systématique des achats de nickel au-delà du cours plancher du mécanisme d'indexation. Toutefois, le Groupe peut être amené à effectuer ponctuellement certaines opérations de couverture au moyen des mêmes instruments dérivés que susmentionnés.

La politique de couverture (niveaux de couverture des besoins estimés de la division et horizon de couverture des besoins) ainsi que les modalités de couverture (nature des instruments utilisés et contreparties contractuelles) font l'objet d'une approbation par un comité spécifique comprenant le Directeur Général du Groupe, le responsable des achats Groupe, le Directeur Général de la division IBG et le Directeur Financier du Groupe.

Les principes généraux du traitement comptable des instruments dérivés de couverture des risques de fluctuation des cours de matières premières sont explicités ci-avant dans la note 2.27 aux États Financiers Consolidés, au paragraphe relatif aux couvertures de flux de trésorerie.

Les gains et pertes résultant des contrats de couverture sont affectés aux coûts de vente de la division dont le besoin est couvert dans la mesure où ces contrats sont désignés comme des contrats de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les gains ou pertes réalisés sur les contrats n'étant pas désignés comme des contrats de couverture au sens d'IAS 39, sont comptabilisés en « Autres charges et produits opérationnels ».

Au 31 décembre 2009, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de variation de cours sur matières premières sont les suivants :

Nickel	Montants nominaux des contrats	Valeur de marché des contrats au 31 décembre 2009			Total
		Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur futurs	Non affectés (trading)	
Contrats d'achat à terme	-	-	-	-	-
Swaps	5,0	2,2	-	-	2,2
Total	5,0	2,2			2,2

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe des opérations de couverture existantes à la clôture de l'exercice est le suivant:

Nickel	Impact en capitaux propres au 31 décembre 2009	Impact en résultat 2009	Sensibilité de l'impact en capitaux propres à une hausse de 10 % du cours du nickel
Contrats d'achat à terme	-	-	-
Swaps	4,3	-	0,7
Total	4,3	-	0,7

L'impact sur le résultat consolidé du Groupe de la variation de valeur de marché des instruments financiers de couverture du risque de variation du cours du nickel serait de 0,2 million d'euros dans l'hypothèse d'une hausse de 10 % du prix du nickel.

Risques de change

Identification et mesure du risque

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le Groupe est exposé à la variation des cours de change et, en particulier, à la parité USD/Euro. Les fluctuations des parités de change peuvent donc avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sur la comparabilité de certaines données d'un exercice à l'autre. L'impact de ces fluctuations peut s'apprécier au niveau :

- des risques liés à l'évolution de la devise autre que l'euro dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité (risque de conversion) ; et
- des risques liés à l'évolution d'une devise autre que celle dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité (risque de transaction).

L'exposition du Groupe au risque de change résultant des achats et ventes réalisés par les sociétés du Groupe dans d'autres devises que leur monnaie fonctionnelle (risque de transaction) affecte principalement les unités ayant une double activité de production et de commercialisation, les entités purement commerciales réalisant principalement leurs achats et leurs facturations clients dans leur devise fonctionnelle.

Les principaux risques de change affectant les entités ayant une activité de production et une forte activité internationale concerne les fluctuations de leur monnaie locale par rapport à l'euro et au dollar US, devise dans laquelle le Groupe réalise entre 35 % et 40 % de son chiffre d'affaires.

Le poids respectif des principales devises dans le chiffre d'affaires du Groupe est le suivant :

	Euro	USD	GBP	Autres devises
Exercice 2009	50,93 %	35,76 %	4,92 %	8,40 %
Exercice 2008	48,41 %	38,54 %	5,35 %	7,70 %
Exercice 2007	45,81 %	41,23 %	6,45 %	6,50 %

L'identification et la mesure des risques de change transactionnels sont opérés localement par chaque entité, et la gestion peut être opérée localement sous la supervision de la Direction de la trésorerie du Groupe.

Gestion du risque de transaction

La sensibilité globale du Groupe à la parité dollar US contre l'euro est limitée par une double politique de couverture consistant principalement :

- à acheter ou à fabriquer dans la même devise que la devise de facturation,
- à utiliser les cash-flows nets en dollars US au service partiel de la dette du Groupe libellée en dollars US.

Il convient à ce titre de mentionner que c'est en dollars US que le Groupe réalise principalement ses achats de matières premières et notamment ses achats de nickel et autres métaux. D'autre part, c'est en US dollars que vont être réalisés les principaux investissements du Groupe sur la période 2010-2012 dans le cadre des projets de Jacksonville (projet Saft) et Michigan (projet Johnson Controls-Saft).

Au 31 décembre 2009, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de change transactionnel sont les suivants :

- vente à terme USD/EUR pour 5,2 millions d'euros,
- vente à terme GBP/EUR pour 3,8 millions d'euros et,
- vente à terme de USD/ILS pour 7,8 millions d'euros,

soit un total d'engagement de couverture à terme de flux 2010 de 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe des opérations de couverture du risque de change existantes à la clôture de l'exercice est non significatif, les cours de couverture étant très proches des cours de change du 31 décembre 2009.

La sensibilité de l'impact en capitaux propres à une variation de 10 % des parités couvertes serait de 1,7 million d'euros.

L'impact sur le résultat consolidé de la variation de valeur de marché des instruments financiers de couverture du risque de change serait de 0,1 million d'euros dans l'hypothèse d'une variation de 10 % des parités couvertes par des opérations de change.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs courants pour les principales devises d'exposition du Groupe au 31 décembre 2009 ainsi qu'une mesure de la sensibilité des positions résiduelles, après prise en compte des opérations de couverture de change.

(en millions d'euros)	GBP	SEK	USD	ILS
Actifs courants	14,1	15,4	275,6	5,0
Dettes courantes	(6,3)	(33,9)	(179,8)	(3,7)
Position bilantielle nette avant gestion	7,8	(18,5)	95,8	1,3
Couvertures en cours au 31 décembre 2009	(3,8)	-	(13,0)	7,8
Position bilantielle nette après gestion	4,0	(18,5)	82,8	9,1
Cours des devises contre euro au 31 décembre 2009	0,89	10,25	1,44	5,44
Impact en euros d'une baisse de l'euro de 5 %	0,2	(1,0)	4,4	0,5

La position longue en US dollars à la clôture de l'exercice 2009 résulte de l'augmentation de capital de la filiale Saft America Inc. réalisée en fin d'année afin de financer les projets industriels de Jacksonville et de Michigan.

Le Groupe estime, tous les autres paramètres restant inchangés, qu'une variation de 10 % de la parité USD contre euro a un impact de même sens de l'ordre de 4 % sur le chiffre d'affaires et un impact de même sens de l'ordre de 6 % sur l'EBITDA (tel que défini dans les États Financiers Consolidés). Bien que moins sensible aux variations individuelles contre l'euro des devises autres que l'USD, le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA sont affectés par leurs variations. Le poids total des autres devises dans le chiffre d'affaires du Groupe est d'environ 13 % en 2009, comme en 2008.

Gestion du risque de conversion

Le Groupe détient certains investissements dans des activités à l'étranger dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le risque de change lié à la détention des actifs nets des entités étrangères du Groupe est pour l'essentiel géré au moyen d'emprunts libellés dans la devise concernée.

Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger autre que des emprunts libellés dans la devise des entités étrangères.

Le Groupe a une dette de 240 millions de dollars US au 31 décembre 2009. Cette dette est adossée aux actifs en dollars US du Groupe. À ce titre, elle est considérée comme une couverture d'investissements nets en devises et l'impact des variations de change sur la dette du Groupe en dollars US est enregistré en capitaux propres.

Risque crédit et de contrepartie

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôts auprès d'établissements bancaires et d'institutions financières, des instruments financiers et produits dérivés de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Risque de crédit client

De par l'activité de Saft, les créances clients constituent la principale source de risque crédit. Du fait de la très grande diversité de ses marchés et clients, le client le plus important représente moins de 4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2009 (contre respectivement 4 % et 5 % en 2008 et 2007), et les 10 plus importants clients du Groupe représentent respectivement 21 %, 22 % et 24 % du chiffre d'affaires consolidé des exercices 2009, 2008 et 2007.

Le risque de crédit client est géré localement au niveau de chaque entité. Une évaluation du risque de non-recouvrement est réalisée selon une périodicité trimestrielle ou lorsqu'un événement rend incertain le recouvrement d'une créance.

Les principaux clients du Groupe font également l'objet d'un suivi périodique au niveau de la Direction Financière du Groupe.

Risque de contreparties bancaires et financières

Le risque de contrepartie provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers de produits dérivés contractés avec des établissements bancaires et/ou institutions financières est géré d'une manière centralisée par le département de la trésorerie Groupe.

Afin de limiter son risque de contrepartie, la trésorerie du Groupe est principalement placée avec des établissements bancaires qui sont eux-mêmes prêteurs vis-à-vis du Groupe. Au 31 décembre 2009, la trésorerie du Groupe était placée pour plus de 85 % auprès des six banques qui financent le Groupe à long terme ainsi qu'auprès de deux banques américaines de premier rang, toutes ayant une notation « Standard and Poor's » à court terme au moins égale à A-1.

Les opérations sur instruments dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières, de risque de change et de risque de taux ont également pour contreparties des établissements prêteurs vis-à-vis du Groupe.

Estimation de la juste valeur des instruments financiers

Les valeurs de marché des instruments financiers de taux ou de matières premières ont été calculées sur la base des justes valeurs de marché communiquées par les contreparties à ces transactions.

Note 4. Périmètre de consolidation

La société Saft Groupe SA a été constituée en mars 2005 et est la société mère du Groupe.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 comprend les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Activité	Pays	Quotité de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation
Saft Groupe SA	Holding du Groupe	France	100	IG
Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo)	Production, achats et ventes	Allemagne	100	IG
Saft Batterien GmbH	Achats et ventes	Allemagne	100	IG
SGH GmbH	Holding	Allemagne	100	IG
Tadiran Batteries GmbH	Production, achats et ventes	Allemagne	100	IG
Saft UK Ltd	Production, achats et ventes	Angleterre	100	IG
Saft Australia Pty Ltd	Holding	Australie	100	IG
Saft Batteries Pty Ltd	Assemblage, achats et ventes	Australie	100	IG
Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co, Ltd	Production, achats et ventes	Chine	100	IG
Saft Nife ME Ltd	Achats et ventes	Chypre	100	IG
Saft Baterias SL	Achats et ventes	Espagne	100	IG
Florida Substrate Inc. (PPF)	Production de bandes de plaque	États-Unis	100	IG
Saft America Inc.	Production, achats et ventes	États-Unis	100	IG
Saft Federal Systems Inc. (Tadiran US)	Achats et ventes	États-Unis	100	IG
Saft JV Holding Co	Holding	États-Unis	100	IG
Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC (et ses filiales)	Développement, production et commercialisation de batteries pour véhicules hybrides et électriques	États-Unis	49	ME
Saft S.A.	Production, achats et ventes	France	100	IG
Saft Acquisition S.A.S	Holding	France	100	IG
ASB (et ses filiales)	Production et commercialisation de batteries thermiques	France	50	ME
Saft Hong Kong Ltd	Holding et commercial	Hong Kong	100	IG
Amco-Saft India Ltd	Production, achats et ventes	Inde	51,04	IG
Tadiran Batteries Ltd	Production, achats et ventes	Israël	100	IG
Saft Batterie Italia Srl	Achats et ventes	Italie	100	IG
Saft Finance Sarl	Holding	Luxembourg	100	IG
Saft AS Norway	Achats et ventes	Norvège	100	IG
Saft Batterijen BV	Achats et ventes	Pays-Bas	100	IG
Saft Ferak AS	Production, achats et ventes	République tchèque	100	IG
Saft Batteries Pte Ltd	Achats et ventes	Singapour	100	IG
Alcad AB	Achats et ventes	Suède	100	IG
Fast Jung KB	Société civile immobilière	Suède	100	IG
Saft AB	Production, achats et ventes	Suède	100	IG
Saft Sweden AB	Holding	Suède	100	IG

Dans le tableau ci-dessus, « IG » signifie que la société est consolidée par intégration globale et « ME » que la société est consolidée par mise en équivalence.

Note 5. Changement du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de changement du périmètre de consolidation tant en 2007, 2008 qu'en 2009.

Il convient de mentionner que les sociétés ASB et Johnson Controls-Saft codétenues par Saft et consolidées par mise en équivalence peuvent être amenées dans le cadre de leur développement respectif, à créer des sociétés filiales. De telles créations de filiales ne sont pas considérées comme constituant un changement de périmètre de consolidation, les coentreprises ASB et Johnson Controls-Saft étant consolidées par mise en équivalence,

Note 6. Informations par segment d'activité et par zone géographique

a) Informations par segment d'activité

Le Directoire du Groupe a défini les segments d'activité sur la base des reportings qu'il examine régulièrement en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressource aux segments et d'évaluation de leur performance.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2009, les reportings du Groupe étaient structurés autour d'une information reposant sur les segments opérationnels suivants :

- La division **Specialty Battery Group (SBG)** qui produit des batteries utilisées notamment dans les compteurs électriques (eau, gaz, électricité), les systèmes automatiques de relevé de compteur et de péage autoroutier, les systèmes de sauvegarde de mémoires d'ordinateurs, les satellites, les radios et équipements portables des Forces armées, les missiles et les torpilles.
- La division **Industrial Battery Group (IBG)** qui produit des batteries destinées à l'alimentation d'énergie de secours dans les infrastructures industrielles et les réseaux de télécommunications, les industries aéronautiques et ferroviaires ainsi que le stockage des énergies renouvelables. Elle produit également une gamme spécifique de batteries rechargeables destinées à l'éclairage de sécurité et à des équipements électroniques professionnels.
- La division **Rechargeable Battery Systems (RBS)** qui produit une gamme spécifique de batteries rechargeables destinées à l'éclairage de sécurité et à des équipements électroniques professionnels.
- La division **Johnson Controls-Saft (JCS)** spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de batteries de technologies avancées destinées aux véhicules hybrides et aux véhicules électriques.
- La division **Autres** comprend les holdings du Groupe. Elle inclut les fonctions centrales, telles que l'informatique, la recherche, la Direction Générale et la Direction Financière et Administrative.

À compter du 1^{er} juillet 2009, les segments opérationnels IBG et RBS ont été fusionnés au sein d'une nouvelle division intitulée « **Industrial Battery Group** » (« **IBG** »). Il ne subsiste donc depuis cette date que quatre segments opérationnels.

Résultat opérationnel par segment d'activité

Exercice 2009

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	317,5	74,2	391,7	310,2	0,0	0,0	701,9
Chiffre d'affaires intrasegment	(59,8)	(14,2)	(74,0)	(68,6)	0,0	0,0	(142,6)
Chiffre d'affaires consolidé	257,7	60,0	317,7	241,6	0,0	0,0	559,3
EBITDA	52,9	(1,2)	51,7	53,2	0,0	(4,5)	100,4
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4,2)	(1,0)	(5,2)	(6,7)	0,0	(0,1)	(12,0)
Amortissement des immobilisations corporelles	(7,6)	(2,6)	(10,2)	(8,6)	0,0	(0,3)	(19,1)
Dépréciations d'actifs incorporels	0,0	(0,3)	(0,3)	(0,2)	0,0	0,0	(0,5)
EBIT	41,1	(5,1)	36,0	37,7	0,0	(4,9)	68,8
Provisions pour restructuration	0,1	(2,6)	(2,5)	(0,3)	0,0	0,0	(2,8)
Autres charges et produits opérationnels	0,0	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	2,1
Résultat opérationnel	41,2	(7,7)	33,5	39,5	0,0	(4,9)	68,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0,0	0,0	0,0	1,3	(14,6)	0,0	(13,3)

Exercice 2008

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	356,4	101,8	458,2	319,0	0,0	0,0	777,2
Chiffre d'affaires intrasegment	(64,3)	(25,3)	(89,6)	(78,2)	0,0	0,0	(167,8)
Chiffre d'affaires consolidé	292,1	76,5	368,6	240,8	0,0	0,0	609,4
EBITDA	58,7	2,4	61,1	51,6	0,0	(2,6)	110,1
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4,2)	(0,8)	(5,0)	(6,5)	0,0	0,0	(11,5)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6,7)	(2,4)	(9,1)	(7,9)	0,0	(0,2)	(17,2)
Dépréciations d'actifs incorporels	0,0	(0,6)	(0,6)	0,0	0,0	0,0	(0,6)
EBIT	47,8	(1,4)	46,4	37,2	0,0	(2,8)	80,8
Provisions pour restructuration	(0,1)	(0,2)	(0,3)	0,1	0,0	0,0	(0,2)
Autres charges et produits opérationnels	(0,1)	(0,1)	(0,2)	0,3	0,0	0,0	0,1
Résultat opérationnel	47,6	(1,7)	45,9	37,6	0,0	(2,8)	80,7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0,0	0,0	0,0	1,4	(11,4)	0,0	(10,0)

Exercice 2007

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	350,4	110,4	460,8	297,9	0,0	0,0	758,7
Chiffre d'affaires intrasegment	(68,0)	(27,0)	(95,0)	(63,2)	0,0	0,0	(158,2)
Chiffre d'affaires consolidé	282,4	83,4	365,8	234,7	0,0	0,0	600,5
EBITDA	45,4	3,1	48,5	52,1	0,0	(2,6)	98,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4,1)	(0,7)	(4,8)	(6,1)	0,0	(0,1)	(11,0)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6,3)	(2,2)	(8,5)	(7,6)	0,0	(0,4)	(16,5)
Dépréciations d'actifs incorporels	0,0	(0,2)	(0,2)	0,0	0,0	0,0	(0,2)
EBIT	35,0	0,0	35,0	38,4	0,0	(3,1)	70,3
Provisions pour restructuration	0,2	0,2	0,4	0,4	0,0	0,0	0,8
Autres charges et produits opérationnels	0,0	(0,1)	(0,1)	(0,3)	0,0	(1,6)	(2,0)
Résultat opérationnel	35,2	0,1	35,3	38,5	0,0	(4,7)	69,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0,0	0,0	0,0	0,6	(8,2)	0,0	(7,6)

Bilan par segment d'activité**Au 31/12/2009**

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Total des actifs sectoriels	178,1	56,9	235,0	256,1	(24,8)	211,7	678,0
Total des actifs non alloués							219,8
Total Actif							897,8
Total des passifs sectoriels	(71,2)	(13,8)	(85,0)	(58,9)	0,0	(37,4)	(181,3)
Total des passifs non alloués							(409,8)
Total Passif							(591,1)

Au 31/12/2008

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Total des actifs sectoriels	194,9	64,6	259,5	285,0	(10,3)	175,6	709,8
Total des actifs non alloués							82,3
Total Actif							792,1
Total des passifs sectoriels	(70,0)	(13,7)	(83,7)	(62,3)	0,0	(52,4)	(198,4)
Total des passifs non alloués							(439,9)
Total Passif							(638,3)

Au 31/12/2007

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Total des actifs sectoriels	120,4	70,9	191,3	237,1	1,8	278,8	709,0
Total des actifs non alloués							53,2
Total Actif							762,2
Total des passifs sectoriels	(76,6)	(15,0)	(91,6)	(69,3)	0,0	(43,2)	(204,1)
Total des passifs non alloués							(431,3)
Total Passif							(635,4)

Investissements par segment d'activité**Exercice 2009**

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Acquisition d'immobilisations	(8,5)	(1,7)	(10,2)	(6,4)	0,0	(1,0)	(17,6)
Capitalisation de frais de R&D	(2,0)	(0,3)	(2,3)	(1,6)	0,0	0,0	(3,9)
Total	(10,5)	(2,0)	(12,5)	(8,0)	0,0	(1,0)	(21,5)

Exercice 2008

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Acquisition d'immobilisations	(10,9)	(1,9)	(12,8)	(9,5)	0,0	(0,5)	(22,8)
Capitalisation de frais de R&D	(2,3)	(0,5)	(2,8)	(2,8)	0,0	0,0	(5,6)
Total	(13,2)	(2,4)	(15,6)	(12,3)	0,0	(0,5)	(28,4)

Exercice 2007

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	JCS	Autres	Total
Acquisition d'immobilisations	(4,6)	(2,6)	(7,2)	(10,4)	0,0	(0,7)	(18,3)
Capitalisation de frais de R&D	(1,7)	(0,7)	(2,4)	(3,8)	0,0	0,0	(6,2)
Total	(6,3)	(3,3)	(9,6)	(14,2)	0,0	(0,7)	(24,5)

b) Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Europe	287,3	312,3	302,9
Amérique du Nord	165,1	192,9	198,6
Asie-Océanie	65,6	59,6	54,8
Proche-Orient et Afrique	38,7	39,3	39,5
Amérique du Sud	2,6	5,1	4,7
Autres	0,0	0,2	0,0
Total	559,3	609,4	600,5

Le chiffre d'affaires est alloué sur la base de la localisation géographique des clients.

Actif consolidé par zone géographique

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Europe	649,6	531,1	519
Amérique du Nord	199,3	211,7	198,9
Asie-Océanie	23,1	21,9	16,9
Proche-Orient et Afrique	25,9	27,4	27,4
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
Total	897,9	792,1	762,2

Les actifs sont alloués sur la base de leur localisation géographique.

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, y compris capitalisation de frais de recherche et développement, par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
Europe	(14,1)	(15,2)	(16,4)
Amérique du Nord	(4,7)	(10,2)	(6,2)
Asie-Océanie	(0,4)	(0,2)	(0,2)
Proche-Orient et Afrique	(2,3)	(2,8)	(1,7)
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
Total	(21,5)	(28,4)	(24,5)

Les acquisitions et/ou créations d'immobilisations sont allouées sur la base de la localisation géographique des actifs.

Note 7. Immobilisations incorporelles nettes

L'évolution des immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

(en millions d'euros)	Logiciels	Marques	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01/01/2007	0,1	125,8	15,7	106,1	247,7
Acquisitions	0,2	0,0	6,3	0,0	6,5
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	(0,2)	0,0	(1,7)	(9,1)	(11,0)
Écarts de change	0,0	0,0	(0,8)	0,0	(0,8)
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciation	0,0	0,0	(0,2)	0,0	(0,2)
Valeur nette au 31/12/2007	0,1	125,8	19,3	97,0	242,2
Au 31/12/2007					
Valeur brute	3,4	125,8	22,8	134,4	286,4
Cumul des amortissements	(3,3)	0,0	(3,5)	(37,4)	(44,2)
Valeur nette	0,1	125,8	19,3	97,0	242,2
Valeur nette au 01/01/2008	0,1	125,8	19,3	97,0	242,2
Acquisitions	0,1	0,0	5,5	0,2	5,8
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	(0,1)	0,0	(2,4)	(9,0)	(11,5)
Écarts de change	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciation	0,0	0,0	(0,6)	0,0	(0,6)
Valeur nette au 31/12/2008	0,1	125,8	21,9	88,2	236,0
Au 31/12/2008					
Valeur brute	3,4	125,8	28,4	134,5	292,1
Cumul des amortissements	(3,3)	0,0	(6,5)	(46,3)	(56,1)
Valeur nette	0,1	125,8	21,9	88,2	236,0
Valeur nette au 01/01/2009	0,1	125,8	21,9	88,2	236,0
Acquisitions	0,2	0,0	3,9	0,7	4,8
Cessions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement	(0,1)	0,0	(2,9)	(9,0)	(12,0)
Écarts de change	0,0	0,0	(0,2)	0,0	(0,2)
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépréciation	0,0	0,0	(0,4)	0,0	(0,4)
Valeur nette au 31/12/2009	0,2	125,8	22,3	79,9	228,2
Au 31/12/2009					
Valeur brute	3,6	125,8	31,8	135,1	296,3
Cumul des amortissements	(3,4)	0,0	(9,5)	(55,2)	(68,1)
Valeur nette	0,2	125,8	22,3	79,9	228,2

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les technologies et relations clientèles comptabilisées lors de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel en 2004.

Note 8. Écarts d'acquisition

Les principaux écarts d'acquisition résultent du rachat par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du Groupe Alcatel.

La valeur d'acquisition des entités opérationnelles acquises a été allouée en partie sur les actifs et passifs apportés, qui ont été comptabilisés à leur juste valeur au 14 janvier 2004 sur la base d'une valorisation réalisée par un expert indépendant. Cette revalorisation par rapport aux valeurs comptables dans le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 a porté sur :

- les immobilisations incorporelles, pour un montant de 201 millions d'euros. Celles-ci sont principalement composées de marques, projets de recherche et développement, de valeur de la clientèle par ligne de produits ;
- les immobilisations corporelles pour 24 millions d'euros. La durée de vie de ces immobilisations a été également revue.

Le solde non alloué par rapport à la valeur d'acquisition a été traité en écart d'acquisition, pour un montant de 117,1 millions d'euros.

L'évolution des écarts d'acquisition au cours des trois derniers exercices est la suivante :

(en millions d'euros)	2007	2008	2009
Valeur nette au 1^{er} janvier	111,5	103,5	107,3
Entrées/sorties de périmètre	0,0	0,0	0,0
Dépréciation	0,0	0,0	0,0
Écarts de change	(8,0)	3,8	(2,5)
Valeur nette au 31 décembre	103,5	107,3	104,8

Les écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils correspondent. Il convient à cet égard de noter que la fusion au 1^{er} juillet 2009 entre les divisions IBG et RBS est sans impact sur l'allocation des écarts d'acquisition du Groupe.

Les écarts d'acquisition par UGT et zone géographique se décomposent comme suit :

Au 31/12/2009

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	Total
Europe	20,2	0,0	20,2	14,7	34,9
Amérique du Nord	40,1	0,0	40,1	29,1	69,2
Asie-Océanie	0,7	0,0	0,7	0,0	0,7
Proche-Orient et Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	61,0	0,0	61,0	43,8	104,8

Au 31/12/2008

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	Total
Europe	20,2	0,0	20,2	14,7	34,9
Amérique du Nord	41,5	0,0	41,5	30,2	71,7
Asie-Océanie	0,7	0,0	0,7	0,0	0,7
Proche-Orient et Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	62,4	0,0	62,4	44,9	107,3

Au 31/12/2007

(en millions d'euros)	IBG	RBS	IBG (y/c RBS)	SBG	Total
Europe	20,2	0,0	20,2	14,7	34,9
Amérique du Nord	39,2	0,0	39,2	28,6	67,8
Asie-Océanie	0,8	0,0	0,8	0,0	0,8
Proche-Orient et Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amérique du Sud	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	60,2	0,0	60,2	43,3	103,5

Note 9. Immobilisations corporelles nettes

L'évolution des immobilisations corporelles nettes est la suivante :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 01/01/2007	8,6	23,2	67,7	5,0	6,8	111,3
Acquisitions	0,5	1,2	7,5	7,9	0,9	18,0
Cessions	0,0	0,0	(0,4)	0,0	(0,1)	(0,5)
Amortissement	0,0	(1,8)	(13,3)	0,0	(1,4)	(16,5)
Écarts de change	(0,1)	(0,6)	(2,9)	(0,2)	(0,1)	(3,9)
Transfert	0,0	0,8	3,8	(4,8)	0,2	0,0
Valeur nette au 31/12/2007	9,0	22,8	62,4	7,9	6,3	108,4
Au 31/12/2007						
Valeur brute	9,0	40,8	155,3	7,9	13,9	226,9
Cumul des amortissements	0,0	(18,0)	(92,9)	0,0	(7,6)	(118,5)
Valeur nette	9,0	22,8	62,4	7,9	6,3	108,4
Valeur nette au 01/01/2008	9,0	22,8	62,4	7,9	6,3	108,4
Acquisitions	0,0	2,2	18,2	1,4	0,8	22,6
Cessions	(0,6)	0,0	(0,2)	0,0	0,0	(0,8)
Amortissement	0,0	(2,1)	(14,0)	0,0	(1,1)	(17,2)
Écarts de change	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)	0,1	(0,2)
Transfert	0,0	0,0	1,7	(1,7)	0,0	0,0
Valeur nette au 31/12/2008	8,3	22,8	68,1	7,5	6,1	112,8
Au 31/12/2008						
Valeur brute	8,3	39,7	167,3	7,5	14,5	237,3
Cumul des amortissements	0,0	(16,9)	(99,2)	0,0	(8,4)	(124,5)
Valeur nette	8,3	22,8	68,1	7,5	6,1	112,8
Valeur nette au 01/01/2009	8,3	22,8	68,1	7,5	6,1	112,8
Acquisitions	1,1	1,2	11,2	2,6	0,6	16,7
Cessions	0,0	0,0	(0,1)	0,0	0,0	(0,1)
Amortissement	0,0	(1,6)	(16,6)	0,0	(0,9)	(19,1)
Écarts de change	0,0	0,0	(0,2)	0,0	0,0	0,0
Transfert	0,0	1,4	0,4	(1,9)	0,1	0,0
Valeur nette au 31/12/2009	9,4	23,8	62,8	8,2	5,9	110,1
Au 31/12/2009						
Valeur brute	9,4	42,0	179,5	8,2	12,5	251,6
Cumul des amortissements	0,0	(18,2)	(116,7)	0,0	(6,6)	(141,5)
Valeur nette	9,4	23,8	62,8	8,2	5,9	110,1

La capacité totale de production du Groupe est estimée à 1 700 millions de Wh par an et aucune des usines ne représente une immobilisation corporelle d'une taille plus significative qu'une autre à l'échelle du Groupe.

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement et de location de longue durée s'élèvent à 3,3 millions d'euros, montant inchangé par rapport aux exercices 2008 et 2007. Ces immobilisations concernent principalement l'usine de Nersac. Elles sont classées en « Autres immobilisations corporelles » dans le tableau ci-dessus.

Les immeubles de placement s'élèvent en valeur nette à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2009 (0,3 million d'euros en valeur brute), contre des valeurs nettes respectives de 0,2 million d'euros et 0,4 million d'euros au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Ils concernent un bâtiment administratif loué à un tiers.

Note 10. Tests de perte de valeur des actifs

Le Groupe procède au cours du second semestre de chaque année à des tests de perte de valeur de ses actifs incorporels, corporels ainsi que de ses goodwill, selon les principes exposés dans la note 2.9.

Ces tests sont effectués systématiquement sur une base annuelle pour ce qui concerne les actifs incorporels non amortis ainsi que les goodwill. Ils ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

À la clôture de l'exercice 2009, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs corporels amortissables du Groupe. En ce qui concerne les actifs incorporels amortissables, seuls quelques projets de développement capitalisés ont été dépréciés pour un montant total de 0,5 million d'euros, compte tenu de l'absence de perspectives de commercialisation des produits attachés à ces projets.

a) Principales hypothèses utilisées

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont ceux résultant des prévisions actualisées du second semestre de l'année en cours et du plan stratégique qui couvre un horizon de trois années (soit les données budgétaires de l'année suivante plus deux années).

Le plan stratégique couvrant la période 2010-2012 a été élaboré avec des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse des niveaux de chiffre d'affaires ou des prix des matières premières et de l'énergie.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres sectoriels éventuellement majoré d'un « spread » reflétant le degré de risque spécifique de l'actif testé. Les données utilisées pour la détermination de ces taux proviennent dans leur grande majorité d'une source externe indépendante.

Compte tenu des différents paramètres, le coût moyen pondéré du capital utilisé pour les tests de perte de valeur (hors « spread ») est de 9,3 %, contre 9,9 % en 2008.

b) Test de valorisation des actifs incorporels non amortis

Marques

Les tests de valorisation des marques reposent sur une actualisation des redevances qui seraient versées par un tiers souhaitant les utiliser, sur la base des prévisions de chiffre d'affaires par marque du plan stratégique. La valeur d'utilité inclut d'autre part une valeur terminale intégrant un taux de croissance à long terme différencié selon le caractère plus ou moins stratégique des marques valorisées.

En l'absence d'indice d'amélioration ou de dégradation significative des conditions de profitabilité des marques du Groupe, les taux de redevance utilisés en 2009 n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

De même, les taux de croissance à long terme utilisés sont inchangés par rapport à ceux en vigueur lors des tests effectués en 2008 (entre 1,5 % et 2,5 % selon les marques). Ces taux sont à apprécier au regard du taux moyen de croissance de 4,3 % du chiffre d'affaires à taux de change constants sur la période 2003-2008 (hors période de crise économique 2009).

À l'issue de ces tests, aucune perte de valeur des marques du Groupe n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2009 par rapport à leur valeur comptable à cette date, y compris après prise en compte des facteurs de sensibilité suivants :

- une baisse de 50 % du taux de croissance des ventes à l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur des marques de 7,9 %, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une décroissance des ventes de 18,2 % à l'horizon du plan ;
- une baisse de 100 points de base de la croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur des marques de 9,5 %, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une baisse de 11,4 % du taux de croissance à long terme (soit une décroissance à long terme de 8,9 % à 9,9 % selon les marques) ;
- enfin, une augmentation du coût moyen pondéré du capital de 100 points de base conduirait à une baisse de la valeur des marques de 11,0 %, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une augmentation de 820 points de base du coût moyen pondéré du capital (soit un taux d'actualisation de 18,5 %).

Goodwill

Le principal goodwill du Groupe est le goodwill « Saft » résultant de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel et du transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004.

Le test de dépréciation du goodwill consiste à comparer la valeur nette comptable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie avec sa valeur recouvrable, qui se définit comme le maximum entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de cession. Le Groupe a retenu comme Unités Génératrice de Trésorerie les secteurs d'activité tels qu'existants à la date d'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel et du transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004, sachant qu'aucun goodwill n'avait été affecté à l'UGT que constituait la division Rechargeable Battery Systems.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés résultant du plan stratégique et d'une valeur terminale intégrant un taux de croissance, non différencié selon les Unités Génératrices de Trésorerie. Il est identique au taux de croissance utilisé pour la valorisation de la marque Saft (soit 2,5 %), et est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'actualisation utilisé n'est pas différencié selon les Unités Génératrices de Trésorerie. Il se base sur le coût moyen pondéré du capital sans « spread » de majoration (soit 9,3 % en 2009). Il est donc indépendant de la structure financière du Groupe et de la façon dont celui-ci a financé l'acquisition des actifs appartenant à l'Unité Génératrice de Trésorerie ou au groupe d'UGT testé.

Aucune perte de valeur des goodwill n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable des Unités Génératrices de Trésorerie.

Les tests de sensibilité décrits ci-après confirment l'absence de perte de valeur des goodwill du Groupe :

- une baisse de 20 % du résultat opérationnel des UGT à l'horizon du plan stratégique conduirait à une baisse de leur valeur d'utilité de 21,7 % pour IBG (y compris l'ancienne UGT constituée par l'ex. division RBS) et de 19,1 % pour SBG, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une baisse de leur résultat opérationnel de 35,3 % pour IBG et de 44,5 % pour SBG ;
- l'hypothèse de l'absence totale de croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 26,7 % pour IBG (y compris l'ancienne UGT constituée par l'ex. division RBS) et de 23,1 % pour SBG, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une décroissance de 1,7 % pour IBG et de 4,2 % pour SBG ;
- une augmentation du coût moyen pondéré du capital de 200 points de base conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 25,1 % pour IBG et de 22,2 % pour SBG, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable. Il faudrait pour cela une hausse de 361 points de base pour IBG et de 525 points de base pour SBG.

Le second goodwill inscrit à l'actif du bilan du Groupe résulte de l'acquisition par Saft (via sa filiale Saft Batteries Pte Ltd basée à Singapour) en janvier 2006, de 51,04 % des titres de la société Amco Power Systems Limited, devenue par la suite Amco-Saft India Limited.

Le test de valeur de ce goodwill a été réalisé selon une méthodologie similaire à celle précédemment décrite, mais en tenant compte des spécificités liées à l'environnement économique et financier de l'Inde. Le coût moyen pondéré du capital est ainsi de 15,5 % et le taux de croissance à long terme de 5,2 %, sans changement par rapport à 2008.

Aucune perte de valeur du goodwill Amco n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable d'Amco-Saft India Limited.

Note 11. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Actifs financiers disponibles à la vente	0,3	0,5	0,5
Dépôts et cautionnement	0,6	0,8	2,1
Total	0,9	1,3	2,6

Note 12. Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Matières premières et marchandises			
- Valeur brute	27,8	35,4	38,6
- Dépréciation	(2,9)	(3,2)	(4,5)
Valeur nette	24,9	32,2	34,1
Encours de production industrielle			
- Valeur brute	25,0	28,1	29,0
- Dépréciation	(1,0)	(1,1)	(1,9)
Valeur nette	24,0	27,0	27,1
Produits finis (au coût)			
- Valeur brute	15,1	20,8	18,7
- Dépréciation	(0,9)	(0,8)	(1,4)
Valeur nette	14,2	20,0	17,3
Total stocks et encours nets	63,1	79,2	78,5

L'ensemble des stocks a une durée d'utilisation inférieure à un an.

Note 13. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances se détaillent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Valeur brute des créances clients	114,1	119,5	132,0
Dépréciation des créances clients	(2,1)	(2,5)	(2,9)
Valeur nette des créances clients	112,0	117,0	129,1
Créances sur contrats à long terme	6,2	8,1	5,5
État, impôt sur le bénéfice	12,4	11,0	8,8
État, autres impôts et taxes	5,1	10,3	7,3
Charges payées d'avance	4,3	5,8	4,6
Personnel	0,1	0,1	0,4
Avances fournisseurs	0,8	0,4	0,7
Autres	0,2	1,1	0,3
Total créances et comptes rattachés	141,1	153,8	156,7

L'échéance de l'ensemble des créances est à moins d'un an.

Note 14. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit:

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés de couverture du risque de taux d'intérêt	0,0	2,1	0,1	3,5	0,3	0,8
Instruments de couverture du risque de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instruments dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières	2,2	0,0	0,0	2,1	0,0	0,5
Total	2,2	2,1	0,1	5,6	0,3	1,3

Le Groupe est exposé aux risques de hausse des taux d'intérêt sur la dette senior, celle-ci ayant été contractée à taux variables. Afin de se prémunir contre ces risques, Saft a négocié successivement, en fonction des refinancements, des contrats d'échange de taux d'intérêt, puis des caps (ou contrats de taux plafond) et collars (contrats de taux plafond et plancher) de taux d'intérêt.

Les soldes aux bilans ci-dessus mentionnés correspondent aux contrats de taux d'intérêt plafond (caps) et contrats de taux d'intérêt plancher et plafond (collar) décrits en note annexe 3 « Risques de marché et politique de gestion des risques financiers », ci-avant présentée et mis en œuvre dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt sur la dette senior du Groupe.

En conformité avec les dispositions du nouvel accord de crédit, des couvertures complémentaires du risque de taux d'intérêt à compter du 6 juillet 2010, date de fin des contrats de couverture du risque de taux actuellement en portefeuille, ont été mises en place au cours du mois de janvier 2010.

Les instruments financiers de couverture du risque de change concernent des opérations de vente à terme adossées à des flux futurs. Elles sont décrites en note annexe 3.

Les instruments financiers de couverture du risque de prix sur matières premières concernent uniquement des instruments de couverture du risque de prix sur le nickel. Ces instruments sont décrits en note annexe 3.

Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à la clôture de l'exercice se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Disponibilités	114,5	68,8	40,3
Équivalents de trésorerie	92,9	0,0	2,2
Autres	0,0	0,0	(0,2)
Total	207,4	68,8	42,3

Les disponibilités incluent les fonds placés sur des comptes de dépôt à vue rémunérés.

Les équivalents de trésorerie détenus à la clôture de l'exercice sont des OPCVM monétaires au jour le jour.

Note 16. Capitaux propres

a) Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, après augmentations de capital, le capital social est composé de 24 684 093 actions de Saft Groupe SA (contre 18 514 086 actions en 2008 et 2007).

b) Variation des capitaux propres consolidés

Les variations des capitaux propres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

Augmentations de capital

Comme décrit dans le rapport de gestion, le Groupe Saft a procédé au cours de l'exercice 2009 à cinq augmentations de capital. La première, décrite ci-dessous, est consécutive au paiement d'une partie du dividende en actions.

Trois augmentations de capital sont consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions (ou « stock-options ») et ont conduit à la création de 231 864 actions nouvelles.

Enfin, la dernière augmentation de capital, réalisée avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires, a été clôturée avec succès le 2 décembre 2009 pour un montant net de 114,9 millions d'euros. Elle a conduit à la création de 5 696 328 actions nouvelles, portant ainsi le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009 à 24 684 093 actions ordinaires de un euro. Cette opération avait pour objectif d'assurer le financement des projets industriels du Groupe et de la coentreprise Johnson Controls-Saft aux États-Unis.

Distribution

Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 3 juin 2009, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2008 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions sur la base d'un prix d'émission de 22,87 euros par action.

La période d'option s'est achevée le 25 juin 2009. Des actionnaires représentant près de 45 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions.

Ainsi, 241 815 actions ordinaires nouvelles ont été émises et livrées le 6 juillet 2009, ce qui a représenté, à cette date, un taux de dilution de 1,3 %. Le montant global du dividende versé en espèces aux actionnaires en date du 6 juillet 2009 s'est ainsi élevé à 7,0 millions d'euros, contre un montant versé de 12,6 millions d'euros en 2008.

Actions propres

Suite à l'expiration le 6 décembre 2008, de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007 d'opérer en Bourse sur les titres de la Société, le contrat de liquidité entre Saft Groupe SA et Exane BNP Paribas a été suspendu.

L'Assemblée Générale du 3 juin 2009 ayant autorisé le Directoire à opérer en Bourse sur les titres de la Société aux fins d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société, le contrat de liquidité précédemment suspendu a été réactivé en date du 28 juillet 2009.

Au 31 décembre 2009, la valeur globale des 32 532 actions propres détenues s'élevait à 984 599 euros au cours d'achat et à 1 098 281 euros en valeurs de marché.

Options de souscription

Le Groupe a émis un nouveau plan d'options de souscription d'actions au cours du premier trimestre 2009, plan dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre d'options émises : 400 000
- Durée d'acquisition : 4 ans en totalité
- Durée de vie : 7 ans
- Prix d'exercice : 19,80 euros

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de ce nouveau plan de stock-options ont été les suivantes :

- Cours de l'action lors de l'attribution : 19,06 euros
- Volatilité du titre Saft : 40 %
- Taux de dividende : 3,57 %
- Taux d'intérêt sans risque : 2,75 %
- Taux de turnover : 5 %

Ces paramètres conduisent à une valeur estimée de l'option de 5,48 euros, soit une charge annuelle de 446,5 milliers d'euros, et une charge de 347 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009.

Note 17. Emprunts

a) Description et évolution de la dette du Groupe

Conformément aux accords de crédit de 2005, le Groupe a au cours de l'exercice procédé à l'amortissement partiel de ses emprunts en euros et en US dollars pour des montants respectifs de 9 millions d'euros et 14 millions de dollars américains.

Subséquemment, en date du 3 juillet 2009, la Société a finalisé auprès d'un groupe de six établissements de crédit le refinancement de sa dette bancaire dont l'échéance principale était le 5 juillet 2010, et a remboursé le 27 juillet 2009 le solde de ses emprunts, soit 149 millions d'euros et 242 millions de dollars.

Les nouvelles facilités de crédit contractées afin d'assurer le financement à moyen terme des activités existantes du Groupe se composent de :

- deux prêts à terme de 150 millions d'euros et 240 millions de dollars américains respectivement. Ces prêts ont une maturité de trois ans (jusqu'au 2 juillet 2012) avec remboursement in fine ;
- un crédit revolving de 33,5 millions d'euros, également d'une durée de trois ans, les tirages sur cette facilité pouvant être effectués en différentes devises.

La marge initiale est fixée à 2,75 % au-dessus de l'Euribor pour les prêts en euros et à 3 % au-dessus du Libor pour le prêt en US dollars. À partir du 1^{er} janvier 2010, la marge est déterminée semestriellement en fonction du niveau d'endettement net du Groupe, rapporté à la marge d'EBITDA consolidée du Groupe au cours des douze mois précédent la date de fixation. Celle-ci pourra ainsi varier de 2,0 % à 3,0 % pour les facilités en euros et de 2,25 % à 3,25 % pour les facilités en US dollars.

Le nouvel accord de refinancement comprend, au même titre que le précédent, un certain nombre de stipulations usuelles pour ce type de contrat.

Ainsi, les cessions et acquisitions du Groupe sont soumises à un certain nombre de conditions usuelles. De même, tout emprunt additionnel par le Groupe d'un montant supérieur à 90 millions d'euros est soumis à des limitations contractuelles.

Le nouveau contrat est assorti de clauses de changement de contrôle de la Société permettant à chaque prêteur de demander le remboursement anticipé de sa quote-part des facilités de crédit octroyées.

Les garanties octroyées au titre du nouvel accord restent limitées aux cautionnements (ou garanties équivalentes) de certaines sociétés du Groupe, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Enfin, en vertu du nouveau contrat, l'octroi et le maintien des prêts sont soumis au respect des deux ratios financiers suivants :

- ratio maximum de l'endettement financier net sur l'EBITDA⁽¹⁾ contractuel : 3,00 pour chaque période de douze mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre avec un maximum de 2,80 pour chaque période de douze mois se terminant le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012 ;
- ratio minimum d'EBITDA contractuel sur les charges nettes d'intérêt : 4,50 pour chaque période de douze mois se terminant le 30 juin et le 31 décembre.

Au 31 décembre 2009, le ratio d'endettement financier du Groupe, calculé selon les nouvelles modalités contractuelles, s'élevait à 1,09 (2,55 au 31 décembre 2008) et le ratio de couverture d'intérêt à 8,8 (7,6 au 31 décembre 2008).

Enfin, le Groupe s'est engagé à fournir aux prêteurs certaines informations périodiques, telles que les comptes consolidés annuels audités, et ce dans les 120 jours à compter de la clôture de chaque exercice, ainsi que les comptes consolidés semestriels dans les 90 jours de la clôture de chaque semestre.

b) Analyse de la dette au 31 décembre

Analyse de la dette par nature

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Non courant			
Dette senior – Tranche en euros	147,0	148,6	157,2
Dette senior – Tranche en USD	163,7	173,5	173,2
Autres dettes financières	0,7	0,7	0,3
Crédit-baux	1,3	1,5	1,7
	312,7	324,3	332,4
Courant			
Dette senior – Tranche en euros	0,0	9,0	0,0
Dette senior – Tranche en USD	0,0	10,0	0,0
Intérêts courus	2,0	6,4	7,6
Crédit-baux	0,2	0,2	0,1
Subventions R&D	1,0	0,0	0,0
	3,2	25,6	7,7

(1) La notion d'EBITDA contractuel est similaire à celle de l'EBITDA définie par le Groupe dans la note annexe 2.1.

Analyse par échéance de remboursement de la dette non courante

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Entre 1 et 2 ans	2,9	323,6	19,0
Entre 3 et 5 ans	315,5	1,0	314,2
Plus de 5 ans	0,2	0,6	0,7
	318,6	325,2	333,9
Frais bancaires	(5,9)	(0,9)	(1,5)
	312,7	324,3	332,4

Analyse de la dette par devise

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Euro	153,0	164,1	163,4
USD	169,5	186,7	178,2
	321,8	350,8	341,6
Frais bancaires	(5,9)	(0,9)	(1,5)
	315,9	349,9	340,1

Aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009 les dettes étant à taux variables, leur juste valeur n'est pas différente de leur valeur comptable.

c) Gestion et couverture du risque de taux

L'exercice 2009 n'a été marqué par aucune modification des modalités de gestion et de couverture du risque de taux sur la dette du Groupe.

Pour prémunir le Groupe contre une hausse importante des taux d'intérêt, deux couvertures du risque de taux d'intérêt ont été mises en place le 14 mars 2007 et avec une échéance fixée au 5 juillet 2010 :

- un contrat de couverture portant sur un montant de dettes de 210 millions de dollars américains sous forme d'un « collar » à prime nulle, le taux plancher de ce contrat est de 3,145 % l'an, son taux plafond est de 6,0 % l'an ;
- un contrat de couverture portant sur un montant de dettes de 130 millions d'euros sous forme d'un « cap » avec un taux plafond de 5,0 % l'an. Une prime de 96 000 euros a été payée à la mise en place de ce contrat.

En conformité avec les dispositions du nouvel accord de crédit, des couvertures complémentaires du risque de taux à compter du 6 juillet 2010, date de fin des contrats de couverture du risque de taux actuellement en portefeuille, ont été mises en place au cours du mois de janvier 2010.

Les opérations de couverture ainsi mises en place sont les suivantes :

- à compter du 6 juillet 2010 et jusqu'au 27 avril 2012, le taux d'intérêt US Libor de la dette senior en dollars US sera plafonné au taux maximum de 3,5 % avec un taux plancher de 1,23 % ; l'encours couvert est de 170 millions de dollars (pour une dette totale en dollars US de 240 millions de dollars au 31 décembre 2009).
- à compter du 6 juillet 2010 et jusqu'au 27 avril 2012, le taux d'intérêt Euribor de la dette senior en euros sera plafonné au taux maximum de 3,5 % avec un taux plancher de 1,40 % ; l'encours couvert est de 100 millions d'euros (pour une dette totale en euros de 150 millions d'euros au 31 décembre 2009).

d) Couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger

Certains emprunts du Groupe, libellés en dollars américains et résultant des opérations de refinancement du 5 juillet 2005 puis du 3 juillet 2009, ont été désignés en tant que couverture des investissements nets dans les filiales américaines et israéliennes du Groupe. La différence de conversion de (0,3) million d'euros au 31 décembre 2009, (6,7) millions d'euros au 31 décembre 2008 et de + 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2007), découlant de la conversion des emprunts en euros à la date de clôture, a été comptabilisée en réserves de juste valeur dans les capitaux propres, pour son montant de (0,5) million d'euros net d'impôts (4,8) millions au 31 décembre 2008 et + 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Note 18. Autres passifs financiers non courants

Saft Finance Sarl s'est engagée, au titre du contrat d'acquisition par les Fonds Doughty Hanson des activités batteries du Groupe Alcatel, à verser, dès qu'elle deviendrait distribuable (en accord avec EADS qui détient aux côtés de Saft 50 % de la coentreprise ASB), la moitié de la trésorerie qu'ASB détenait à la date de réalisation de la cession, soit 4,2 millions d'euros.

Le paiement ayant un caractère probable et en application de la norme IFRS 3, le montant résiduel de cette somme, soit 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 (respectivement 2,7 et 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007), a été constaté en dettes à long terme au passif et actualisé pour 1,9 million d'euros (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Note 19. Impôts

a) Analyse de la charge d'impôt sur le bénéfice

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Produit/(Charge) d'impôts exigibles	(4,9)	(9,6)	(7,9)
Produit/(Charge) d'impôts différés	(2,5)	2,8	(3,4)
(Charge)/produit d'impôts comptabilisés en résultat	(7,4)	(6,8)	(11,3)

Il convient de mentionner que la charge d'impôt 2009 incorpore une charge d'impôt différé de 0,5 million d'euro, charge constatée par application de la norme IAS 12 consécutivement à la réforme de la Taxe professionnelle introduite en France par la loi de finances 2010 publiée le 31 décembre 2009 et portant création de la Contribution économique territoriale (« CET »).

Le Groupe considère en effet que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE ») de la CET, dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles, c'est-à-dire un résultat, constitue, compte tenu de son activité industrielle, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12. L'analyse faite par le Groupe des caractéristiques de la CVAE repose en outre sur les derniers éléments d'analyse fournis sur ce sujet par l'IFRIC.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera comptabilisée par le Groupe sur la ligne « Impôt sur le bénéfice ».

b) Rationalisation de la charge d'impôt

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Résultat net avant impôt	36,3	41,9	38,2
Charge d'impôt théorique au taux d'imposition en France	(12,4)	(14,3)	(13,1)
Effet de la différence de taux entre France et autres pays	3,1	3,3	0,1
Différences permanentes (y compris crédit impôt recherche)	0,7	2,6	0,5
Effet des changements de taux d'imposition	1,1	(1,2)	0,0
Utilisation de pertes antérieurement non reconnues	1,8	3,2	1,6
Déficit de la période n'ayant pas donné lieu à l'activation d'impôt différé	(1,7)	(0,4)	(0,4)
Produit/(charge) d'impôt rapporté(e) dans le compte de résultat	(7,4)	(6,8)	(11,3)
Taux d'impôt effectif	20,3 %	16,3 %	29,6 %

c) Impôts différés constatés au bilan

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Actifs d'impôts différés à récupérer à plus de 12 mois	5,5	5,3	5,7
Actifs d'impôts différés à récupérer à moins de 12 mois	4,6	8,0	4,8
	10,1	13,3	10,5
Passifs d'impôts différés à payer à plus de 12 mois	(52,7)	(48,8)	(50,7)
Passifs d'impôts différés à payer à moins de 12 mois	(16,3)	(18,0)	(17,8)
	(69,0)	(66,8)	(68,5)

La variation des impôts différés nets est la suivante :

(en millions d'euros)	
Au 01/01/2007	(53,1)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	(3,5)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,8
Écart de change	(2,2)
Au 31/12/2007	(58,0)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	2,8
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	1,2
Écart de change	0,5
Au 31/12/2008	(53,5)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	(2,4)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	(2,7)
Écart de change	(0,3)
Au 31/12/2009	(58,9)

Les sources d'impôts différés passifs sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Ajustements de juste valeur (a)	Dépréciations d'actifs	Autres différences temporaires	Total impôts différés passifs
Au 01/01/2007	(48,0)	(7,9)	(7,8)	(63,7)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	(0,4)	(1,7)	(1,2)	(3,3)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	0,6	0,6
Écart de change	(2,1)	0,0	0,0	(2,1)
Au 31/12/2007	(50,5)	(9,6)	(8,4)	(68,5)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	(0,6)	(0,3)	2,2	1,3
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	(0,6)	(0,6)
Écart de change	1,0	0,0	0,0	1,0
Au 31/12/2008	(50,1)	(9,9)	(6,8)	(66,8)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	4,9	(4,9)	(0,4)	(0,4)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	(1,4)	(1,4)
Écart de change	(0,4)	0,0	0,0	(0,4)
Au 31/12/2009	(45,6)	(14,8)	(8,6)	(69,0)

(a) Ces ajustements résultent de l'acquisition par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du Groupe Alcatel. Cf. note annexe 8.

Les sources d'impôts différés actifs sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Ajustements de juste valeur (a)	Élimination de marge interne sur stock	Différences temporaires	Total impôts différés actifs
Au 01/01/2007	2,9	0,8	6,9	10,6
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	(0,4)	0,2	0,0	(0,2)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	0,2	0,2
Écart de change	0,0	0,0	(0,1)	(0,1)
Au 31/12/2007	2,5	1,0	7,0	10,5
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	0,0	0,1	1,4	1,5
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	1,8	1,8
Écart de change	0,0	0,0	(0,5)	(0,5)
Au 31/12/2008	2,5	1,1	9,7	13,3
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	0,0	(0,3)	(1,7)	(2,0)
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,0	0,0	(1,3)	(1,3)
Écart de change	0,0	0,0	0,1	0,1
Au 31/12/2009	2,5	0,8	6,8	10,1

(a) Ces ajustements résultent de l'acquisition par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du Groupe Alcatel. Cf. note annexe 8.

Au 31 décembre 2009, le montant total des pertes reportables pour lesquelles aucun impôt différé n'a été reconnu s'élève à 27,3 millions d'euros. Ces pertes concernent principalement les unités Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH en Allemagne et Saft Groupe SA en France.

d) Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est implanté. Des contrôles fiscaux sont en cours à la clôture de l'exercice au sein des sociétés Saft America Inc. et Amco-Saft, en Inde. Concernant le contrôle fiscal en cours aux États-Unis, l'administration fiscale examine notamment les conditions dans lesquelles a été alloué entre les différentes entités du Groupe le prix d'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel par les Fonds de Doughty Hanson en 2004. Saft n'a à ce jour aucune information lui indiquant que les contrôles fiscaux en cours, n'ayant pas donné lieu à notification, pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

Note 20. Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres avantages au personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

- les pensions et indemnités de fin de carrière ;
- les autres avantages à long terme (avantages liés à l'ancienneté).

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Provisions inscrites au bilan au titre :			
- des pensions et indemnités de fin de carrière	9,5	9,7	9,7
- des autres avantages à long terme	3,3	3,1	3,8
Total	12,8	12,8	13,5

a) Pensions et indemnités de fin de carrière

Provision comptabilisée au bilan

Les variations au cours de l'exercice 2009 des obligations au titre des régimes à prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes, s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite		
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Évolution des engagements			
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	32,1	17,1	18,4
Coût des services rendus de l'exercice	1,2	1,3	0,7
Charge d'intérêt	1,8	1,5	0,8
Modifications de régime	(5,9)	6,9	0,0
Reclassement *	0,0	8,7	0,0
Restructuration	0,0	0,0	(0,2)
Écarts de change	0,3	(0,8)	0,0
Pertes et (gains) actuariels	2,4	(1,1)	(1,6)
Prestations payées	(2,0)	(1,5)	(1,0)
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	29,9	32,1	17,1
- Dont régimes partiellement ou intégralement financés	25,8	27,7	13,5
- Dont régimes non financés	4,1	4,4	3,6
Évolution des actifs de couverture			
Valeur de marché des fonds investis à l'ouverture	15,7	7,4	7,0
Rendement attendu des fonds	1,0	0,7	0,3
Gains/(Pertes) actuariels	2,7	0,7	0,0
Reclassement *	0,0	7,7	0,0
Écarts de change	0,3	(0,7)	0,0
Contributions	0,3	0,2	0,3
Prestations payées	(0,1)	(0,3)	(0,2)
Valeur de marché des fonds investis à la clôture	19,9	15,7	7,4
Engagements nets	10,0	16,4	9,7
Coûts des services non reconnus	(0,5)	(6,7)	0,0
Passifs inscrits au bilan	9,5	9,7	9,7

* Suite à une analyse détaillée des engagements de pension et indemnité de fin de carrière de sa filiale israélienne, le Groupe a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2008, de présenter séparément la valeur actuelle de ses engagements et du montant des fonds investis en couverture.

Au 31 décembre 2007, le passif net présenté de 1 million d'euros se décompose comme suit :

- 8,7 millions d'euros au titre de la valeur actuelle totale des engagements et,
- 7,7 millions d'euros au titre de la valeur de marché des fonds.

Modifications de régime

À la clôture de l'exercice 2008, l'évaluation des engagements de départ en retraite des personnels employés en France avait été réalisée en tenant compte du barème applicable en vertu de l'article 11 du nouvel Accord national interprofessionnel sur la modernisation du travail en date du 11 janvier 2008. Il était résulté de cette modification de régime un coût additionnel des services de 6,9 millions d'euros, dont 6,7 millions d'euros non reconnus au 31 décembre 2009.

En juillet 2009, un avenant (avenant n° 4) à l'Accord national interprofessionnel ci-dessus mentionné est venu préciser le texte d'origine et stipuler expressément que les modalités de calcul de l'indemnité de départ en retraite prévu par le nouvel accord ne sont pas applicables en cas de départ volontaire à la retraite. Le Groupe a pris acte de cette nouvelle modification de régime et réduit en conséquence la valeur actuelle de ses engagements au 31 décembre 2009.

Les coûts des régimes de pensions et indemnités de fin de carrière constatés en charges se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Coût des services rendus de l'exercice	1,2	1,3	0,7
Charge d'intérêt	1,8	1,5	0,8
Rendement attendu des fonds	(1,0)	(0,7)	(0,3)
Amortissement du coût des services passés	0,3	0,3	0,0
Autres	0,0	0,0	(0,2)
Coût net sur la période	2,3	2,3	1,0

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actif (dette) en début de période	(9,7)	(9,7)	(11,4)
Restructuration	0,0	0,0	0,0
Coût net sur la période	(2,3)	(2,3)	(1,0)
Reclassification des provisions Israël	0,0	(0,7)	0,0
Cotisations/prestations versées	2,2	1,4	1,1
Montant reconnu dans l'état du résultat global	0,3	1,6	1,6
Actif (dette) en fin de période	(9,5)	(9,7)	(9,7)

Les écarts d'expérience s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Écarts d'expérience sur passif	0,3	(0,7)	(0,2)
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	(29,9)	(32,1)	(17,1)
Écarts d'expérience sur actif	(0,1)	0,0	0,0
Valeur de marché des fonds investis à la clôture	19,9	15,7	7,4

L'évolution entre les exercices 2007 et 2008 de la valeur actuelle des engagements d'une part et, de la valeur de marché des fonds investis d'autre part, s'explique en partie par le changement de présentation des engagements nets de pensions et d'indemnités de fin de carrière de la filiale israélienne du Groupe mentionné ci-avant.

Hypothèses actuarielles

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées pour chaque pays, tandis que les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

En France, au 31 décembre 2009, les indemnités de fin de carrière sont évaluées en supposant principalement un départ à la retraite à l'initiative des salariés, avec paiement d'indemnité de départ en retraite soumis à charge sociale.

Les hypothèses actuarielles utilisées à la clôture de l'exercice 2009 sont, par zone géographique, les suivantes :

Taux d'actualisation

	2009	2008	2007
France	4,60 %	5,50 %	5,00 %
Allemagne	4,6 – 4,9 % (fonction de la durée)	5,4 – 5,5 % (fonction de la durée)	5,0 – 5,2 % (fonction de la durée)
Norvège	4,05 – 4,9 % (fonction de la durée)	5,0 – 5,5 % (fonction de la durée)	4,84 – 5,2 % (fonction de la durée)
Israël	5,80 %	5,50 %	5,50 %
Italie	4,60 %	5,00 %	5,00 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de maturité équivalente à la durée des régimes évalués (référence Bloomberg).

Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme

	2009	2008	2007
France	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Allemagne	2,5 – 3,0 %	2,75 – 3,0 %	2,25 %
Norvège	4,30 %	3,00 %	3,00 %
Israël	2,8 – 5,0 %	1,75 - 5,0 %	3,50 %
Italie	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Taux de rendement long terme attendus sur les actifs

	2009	2008	2007
France	3,90 %	3,90 %	3,90 %
Allemagne	4,00 %	4,50 %	4,00 %
Norvège	5,90 %	6,00 %	6,00 %
Israël	5,80 %	6,00 %	5,50 %
Italie	5,50 %	5,50 %	5,50 %

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille, de la maturité des actifs et des performances futures attendues.

Les actifs détenus en France sont investis sur un contrat d'assurance. Le Groupe ne s'attend pas à verser des cotisations en 2010 au titre de ces contrats d'assurance.

Les actifs détenus en Israël sont investis dans un fonds de gestion multiemployeur. Environ 25 % des actifs de ce fonds sont investis en contrats d'assurance, le solde étant investi en actions à hauteur d'environ 12 %, et en obligations de l'État israélien ou du secteur privé pour environ 61 %.

b) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme font l'objet de provisions pour un montant de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Ces régimes sont essentiellement des gratifications d'ancienneté versées en France, à Singapour, en République tchèque ainsi qu'un régime de congés liés à l'ancienneté en Australie.

c) Régimes à cotisations définies

L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charges. Le montant des cotisations ainsi comptabilisées en charges pour les régimes propres à l'entreprise (hors régimes légaux de type Sécurité sociale) s'élève pour 2009 à 1,8 million d'euros (contre 1,7 million d'euros en 2008 et 1,8 million d'euros en 2007).

Note 21. Provisions pour autres passifs et autres dettes

À la clôture de l'exercice, les provisions pour autres passifs et autres dettes inscrites au bilan du Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Affaires	Provisions pour restructurations	Autres provisions	Total
Au 01/01/2007	43,4	5,9	13,8	63,1
Dotations de l'exercice	6,5	0,0	0,6	7,1
Utilisations	(5,7)	(2,3)	0,0	(8,0)
Reprises sans objet	(6,6)	(0,6)	(1,4)	(8,6)
Transfert	0,1	(0,1)	0,3	0,3
Écart de change	(2,0)	(0,1)	(0,9)	(3,0)
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	0,0	(0,1)	0,0
Au 31/12/2007	35,8	2,8	12,3	50,9
Au 01/01/2008	35,8	2,8	12,3	50,9
Dotations de l'exercice	7,1	0,1	0,4	7,6
Utilisations	(3,8)	(0,6)	0,0	(4,4)
Reprises sans objet	(7,8)	(0,1)	(1,4)	(9,3)
Transfert	(0,2)	(0,4)	0,4	(0,2)
Écart de change	0,4	0,0	0,4	0,8
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	0,0	0,1	0,2
Au 31/12/2008	31,6	1,8	12,2	45,6
Au 01/01/2009	31,6	1,8	12,2	45,6
Dotations de l'exercice	5,5	2,1	0,8	8,4
Utilisations	(2,6)	(0,2)	(0,2)	(3,0)
Reprises sans objet	(5,3)	(0,1)	(0,4)	(5,8)
Transfert	0,2	0,0	(0,3)	(0,1)
Écart de change	(0,2)	0,0	(0,2)	(0,4)
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	0,0	0,0	0,1
Au 31/12/2009	29,3	3,6	11,9	44,8

Ces provisions se ventilent comme suit par maturité :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Non courant	33,3	38,5	37,5
Courant	11,5	7,1	13,4
	44,8	45,6	50,9

a) Provisions pour affaires

Les provisions pour affaires couvrent les garanties sur produits vendus et les risques spécifiques. Au 31 décembre 2009, les provisions pour affaires s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Provisions pour garantie	21,7	23,6	29,8
Provisions pour pénalités	0,0	0,0	0,0
Provisions pour litiges	1,6	1,4	1,3
Provisions pour pertes sur contrat à long terme	0,1	0,3	0,2
Provisions pour recyclage batteries	4,4	4,4	4,2
Autres provisions	1,5	1,9	0,3
	29,3	31,6	35,8

Les provisions pour garantie comprennent notamment une provision spécifique de 4,1 millions d'euros relative à une garantie liée au contrat BESS en Alaska (2,6 millions d'euros en 2008).

Tous les litiges identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été provisionnés dans la mesure où la Société l'estimait nécessaire à hauteur de l'estimation de la sortie de ressources qui pourrait en résulter. Aucun litige pris individuellement n'est significatif.

b) Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration sont relatives :

- à hauteur de 1,8 million d'euros, aux coûts de la restructuration des activités de l'ancienne division RBS et notamment au coût du Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant 23 postes d'indirects sur le site de Nersac (France) annoncé fin 2009. La mise en œuvre de ce plan est prévue début 2010 ;
- aux coûts de recyclage de batteries d'une activité vendue pour un montant de 1,6 million d'euros (respectivement 1,7 et 1,6 million d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007).

c) Autres provisions

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Provisions environnementales pour décontamination de sites	6,4	6,6	6,3
Provisions pour médailles du travail	3,1	2,9	3,6
Autres provisions	2,4	2,7	2,4
	11,9	12,2	12,3

La provision pour risque environnemental concerne les coûts de dépollution du site de Valdosta aux États-Unis.

Note 22. Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Fournisseurs	61,5	74,2	78,5
Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme	2,5	2,9	2,4
Charges à payer et autres dettes	9,9	13,8	12,1
Dettes sociales et dettes fiscales rattachées	40,4	42,0	40,9
Autres avances et acomptes reçus des clients	21,1	17,7	16,9
Autres dettes	1,0	2,3	2,3
	136,4	152,9	153,1

Note 23. Charges par nature

Les charges incluses dans le résultat opérationnel comprennent les catégories de coûts suivantes :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Consommation de matières premières et composants	194,1	215,4	236,6
Charges salariales et sociales de personnel	168,4	170,8	170,4
Amortissements et provisions sur actifs non courants	31,6	29,3	27,7

Les matières premières et composants représentent en 2009, 48,8 % du coût des ventes, contre 49,2 % en 2008 et 53,3 % en 2007, année au cours de laquelle le prix du nickel avait fortement augmenté.

La quasi-totalité des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles impactent la ligne « coût des ventes » du compte de résultat.

Note 24. Frais de restructuration

Les charges de restructuration de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Frais de restructuration Allemagne	(0,1)	0,1	0,4
Frais de restructuration France	(2,3)	(0,1)	0,2
Frais de restructuration Singapour	(0,4)	(0,2)	0,0
Coût d'arrêt d'activité Brésil (provision pour recyclage batteries)	0,0	0,0	0,2
	(2,8)	(0,2)	0,8

Elles correspondent :

- d'une part, pour 2,3 millions d'euros aux coûts des réorganisations engagées au sein de la division RBS dans le cadre de la fusion avec la division IBG, fusion effective au 1^{er} juillet 2009. Ces charges comprennent principalement les coûts liés au Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant 23 postes d'indirects sur le site de Nersac (France) annoncé fin 2009 et dont la mise en œuvre est prévue début 2010 ;
- d'autre part, aux coûts de la fermeture de l'implantation commerciale de Singapour pour 0,4 million d'euros.

Note 25. Autres charges et produits opérationnels

L'analyse des autres charges et produits opérationnels est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Gains/(pertes) sur contrats dérivés sur matières premières	0,0	0,0	(1,5)
Profits/(pertes) sur cessions d'immobilisations	0,0	0,4	(0,3)
Autres produits/(charges)	2,1	(0,3)	(0,2)
	2,1	0,1	(2,0)

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement à une indemnité d'éviction perçue par le Groupe dans le cadre de la rupture d'un contrat de bail.

Note 26. Produits et charges financiers

Le résultat financier de l'exercice s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5	1,3	1,5
Coût de l'endettement financier brut	(13,7)	(16,3)	(17,9)
Autres produits et charges financiers :			
- Effet de l'actualisation des provisions pour retraite et autres passifs financiers	(2,7)	(2,6)	(1,3)
- Gains/(pertes) de change	(2,2)	(12,5)	(6,2)
- Juste valeur des instruments financiers	(0,1)	1,3	0,6
- Provisions pour dépréciation de titres non consolidés	(0,3)	0,0	0,0
	(18,5)	(28,8)	(23,3)

Charge de la dette

Le taux d'intérêt composite de la dette bancaire du Groupe, après prise en compte des opérations de couverture, s'est élevé à 3,58 % en 2009, contre 4,40 % en 2008 et 5,14 % en 2007. Compte tenu des couvertures du risque de taux existantes, et comme le montre le tableau ci-dessous, la diminution de la charge d'intérêt 2009 résulte principalement de la baisse du coût de la dette en euros, consécutive à la baisse de l'Euribor.

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Dettes senior en euros	2,71 %	5,23 %	4,50 %
Dettes senior en US dollar	4,23 %	3,89 %	5,32 %
Taux d'intérêt composite	3,58 %	4,40 %	5,14 %

La charge de la dette 2009 prend d'autre part en compte l'amortissement accéléré des frais bancaires liés au financement mis en place en juin 2005 et remboursé par anticipation en juillet 2009 pour un montant de 0,6 million d'euros.

Résultat de change

Le résultat net de change du Groupe au titre de l'exercice 2009 est une perte nette de 2,2 millions d'euros, contre une perte nette de 12,5 millions d'euros en 2008. La perte nette de l'exercice provient principalement de la réévaluation au cours de clôture des positions de trésorerie en euros et en dollars US au sein de l'entité suédoise.

La perte nette de l'exercice 2008 résultait principalement d'une perte de change non réalisée (c'est-à-dire non cash) de 16,0 millions d'euros sur la partie de la dette du Groupe en euros localisée en Suède. Une perte de change de même nature avait été enregistrée en 2007 pour un montant de 4,7 millions d'euros.

Les modalités de refinancement de la dette bancaire du Groupe en juillet 2009 ont permis d'éliminer ces effets de change en localisant l'intégralité de la dette vis-à-vis des banques dans la zone euro, au sein de l'entité française Saft Acquisition.

Dépréciation de titres non consolidés

Il s'agit de la dépréciation des titres de la société Unicontal détenue par Saft SA, société dont l'activité d'assemblage de batteries a vocation à être rapatriée en 2010 au sein de l'usine de Nersac.

Note 27. Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du nombre moyen d'actions de Saft Groupe SA en circulation au cours de chaque exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions propres détenues sur la période.

	2009	2008	2007
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Saft Groupe SA en circulation	19 017 831	18 514 086	18 514 086
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	(43 550)	(42 304)	(32 180)
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action de base	18 974 281	18 471 782	18 453 199
Effet des actions dilutives : options non exercées	60 373	-	-
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action dilué	19 034 654	18 471 782	18 453 199

Note 28. Transactions entre parties liées et participation dans les entreprises associées

Transactions entre parties liées

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec la coentreprise Johnson Controls-Saft dont il détient 49 % du capital a été le suivant au cours des trois derniers exercices :

	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	8,4	10,7	12,7

Participation dans les entreprises associées

Conjointement avec le Groupe EADS, le Groupe Saft détient 50 % du capital de la société ASB et de ses filiales.

La société ASB fabrique et commercialise des batteries thermiques pour applications militaires.

Le Groupe Saft détient également 49 % du capital de la coentreprise Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC et de ses filiales, aux côtés de la société Johnson Controls Inc qui détient 51 % de son capital. Constituée en 2006, cette société développe, produit et commercialise des systèmes de batteries pour véhicules hybrides et électriques.

Comme mentionné en note 2.2 relative aux méthodes de consolidation, s'agissant de coentreprises contrôlées conjointement, les groupes ASB et Johnson Controls-Saft sont consolidés par mise en équivalence.

Les quote-parts du Groupe dans les bilans respectifs d'ASB et de Johnson Controls-Saft (« JCS »), sociétés non cotées, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
	JCS	ASB	JCS	ASB	JCS	ASB
Actifs non courants	21,8	8,0	20,4	7,9	12,3	7,6
Actifs courants	8,5	10,0	8,1	10,2	5,9	8,8
Total Actif	30,3	18,0	28,5	18,1	18,2	16,4
Passifs non courants	4,4	0,0	5,5	0,0	0,0	0,0
Passifs courants	7,7	6,2	14,5	7,1	11,5	5,9
Total Passif	12,1	6,2	20,0	7,1	11,5	5,9
Actif net	18,2	11,8	8,5	11,0	6,7	10,5

La quote-part du Groupe dans les comptes de résultat d'ASB et de Johnson Controls-Saft (ci-après "JCS") s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2009		Exercice 2008		Exercice 2007	
	JCS	ASB	JCS	ASB	JCS	ASB
Chiffre d'affaires	11,8	13,0	8,7	12,0	6,0	10,8
Coût des ventes	(14,2)	(8,7)	(8,9)	(7,8)	(4,6)	(7,8)
Frais de R&D (Engineering)	(6,4)	0,0	(8,1)	0,0	(7,7)	0,0
Autres frais opérationnels	(5,0)	(2,3)	(3,4)	(2,2)	(1,8)	(1,9)
Résultat opérationnel	(13,8)	2,0	(11,7)	2,0	(8,1)	1,1
Résultat net de la période	(14,6)	1,3	(11,4)	1,4	(8,2)	0,6

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de recherche et développement facturées. Le coût des prestations de recherche et développement facturé aux clients est enregistré dans le coût des ventes.

Note 29. Engagements au titre d'obligations contractuelles et autres engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Cautions de soumission	0,1	0,4	0,4
Cautions de restitution d'acompte	5,8	6,4	3,0
Cautions de bonne exécution	7,0	4,5	7,7
Effets escomptés non échus et assimilés	0,0	0,0	0,0
Autres garanties données	5,4	4,2	5,3
	18,3	15,5	16,4

a) Cautionnements et garanties

Saft consent régulièrement certains engagements à l'égard de ses clients aux fins d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus, restitution, etc.). Le montant total de ces engagements est de 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette somme représente le montant maximal potentiel (non actualisé) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données et n'est pas diminuée des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre de recours en justice ou du fait de contre garanties reçues.

Les autres garanties données, pour un montant de 5,4 millions d'euros, sont principalement constituées de garanties accordées à des organismes financiers aux États-Unis dans le cadre de la mise en place de « Standby Letters of Credit ».

b) Garanties données sur la dette, avances reçues et sûretés réelles

Aucune garantie n'a été donnée aux établissements prêteurs dans le cadre du contrat de financement signé en date du 3 juillet 2009.

Saft n'a consenti aucune autre sûreté réelle et n'a pas recours au financement par le biais d'escompte d'effets ou de créances.

c) Autres engagements

(en millions d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Obligation d'achat inconditionnelle	0,0	0,0	0,0
Obligation d'achat sur immobilisations corporelles	3,7	6,4	5,3
Sous-total – Engagements sur achats	3,7	6,4	5,3
Engagements sur créances – Dailly	0,0	0,0	0,0
Garanties financières à la 1 ^{re} demande non utilisées	7,0	0,0	0,0
Total – Autres engagements	10,7	6,4	5,3

Le Groupe a contracté des engagements d'achats d'immobilisations corporelles pour un montant de 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre respectivement 6,4 et 5,3 millions d'euros aux 31 décembre 2008 et 2007).

Le Groupe a d'autre part garanti auprès d'établissements de crédit américains des lignes de caution utilisées par la filiale américaine du Groupe. Le montant non utilisé de ces lignes s'élève à 7,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

En application de la norme IAS 32 sur les instruments financiers, les engagements d'achat et/ou de vente de commodités ou de devises à terme sont comptabilisés au bilan consolidé du Groupe pour leur juste valeur.

Note 30. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du Directoire. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(en euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Salaires et autres avantages à court terme	1 514 636	1 426 011	1 396 663
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paiements fondés sur des actions		Voir note 31	

Au 31 décembre 2009, les provisions incluses dans le bilan du Groupe au titre des engagements de retraite d'anciens dirigeants s'élèvent à 0,3 million d'euros (contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2008 et 0,3 million d'euros au 31 décembre 2007).

Note 31. Paiements fondés sur des actions

Les principales caractéristiques initiales des plans d'options de souscription d'actions nouvelles en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 3 bis	Plan n° 4
Date du plan	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008	23/03/2009
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000	400 000
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée de vie du plan	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	7 ans

Information sur les éléments d'ajustement des plans de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 2 décembre 2009

L'augmentation de capital du 2 décembre 2009 a conduit, conformément aux dispositions légales et aux règlements des divers plans émis à cette date, à ajuster le nombre d'options de souscription d'actions existantes ainsi que leur prix d'exercice. Ces ajustements ont été les suivants :

Plan	Prix d'exercice initial (€)	Prix d'exercice ajusté au 2 décembre 2009 (€)	Nombre d'options au 2 décembre 2009	Nombre ajusté d'options au 31 décembre 2009	Coefficient d'ajustement
Plan n° 1 du 29 juin 2005	26,00	23,33	95 036	104 379	1,114
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	30,50	27,36	29 000	32 333	1,114
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	26,00	23,33	370 000	412 424	1,114
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	27,00	24,22	378 500	422 002	1,114
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	26,00	23,33	10 000	11 145	1,114
Plan n° 4 du 23 mars 2009	19,80	17,76	399 000	444 877	1,114

Évolution du nombre d'options de souscription

L'évolution du nombre d'options de souscription d'actions au cours des trois derniers exercices est la suivante :

	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options exerçables
Options en circulation au 31/12/2006	818 900	26,16 €	-
Options attribuées	-		
Options annulées	(42 000)		
Options exercées	-		
Options en circulation au 31/12/2007	776 900	26,18 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(48 500)		
Options exercées	-		
Options en circulation au 31/12/2008	1 128 400	26,47 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(15 000)		
Options exercées	(233 414)		
Ajustement du nombre d'options suite à augmentation de capital	147 174		
Options en circulation au 31/12/2009	1 427 160	21,95 €	136 712

Les options de souscription en circulation au 31 décembre 2009 se décomposent comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options ajusté en circulation	Prix d'exercice ajusté	Durée de vie contractuelle résiduelle
Plan n° 1 du 29 juin 2005	104 379	23,33 €	5,5 ans
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	32 333	27,36 €	5,7 ans
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	412 424	23,33 €	6,9 ans
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	422 002	24,22 €	8,1 ans
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	11 145	23,33 €	8,9 ans
Plan n° 4 du 23 mars 2009	444 877	17,76 €	6,2 ans

Juste valeur des instruments attribués

Les justes valeurs des stock-options sont déterminées par un évaluateur indépendant à partir d'un modèle binomial. Les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options sont les suivantes :

Date d'attribution	Plan n° 1 du 29/06/2005	Plan n° 1 bis du 28/09/2005	Plan n° 2 du 27/11/2006	Plan n° 3 du 22/01/2008	Plan n° 3 bis du 05/11/2008	Plan n° 4 du 23/03/2009
Cours à la date d'attribution	26,00 €	31,00 €	23,26 €	23,10 €	23,35 €	19,06 €
Prix d'exercice initial	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €
Durée de vie attendue	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Volatilité attendue	40 %	40 %	40 %	40 %	42,25 %	40 %
Taux sans risque	3,20 %	3,20 %	3,73 %	3,84 %	3,51 %	2,75 %
Taux de distribution de dividendes	3,00 %	3,00 %	2,90 %	2,90 %	3,24 %	3,57 %
Juste valeur	10,40 €	12,53 €	6,08 €	5,91 €	7,35 €	5,48 €

La volatilité attendue de l'action a été déterminée à partir de la volatilité historique de groupes comparables.

Impact sur le résultat des paiements basés sur actions

Le montant des charges comptabilisées au titre de paiements basés sur actions en application d'IFRS 2 se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Plan n° 1 du 29 juin 2005	315	682	883
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	50	100	108
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	439	452	493
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	456	435	-
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	18	3	-
Plan n° 4 du 23 mars 2009	347	-	-
Total	1 625	1 672	1 484

Note 32. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement intervenu après la clôture de l'exercice n'est en mesure d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Saft Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 10. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Par ailleurs, la société constitue des provisions pour autres passifs et autres dettes afin de couvrir notamment les coûts de restructuration et les risques liés aux garanties sur produits vendus (provisions pour affaires), selon les modalités décrites dans la note 2.20. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2010
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC
SYC SA
Serge Yablonsky

Avertissement

Les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Directoire, revus par le Comité d'Audit et par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

Comptes sociaux annuels certifiés

I. Bilan – Actif	160
II. Bilan – Passif avant répartition	160
III. Compte de résultat de l'exercice	161
IV. Notes annexes aux comptes annuels	162
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	168
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	170

Sauf mention expresse, les données chiffrées ci-après présentées sont exprimées en milliers d'euros.

I. Bilan – Actif

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actif immobilisé			
Participations	268 955	215 767	215 767
Autres immobilisations financières	1	-	1 009
	268 956	215 767	216 776
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commande	-	3	-
Clients et comptes rattachés	134	172	163
Autres créances	374	164	1 272
Valeurs mobilières de placement	2 347	1 176	1 056
Disponibilités	72 447	2 930	797
	75 302	4 445	3 288
Total	344 258	220 212	220 064

II. Bilan – Passif avant répartition

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres			
Capital social ou individuel	24 684	18 514	18 514
Primes d'émission, de fusion, d'apport	284 635	164 414	176 977
Réserve légale	2 124	2 124	-
Report à nouveau	21 892	-	1 040
Résultat de l'exercice	8 542	34 446	1 084
	341 877	219 498	197 615
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers	-	-	21 374
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 371	692	1 065
Dettes fiscales et sociales	10	11	10
Autres dettes	-	11	-
	2 381	714	22 449
Total	344 258	220 212	220 064

III. Compte de résultat de l'exercice

	2009	2008	2007
Prestations de service	5 997	6 577	6 360
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-
Autres achats et charges externes	4 881	4 964	4 710
Impôts, taxes et versements assimilés	15	11	23
Autres charges	146	144	122
	5 042	5 119	4 855
Résultat d'exploitation	955	1 458	1 505
Produits financiers			
Produits financiers de participation	7 100	33 500	-
Autres intérêts et produits assimilés	37	135	39
Différences positives de change	-	12	1
	7 137	33 647	40
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	-	410	737
Différences négatives de change	13	4	12
	13	414	749
Résultat financier	7 124	33 233	(709)
Résultat courant avant impôts	8 079	34 691	796
Produits exceptionnels sur opérations en capital	617	123	316
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(48)	(305)	(28)
Résultat exceptionnel	569	(182)	288
Impôts sur les bénéfices	(106)	(63)	-
Bénéfice ou perte	8 542	34 446	1 084

IV. Notes annexes aux comptes annuels

Sauf mention expresse, les données chiffrées ci-après présentées sont exprimées en milliers d'euros.

4.1 Informations relatives à l'entreprise

La société Saft Groupe SA a été constituée en mars 2005 par des fonds dont Doughty Hanson & Co Limited était le gestionnaire (les « Fonds Doughty Hanson ») avec pour objectif de rassembler, sous le contrôle d'une société de droit français, les différentes filiales opérationnelles du Groupe Saft acquises directement ou indirectement par Saft Finance Sarl, une société de droit luxembourgeois constituée dans le cadre de l'acquisition en janvier 2004 par Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel.

Cet exercice social couvre une période de douze mois se terminant le 31 décembre.

4.2 Règles et principes comptables généralement admis en France

Les comptes sont établis selon le plan comptable général 1999 et le Code de commerce, ainsi qu'aux règles et principes comptables français. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Participations, autres titres immobilisés

Les participations et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'achat plus frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour la Société. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société considérée, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

b) Valeurs mobilières de placement

Elles constituent des placements temporaires de disponibilités et sont immédiatement disponibles.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Dettes

Les dettes sont portées au passif à leur valeur nominale.

e) Base de conversion des éléments exprimés en monnaies étrangères

Le cas échéant, les éléments exprimés en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risques.

4.3 Immobilisations financières

	01/01/2009	Acquisitions	Cessions	31/12/2009
Participations	215 767	53 188	-	268 955
Prêts et autres immobilisations financières	-	1	-	1
Total	215 767	53 189	-	268 956

Saft Groupe SA détient uniquement une participation de 100 % du capital de la société Saft Finance Sarl pour un montant de 268 955 255 euros. Les capitaux propres de Saft Finance Sarl au 31 décembre 2009 s'élèvent à 146 835 390 euros et le résultat net de l'exercice 2009 est un bénéfice de 43 454 193 euros.

Les filiales détenues indirectement par Saft Groupe SA sont listées en page 127 du présent document de référence.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société :

La société Saft Groupe SA, dont le siège social est au 12 rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet est la société consolidante du Groupe Saft.

4.4 Composition du capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société s'élevait à 24 684 093 euros, divisé en 24 684 093 actions de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31/12/2009	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social en début d'exercice	18 514 086	1€
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	6 170 007	1€
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	24 684 093	1€

Saft Groupe SA a procédé au cours de l'exercice 2009 à cinq augmentations de capital :

- la première est consécutive au paiement d'une partie du dividende en actions. Les actionnaires de Saft Groupe SA, réunis en Assemblée Générale le 3 juin 2009, ont fixé le dividende au titre de l'exercice 2008 à 0,68 euro par action ordinaire, avec une option de paiement en actions sur la base d'un prix d'émission de 22,87 euros par action. La période d'option s'est achevée le 25 juin 2009. Des actionnaires représentant près de 45 % du capital ont choisi l'option de paiement du dividende en actions. Ainsi, 241 815 actions ordinaires nouvelles ont été émises et livrées le 6 juillet 2009 ;
- trois augmentations de capital sont consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions (ou stock-options) et ont conduit à la création de 231 864 actions nouvelles ;
- la dernière augmentation de capital a été réalisée avec maintien des droits préférentiels des actionnaires et clôturée avec succès le 2 décembre 2009 pour un montant net de 114,9 millions d'euros. Elle a conduit à création de 5 696 328 actions nouvelles, portant ainsi le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009 à 24 684 093 actions ordinaires de un euro. Cette opération avait pour objectif d'assurer le financement de projets industriels importants du Groupe et de Johnson Controls-Saft aux États-Unis.

Contrat de liquidité et actions propres détenues

Suite à l'expiration le 6 décembre 2008 de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007 d'opérer en Bourse sur les titres de la Société, le contrat de liquidité entre Saft Groupe SA et Exane BNP Paribas a été suspendu. L'Assemblée Générale du 3 juin 2009 ayant autorisé le Directoire à opérer en Bourse sur les titres de la Société aux fins d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société, le contrat de liquidité précédemment suspendu a été réactivé en date du 28 juillet 2009.

Au 31 décembre 2009, la valeur globale des 32 532 actions propres détenues s'élevait à 984 599 euros au cours d'achat et à 1 098 281 euros en valeur de marché.

4.5 Charges à payer

Au 31/12/2009	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 827
Dettes fiscales et sociales	9
Autres dettes	-
Total des charges à payer	1 836

4.6 État des créances à la clôture de l'exercice

Au 31/12/2009	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1	-	1
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	134	134	-
Taxe sur la valeur ajoutée	374	374	-
Comptes-courants filiales	-	-	-
Total des créances	509	508	1

4.7 État des dettes à la clôture de l'exercice

Au 31/12/2009	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 371	2 371	-	-
Autres impôts, taxes & assimilés	10	10	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Total des dettes	2 381	2 381	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-

4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Le résultat de l'exercice 2009 n'a été impacté d'aucune évaluation fiscale dérogatoire.

4.9 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Comme le montre le tableau ci-après, Saft Groupe SA va bénéficier, principalement du fait de ses déficits fiscaux reportables, d'allègements futurs d'impôts.

Au 31/12/2009	Montant en base	Accroissements / allègements futurs d'impôt
Accroissements de la dette future d'impôts	-	-
Allègements de la dette future d'impôts		
- <i>Organic</i>	10	3
- Déficit fiscal reportable	8 754	2 992
Allègements de la dette future d'impôts	8 764	2 995

4.10 Rémunérations des dirigeants au 31 décembre 2009

Le montant total des rémunérations versées aux membres du Directoire en 2009 s'est élevé à 1 514 636 euros. Ce montant inclut les avantages en nature, mais exclut la valeur des options attribuées au cours de l'exercice.

Le montant total des jetons de présence alloués et payés aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2009 s'est élevé à 143 213 euros.

4.11 Effectif moyen

La Société n'a pas de personnel.

4.12 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'analyse comme suit :

	Résultat avant impôt	Taux d'impôt	Impôt
Résultat courant	8 079	-	106
Résultat exceptionnel (y compris participation)	569	-	-
Résultat net	8 648	-	106

La Société n'a pas supporté d'impôt au titre de ses résultats de l'exercice ayant utilisé ses déficits fiscaux reportables à concurrence de 2 763 710 euros. La charge d'impôt 2009 de 106 371 euros correspond à des retenues à la source non déductibles.

4.13 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit en euros :

(en euros)	01/01/2009	Affectation résultat 2008	Dividendes	Augmentations de capital	Résultat de la période	31/12/2009
Capital social	18 514 086	-	241 815	5 928 192	-	24 684 093
Prime d'émission & boni de fusion	164 413 674	-	5 297 115	114 923 538	-	284 634 327
Réserve légale	2 124 446	-	-	-	-	2 124 447
Réserve spéciale sur plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-	34 445 725	(12 553 998)	-	-	21 891 727
Résultat de l'exercice	34 445 725	(34 445 725)	-	-	8 542 481	8 542 481
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Total	219 497 931	0	(7 015 068)	120 851 730	8 542 481	341 877 075

Outre les augmentations de capital décrites en note annexe 4.4 ci-avant et l'affectation du résultat de l'exercice 2009, les capitaux propres ont enregistré, en date du 6 juillet 2009, le paiement du dividende, pour partie en espèces pour un montant de 7,0 millions d'euros, et pour partie en actions pour un montant de 5,5 millions d'euros.

4.14 Situation avec les entreprises liées au 31 décembre 2009

Les postes du bilan et du compte de résultat de Saft Groupe SA relatifs aux opérations avec les autres sociétés du Groupe s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 :

Bilan	Montant
Clients et comptes rattachés	134
Disponibilités (compte-courant Groupe)	71 806
Dettes en compte-courant	0
Compte de résultat	
Produits financiers	35
Charges financières	0
Revenus de participation	7 100

4.15 Emprunts et dettes financières diverses

La Société n'a pas de dettes financières.

4.16 Plans de stock-options

1. Plans d'options de souscription d'actions

Les principales caractéristiques initiales des plans d'options de souscription d'actions nouvelles en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	Plan n° 1	Plan n° 1 bis	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 3 bis	Plan n° 4
Date du plan	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008	23/03/2009
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000	400 000
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €	19,80 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée d'exercice	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	7 ans

Information sur les éléments d'ajustement des plans de souscription d'actions à la suite de l'augmentation de capital du 2 décembre 2009

L'augmentation de capital du 2 décembre 2009 a conduit, conformément aux dispositions légales et aux règlements des divers plans émis à cette date, à ajuster le nombre d'options de souscription d'actions existantes ainsi que leur prix d'exercice. Ces ajustements ont été les suivants :

Plan	Prix d'exercice initial (€)	Prix d'exercice ajusté au 2 décembre 2009 (€)	Nombre d'options au 2 décembre 2009	Nombre ajusté d'options au 31 décembre 2009	Coefficient d'ajustement
Plan n° 1 du 29 juin 2005	26,00	23,33	95 036	104 379	1,114
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	30,50	27,36	29 000	32 333	1,114
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	26,00	23,33	370 000	412 424	1,114
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	27,00	24,22	378 500	422 002	1,114
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	26,00	23,33	10 000	11 145	1,114
Plan n° 4 du 23 mars 2009	19,80	17,76	399 000	444 877	1,114

Évolution du nombre d'options de souscription

L'évolution du nombre d'options de souscription d'actions au cours des trois derniers exercices est la suivante :

	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options exerçables
Options en circulation au 31/12/2006	818 900	26,16 €	-
Options attribuées	-		
Options annulées	(42 000)		
Options exercées	-		
Options en circulation au 31/12/2007	776 900	26,18 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(48 500)		
Options exercées	-		
Options en circulation au 31/12/2008	1 128 400	26,47 €	-
Options attribuées	400 000		
Options annulées	(15 000)		
Options exercées	(233 414)		
Ajustement du nombre d'options suite à augmentation de capital	147 174		
Options en circulation au 31/12/2009	1 427 160	21,95 €	136 712

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009 se décompose comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options ajusté en circulation	Prix d'exercice ajusté	Durée de vie contractuelle résiduelle
Plan n° 1 du 29 juin 2005	104 379	23,33 €	5,5 ans
Plan n° 1 bis du 28 septembre 2005	32 333	27,36 €	5,7 ans
Plan n° 2 du 27 novembre 2006	412 424	23,33 €	6,9 ans
Plan n° 3 du 22 janvier 2008	422 002	24,22 €	8,1 ans
Plan n° 3 bis du 5 novembre 2008	11 145	23,33 €	8,9 ans
Plan n° 4 du 23 mars 2009	444 877	17,76 €	6,2 ans

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Saft Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.2 a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations et autres titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2009
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC

SYC SA

Serge Yablonsky

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

a) Attribution au profit de Monsieur John Searle d'indemnités et avantages dus à la cessation de ses fonctions

Dirigeant concerné :

Monsieur John Searle, Président du Directoire de votre société, également Président du Conseil d'Administration de Saft SA, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre société.

Nature et objet :

Le contrat de travail entre Monsieur John Searle et Saft Acquisition SAS comporte à son article 10, une clause d'indemnité contractuelle en cas de rupture non motivée par une faute grave ou lourde. Cette clause prévoit le paiement de dix-huit mois de rémunération moyenne et définit les éléments à prendre en compte.

La loi TEPA n° 2007-1223 du 21/08/2007 a modifié l'article L.225-90-1 du Code de commerce en interdisant les éléments de rémunération, indemnités et avantages, dont le bénéfice n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées en regard de celles de la société dont il est membre du Directoire.

Afin de mettre en conformité avec la nouvelle législation, les éléments déjà fixés préalablement à l'entrée en vigueur de la loi susvisée, le Conseil de Surveillance a ainsi décidé de compléter la clause d'indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail de Monsieur John Searle par adjonction de la clause suivante :

« Le versement de cette indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi, ce versement aura lieu si les deux critères suivants sont réunis :

- Paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % (vingt pour cent) du maximum de la prime annuelle sur objectifs,
- EBIT de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire. »

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 11 mars 2008 et par l'Assemblée Générale tenue le 16 juin 2008.

L'approbation de la convention réglementée décrite ci-contre est requise à chaque renouvellement du mandat exercé par le membre du Directoire, ce qui est effectivement le cas du mandat social de Monsieur John Searle qui a été renouvelé durant l'exercice 2009 par le Conseil de Surveillance de votre société dans sa séance du 27 avril 2009.

Modalités :

Cette convention n'a produit aucun effet au titre de l'exercice.

b) Term and Revolving Facilities Agreement

Dirigeants concernés :

Monsieur John Searle, Président du Directoire de votre société, également :

- Président-Directeur Général de Saft SA, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre société.
- Gérant de Saft Finance Sarl, détenue à 100 % par votre société.
- Administrateur de Saft America Inc.
- Chairman de Saft Ltd.

Monsieur Thomas Alcide, membre du Directoire de votre société, également Président et CEO de Saft America Inc. et de Saft Federal Systems Inc.

Monsieur Xavier Delacroix, membre du Directoire de votre société, également administrateur de Saft SA.

Nature et objet :

En vue du refinancement de la dette du Groupe au titre d'un précédent contrat de crédit conclu en date du 13 juin 2005 et afin de financer les besoins en fonds de roulement et d'investissements du Groupe, un contrat de crédit (« Term and Revolving Facilities Agreement ») a été conclu le 3 juillet 2009.

La signature de ce « Term and Revolving Facilities Agreement » a été autorisée par votre Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 juin 2009.

Modalités :

Les ouvertures de crédit se composent d'une ouverture de crédit à terme (Facility A) d'un montant maximal en principal de 150 millions d'euros, d'une seconde ouverture de crédit à terme (Facility B) d'un montant maximal en principal de 240 millions de dollars américains et d'un crédit renouvelable (multicurrency Revolving Facility) d'un montant maximal en principal de 33,5 millions d'euros.

Dans le cadre de ce contrat, chacune des sociétés du groupe désignées comme « Revolving Facility Borrowers » dans le contrat de crédit, s'est engagée à faire face aux engagements des autres sociétés en cas de défaillance de celles-ci et ce sur simple demande des prêteurs. Il est par ailleurs précisé que le montant de l'engagement des sociétés ayant la qualité de garant est soumis à certaines conditions et limites stipulées au contrat de crédit.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

a) Management Services Agreement (MSA)

Nature et objet :

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre Conseil de Surveillance a confié à votre société, holding du Groupe Saft, certaines activités de soutien aux sociétés opérationnelles qu'elle contrôle directement ou indirectement en leur offrant des prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention signée le 1^{er} octobre 2005 a été conclue pour une durée initiale de trente-neuf mois arrivant à expiration le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de douze mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de six mois.

En contrepartie des services rendus, votre société facture trimestriellement aux filiales signataires des prestations évaluées sur la base de 1,1 % du chiffre d'affaires hors Groupe réalisé par la filiale concernée.

Modalités :

Au cours de l'exercice 2009, les prestations facturées par votre société aux filiales opérationnelles du Groupe se sont élevées à 5 984 milliers d'euros hors taxes.

L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2009, à l'exception de celles relatives aux filiales suivantes : Tadiran Batteries Ltd et Unicontal.

Au 31 décembre 2009, la créance constatée sur ces filiales s'élève à 134 milliers d'euros.

b) Services Agreement

Nature et objet :

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé votre société à conclure avec Saft SA un contrat de prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention qui a pris effet au 1^{er} octobre 2005 expirait le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de douze mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de trois mois.

En contrepartie des services rendus à votre société, Saft SA facture les coûts réellement engagés.

Modalités :

Au 31 décembre 2009, les prestations facturées par Saft SA à votre société se sont élevées à 3 867 milliers d'euros hors taxes.

L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2009.

c) Régime de retraite supplémentaire de quatre des membres du Directoire

Dirigeants concernés :

Monsieur John Searle, Président du Directoire de votre société, également Président du Conseil d'Administration de Saft SA, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre société.

Madame Élisabeth Ledger, membre du Directoire de votre société, salariée de Saft SA, contrôlée indirectement par votre société.

Monsieur Xavier Delacroix, membre du Directoire de votre société, salarié et administrateur de Saft SA, contrôlée indirectement par votre société.

Monsieur Bruno Dathis, membre du Directoire de votre société, salarié de Saft SA, société contrôlée indirectement par votre société.

Nature et objet :

Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place au bénéfice des dirigeants et des cadres de Saft SA et de Saft Acquisition SAS dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI).

Les taux des cotisations à la charge de Saft SA ou de Saft Acquisition SAS sont les suivants :

- de 0 à 3 PASS* inclus : 0,2 % ;
- de plus de 3 PASS à 4 PASS inclus : 7 % ;
- de plus de 4 PASS à 11 PASS inclus : 8 %.

* Plafond annuel de Sécurité sociale.

Modalités :

L'appel de cotisations concernant le contrat Plan d'Épargne Retraite Interentreprises, à la charge de Saft SA et de Saft Acquisition SAS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, au titre de Monsieur John Searle, de Madame Élisabeth Ledger, de Monsieur Xavier Delacroix, et de Monsieur Bruno Dathis s'est élevé respectivement à 21 820 euros, 4 466 euros et 9 765 euros et 11 289 euros.

d) Term and Revolving Facilities Agreement conclu avec la Banque Mizuho

Nature et objet :

Accord de financement (« Term and Revolving Facilities Agreement ») conclu avec Mizuho Corporate Bank Limited et autorisé par votre Conseil de Surveillance lors de sa séance du 10 juin 2005.

Modalités :

Les ouvertures de crédit se composaient d'une ouverture de crédit non renouvelable divisée en deux tranches, la première d'un montant maximum de 167 millions d'euros disponibles en euros, et la seconde de 270 millions de dollars américains disponibles en dollars américains et d'une ouverture de crédit multidevise renouvelable utilisable par tirages d'un montant maximum de 50 millions d'euros (montant réduit à 30 millions d'euros à la demande de Saft Groupe SA par avenant du 25 août 2005).

L'ouverture de crédit non renouvelable avait été accordée pour une période de cinq années et devait, sauf remboursement anticipé, être remboursée à partir du trentième mois après le premier tirage, puis par échéances successives tous les six mois.

Il était prévu que l'ouverture de crédit renouvelable soit disponible pendant une période de cinq ans.

Dans le cadre de ce contrat, chacune des sociétés emprunteuses s'était engagée à faire face aux engagements des autres sociétés en cas de défaillance de celles-ci et ce sur simple demande du prêteur.

Ce contrat a pris fin le 27 juillet 2009 suite à la mise en place du nouveau financement détaillé au paragraphe 2 du présent rapport et n'a produit aucun effet sur l'exercice.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2009
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC

SYC SA

Serge Yablonsky

Informations complémentaires

I. Informations juridiques	175
II. Documents accessibles au public	184
III. Responsabilité du contrôle des comptes et tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes	186
IV. Responsabilité du document de référence	187

I. Informations juridiques

1.1 Renseignements à caractère général concernant la Société

Dénomination sociale :

Saft Groupe SA

Siège social :

12, rue Sadi Carnot 93170 Bagnole (Seine-Saint-Denis, France)

Tél. : + 33 (0) 1 49 93 19 18

Forme juridique :

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance constituée le 23 mars 2005

Durée :

99 ans, soit jusqu'au 24 mars 2104

Objet social

(Résumé de l'article 2 des Statuts) :

En tout pays, l'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées, généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ; l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels ci-avant désignés ; et d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets spécifiés dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B481 480 465 ; son Code APE est le 6420 Z.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

1.2 Contrats et engagements importants

a) Accord de financement bancaire

Le 3 juillet 2009 un syndicat bancaire, conduit par Calyon, a accordé à Saft Groupe SA et à différentes sociétés du Groupe de nouvelles facilités de crédit comportant un prêt à échéance fixe, non renouvelable avec deux tranches, l'une de 150 millions d'euros et l'autre de 240 millions de dollars, ainsi qu'un crédit revolving multidevises pour une somme maximum de 33,5 millions d'euros. Les modalités de ces facilités de crédit et leurs évolutions sont décrites en pages 49 et 50 du présent document de référence ainsi qu'en note annexe n° 17 aux États Financiers Consolidés de l'exercice 2009.

b) Contrat pluriannuel avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense

Le 16 juillet 2008, la filiale Saft America Inc. a signé avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense – Defence Logistics Agency (DLA) – un contrat pluriannuel pour la fourniture à l'armée américaine, la Marine, l'Armée de l'Air et les Marine Corps de batteries BA 5590 de technologie lithium dioxyde de soufre (Li-SO₂) utilisées pour plusieurs applications militaires portables telles que les systèmes de communication et les systèmes électroniques.

Avec ce contrat, Saft couvrira 100% des besoins de l'armée américaine pour ce type de batteries. Le contrat avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense (DLA) porte sur une quantité indéterminée pour une durée de base de deux ans, pour un montant maximum de 64 millions de dollars. Il pourra être complété de trois périodes optionnelles d'un an, pour un montant total du contrat qui pourrait atteindre 170 millions de dollars. Les commandes au titre de ce contrat seront passées par le client selon ses besoins.

Ce nouveau contrat positionne Saft comme fournisseur principal de batteries au lithium pour l'armée américaine. Ce contrat est important pour la charge du site de production du Groupe de Valdese en Caroline du Nord.

c) Sociétés communes

ASB Group

L'une des filiales de Saft est partie, avec EADS France, à un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006, portant sur la participation égalitaire détenue dans la société ASB, qui produit principalement des piles thermiques à usage militaire. En vertu du document de ce pacte, tout changement de contrôle de l'un des deux actionnaires d'ASB confère à l'autre une option d'achat sur la totalité des actions de la filiale commune détenues par l'actionnaire concerné par le changement de contrôle. Dans une telle hypothèse, le prix serait fixé, à défaut d'accord entre les parties, par un expert désigné conformément à l'article 1843-4 du Code civil.

Johnson Controls–Saft

En janvier 2006, Johnson Controls et Saft ont créé une filiale commune, Johnson Controls–Saft Advanced Power Solutions LLC (JC-S), dans le but de développer et commercialiser des batteries pour véhicules hybrides et électriques. Saft 49 % et Johnson Controls 51 % du capital de la joint-venture. Le Conseil d'Administration et la direction de la nouvelle société se composent des deux sociétés partenaires.

Les accords entre Saft et Johnson Controls comprennent un certain nombre de dispositions concernant l'administration conjointe de la société ainsi que les dispositions suivantes :

- il est prévu que le financement de la joint-venture soit notamment assuré par des apports en trésorerie des partenaires. Saft n'a pas d'obligation d'investissement de trésorerie, mais dans ce cas, sa participation dans la joint-venture pourrait être réduite. Cependant, si Saft investit 40 millions de dollars durant les cinq premières années de la joint-venture, sa participation dans la filiale commune ne pourra être inférieure à 35%, quels que soient les besoins de trésorerie de la joint-venture ;
- Saft dispose d'une option de vente sur l'ensemble de ses actions exerçable à compter du cinquième anniversaire de la création de la joint-venture, soit janvier 2011 ;
- JCI dispose de deux options d'achat pour réduire la participation de Saft au fur et à mesure que la filiale commune se développera :
 - la première option d'achat permet à Johnson Controls de réduire la participation de Saft à 35% du capital. Cette option ne peut être exercée que lorsque le chiffre d'affaires annuel consolidé de la filiale commune aura atteint 500 millions de dollars ;
 - la seconde option d'achat permet à Johnson Controls de réduire la participation de Saft à 20% du capital. Cette option ne peut être exercée que lorsque le chiffre d'affaires annuel consolidé de la filiale commune aura atteint 1 milliard de dollars.

Par ailleurs, à compter du cinquième anniversaire de la joint-venture, JCI aura la possibilité de céder sa participation à un tiers, sous réserve d'avoir préalablement proposé cette participation à Saft qui disposera d'un droit de premier refus. Si Saft n'a pas exercé ce droit de premier refus et que JCI vend sa participation à un tiers, Saft disposera aux mêmes conditions d'un droit de sortie conjointe de la joint-venture.

d) Engagements vis-à-vis des États français et israéliens

Par lettre en date du 11 décembre 2003 et dans le cadre de la cession du Groupe Saft par Alcatel aux Fonds Doughty Hanson, Tadiran, filiale israélienne de la Société, s'est engagée auprès du ministre de la Défense israélien (MOD) à maintenir confidentielle toute information relative aux commandes de batteries provenant du MOD et classée selon les normes du « Security Directorate » israélien. Tadiran s'est également engagée à ce que son « General Manager » soit un citoyen israélien répondant à des normes de sécurité strictes. Tout changement de contrôle de Tadiran devra être notifié au MOD et devra faire l'objet d'une autorisation préalable du « Chief Scientist Office » et de l'Investment Center du ministère de l'Industrie et du Commerce israélien.

Saft estime cependant que, compte tenu des produits concernés, les conséquences de cet engagement ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la situation financière du Groupe.

L'État français a conclu avec la Société en date du 4 mai 2005 une convention, d'une durée de quatre-vingt-dix ans. Dans ce cadre, la Société s'est engagée à conserver la Direction Générale du Groupe et les fonctions associées en France. La Société a également contracté certains engagements et s'est portée fort de la bonne exécution par ses filiales françaises de leurs engagements pris au bénéfice direct ou indirect du ministère Français de la Défense et relatifs, notamment, à la fourniture future par ses filiales françaises de produits utilisés dans les applications spatiales et de défense nationale françaises à des conditions justes et raisonnables pour toutes les parties. La Société s'est engagée, en outre, sous certaines conditions liées notamment à l'environnement concurrentiel, à maintenir et à développer en France certains actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française. Ces actifs et technologies correspondent à une part non significative du total des actifs du Groupe. Les actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française s'entendent des actifs existants à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative aux batteries intégrées, notamment, dans les armes de dissuasion nucléaire, dans les avions et les missiles équipant les Forces armées françaises.

Enfin, l'État a nommé un Commissaire du gouvernement auprès de Saft Groupe SA, comme il avait déjà nommé un Commissaire du gouvernement auprès de Saft SA et d'ASB en 2004. Le Commissaire du gouvernement reçoit toutes les informations communiquées aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'un certain nombre d'informations attestant du respect des engagements de Saft envers l'État. La mise à la disposition du Commissaire du gouvernement des différentes informations de son ressort n'affecte pas les engagements de confidentialité qui lient la Société ou ses filiales. Un éventuel changement de contrôle de la Société n'aurait aucun impact sur les engagements de cette dernière envers l'État.

En cas de violation de ces engagements, l'État peut mettre en cause la responsabilité de la Société conformément au droit applicable à la convention. Saft Finance Sarl et Saft Acquisition SAS, deux filiales de la Société, ont été déchargées de toute responsabilité découlant de l'autorisation relative aux investissements étrangers délivrée le 9 janvier 2004.

1.3 Principales dispositions statutaires

a) Objet social (article 2 des Statuts) :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'étude, la création, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ;
- l'acquisition, la prise à bail, la location, avec ou sans promesse de vente, la construction et l'exploitation de toutes usines, ateliers, bureaux et locaux ;
- l'acquisition, la gestion et l'exploitation, la location, avec ou sans option d'achat, et accessoirement, la vente de tout bien d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, industriel ou financier, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ;
- la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes ;
- la propriété et la gestion de tous immeubles ;
- l'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées, généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ;
- l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels désignés à l'alinéa qui précède.

Et d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets.

b) Assemblées Générales (article 22 des Statuts) :

1. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.
2. Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocation et lieu de réunion des assemblées

3. Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi par le Conseil de Surveillance ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.
4. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Ordre du jour

5. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation.
6. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.
7. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Toutefois, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.
8. L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Participation aux assemblées

9. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.
10. Pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou se faire représenter personnellement, les actionnaires doivent justifier d'une inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent justifier de l'inscription ou l'enregistrement de leurs titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établies au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée, et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

11. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.
12. Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indication de mandataire. Dans ce cas, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.
13. Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit être reçu par la Société trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.
14. Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil de Surveillance, participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

15. Tout actionnaire dispose d'autant de droits de vote qu'il possède ou représente d'actions.

Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

16. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.
17. Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou, en leur absence, par le membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance le plus ancien présent à cette assemblée. En cas de convocation par les Commissaires aux Comptes ou toute autre personne habilitée par la loi, elle est présidée par l'auteur de la convocation. À défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.
18. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les actionnaires, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.
19. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
20. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.
21. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et inscrits sur un registre spécial conservé au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbaux sont signés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance ou un membre du Directoire.

Assemblées Générales ordinaires

22. L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
23. L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.
24. L'Assemblée Générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Assemblées Générales extraordinaires

25. L'Assemblée Générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.
26. L'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.
27. L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Assemblées Générales spéciales

28. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.
29. Les Assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins la moitié des actions ayant droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.
30. L'Assemblée spéciale statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

c) Forme des actions (article 11 des Statuts) :

1. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
2. Sauf en cas d'inscription en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, la propriété des actions résulte de leur inscription au nom de leur ou leurs titulaires, soit sur les registres tenus par la Société, ou un mandataire de celle-ci, pour les actions nominatives, soit sur les registres tenus par un intermédiaire financier habilité pour les actions au porteur.
3. En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres les renseignements visés à l'article L.228 -2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.
4. La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.
5. S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.
6. Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. À l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.
7. En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées seront privés des droits de vote pour toute Assemblée Générale, qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.
8. En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement, pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

d) Cession des actions (article 12 des Statuts) :

1. Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
2. Les cessions ou transmissions d'actions quelle qu'en soit la forme, nominative ou au porteur, sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.
3. Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

e) Franchissements de seuils (article 13 des Statuts) :

1. Conformément aux dispositions du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale agissant seule ou de concert détenant des titres de capital au porteur inscrits en compte chez un intermédiaire habilité et qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote informe la Société et l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de cinq jours de Bourse, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus visés.

2. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.
3. Toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1 %, puis à toute tranche supplémentaire de 1 % du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du/ou des seuil(s) de participation.
4. À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.
5. La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

f) Résultats sociaux – Répartition des bénéfices (article 24 des Statuts) :

1. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprenant si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.
2. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.
3. Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous autres fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
4. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
5. Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle, ou à défaut, par le Directoire conformément aux prescriptions des articles L.232-12 à L.232-20 du Code de commerce.
6. L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en espèces et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.

1.4 Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance, en ligne avec les préconisations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef a été approuvé et mis en œuvre par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 avril 2005. Amendé en 2006, ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société (www.saftbatteries.com). Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont les suivantes :

a) Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Orientations stratégiques

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre par le Directoire.

Les orientations à moyen terme des activités de Saft sont définies chaque année par un plan stratégique, dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers de Saft. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Directoire doit également obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à 30 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société et qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel.

Le Directoire doit aussi obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour l'émission de tout titre obligataire et pour mettre en œuvre l'une des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale pour l'émission d'actions ou de toute autre valeur mobilière.

Le Président ou tout autre membre du Directoire porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait de nature à remettre en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Information des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points figurant à l'ordre du jour.

Lors de chaque Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de Saft intervenus depuis la date du précédent Conseil.

Le membre du Conseil de Surveillance souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement du Groupe, en fait la demande écrite au Président du Directoire par le biais du secrétariat du Conseil de Surveillance en précisant l'objectif de cette visite.

Contrôle par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par son Président ou par le Président du Comité d'Audit.

Lorsque le Conseil décide qu'il y a lieu d'effectuer un tel contrôle ou une telle vérification, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Président du Conseil fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier des dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires de Saft.

L'audition de personnels de Saft lorsqu'elle est nécessaire est organisée.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que les informations utiles à la mission de contrôle de vérification soient fournies à celui qui la réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil de Surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ce rapport.

Possibilité de conférer une mission spécifique à un membre du Conseil de Surveillance

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission spécifique, il en arrête les principales caractéristiques.

Lorsque la ou les personnes pressenties pour réaliser la mission sont membres du Conseil de Surveillance, ils ne prennent pas part au vote sur leur désignation.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance un projet de lettre de mission qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, après consultation du Comité des Rémunérations, la rémunération due aux personnes en charge de la mission ainsi que ses modalités de paiement ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de déplacement et des dépenses engagés par l'intéressé dans le cadre de la réalisation de la mission.

Le Président du Conseil de Surveillance soumet, s'il y a lieu, pour avis, le projet de lettre de mission, aux comités du conseil intéressés et communique aux Présidents de ces comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil de Surveillance aux membres dudit conseil.

Le Conseil de Surveillance délibère sur les suites à donner au rapport de mission.

Comités du Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil de Surveillance (chiffre d'affaires du premier et troisième trimestres ; résultats du premier semestre et comptes annuels ; réunion précédant l'Assemblée Générale annuelle, etc.) et, le cas échéant, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil de Surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil de Surveillance.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance 48 heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Le Conseil de Surveillance fait un point une fois par an sur son fonctionnement.

Participation aux réunions de Conseil de Surveillance par visioconférence

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil de Surveillance peuvent intervenir par des moyens de visioconférence.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil souhaitant participer au Conseil de Surveillance.

b) Devoirs et responsabilité des membres du Conseil de Surveillance

Devoir de confidentialité des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses comités, ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, ès qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président du Conseil porte à la connaissance des membres du Conseil de Surveillance les informations devant être données au marché, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom de Saft.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, après avis de la conférence des Présidents des comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil de Surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend à ce manquement.

Devoirs d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du Conseil de Surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des Rémunérations.

Il appartiendra au membre du Conseil de Surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du Conseil de Surveillance mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leurs fonctions ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance communiquent au Président du Conseil de Surveillance dès que possible les informations lui permettant de porter à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance s'abstiennent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés du Groupe admis aux négociations sur un marché réglementé, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels de Saft et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique également pendant des périodes de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle abstention.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées ci-dessus et les communique en temps utile aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Président rend compte au Conseil de Surveillance des dispositions prises pour que les personnels de Saft détenant des informations privilégiées du fait de leurs fonctions ou participant à une opération de la nature de celles visées ci-dessus respectent ces règles.

Devoir de diligence des membres du Conseil de Surveillance

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque membre du Conseil de Surveillance s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil de Surveillance et, le cas échéant, le comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le règlement intérieur du Conseil de Surveillance soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil de Surveillance et de ses comités.

Le Conseil de Surveillance veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque membre, notamment par sa contribution aux travaux des comités du conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque membre s'engage à remettre son mandat à la disposition du conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

II. Documents accessibles au public

Les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposées auprès de l'AMF, ainsi que leurs éventuelles mises à jour en cours d'exercice, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.saftbatteries.com et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société (12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet).

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la Société dans la section « Espace Investisseur » à la rubrique « Information réglementée AMF ».

Les statuts de la Société, les procès verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux Comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

En application de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, la liste ci-dessous présente les informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours de l'exercice 2009 pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation boursière. Cette liste est également disponible sur le site de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse : www.amf-france.org.

Communiqués de presse

- 13-01** Johnson Controls-Saft et Azure Dynamics équipent une flotte de camions de livraison hybride.
- 13-01** Saft : commande majeure de Bharat Electronics Limited (Inde) pour fournir des batteries Li-ion pour la défense.
- 30-01** Saft Groupe SA annonce son chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre et l'exercice 2008
- 03-02** Ford Motor Company attribue à Johnson Controls-Saft un contrat de fourniture de batteries pour son premier véhicule hybride électrique rechargeable.
- 19-02** Le Groupe Saft annonce ses résultats pour l'exercice 2008.
- 19-02** DNCS et SAFT : coopération dans le stockage de l'énergie pour applications navales.
- 19-02** Saft remporte un contrat de 13 M\$ avec Raytheon pour alimenter le système ITAS.
- 06-04** Saft : Mise à disposition du rapport annuel / document de référence 2008.
- 14-04** Johnson Controls-Saft annonce son projet de construction d'une usine de fabrication de batteries lithium-ion pour véhicules hybrides dans le Michigan.
- 29-04** Saft Groupe SA publie son information financière trimestrielle pour le premier trimestre 2009.
- 11-05** Saft et ESMA : coopération dans les supercondensateurs.
- 19-05** Tadiran remporte un contrat pluriannuel pour la fourniture de batteries lithium pour les compteurs d'eau.
- 25-05** Saft America soumet une demande de financement pour construire l'usine du futur de batteries Li-ion.
- 05-06** Dividende Saft Groupe SA. Exercice 2008 Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles.
- 11-06** Saft annonce le refinancement de sa dette et fait le point sur l'évolution de son activité.
- 15-06** La NASA choisit Saft America pour développer une technologie lithium-ion de dernière génération.
- 15-06** Saft fournira à EADS Astrium les batteries pour les 35 prochains lanceurs Ariane 5 ECA.
- 03-07** Saft Groupe : résultat de l'offre de dividende payé en actions.
- 29-07** Saft Groupe SA publie son chiffre d'affaires et ses résultats pour le premier semestre 2009.
- 31-07** Descriptif du programme de rachat par la Société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 3 juin 2009.
- 06-08** Saft sélectionné par le Département américain de l'Énergie pour le financement de son usine de fabrication de batteries Li-ion du futur.
- 06-08** Saft annonce l'octroi de subventions du Département américain de l'Énergie pour l'usine de batteries Li-ion pour véhicules hybrides située dans le Michigan.
- 03-09** Saft s'associe à Apollo Solar dans le cadre du projet SEGIS (intégration de l'énergie solaire aux réseaux électriques) du ministère américain de l'Énergie.
- 01-10** Johnson Controls-Saft : une nouvelle direction pour renforcer son leadership.
- 02-11** Saft Groupe publie son information financière trimestrielle pour le troisième trimestre 2009.
- 02-11** Saft Groupe SA annonce son intention de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'environ 120 millions d'euros afin de financer ses usines de fabrication de batteries lithium-ion aux États-Unis.
- 02-11** Saft développe la technologie Super-Phosphate™ destinée à des applications de défense exigeantes.
- 05-11** Saft lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 120 millions d'euros.
- 13-11** Saft confirme l'implantation à Jacksonville (Floride) de son usine de batteries lithium-ion.
- 30-11** Succès de l'augmentation de capital de 120 millions d'euros de Saft.
- 01-12** Johnson Controls-Saft fournira la batterie du véhicule Transit Connect tout-électrique.

III. Responsabilité du contrôle des comptes et tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Bruno Tesnière

Date de nomination : 23 mars 2005

Échéance du mandat : AG 2011

Moore Stephens SYC - SYC SA

39, avenue de Friedland

75008 Paris

Représenté par Serge Yablonsky

Date de nomination : 12 mai 2005

Échéance du mandat : AG 2011

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Pierre Coll

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Échéance du mandat : AG 2011

SYC Audit SA

39, avenue de Friedland

75008 Paris

Échéance du mandat : AG 2011

Montant des honoraires versés aux auditeurs en 2009, 2008 et 2007

(en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit						SYC SA-Moore Stephens SYC					
	Montant (HT)			%			Montant (HT)			%		
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	870	849	857	76,6 %	75,0 %	83,1 %	134	133	130	81,7 %	91,1 %	92,2 %
• Émetteur	45	45	160	4,0 %	4,0 %	15,5 %	45	45	42	27,4 %	30,8 %	29,8 %
• Filiales intégrées globalement	825	804	697	72,6 %	71,0 %	67,6 %	89	88	88	59,3 %	60,3 %	62,4 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	94	2	4	8,3 %	0,2 %	0,4 %	30	13	11	18,3 %	-	-
• Émetteur	86	-	-	7,6 %	-	-	6	-	-	3,7 %	-	-
• Filiales intégrées globalement	8	2	4	0,7 %	0,2 %	0,4 %	24	13	11	14,6 %	8,9 %	7,8 %
Sous-total	964	852	861	84,9 %	75,2 %	83,5 %	164	146	141	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	172	281	170	15,1 %	24,8 %	16,5 %	-	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sous-total	172	281	170	15,1 %	24,8 %	16,5 %	-	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Total	1 136	1 133	1 031	100,0 %	100,0 %	100,0 %	164	146	141	100,0 %	100,0 %	100,0 %

IV. Responsabilité du document de référence

Responsables du document de référence

John Searle, Président du Directoire de Saft Groupe SA

Bruno Dathis, membre du Directoire et Directeur Financier

Responsable de l'information financière

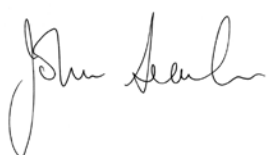
Bruno Dathis, membre du Directoire et Directeur Financier

Attestation des responsables du document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant en pages 39 à 101 du présent document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.



Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant respectivement aux pages 112 à 159 du document de référence déposés à l'AMF sous le visa n° R08-109 en date du 4 novembre 2008 ;
- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant respectivement aux pages 91 à 139 du document de référence déposés à l'AMF sous le visa n° R09-014 en date du 2 avril 2009.

Table de concordance

Document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Informations		Pages
1	Personnes responsables	187
2	Contrôleurs légaux des comptes	186
3	Informations financières sélectionnées	6 et 7
4	Facteurs de risque	68 à 77
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	12, 175
5.2	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements passés	43, 44, 48, 132, 134
5.2.2	Principaux investissements en cours	45, 50, 51
5.2.3	Principaux investissements à venir	45
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	14 à 27
6.2	Principaux marchés	14 à 27
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	n.a
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	68, 76
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	12, 13
7.2	Liste des filiales	53, 127
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus	24, 25, 44, 45, 51, 134
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	33, 34, 94 et suiv.
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	49, 50, 106, 139, et suiv.
9.2	Résultat d'exploitation	40 et suiv.
10	Trésorerie et capitaux	48, 49, 50
11	Recherche et développement, brevets et licences	29, 30, 48, 68, 76
12	Information sur les tendances	3, 45, 51, 52
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	52
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Organes de direction	54 à 57, 66, 67
14.2	Conflit d'intérêt	67
15	Rémunérations et avantages	57 à 63, 153
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	54 à 57
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	98
17.2	Participations et stock-options	62, 91, 92, 154, 155
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	90

Informations		Pages
18	Principaux actionnaires	10, 90
19	Opérations avec des apparentés	151, 152
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	101
20.2	Informations financières proforma	n.a
20.3	États financiers consolidés	103 et suiv.
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	156, 168
20.5	Date des dernières informations financières	40 et suiv.
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n.a
20.7	Politique de distribution des dividendes	93
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	76, 148, 149
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	45, 50, 51, 155
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	89
21.2	Acte constitutif et statuts	177 et suiv.
22	Contrats importants	175 à 177
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	n.a
24	Documents accessibles au public	184, 185
25	Informations sur les participations	53, 127

Rapport financier annuel

Ceci est la table de concordance faisant le lien entre les informations requises dans le rapport financier annuel (FRA) et les informations présentes dans le présent document de référence (DDR).

Informations requises dans le rapport financier annuel		Pages
Attestation du responsable du document		187
Rapport de gestion :		
• Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé (art.L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)		40 et suiv.
• Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (art.L.225-100-3 du Code de commerce)		87, 89
• Informations relatives aux rachats d'actions (art.L.225-211, al.2, du Code de commerce).		89
États financiers et rapports		
• Comptes annuels		159 et suiv.
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels		168
• Comptes consolidés		103 et suiv.
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés		156

Notes

Notes

Notes

Conseil, conception, création et réalisation :  **TERRE DE SIÈGNE**

Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclable et biodégradable issu de forêts gérées durablement, chez un imprimeur labellisé "imprim'vert" qui s'est associé à Yann Arthus-Bertrand dans un programme de compensation volontaire des émissions de CO₂ engendrées par son activité.

Crédits photos : Lockheed Martin, Schneider Electric, Ford, Thales Alenia Space, Itron, ©2008-ESA/CNES/ARIANESPACE/Activité photo Optique Vidéo CSG, Daimler AG, J.Grison/LaCompany, Getty Images, Corbis.

DOC N°50031-0-0210 — Publié par le Département de la Communication
Saft Groupe SA — Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
S.A. au capital de 24 684 093 euros — RCS Bobigny B 481 480 465



12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet – France
Tél. : + 33 (0)1 49 93 19 18 – Fax : +33 (0)1 49 93 19 55
www.saftbatteries.com

saft